Patricia
Tourancheau

Grégory

La machination familiale

LE RÉCIT COMPLET

Seuil
LES JOURS .FR

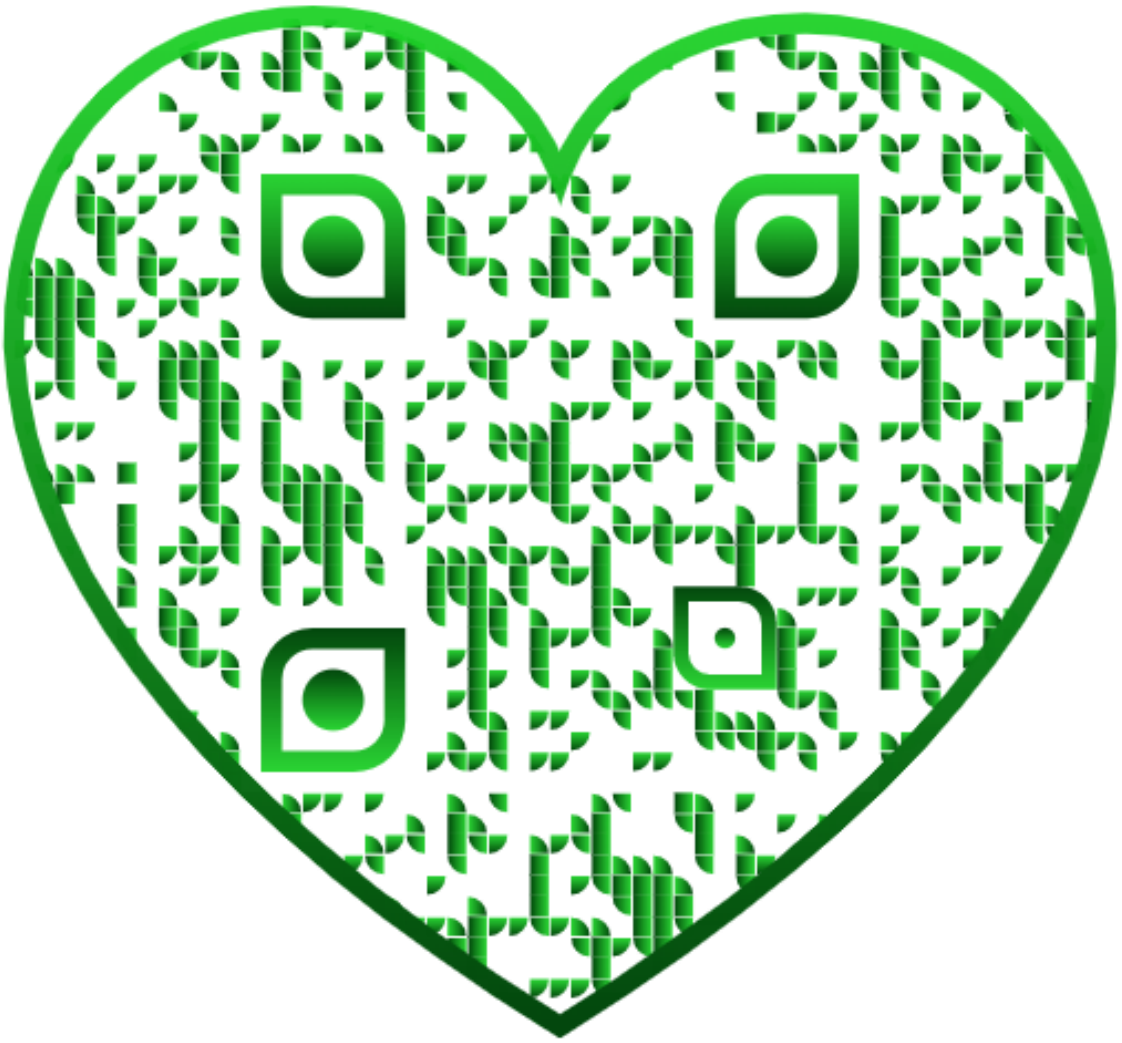

Patricia Tourancheau

Grégory

La machination familiale

Seuil LES JOURS .FR

Du même auteur

1993, mode d'emploi
Ramsay, 1990

Les Postiches
Un gang des années 80
Fayard, 2004

Brigade anti-criminalité
avec Sébastien Bennardo
Flammarion, 2013

Guy Georges. La traque
Fayard, septembre 2010
et Pocket, mars 2013

Le 36
Histoires de poulets, d'indics
et de tueurs en série
Seuil-Les Jours, 2017

ISBN 978-2-02-138957-9

© Éditions du Seuil, janvier 2018

www.seuil.com

Ce document numérique a été réalisé par Nord Compo.

TABLE DES MATIÈRES

Titre

Du même auteur

Copyright

Avertissement

Prologue - La recherche du temps perdu

1 - Les corbeaux

Un chef

2 - Enlèvement et séquestration suivie de mort

Un corbeau à deux têtes

3 - Les fondations d'un petit couple

Deux bandes de gamins

Un rêve de maison

Premiers appels

Mort dans la Vologne

4 - Murielle Bolle, celle qui sait

« Vers 17 h 15 »

La rouste qui change tout

Le mystérieux flacon d'insuline

5 - La fabrique d'une coupable

Interrogatoire intime

6 - Pour le « petit juge », le costume était trop grand

« Comment devenir riche et célèbre ? »

« Un signe du destin »

7 - Christine, forcément Christine

La fermière, l'amant et la voiture verte

8 - La mémoire retrouvée du président Simon

Juge de paix ?

« Je laisserai ma vie dans cette affaire »

« Un côté diabolique »

9 - Le chagrin dans le sang

Le procès de la dernière chance

Promesse de vengeance

L'amnésie ou l'omertá

« Les gendarmes ont tout inventé »

Soudés par le malheur

10 - Lutte des classes et combat politique

Avocat communiste contre l'extrême droite

Polémique sur la peine de mort

La peur du Front national

Pressions sur le juge Simon

Le Grégory Loto

11 - Une jeune journaliste dans la meute

Les paparazzi mitraillent

La famille de Grégory a été une mine d'or

Les reporters croient l'affaire résolue

La foule déchaînée hurle « À mort ! À mort ! »

« On devenait schizophrènes »

« On a passé trois années à raconter n'importe quoi »

« Il faut que j'y retourne, tout vient de là »

Alliance avec le juge Simon

« 80 % du contenu des articles était faux ou erroné »

12 - La constance du gendarme Sesmat

« Il y a un loup qui hurle à la mort »

Des gendarmes au chômage technique

Lâché par sa hiérarchie

13 - La contre-enquête de Jean-Marie Villemin

Les confidences de Murielle

L'ADN bredouille

Un rapt en 17 minutes

14 - AnaCrim met les corbeaux en cage

Secrets

Zizanie

« Je m’en prendrai à ton gamin »

15 - L’acte collectif, dernier scénario

Mouvements suspects

Maillon faible ?

Hypothèses

16 - Les Jacob vus de l’intérieur

L’alibi syndical

Valérie, fille unique

Bagarreur

« Comme une bonniche »

« Je garde le droit au silence »

Le moustachu du café de Docelles

« La boîte de Pandore »

17 - L’ambiguïté de la grand-mère

Les souvenirs de Monique

Un nid de corbeaux

Hypothèses fumeuses

Des courriers anonymes

18 - Les derniers mots de Murielle Bolle

Une course contre la montre

« Bouboule »

La paria

Le cousin

Épilogue - La recherche du temps perdu

Avertissement

Les faits relatés dans cet ouvrage sont réels et en cours d'instruction à la cour d'appel de Dijon. La juge Claire Barbier a mis en examen plusieurs personnes pour « enlèvement et séquestration suivie de mort » de Grégory Villemin, le 16 octobre 1984, à Docelles, dans les Vosges. Trois protagonistes visés par la justice, les septuagénaires Jacqueline et Marcel Jacob, ainsi que Murielle Bolle, 15 ans au moment du rapt de l'enfant, contestent formellement les accusations portées contre eux et multiplient les requêtes en annulation de leurs mises en examen faute, selon eux, « d'indices graves et concordants ». Je tiens à rappeler que ces personnes sont présumées innocentes tant qu'une cour d'assises ne les aura pas condamnées définitivement. De même que ces mis en cause peuvent bénéficier d'un non-lieu qui les blanchira.

Malgré l'existence de charges sérieuses contre Bernard Laroche d'avoir kidnappé son neveu Grégory, son décès le 29 mars 1985 par arme à feu imputé à son cousin Jean-Marie Villemin, alors qu'il était toujours inculpé pour assassinat, a entraîné l'extinction des poursuites judiciaires à son encontre.

Je tiens à préciser également que, si Jean-Marie Villemin a été condamné à cinq ans de prison dont quatre ans ferme pour le meurtre de Bernard Laroche, Christine Villemin a été reconnue

innocente de la mort de son fils par la justice qui a délivré un non-lieu en sa faveur le 3 février 1993 pour « absence totale de charges ».

Patricia Tourancheau

PROLOGUE

La recherche du temps perdu

Fait divers le plus retentissant de la seconde moitié du XXe siècle, le meurtre de Grégory Villemin, 4 ans, le 16 octobre 1984, dans les Vosges, restait un *cold case*, une énigme non résolue que l'on croyait embourbée à jamais dans les eaux vaseuses de la Vologne. La dernière apparition publique des parents de l'enfant, Christine et Jean-Marie Villemin, au printemps 1994, dans l'émission *La Marche du siècle*, n'était plus qu'un lointain souvenir. Et les vaines tentatives de la justice de relancer l'affaire grâce aux progrès scientifiques de la génétique dataient des années 2000. Depuis, plus rien. Enfin le croyait-on.

Quand soudain, le 14 juin 2017, l'histoire rebondit avec les arrestations de membres de la famille Jacob, des personnes âgées de plus de soixante-dix ans. Ce crime sur un enfant où s'entrechoquent chaos judiciaire, délire médiatique et secrets de famille, ressurgit de façon spectaculaire plus de trente-deux ans après les faits. Passionnée par ce fait divers survenu pendant mes études de journaliste, je ne l'avais pas couvert à l'époque, mais je dévorais les articles de presse sur le sujet. En stage à *Libération* pendant l'été 1985, j'avais suivi au sein de la rédaction l'élaboration

du « reportage » de l'écrivain Marguerite Duras, titré « Sublime, forcément sublime » qui désignait sans précaution Christine Villemin, tout juste inculpée pour infanticide, comme la coupable, forcément coupable… L'attitude de certains chefs et intellectuels, qui accablaient « la mère » mais la trouvaient « absolument géniale », m'avait laissée perplexe.

Et puis dans les années 2000, j'ai eu l'occasion d'écrire sur les expertises en ADN de pièces à conviction qui n'ont rien donné. Mais ces actes scientifiques m'ont permis de mesurer à quel point Christine Villemin avait été victime d'une erreur judiciaire. La parution, en 2006, du livre de l'ex-capitaine de gendarmerie d'Épinal, Étienne Sesmat[1], chef d'enquête à ses tout débuts, que j'ai alors interviewé, a achevé de me convaincre du monstrueux gâchis humain généré par cette affaire. Aussi, lorsqu'elle revient dans l'actualité en 2017, je cherche à comprendre comment les enquêteurs ont remonté le temps pour en arriver là, par quel miracle ce dossier qui relève de l'archéologie judiciaire a pu en ressortir. Je me replonge dans les archives de Grégory et je pars en quête des procès-verbaux récents, pour le raconter comme un feuilleton pour le site d'information Les Jours.

Persuadée que ces rebondissements ne peuvent se lire qu'à l'aune du passé, je dois me reporter plus de 315 000 heures en arrière, aux origines d'une haine souterraine, fossilisée dans les fondations d'une famille. Je commence par le commencement, par le corbeau à deux voix – l'une, rauque de mâle, et l'autre, déguisée de femelle – qui a déversé ses fielleuses menaces sur les Villemin, parents, grands-parents et frères, de 1981 à 1983, dans des centaines d'appels téléphoniques et trois lettres anonymes. Jusqu'à l'éruption de la fureur du corbeau qui signe le crime contre le fils du

« chef » Jean-Marie Villemin : « Voilà ma vengeance pauvre con ! » J'emboîte le pas des gendarmes qui privilégient à nouveau, près d'un tiers de siècle plus tard, la première hypothèse du coup monté par un clan d'exclus au sein de la lignée familiale. À l'époque se profilait déjà cette piste d'un meurtre intrafamilial. L'enquête se déroulait à l'échelle de quelques villages des Vosges et d'une soixantaine de personnes apparentées, ce qui laissait présager un dénouement rapide. Plus facile à élucider que les homicides commis au hasard des pérégrinations d'un « routard du crime » éclectique, comme Francis Heaulme, ou d'un tueur en série itinérant, tel Michel Fourniret, l'assassinat de Grégory Villemin était pourtant resté irrésolu trois décennies plus tard. Quels longs détours ont donc empruntés les magistrats et enquêteurs pour revenir ainsi au point de départ ? Je vais m'attacher à décrypter les stratégies des uns et les lacunes des autres, les errements policiers et les égarements judiciaires, qui ont abouti à ce fiasco. C'est la course contre le temps gâché qui traverse cet ouvrage.

Je continue à remonter le balancier de la vieille horloge judiciaire pour égrener les années de fausses pistes et d'investigations nouvelles, la disparition des preuves scientifiques altérées par le temps et l'apparition de l'analyse criminelle grâce à un récent logiciel informatique. Je décortique le procès en sorcellerie contre Christine Villemin, la fabrique de toutes pièces d'une coupable, et le retour aux sources du mal. J'analyse le combat des parents de Grégory pour empêcher le dossier de passer aux oubliettes de la prescription, et le sursaut de la justice, bien décidée à se rattraper, qui a rouvert la procédure en 2008, en toute discrétion.

Le récit de ces recherches incertaines entremêle donc les éléments d'enquête d'hier et d'aujourd'hui, et retrace les parcours de différents protagonistes de la tragédie au fil de cette longue période.

Du « petit juge » d'Épinal Jean-Michel Lambert qui n'a pas supporté les résurgences de l'affaire au point de mettre fin à ses jours quatre semaines après celles-ci, à son successeur de Dijon Maurice Simon dont les carnets intimes trahissent la solitude face aux obstacles mis sur sa route, jusqu'à ce qu'un infarctus lui fasse perdre la mémoire et l'oblige à arrêter, ces magistrats aux visions diamétralement opposées se sont tous deux détruits. Du capitaine Étienne Sesmat de la gendarmerie d'Épinal, enquêteur de la première heure traîné dans la boue, aux investigations tendancieuses du commissaire Jacques Corazzi de la PJ de Nancy, les défaillances de la direction d'enquête incarnée par le juge d'instruction ont plombé leur carrière, mais pas pour les mêmes raisons… L'ex-journaliste d'Europe 1 Laurence Lacour, auteur d'un ouvrage fouillé sur le traitement dévoyé de l'affaire par les médias[2], a accepté de sortir de son silence pour témoigner dans ces pages. Enfin, de Christine Villemin, inculpée à tort pour infanticide durant huit années avant d'être totalement innocentée, à son époux, Jean-Marie Villemin, qui, fou de douleur, a tué son cousin germain Bernard Laroche suspecté du crime, ce livre s'emploie à raconter la vie marquée au fer rouge de ce couple fusionnel qui n'a jamais cessé de chercher la vérité et participe à cette quête de la dernière chance.

Grâce aux trouvailles récentes exhumées des procès-verbaux à l'encre délavée et aux paroles dénégatrices des trois suspects de « l'enlèvement suivi de mort » de Grégory, se détachent également trois personnages clés : Murielle Bolle, 15 ans à l'époque des faits, la belle-sœur rousse de Bernard Laroche l'ayant impliqué dans le rapt avant de se rétracter, et le couple de septuagénaires Marcel et Jacqueline Jacob, les corbeaux présumés de l'histoire. Autour, ambigus, les grands-parents paternels de Grégory, âgés de 85 ans,

Albert Villemin, cible numéro un de l'oiseau de mauvais augure, et Monique née Jacob, qui n'a pas tout dit aux enquêteurs pour protéger des proches et des secrets de famille, restent au cœur de l'énigme. En dix-huit volets, ce *Grégory* reconstitue le récit de cette machination familiale et la recherche du temps perdu.

---

1. Colonel (e.r.) Étienne Sesmat, *Les Deux Affaires Grégory*, Belfond, 2006.
2. Laurence Lacour, *Le Bûcher des innocents*, Plon, 1993, rééd. Les Arènes, 2006.

1

Les corbeaux

Enfoncé dans le canapé en cuir flambant neuf de Jean-Marie, son frère Michel, de trois ans son aîné, prend l'apéro en ce dimanche 14 octobre 1984. Venu avec sa femme Ginette depuis le village d'Aumontzey, dans les Vosges, où il habite encore à côté des parents, il est quasi analphabète et trime comme ouvrier à la filature. Au contraire, Jean-Marie, 26 ans, l'enfant chéri de la famille Villemin, sort du lot avec son boulot de contremaître. Michel reluque les nouveaux meubles du salon que Jean-Marie et sa belle-sœur Christine viennent d'acheter. Son frère lui expose ses projets. Il veut agrandir ce pavillon qu'il a fait construire en 1981 sur les hauteurs de Lépanges-sur-Vologne, car son petit garçon de 4 ans, Grégory, ne restera pas fils unique. Avec Christine, ils feront d'autres enfants. D'ailleurs, la banque accepte de leur prêter l'argent des travaux à un taux très avantageux. Et ce n'est pas tout. Jean-Marie montre à Michel les bouteilles de bon vin qu'il a emmagasinées dans sa cave. Impulsif et négligé par ses parents, qui ne l'invitent au repas dominical que pour le dessert ou le café, Michel ne s'esbaudit pas face à cette démonstration de richesse, mais lâche : « Il faut vraiment être un chef pour se payer ça ! »

Car Michel se sent un peu le second « bâtard » du clan, comme l'a laissé entendre le corbeau maléfique qui a déversé son fiel sur des membres de la famille pendant plus de deux ans. Des appels muets ou malveillants ont commencé à tomber sur la ligne de Jean-Marie et Christine sitôt le téléphone installé, en juillet 1981. Après des silences pesants et des respirations inquiétantes, les époux Villemin ont eu droit à des musiques ou des chansons fredonnées par l'inconnu à la voix rauque : « Chef, un p'tit verre, on a soif… » Mais avant et après lui, ce sont surtout les parents Albert Villemin et sa femme Monique, née Jacob, qui sont la cible de centaines de coups de fil anonymes, menaçants et ricanants sur le statut de « bâtard » de Jacky, l'aîné que Monique a conçu avec un autre homme. Ces appels cherchent à pousser Albert au suicide, à l'instar de son propre père, retrouvé pendu, en lui prédisant des catastrophes. Quatre fils Villemin – Jacky, Michel, Jean-Marie et Gilbert, et leurs épouses – ont droit aux insultes des corbeaux. Car il y en a sans doute plusieurs. Les destinataires des appels croient parfois entendre un homme à la voix rauque, parfois il semble bien que ce soit une femme. Le gendarme Étienne Sesmat, commandant de la compagnie d'Épinal, qui enquêtera sur l'épilogue criminel de cette affaire, explique que « le corbeau cherche à déstabiliser le chef de famille Albert et sa femme Monique, il leur envoie même les pompes funèbres. Il monte les gens les uns contre les autres, et sème la zizanie dans la famille, sur fond de jalousies, de secrets et de tensions. Mais il jalouse encore plus Jean-Marie ».

Un chef

Le 30 novembre 1982, Albert Villemin reçoit 27 communications anonymes insupportables et porte plainte le lendemain pour « violences et voies de fait » à la gendarmerie. Mais l'enquête ne permet pas de débusquer le noir corbeau qui semble surveiller toutes les allées et venues dans la maison des grands-parents, comme s'il les épiait. Or, sur les hauteurs d'Aumontzey, avec vue imprenable sur le domicile des parents qui jouxte la maison de Michel et de son épouse Ginette, habitent son cousin et confident Bernard Laroche avec sa femme Marie-Ange, mais aussi son oncle maternel, Marcel Jacob, avec sa compagne Jacqueline. L'inconnu continue à sévir et inonde Albert Villemin de 17 appels le 26 janvier 1983. Et ça continue sur la ligne de Jean-Marie Villemin. Sur un millier d'appels, 800 ont visé les grands-parents qui tiennent un « registre du corbeau » où ils consignent toutes ses odieuses manifestations. Il prend souvent la défense du pauvre « bâtard » Jacky, « toujours mis de côté », qui a pourtant été reconnu par Albert, et parfois du marginal Michel, qui seraient tous deux maltraités. Il se focalise sur le patriarche, un homme qui compte dans l'usine textile Walter d'Aumontzey qui a embauché trois de ses fils, et sur Jean-Marie, devenu cadre à la fabrique de pièces de voiture Autocoussin.

En ce printemps 1983, le corbeau trouve un autre moyen d'expression. Un premier mot anonyme sans enveloppe, découvert le 4 mars 1983 coincé dans les volets de la maison de Jean-Marie, indique froidement : « JE VOUS FEREZ VOTRE PEAU À LA FAMILLE VILLEMAIN. » Le colonel Sesmat écrit dans son livre *Les Deux Affaires Grégory*[1] que « le patronyme est écorché à dessein » pour faire croire qu'il n'en est pas un membre direct.

Les ultimes croassements du corbeau – avant de se taire pour cause d'écoutes téléphoniques – sont, le 24 avril 1983, pour Jean-Marie sur son téléphone professionnel, car sa ligne personnelle a changé et est désormais sur liste rouge. Apparemment, le malfaisant n'appartient pas au petit cercle d'initiés qui connaît le nouveau numéro. La voix mauvaise menace de brûler son beau pavillon, mais Jean-Marie le tacle : « Je m'en fous. » Alors, le trublion entend violer et tuer sa femme Christine, mais Jean-Marie fait mine de s'en moquer pour ne lui laisser aucune prise : « J'ai de l'argent, je trouverai une autre minette. » Enfin, le corbeau annonce qu'il s'attaquera à son fils Grégory : « Je m'en prendrai à ton mioche, ça te fera plus de mal… » Et ça fait mouche. Jean-Marie sort de ses gonds : « Espèce de fumier, n'essaie pas de toucher au gamin ou t'es un homme mort ! »

Les parents reçoivent un autre message posté de Bruyères le 27 avril avec les mêmes caractères typographiques en majuscules que sur le premier, et qui apparaît encore plus ciblé par le corbeau : « Si vous voulez que je m'arrête je vous propose une solution. Vous ne devez plus fréquenter le chef, vous dever le considéré lui aussi comme un *bâtard*, le mettre de côté, par vous et ses frères et sœur. Si vous ne le faite pas, j'exécuterai mes menaces que j'ai fait au *chef* pour lui et sa petite *famille*. […] Il se consolera avec son argent. À vous de choisir. La vie ou la *mort*. » Certains mots ont été soulignés : « bâtard », « chef », « famille » et « mort ». Quelques jours plus tard, le 17 mai, un second courrier du même acabit parvient à Albert et Monique : « Je vois que rien à changer chez vous il y en a toujour que pour les mêmes. Et le chef vient toujour […]. Au tour du chef, du balaise, il peut arrêter de chier dans son slip, je ne veux pas lui faire de bobo au balaise de maman ni à sa pimbêche de gonzesse ni à son mioche. Jacky ne serai pa mieu estimer pour ça et il sera

toujours considerer comme un bâtard, le pauvre mec – eh ! toi le vieux, tu en as prix un coup de vieux, tu m'as l'air bien malade. Eh oui le vieux, j'arrête et tu ne sauras jamai qui t'as fait chié pendant deux ans. Je me suis vengé car je vois que tu rumines, tu ne te penderas peut-être pas mais je m'en fou car ma vangence est faite. Je te hais au point d'aller cracher sur ta tombe le jour où tu crèveras. Jacky n'est peut être pas plus estimer mais je m'en fou je me suis venger. Ceci est ma dernière lettre et vous n'aurez plus aucune nouvelle de moi. vous vous demanderez qui j'étais mais vous ne trouverez jamai. »

Enfin, l'auteur fait une allusion à Michel à la dernière ligne : « que le tout fou d'à côté arrête de frimer car il prend un coup de poing dans la gueule et il se sauve. ADIEU MES CHERS CONS ». L'enquêteur Sesmat remarque que « le corbeau s'emploie à commettre d'énormes fautes d'orthographe alors que des mots compliqués et des expressions recherchées sont rédigés correctement », telle la phrase à la Boris Vian, « Je te hais au point d'aller cracher sur ta tombe le jour où tu crèveras ». En tout cas, le corbeau tient sa promesse et semble se volatiliser de la vallée de la Vologne. Pendant plus de dix-huit mois, plus un signe. La famille Villemin respire enfin.

Hélas, l'oiseau de mauvais augure réapparaît mardi 16 octobre 1984 à 17 h 32, sur la ligne de Michel Villemin à Aumontzey et annonce de son habituelle voix rauque : « Je te téléphone car cela ne répond pas à côté. Je me suis vengé du chef et j'ai kidnappé son fils. Je l'ai étranglé et jeté dans la Vologne. Sa mère est en train de le chercher mais elle ne le retrouvera pas. Ma vengeance est faite. » Le corps de Grégory, 4 ans, est découvert le soir même, ligoté et noyé dans la rivière. Le lendemain, Jean-Marie Villemin reçoit la lettre de revendication du meurtrier : « Voilà ma vengeance pauvre

con. J’espère que tu mourras de chagrin, le chef. Ce n’est pas ton argent qui pourra te redonner ton fils. »

---

1. Étienne Sesmat, *op. cit*.

2

Enlèvement et séquestration suivie de mort

À en croire les juges et gendarmes de Dijon qui ont relancé l'enquête en toute discrétion à partir de 2008, le grand-oncle et la grand-tante de Grégory, Marcel Jacob et Jacqueline, née Thuriot, auraient non seulement incarné les voix du corbeau de la Vologne qui croassait des horreurs à des membres de la famille Villemin et tenu la plume empoisonnée qui menaçait de mort le fils du « chef », Jean-Marie Villemin, mais ils auraient également participé au rapt et au meurtre de l'enfant. Malgré leur âge, ces retraités de la filature qui atteignent les 72 et 73 ans, n'ont pas échappé à une arrestation inopinée le matin du 14 juin 2017. Le droit au silence invoqué par la femme tout au long de sa garde à vue et les protestations d'innocence de l'homme n'ont pas infléchi Claire Barbier, la présidente de la chambre de l'instruction de Dijon, qui les a mis en examen pour « enlèvement et séquestration suivie de mort » du mineur Grégory Villemin, le 16 octobre 1984. Car pour le procureur général de Dijon Jean-Jacques Bosc, en kidnappant l'enfant, ce corbeau à deux têtes aurait concrétisé le projet criminel envisagé dans un millier d'appels téléphoniques et trois lettres anonymes. Pas

forcément tout seuls. Sûrement en compagnie de Bernard Laroche, cousin de Jean-Marie Villemin, qui fut inculpé et emprisonné pour cet assassinat à l'époque, puis abattu à sa libération par le père de Grégory. Si son décès a entraîné l'extinction de l'action judiciaire à son encontre, son rôle, établi alors, a consisté à embarquer Grégory à bord de sa voiture verte. Or, aux yeux du haut magistrat de Dijon, « toutes les personnes qui ont concouru à l'enlèvement sont les auteurs du crime ».

Un corbeau à deux têtes

Marcel et Jacqueline Jacob ont été remis en liberté le 20 juin 2017 en raison de leur âge, mais demeurent soumis à un contrôle judiciaire. Si leurs avocats Stéphane Giuranna et Gary Lagardette dénoncent « la faiblesse des charges » contre ces deux retraités d'Aumontzey, les parents de Grégory les considèrent comme les suspects numéro un du meurtre de leur fils et ont, selon Me Thierry Moser, « ressenti une grande douleur suite à la révélation de la félonie de certains membres de la cellule familiale ».

Depuis les années 1980, le couple Jacob habite une demeure repeinte en mauve au 365, chemin de la Côte, là-haut sur la colline d'Aumontzey, à côté de chez feu Bernard Laroche et Marie-Ange Bolle, avec une vue plongeante sur la bâtisse des grands-parents de Grégory qui permet de les surveiller et d'identifier leurs visiteurs. Dans ce village de 450 âmes où tout se sait, les corbeaux en connaissaient davantage encore sur les secrets de famille des Villemin, les infidélités et les soucis de chacun, grâce à Bernard Laroche qui les tenait de Michel Villemin, le frère aîné de Jean-

Marie, présenté comme illettré et mis à l'écart. La veille du kidnapping de Grégory, il l'avait d'ailleurs informé des dernières dépenses du « chef » : un canapé en cuir, des bons crus, bientôt une extension de son pavillon et une nouvelle voiture. Cette débauche de richesses étalée sous les yeux des ouvriers du textile Michel Villemin et Bernard Laroche, dévorés par la jalousie à l'égard du contremaître, constituerait pour l'accusation le déclencheur de l'explosion de haine dont le fils fut la victime. Et ce, dix-huit mois après les propos venimeux du corbeau à la voix rauque à Jean-Marie Villemin promettant de s'en prendre à son « mioche ».

Délégué CGT à l'usine de textile Ancel de Granges-sur-Vologne, Bernard Laroche est resté un prolo en bleu de chauffe pendant que Jean-Marie Villemin montait en grade et s'enrichissait. Il lui a fallu six années de négociation avec son patron pour enfin devenir cadre, le 1er septembre 1984. De plus, son fils Sébastien, né dix jours seulement après Grégory, souffre d'une hydrocéphalie. Depuis l'été 1981, l'apparition du duo de corbeaux en même temps que l'installation du téléphone chez les Villemin a exacerbé les rancœurs que l'on remâche sur les hauteurs d'Aumontzey, entre les Jacob et les Laroche, intimement liés. Bernard Laroche a été élevé avec son oncle Marcel chez sa grand-mère Adeline Jacob, qui l'a recueilli après le décès en couches de sa mère. Ils ont quasiment le même âge. La vieille dame accueillait également Jacky, le fils illégitime de Monique Villemin, que son mari Albert a reconnu, mais n'acceptait pas. Ce « bâtard » dont le corbeau prenait la défense. Entre ce clan d'exclus et le cercle resserré des Villemin, les mauvaises paroles et les regards en dessous sont habituels. Ainsi, en décembre 1982, une dispute éclate entre Marcel Jacob et des membres de la famille ennemie que Jean-Marie Villemin, au caractère entier, tente de calmer. C'est alors que Marcel Jacob crache son venin devant tout le

monde : « Je ne serre pas la main à un chef. Tu n'es qu'un rampant qui n'a pas de poils sur la poitrine. »

Les gendarmes de la région qui ont repris l'enquête en 2008 sont désormais persuadés que ce projet de meurtre du fils du « chef » Jean-Marie Villemin a été fomenté et réalisé par plusieurs personnes du même clan. Le créneau horaire paraît en effet très serré pour qu'un seul individu ait pu accomplir les étapes successives de ce funeste dessein : tout se passe en trente minutes. À l'époque, les gendarmes d'Épinal ont retracé ainsi la chronologie du 16 octobre 1984. Après son travail à la manufacture vosgienne de confection, la « MVC » comme on dit à Lépanges-sur-Vologne, Christine Villemin récupère à 16 h 50 son fils Grégory chez la nounou qui est allée le chercher à la maternelle, puis le ramène à la maison, 4, rue des Champs, sur la colline, dans un lieu reculé à la lisière de la forêt. Elle lui met un bonnet bleu car il fait frais, pour qu'il puisse rester jouer sur le tas de sable dans la cour, devant le pavillon. Il est 17 h 05 ou 17 h 10. Elle repasse du linge dans une pièce à l'arrière de la maison. Lorsqu'elle revient avant 17 h 30 pour faire rentrer Grégory, l'enfant n'est plus là. Elle demande au fermier qui conduit son troupeau de vaches, puis au voisin qui balaye ses gravillons, s'ils ont aperçu son petit, mais les deux hommes n'ont rien vu. Elle fonce à bord de sa Renault 5 noire chez la nourrice, puis chez un camarade de classe de son fils pour le retrouver, en vain.

À 17 h 32, Michel Villemin, le frère de Jean-Marie, a reçu le coup de fil du corbeau à la voix rauque qui lui annonce avoir « kidnappé le fils du chef » puis l'avoir « jeté dans la Vologne ». Michel sort en coup de vent et alpague, devant chez ses parents, son petit frère de 12 ans, Lionel, pour qu'il ramène en urgence leur mère, Monique. La grand-mère de Grégory appelle sa bru pour la mettre en garde, mais

le téléphone sonne dans le vide. Le corbeau, lui, sait déjà que Christine Villemin « est en train de chercher » son fils et qu'elle ne le retrouvera pas. Il l'a dit à Michel. Entre-temps, vers 17 heures, l'un des malfaisants a posté à Lépanges la lettre de revendication du crime adressée aux parents de Grégory qui a été oblitérée à 17 h 15, le cachet de la Poste fait foi.

L'heure du crime reste incertaine. Le médecin de Docelles, qui a examiné à 21 h 30 le corps de Grégory arraché une demi-heure plus tôt aux eaux de la Vologne, avance une mort vers 18 heures. L'autopsie ne donne pas raison au corbeau qui a prétendu avoir « étranglé » l'enfant : selon les légistes, la cordelette autour de son cou servait juste à maintenir son bonnet… Pas de strangulation donc mais « une mort par submersion vitale à double origine, à la fois asphyxique et inhibitrice par arrêt du cœur au contact de l'eau froide ». En clair, il s'agit d'une noyade par asphyxie ou hydrocution. Les légistes ne constatent pas de traces de coups ou de défense, pas d'ecchymoses, ni de traces de liens dans la chair. À leurs yeux, Grégory ne s'est pas débattu et a été ligoté soit post mortem, soit après une perte de conscience. Des somnifères ont-ils été utilisés pour l'endormir ou bien est-ce une piqûre d'insuline dont un emballage sera découvert sur les rives de la Vologne ? Nul ne le sait. Car le « petit juge » Jean-Michel Lambert, d'Épinal, qui suit le dossier, n'a pas trouvé nécessaire de demander une expertise toxicologique des viscères de l'enfant. Il ne réclame pas plus d'analyse de l'eau dans les poumons de Grégory à la recherche de diatomées – des microalgues –, afin de les comparer à l'eau de la Vologne. L'examen aurait permis d'être certain que l'enfant n'a pas été noyé dans l'eau d'une baignoire. Pour sa part, le capitaine de gendarmerie d'Épinal, Étienne Sesmat, qui a du mal à raisonner Jean-Marie Villemin, fouille sa maison et l'interroge, mais n'ose pas

placer les parents de la victime en garde à vue, ni perquisitionner les lieux, car aucun indice les accusant n’apparaît.

3

Les fondations d’un petit couple

Christine et Jean-Marie Villemin étaient des gens heureux. Issus d’un milieu ouvrier établi à la campagne, et amoureux de la nature, tous deux avaient l’impression d’appartenir à une « vraie famille » solide et chaleureuse. Quatrième d’une fratrie de six enfants, Jean-Marie est né le 30 septembre 1958 à Aumontzey, un village niché au creux d’une vallée des Vosges, entre Épinal et Gérardmer, avec deux cafés, une boulangerie, une boucherie et une école. Son père, Albert, a perdu le sien qui, prisonnier de guerre, a fini par se pendre à son retour de captivité. Ouvrier de filature, Albert, « dur à la tâche », travaille « en contre-équipe » avec son épouse Monique, un le jour, l’autre la nuit, pour s’occuper des gosses. Comme le raconte Jean-Marie dans le livre écrit avec son épouse, *Le Seize Octobre*[1], les enfants ne manquent de rien, son père cuisine et les surveille : « Je le craignais un peu, parce qu’il pouvait rester silencieux pendant plusieurs jours et puis exploser tout à coup. » Ce caractère entier, franc et direct finira par lui nuire. Jean-Marie est très « attaché à sa mère, douce et protectrice » qui les couve, « surtout mon frère Michel qui était fragile nerveusement ». À la maison, on fait bloc. Il y a des tours de vaisselle, de courses et de jardinage. Parfois, son

père attache une carriole à son vélo pour emmener trois ou quatre de ses gosses se promener. Avec sa mère et ses frères, Jean-Marie s'en va parfois la nuit attraper les grenouilles. Ses parents ont pu faire construire une maison dans la vallée, grâce aux crédits alloués aux familles nombreuses.

Deux bandes de gamins

À dix ans, les gamins se regroupent en deux bandes. D'un côté, Michel Villemin et deux cousins Jacob. De l'autre, Jean-Marie avec son frère Jacky, son aîné de cinq ans, et son cousin Bernard Laroche, qui a trois ans de plus que lui et s'avère être « le meneur, l'organisateur ». Le trio construit une baraque en bois, cherche des nids de geai, de pie, de corbeau, de grand-duc, et grimpe aux arbres. Surtout Jean-Marie, très agile. Dans *Le Tour de France* de Maurice Biraud, c'est lui qui a décroché le jambon en haut du mât de cocagne. Le petit clan s'amuse aussi à casser des bouteilles avec des lance-pierres dans les décharges, comme ses héros télévisés « Thierry la Fronde » et « Robin des Bois ». Vers l'âge de 12 ans, Jean-Marie se retrouve embringué avec Jacky et Bernard à tirer sur des panneaux de signalisation et une pancarte de chasse interdite, avec des fléchettes et à casser des carreaux avec des cailloux. Ces dégradations les conduisent à la gendarmerie de Corcieux. Si les fils Villemin reconnaissent leur implication dans ces bêtises, Bernard Laroche, lui, n'a jamais voulu les admettre.

Élève moyen à l'école, Jean-Marie redouble son CM2 puis se met à bûcher énormément pour entrer en sixième. Mais le jour de la rentrée au collège de Granges-sur-Vologne, on compte trois élèves

de trop. Le directeur regarde alors la liste de noms et demande à Jean-Marie : « Tu es le frère de Michel Villemin d'Aumontzey ? » Comme Michel avait été « un élève difficile » et était resté analphabète, la mauvaise réputation retombe sur son cadet : Jean-Marie est expédié en sixième de transition. « J'ai trouvé cela injuste et j'ai baissé les bras. » Deux ans plus tard, il atterrit en CAP de mécanique, mais ne va pas jusqu'au bout. Car à 15 ans, Jean-Marie doit arrêter six mois l'école de mécano pour s'occuper de son petit frère Lionel qui vient de naître, quand ses parents triment à la filature. À Aumontzey, il retrouve son cousin Bernard Laroche, « réservé », mais fêtard aussi, qui déjà fréquente Marie-Ange Bolle, sa future femme. Cette fille de Laveline-devant-Bruyères se fâche avec ses parents en 1975 et vient habiter avec Bernard Laroche chez la grand-mère maternelle de Jean-Marie, Adeline Jacob, à Aumontzey, qui l'a élevé pendant ses dix premières années. Du coup, Jean-Marie rencontre Marie-Rose Bolle et flirte avec elle quelque temps. Ils font des virées tous ensemble au cinéma, à l'auberge ou au bal, souvent avec Michel Villemin.

De son côté, Jean-Marie sillonne la région à vélo et veut travailler dans le coin. Au milieu des années 1970, il est facile de trouver du boulot dans les Vosges, épargnées par le chômage. Les filatures et les scieries embauchent encore, ce qui n'est plus trop le cas des ateliers de métallurgie. Sans diplôme, Jean-Marie Villemin devient ouvrier à l'usine textile d'Aumontzey à 16 ans – comme la plupart des membres de sa famille –, mais déteste ce travail à la chaîne. Il adhère à la CGT, participe à une grève, puis se fait licencier sans motif. Son oncle Marcel Jacob, le petit frère de sa mère Monique, et le beau-frère de celui-ci, Jean-Claude Paternoster, qui sont tous deux délégués CGT ne le défendent pas. Il se rabat sur un emploi dans une fabrique de mousse pour sièges de voiture.

Fille de bûcheron, Christine Blaise est née le 13 juillet 1960 à Petitmont, en Meurthe-et-Moselle, un bourg dont les habitants ont la particularité de s'appeler les Gueulottes. À l'âge de 6 ans, elle perd son père. Sa mère se remarie avec un garde champêtre, et intègre la filature de Laveline-devant-Bruyères, un village triste avec ses usines et ses corons, où ils vivent dans une cité. Sa mère lui fait redoubler le CM2 pour qu'elle garde son petit frère, pendant ses heures de travail. Entre le catéchisme et la messe, la chorale paroissiale et les répétitions de majorettes, Christine ne s'ennuie pas. Sa mère lui prédit un avenir de bonne sœur parce qu'elle met des voiles à sa poupée ! Christine, elle, rêve de continuer ses études au lycée et de soigner un jour les petits Africains. Mais le 7 avril 1976, la jolie brune aux yeux noisette croise Jean-Marie Villemin qui passe à moto près du Pont-Blanc. Elle a 15 ans. Il en a 17. Malgré son « style minet » en pantalon pattes d'éléphant et cheveux longs, qui n'est pas le genre de Christine, les deux jeunes gens tombent amoureux. Tout l'été, ils sillonnent la campagne sur la Moto Guzzi de Jean-Marie et se regardent dans les yeux dans un vieux bistrot d'Herpelmont, un patelin aux maisons vosgiennes en grès rose et aux fermes chapeautées de tuiles. Au bout de six mois, Jean-Marie présente sa fiancée à ses parents qui l'adoptent tout de suite. Et il en va de même du côté de la mère de Christine.

Mais en février 1977, les obligations militaires les séparent. Pour entrer dans la gendarmerie, Jean-Marie a devancé l'appel et part au régiment du génie à Charleville-Mézières, dans les Ardennes. Ils s'écrivent tous les jours. Christine redoute le mariage car une de ses sœurs vient d'épouser un homme qui la frappe, mais « la séparation nous a rapprochés », écrit-elle dans *Le Seize Octobre*. Jean-Marie passe son permis poids-lourd à l'armée et devient chauffeur de troupe. La mère de Christine l'oblige à quitter l'école avant le brevet,

à 16 ans, pour travailler. En permission pour le mariage de sa sœur Jacqueline, le 11 juin 1977, Jean-Marie revient à Aumontzey mais n'apprécie pas du tout que son cousin Bernard Laroche se permette de faire du pied à Christine sous la table.

Le 25 janvier 1978, c'est la quille ! La discipline militaire a dégoûté Jean-Marie de devenir gendarme. Il rentre chez ses parents à Aumontzey. À défaut de signer un contrat avec un transporteur routier, il retourne dans son ancienne usine Autocoussin à La Chapelle, à nouveau à la chaîne. Il remet son salaire chaque mois à ses parents qui lui reversent un *trinkgeld*, comme on dit dans les Vosges, un pourboire. Mais cet argent de poche ne suffit pas à se payer une voiture. Grâce à Christine qui lui prête 2 000 francs, Jean-Marie prend un crédit de 8 000 francs pour acheter une R12 d'occasion.

Un rêve de maison

Les parents de Jean-Marie qui n'ont eu qu'une fille et cinq garçons, adorent Christine. Albert l'appelle même « ma gamine ». Mais à l'automne 1978, tout se gâte. Jean-Marie est invité à l'enterrement de vie de garçon d'un cousin avec son père, ses oncles et ses frères. Il n'aime pas trop ces soirées réservées aux hommes qui finissent souvent en beuveries. Cela n'a pas manqué. Ce soir-là, son père a trop bu. Le lendemain, Jean-Marie entend « un grand bruit » en haut. Il monte dans la chambre des parents et voit alors son père battre sa mère, jetée à terre. Il lui crie d'arrêter. Son père hésite à se ruer sur lui, puis renonce à frapper son fils. Néanmoins, Jean-Marie ne veut plus rester sous ce toit et emménage chez la mère de Christine, dans une pièce mansardée.

La jeune femme trouve une place de couturière à la manufacture de confection vosgienne de Lépanges-sur-Vologne, et obtient un logement HLM dans cette commune vallonnée de 550 habitants. Jean-Marie continue à bosser à La Chapelle-devant-Bruyères et ne verse plus sa paie à ses parents, mais tous deux se meublent avec du provisoire, sans crédit. Ils ne font pas de dépenses superflues dans le but de s'acheter une maison, de faire construire. Ils se marient en catimini le 20 janvier 1979, sans passer par l'église, sans robe blanche, sans invités, sauf les parents de Jean-Marie et la mère de Christine. Ils ne partent pas plus en voyage de noces, pour garder leurs économies : « De toutes nos forces, nous rêvions d'avoir notre chez-nous. »

Unis par l'amour de la nature, Christine et Jean-Marie Villemin se baladent dans les bois de sapins, cueillent des myrtilles, de la rhubarbe, des groseilles et des mûres, Christine confectionne des tartes et Jean-Marie « du vin de dessert » qui leur rappellent leur enfance. Ils cherchent un terrain dans le coin. Ils écument les foires, les brocantes en quête de tasses en céramique, de moulin à café, de broderies et bibelots. Jean-Marie abandonne les matchs de football le week-end pour aller à la piscine avec Christine le dimanche, puis s'inscrit à un club de culturisme puis de karaté. Pendant ce temps, Christine fait de la couture ou arrange l'appartement. « C'était un bonheur simple, mais déjà très fort », lit-on dans leur livre écrit à quatre mains. Et puis, un matin, pour rédiger un courrier au notaire d'un cultivateur qui vend des terres, Jean-Marie demande conseil à sa mère et pas à Christine – alors au boulot –, et ne prépare pas le repas alors que c'est son tour : « Le ton est monté. J'ai fini par te menacer : "Tu te tais ou je te gifle !" relate Jean-Marie. « Tu m'as répondu du tac au tac : '"Vas-y !" Et c'est parti. J'ai regretté aussitôt. Je suis parti à l'usine sans te dire au

revoir. » Christine a plié bagage, emportant la moitié de l'argent, et a trouvé refuge chez sa mère, tenue au silence. Très inquiet, Jean-Marie la cherche partout, en vain. Il montre même une photo de Christine aux employés de la gare d'Épinal et se rend à la gendarmerie, rien. Reparti chez M^me^ Blaise à Laveline, Jean-Marie finit par l'apercevoir et la retrouver, au bout de deux jours. Plus tard, cet épisode de la claque sera amplifié par la rumeur, et sera soi-disant suivi d'une fugue de deux semaines à Nice…

Dans la famille Villemin où les maris battent souvent leur femme, nul ne comprend que Christine soit partie pour une gifle, mais elle lui a montré qu'elle n'acceptait pas cette violence conjugale, et lui n'était « pas fier » de son geste : « Je n'aurais jamais cru que je pouvais te frapper. Mais notre amour était différent. » Ils veulent à tout prix une maison et plusieurs enfants. Quand Christine tombe enceinte, ils exultent. Ils se promènent sur les hauteurs de Lépanges, et rêvent d'habiter ici, au milieu des prés et des vaches. Jean-Marie démarche les anciens du village en quête d'un terrain libre à bâtir et apprend qu'un agriculteur a échangé une parcelle avec la commune. Tous les deux se souviennent de la visite à bord de la voiture du secrétaire de mairie qui montait, montait, puis s'est arrêtée juste en face de leur champ préféré. « On chuchotait tous les deux : "Tu te rends compte ? C'est là !" On était fous de joie », se rappelle Christine dans les pages jaunies du *Seize Octobre*. Après, tout s'organise dans l'enthousiasme : le géomètre, les papiers, l'achat du terrain pour 18 000 francs et le prêt complémentaire de 192 000 francs. Ils calculent le remboursement du crédit, soit 2 200 francs par mois pendant vingt ans, à partir du seul salaire de Jean-Marie, parce que Christine, un jour, s'occupera des enfants. Ils choisissent sur catalogue un pavillon au joli nom de « Charmille », une option économique où les propriétaires doivent assurer les

finitions. Ils pensent que la maison sera prête pour le premier anniversaire du bébé.

Le week-end, le couple se rend avec plaisir à Aumontzey chez les parents de Jean-Marie, content de retrouver son jeune frangin Lionel, son frère Gilbert et sa sœur Jacqueline, et leurs conjoints. Le père Albert s'est adouci avec l'âge et Monique se plaît à cuisiner pour ces grandes tablées. Les fêtes en famille s'organisent de façon « spontanée », une soirée choucroute, un barbecue, un méchoui ou un pique-nique en Alsace l'été, au-dessus de Gérardmer où les Villemin se baignent dans les lacs : « On se voyait comme une petite tribu qui s'entendait bien », écrit Jean-Marie. Bien sûr, Michel peut se montrer jaloux et balancer des piques, et reste un peu à l'écart avec sa femme Ginette. Et les relations entre Albert et sa bru Liliane, la femme de Jacky, sont houleuses. Mais dans toutes les familles, il existe des mésententes…

Grégory naît un dimanche, le 24 août 1980. Survolté, Jean-Marie fonce prévenir la mère de Christine « C'est un gamin ! » et les siens. Jean-Marie a décapé et verni un lit de bébé fabriqué par son père avec les lattes d'une vieille armoire. Grégory a sa chambre et bientôt une nourrice, Christine Jacquot, qui habite le même immeuble. Tout l'hiver, les jeunes parents trimballent Grégory dans son couffin pour suivre les avancées des travaux de leur maison dont ils photographient chaque étape. Chez Autocoussin, Jean-Marie est affecté au laboratoire, l'antichambre de la maîtrise. Nul ne s'en rend compte dans sa famille. Et puis, en février 1981, le voilà qui monte en grade, au poste de contremaître. Il étudie le soir pour se perfectionner, car on l'a choisi à la place d'un bachelier. Il a une vingtaine d'ouvriers sous ses ordres. Cette promotion inattendue représente « un cadeau supplémentaire et la promesse d'une vie

plus facile ». Ils pourront, comme espéré, se passer du salaire de Christine pour qu'elle reste au foyer à élever leurs futurs enfants. Ils entrent enfin dans ce grand chalet de style vosgien avec « des fenêtres à petits bois », le 20 juin 1981, jour de la Saint-Jean et du solstice d'été, sous un soleil radieux qui illumine la cuisine. La vue est magnifique des deux côtés, vers la lisière du bois et en surplomb de la vallée de la Vologne. Tomettes de couleur pin au sol, toile de jute entre les poutres, salle à manger en chêne et tapisserie à fleurs rouges, c'est dans ce foyer chaleureux que Grégory grandit avec ses parents : « On avait organisé notre vie autour de lui. » Grégory est un petit farceur au « rire en cascade » qui fait des blagues à ses parents, adore les câlins et les baisers, vient dans leur lit le week-end, et dont le doudou est un singe en peluche appelé « Kiki ».

Premiers appels

Mais sitôt le téléphone installé au mois de juillet, les appels anonymes commencent à pleuvoir, ça raccroche à l'autre bout. Et puis un soir, à minuit, à l'appareil, Jean-Marie entend le disque des Charlots *Chef, un p'tit verre, on a soif*, avec une voix de femme qui chante à contretemps. Les jours suivants, c'est un autre morceau *J'ai le mal de toi* qu'on lui passe. Il essaie de faire parler son correspondant, en vain. Au mois de novembre 1981, Christine entend pour la première fois la voix du corbeau qui le traite de tous les noms : « Mais qu'est-ce que je vous ai fait ? » lui demande-t-elle. « C'est pas toi, c'est ton vieux. » Le même soir, le corbeau vient briser le ressort de la clenche et une vitre sécurisée de la porte d'entrée de leur maison et s'en vante lors d'un coup de fil à son père Albert et sa mère Monique : « J'ai cassé la porte du chef. Sa femme

a eu peur. » Christine et Jean-Marie mettent des grilles et des volets. Ils achètent une carabine 22 long rifle pour la maison et un pistolet pour Christine qui le prend dans son sac à main lorsqu'elle sort. Désormais, lorsque Jean-Marie travaille de nuit, elle part avec Grégory dormir chez sa mère. Mais un soir, elle retrouve un pneu crevé, puis le corbeau appelle pour le revendiquer. Alors, Jean-Marie prend une semaine de congés pour essayer de le coincer. C'est angoissant. Grégory le sent car, lorsque ses parents raccrochent, il dit « C'était encore le pothomme ? »

Sur les conseils des gendarmes de Corcieux, où Albert et Monique ont porté plainte, chaque destinataire d'un coup de fil anonyme rappelle aussitôt un membre de la famille qu'il suspecte pour vérifier s'il se trouve à côté de son téléphone et tenter de reconnaître la voix du corbeau. Du coup, le fielleux volatile monopolise aussi les conversations du dimanche chez les Villemin à Aumontzey qui se montent le bourrichon et se méfient les uns des autres. « Ton père était obsédé. Il se rongeait les sangs. Il en parlait tout le temps. Le corbeau lui pourrissait la vie », écrit Christine.

Albert, le chef de famille, et Jean-Marie, « le chef », soupçonnent la branche Jacquel de Liliane à cause des allusions du corbeau qui prend toujours la défense du « bâtard » Jacky, et en font part à la gendarmerie de Corcieux. Jacky est alors convoqué et réagit très mal. Il se prend le bec avec son père et son frère. Jacky rompt avec sa famille, et ne met plus les pieds à Aumontzey. Il reste chez lui à trois kilomètres de là, à Granges-sur-Vologne.

Alors, au printemps 1983, le corbeau appelle une dernière fois Jean-Marie sur son lieu de travail et lui annonce qu'il disparaît, puis envoie un long courrier à ses parents qui s'achève également par ces mots : « J'arrête et vous ne saurez jamais qui je suis. » Jean-Marie et Albert croient naïvement qu'ils ont démasqué le corbeau,

Jacky ou Liliane, ou sa belle-famille Jacquel, et qu'ils ont réussi à stopper ses actes de malveillance. Bien plus tard, Jean-Marie comprendra que si le corbeau s'arrête de croasser par téléphone, c'est qu'il n'a plus « le paravent » de Jacky « le bâtard » pour se protéger et redoute également les écoutes placées par les gendarmes pour le piéger.

Une fois le corbeau envolé en mai 1983, la vie reprend son cours tranquille dans le chalet de Lépanges, comme avant. Grégory a grandi. Très éveillé pour son âge et « éclatant », cet enfant attire l'œil des adultes et aime beaucoup l'école. Il regarde *L'Inspecteur Gadget* à la télé et raffole des chansons de Mickaël Jackson. Il tape dans son ballon de foot devant la maison ou joue sur le tas de sable avec ses voitures. Il dévale à vélo la pente abrupte à côté de la maison, « un vrai casse-cou », dit Jean-Marie, et marche le blouson ouvert et les mains dans le dos comme un petit caïd. Il va souvent à la ferme d'à côté pour voir le veau « aux beaux yeux ». Il s'amuse à attraper les crapauds et, là encore, admire leurs « grands yeux ». Il réclame « un petit frère » comme celui de sa tante qui vient d'accoucher. Christine et Jean-Marie ne pensent plus du tout au noir corbeau qui a empoisonné leur vie pendant près de deux ans.

Mort dans la Vologne

Comme ils sont fâchés avec Jacky et Liliane, ceux-ci ne les avertissent pas que le malfaisant a repris du service en mars 1984. Le corbeau a appelé Liliane qui l'a enregistré : il a promis « de faire du mal au chef », et de se débrouiller pour l'accuser elle, « c'est toi qui seras arrêtée ». Loin de ces sombres histoires, Jean-Marie

commence les travaux pour agrandir le chalet et montre à Grégory l'emplacement de la seconde chambre : « Le bébé dormira là. » Il pose les lambris le dimanche 14 octobre, avec son fils qui ramasse les chutes et entasse les lamelles de bois. Deux jours plus tard, Grégory disparaît. Quand Jean-Marie l'apprend, fou de rage, il passe chez lui chercher son fusil et fonce chez les Jacquel, persuadé que la belle-famille de Jacky retient son fils. Mais Christine a averti les gendarmes qui interviennent à temps. Et puis, vers 21 h 30, un « pompier rouquin » débarque rue des Champs devant la maison des parents de Grégory, encombrée de gendarmes, et Jean-Marie le rejoint au bord de la route. Le secouriste lui demande si l'enfant portait un bonnet bleu, blanc et rouge. « Bon, ils ont retrouvé le bonnet », se dit le père de Grégory. Mais l'homme lui annonce de façon brutale : « On l'a retrouvé mort dans la Vologne. » Comme un « coup de poignard ». De douleur, Jean-Marie tape du poing dans un volet, de toutes ses forces. Christine n'a pas encore compris. Jean-Marie l'enlace et le lui dit. Elle pleure. Elle crie : « Pourquoi, mais pourquoi ? C'est pas vrai, c'est pas vrai ! » Il la porte dans le salon. Elle s'évanouit. Un médecin vient lui faire des piqûres. Jean-Marie part à Docelles dans le local des pompiers voir son fils allongé sur une table, qui ne respire plus, « j'ai cru que mon cerveau explosait ». Cette nuit-là, Christine et Jean-Marie Villemin ont fui leur maison, incapables d'y rester sans Grégory, pour se réfugier à Aumontzey. Elle avait 24 ans. Il en avait 26. « Nous étions fauchés pour toujours. »

Le lendemain à 11 heures, lorsqu'ils émergent d'une nuit sans sommeil, comme des « zombies », Marie-Ange et Bernard Laroche sont déjà là avec les parents Villemin en train de prendre « le café ou l'apéro ». Ce sont les seuls de la famille. À la morgue d'Épinal, l'après-midi, Christine ne supporte pas de voir Grégory « dans une

boîte » et ne le croit pas mort, mais endormi. Elle a apporté plusieurs pull-overs qu'elle veut lui enfiler pour qu'il n'ait « pas froid ». Elle lui donne son doudou, le singe Kiki, dans son cercueil. Les nuits suivantes, elle cauchemarde sur leur fils qui a « besoin d'eux » car il doit grelotter « de froid et de peur ». Elle culpabilise d'avoir laissé Grégory jouer dehors et lui de ne pas avoir installé de clôture autour du pavillon. Mais comment imaginer que ce « tordu au téléphone » allait revenir et emporter leur enfant ? « C'était inconcevable. » Après l'enterrement, le juge Lambert reçoit au tribunal d'Épinal Christine et Jean-Marie Villemin qui, d'emblée, ne le sentent « pas à la hauteur ». Alors qu'ils peinent à parler de Grégory, le juge les coupe pour passer un coup de fil à sa mère, l'avertir qu'il rentrera tard, et lui demander de « poser ses cachets sur sa table de nuit ». Sans une once de compassion.

Le 31 octobre, les parents de Grégory apprennent par des journalistes la mise en garde à vue de Marie-Ange et Bernard Laroche, et se montrent surpris : « De toute la famille, c'étaient ceux qui venaient le plus souvent aux nouvelles. » Jean-Marie rumine des souvenirs de jeunesse avec son cousin, la cabane dans les bois, les maraudes dans les vergers, les tirs à l'arbalète et au lance-pierre, les virées à bord de sa Simca 1000, et pense en lui-même : « Si c'est lui, on ne peut plus faire confiance à personne. » Sa mère pleure. Son frère Michel n'y croit pas. Christine repense à ce méchoui en famille au mois de juillet près d'un étang où Bernard n'était pas le dernier à se bagarrer à coups de serviettes mouillées. Le lendemain, chez ses parents, Jean-Marie bombarde Michel de questions sur la teneur de ses conversations avec Bernard Laroche, son meilleur ami. Lui racontait-il tout ce qui se passait dans la famille ? Parlait-il des détails de leur vie avec Christine et Grégory à ce cousin désormais suspecté ? Et puis Jean-Marie veut absolument

savoir si Ginette, marraine du petit Sébastien Laroche, atteint d'hydrocéphalie, a répété aux parents de celui-ci les paroles récentes de Christine lors d'un repas de famille. Sébastien venait de faire sa première rentrée scolaire en septembre 1984, un an après Grégory. Ginette discutait avec Christine des soucis de Marie-Ange, « embêtée », et qui avait demandé à la maîtresse de « faire attention à ce que son fils ne soit pas bousculé ». Et Christine avait lancé qu'il ne faut quand même pas pénaliser tous les gamins et les empêcher de jouer dans la cour, sinon « mieux vaut qu'elle mette Sébastien dans une école spécialisée ». Connaissant la susceptibilité de son cousin Laroche sur le handicap de son fils, Jean-Marie se demande après coup si « de simples maladresses ont pu entraîner chez des gens mauvais » un acte sans commune mesure. Il veut savoir « comment ces propos ont été rapportés par Ginette », car c'est une sacrée pipelette. C'est en effet par elle qu'ils ont appris pourquoi « Bernard et Marie-Ange se faisaient la tête, chacun à un bout de la table », l'an passé en 1983, à la choucroute à la salle des fêtes. D'après Ginette, Marie-Ange voulait un second enfant et Bernard aurait refusé en l'envoyant balader : « Non, parce que t'as pas été capable de m'en faire un normal. »

Mais Michel ne supporte pas toutes ces questions qui l'accusent avec Ginette d'avoir trop parlé, et pique une véritable crise de nerfs à table. Les deux quittent la maison des parents Villemin en colère, en claquant la porte, et se réfugient chez eux à côté. Ginette est obligée d'appeler un médecin pour calmer Michel avec une piqûre. La matriarche, Monique Villemin, l'apprend et revient « catastrophée ». Alors, elle demande à son fils Jean-Marie de quitter les lieux. Christine en a renversé un mazagran de lait sur la table. Et puis tous deux ont préparé leurs valises et décampé *illico*, rejetés par la propre grand-mère de Grégory qui, les voyant partir, a

lancé à son fils : « Laroche ne te suffit pas ! Il faut que tu mettes Michel dans le coup ! Vous faites des histoires pour rien. » Pour rien ?

---

1. Jean-Marie et Christine Villemin, *Le Seize Octobre*, Plon, 1994.

4

Murielle Bolle, celle qui sait

Un tiers de siècle après le crime de la Vologne, un témoin capital refait son apparition : Murielle Bolle, 15 ans à l'époque des faits, 48 ans aujourd'hui, dont la garde à vue interrompue en 1984 a repris en 2017 comme si de rien n'était, avec les mêmes questions des enquêteurs. Cette fois-ci, la belle-sœur de feu Bernard Laroche a été mise en examen pour « enlèvement et séquestration suivie de mort » de Grégory Villemin. C'est elle, Murielle Bolle, qui avait fourni un témoignage décisif sur son implication dans l'enlèvement, avant de se rétracter pour toujours. Les juges et les gendarmes de Dijon, qui ont déjà épinglé le couple Marcel et Jacqueline Jacob, la soupçonnent de receler des renseignements essentiels sur ces crimes et ne la considèrent plus comme une actrice passive du drame.

Ce vendredi 2 novembre 1984, la jeune Murielle Bolle, tignasse rousse, yeux verts et joues tachées de son, est interrogée par les gendarmes de Bruyères (Vosges) sur son emploi du temps le jour du meurtre de Grégory, le 16 octobre 1984. Car il y a quelque chose qui cloche. Entendue la veille chez ses parents, dans la cité ouvrière de

Laveline-devant-Bruyères où ils habitent, la collégienne a raconté passer ses nuits chez sa sœur Marie-Ange et son beau-frère Bernard Laroche, à Aumontzey, pour les aider à surveiller Sébastien, leur fils de 4 ans, légèrement handicapé. Le jour du meurtre, elle dit avoir pris le car scolaire pour se rendre à Aumontzey chez sa tante, Louisette Jacob, où elle a débarqué vers 17 h 25. À l'en croire, Bernard Laroche était déjà là, en train de regarder la télé avec son enfant sur les genoux. Or, il soutient être parti avec son fils à 17 h 15, avant l'arrivée de la Rouquine.

Soumis à la dictée, comme quinze autres personnes habitant ces villages autour de la Vologne, pour débusquer les corbeaux ayant menacé de mort le fils du « chef » Jean-Marie Villemin, Bernard Laroche a en effet été placé en garde à vue le 1er novembre pendant près de onze heures, en compagnie de sa femme Marie-Ange. Il a joué au « désinvolte » et « fait l'imbécile », selon le capitaine Étienne Sesmat de la gendarmerie d'Épinal, bourrant de fautes les dictées, prétendant n'écrire qu'en lettres bâtons, jamais en cursives. Pourtant, les gendarmes ont découvert chez lui, sur les hauteurs d'Aumontzey – où il voisine avec son oncle Marcel Jacob, avec qui, orphelin de mère, il a grandi –, des documents qui prouvent le contraire et… une longue-vue.

Or, les corbeaux qui se déchaînent sur Albert et Monique Villemin, née Jacob, et sur leur fils chéri Jean-Marie, savent tout ce qui se passe dans leur maison en contrebas. Soit ils les épient à la jumelle, soit ils sont renseignés par leur fils aîné Jacky, dit « le bâtard », ou par l'illettré Michel Villemin. De plus, lors de certains appels téléphoniques anonymes, on entend des bruits de métier à tisser. Or, Bernard Laroche travaille dans une filature, où son statut de délégué CGT et ses grosses moustaches lui valent le surnom de « Popof ».

Ces soupçons pesant sur Laroche l'ont donc conduit chez les gendarmes, où sa « relative dextérité à écrire de la main gauche comme de la droite » les renforce un peu plus dans leurs convictions. Car le corbeau kidnappeur, qui a jeté sur le papier la revendication du crime paraît avoir déguisé son écriture ou utilisé sa « mauvaise » main. Mais sur son emploi du temps, « Popov » n'en démord pas. Devenu enfin cadre à l'usine textile depuis le 1er septembre, il travaillait de nuit et a donc occupé son après-midi libre, jusqu'à 16 h 30, à papoter ou à picoler avec son « frère de lait », Michel Villemin, lui-même très remonté contre son cadet Jean-Marie. Après, il est passé avec son fils Sébastien chez la tante Louisette Jacob, puis dit-il sur procès-verbal, « vers 17 h 15 », il est allé au supermarché Champion où il a acheté 150 bouteilles de vin en promotion, puis est passé au bureau de tabac encaisser un ticket de tiercé gagnant. Or, la patronne du PMU ne lui a donné l'argent qu'à 18 h 10. Suspicieux, les pandores veulent savoir qui arrive en premier chez la tante Louisette durant ce créneau horaire fatidique 17 heures-17 h 30 où Grégory a disparu, mais renoncent à questionner la vieille dame : elle n'a pas toute sa tête.

« Vers 17 h 15 »

Pour lever cette contradiction, les gendarmes ont vérifié auprès des deux chauffeurs de bus les dires de l'adolescente. Mais pas de chance, le remplaçant qui officiait le 16 octobre ne correspond pas à la description qu'elle a fournie. De plus, ce conducteur qui, selon le capitaine Sesmat d'Épinal, « connaît bien Murielle, facile à identifier par sa dense chevelure rousse », est formel : « Elle n'était pas dans le car ce soir-là. » Cette fois, c'est dans les locaux de la brigade de

Bruyères que Murielle Bolle doit s'expliquer. Selon le gendarme Sesmat, elle répète tout, point par point. Mais « soudain, placée devant ses mensonges, l'adolescente craque et avoue ». Sur procès-verbal, Murielle Bolle explique : « Je vous ai menti. Lorsque je me rendais au bus, j'ai été appelée par mon surnom "Bouboule" par mon beau-frère Bernard Laroche. Sur le moment, j'ai été surprise car c'est la première fois que mon frère venait me chercher à la sortie de l'école. » Il l'a fait monter à l'avant de sa Peugeot 305 verte, Sébastien était assis à l'arrière. Ils ont roulé vers Champ-le-Duc puis Lépanges-sur-Vologne où Laroche a stoppé. Il est revenu avec un petit garçon coiffé d'un bonnet qu'il a installé à l'arrière. Ils sont ensuite descendus vers le village où ils se sont arrêtés un moment, à un endroit où la route était barrée. Puis ils sont repartis dans l'autre sens vers un autre bourg. Là, « près d'une petite place », Bernard s'est garé puis est sorti de la voiture. Il a emmené l'enfant au bonnet. Elle ne sait pas ce qui s'est passé, mais « une chose est sûre, Bernard est revenu seul ». Puis ils ont filé très vite à Aumontzey chez la tante Louisette. Après, il est reparti avec Sébastien au Champion remplir sa cave. C'est le lendemain, en voyant la photo de Grégory dans le journal, que Murielle Bolle dit avoir compris l'identité et le sort du petit garçon au bonnet.

L'adjudant Lamirand avertit aussitôt par téléphone le capitaine Sesmat, à la fois « sidéré et soulagé », mais qui, selon son récit dans *Les Deux Affaires Grégory*[1], ne s'attendait pas à ce type d'aveux : « Enfin un témoignage direct et décisif. » Le chef de la compagnie d'Épinal fonce à Bruyères, lit le procès-verbal circonstancié de Murielle Bolle, et va la voir, elle était assise sur une chaise dans un coin du bureau, l'air détendu malgré « une moue boudeuse ». Elle ne manque pas d'aplomb, mais Sesmat se méfie

néanmoins du témoignage de l'ado : « Pourquoi dis-tu tout ça, Murielle ? Est-ce bien la vérité ? » Elle lui rétorque, « renfrognée mais sûre d'elle, ni apeurée ni abattue » : « C'est la vérité. » Les gendarmes la placent donc en garde à vue et refont avec elle des croquis de l'itinéraire. Au médecin qui vient l'examiner, elle lance : « Les gendarmes, c'est mes copains ! J'suis mieux ici qu'à la maison. »

Inquiet, le père de Murielle vient aux nouvelles, rencontre sa fille et repart rassuré. Les gendarmes veulent la garder la nuit, elle ne dormira pas en cellule, mais dans un bureau équipé d'un lit. Pendant ce temps, les enquêteurs retrouvent ses camarades de classe, dont quatre filles qui prennent le car tous les jours avec elle et confirment son absence ce soir-là. À 8 h 30, le samedi, Murielle Bolle répète ses déclarations, en les précisant : c'est la première fois que Bernard venait la chercher à l'école et, à son avis, c'était pour qu'elle s'occupe de Sébastien dans la voiture. Évidemment, les enquêteurs ne manquent pas d'aviser le juge Jean-Michel Lambert à Épinal de ces aveux décisifs et corroborés, attendant qu'il se déplace ou fasse venir Murielle Bolle à son bureau pour l'entendre. Mais ça tombe mal : le magistrat n'a pas du tout l'intention de bousculer son week-end de la Toussaint et préfère reporter cette audition capitale au lundi suivant. Le « petit juge » ordonne de remettre l'adolescente à sa famille. Bien embêtés par « la légèreté » du juge, les gendarmes redoutent des pressions sur leur témoin, mais obéissent : « On ne peut pas forcer la main au magistrat », dit aux Jours Étienne Sesmat, qui ramène donc Murielle Bolle chez ses parents.

Comme la mère, Jeanine, qui a eu dix enfants pour vingt et une grossesses, est très malade, et souffre notamment du diabète, c'est au père, Lucien Bolle, « un brave homme, honnête et travailleur, de milieu ouvrier modeste qui ne manque pas de règles familiales »,

que le capitaine Sesmat montre le PV de sa fille mineure, une obligation. Il mesure immédiatement la portée des accusations de Murielle, mais ajoute à l'intention des gendarmes : « Ma fille est solide. Si elle l'a dit, c'est la vérité. » Le gradé leur demande de ne pas ébruiter ce qu'ils savent jusqu'au lundi et l'audition de Murielle par le juge. Ils promettent. Pas tranquille pour autant, Étienne Sesmat nourrit « un mauvais pressentiment » tout le week-end et redoute le comportement de Murielle lorsqu'elle va croiser Bernard. Surtout, il a l'impression de ne pas agir « dans l'ordre, ni dans la logique des choses ». « Interrompre aussi brusquement une dynamique d'enquête à un moment aussi sensible semble incompréhensible et dangereux. »

Le lundi matin arrive enfin mais, étrangement, le juge n'est pas pressé de recevoir Murielle Bolle : il attend les conclusions d'une expertise en écritures. Outré, le commandant Chaillan part néanmoins chercher la jeune fille « pour la conduire d'autorité » au palais de justice et, une fois sur place, convainc Lambert de l'entendre. Questionnée par le seul magistrat et le greffier, Murielle Bolle réitère ses aveux et ajoute : « Si je n'ai pas parlé plus tôt, c'est que j'avais un peu peur de Bernard. Les gendarmes ont été gentils avec moi. Ils ne m'ont jamais dit qu'il fallait que je dise certains faits et pas d'autres. J'ai vraiment parlé librement. » Sur les conseils du commandant, le magistrat refait avec lui et Murielle les trajets réalisés le jour du crime avec Bernard et Grégory, mais abandonne étrangement son greffier dans une autre voiture – ce qui n'est pas légal lors d'un « transport » de justice… Ils découvrent alors qu'il existe bel et bien une rue barrée à cause de travaux, non loin de la Poste de Lépanges-sur-Vologne, d'où le corbeau a envoyé un pli aux alentours de 17 heures qui contient le mobile du crime : la vengeance contre le « chef », par haine et jalousie.

Entre-temps, à Bruyères, d'autres gendarmes interrogent – sans lui en préciser la raison – Marie-Ange Laroche sur sa sœur benjamine Murielle qui, à ses yeux, n'a pas d'animosité ou de différend avec son mari Bernard, et n'est pas du genre à mentir. « On peut lui faire confiance », assure Marie-Ange qui, elle, a un alibi solide pour le 16 octobre, vissée à son poste à l'usine Profil de Gérardmer jusqu'à 21 heures. Ce n'est pas le cas de son mari, qui présente un trou dans ses activités entre 16 h 30 et 18 heures. L'après-midi même de ce 5 novembre, Bernard Laroche est arrêté sur son lieu de travail à Granges-sur-Vologne d'où il sort en bleu de chauffe, menotté à un gendarme, sous les flashes des photographes et les objectifs des caméras, répétant d'une voix mécanique : « Je suis innocent ! » Le juge Lambert l'inculpe pour l'assassinat de Grégory Villemin et l'expédie en prison. Au bout de ces trois semaines d'enquête et de 183 auditions, les gendarmes ont le sentiment que « l'affaire Grégory est quasiment terminée ».

La rouste qui change tout

Hélas, le magistrat aux grosses lunettes se fait mousser lors d'une conférence de presse, annonçant qu'il se fonde sur « un témoignage capital et sur une expertise ». Sous le feu des questions posées par les journalistes – déjà probablement informés par ses soins en « off » –, il finit par lâcher le nom de sa source : Murielle Bolle. Atterrée, la famille Bolle-Laroche encaisse mal le coup. Et l'adolescente se retrouve bien seule, le soir, chez ses parents à Laveline-devant-Bruyères, à affronter les reproches de sa grande sœur Marie-Ange, dont elle vient d'envoyer au trou le mari, certes volage et pas facile à vivre, mais bon père pour Sébastien. Et les

engueulades de ses frères, réputés violents. Ce soir-là, la Rouquine a reçu une sacrée « rouste », une raclée, de nature à lui faire ravaler ses mots. Des voisins se souviennent des cris et des pleurs de la jeune fille qu'ils ont entendus toute la nuit. Sa propre mère avouera même que Murielle a essayé de se suicider en se jetant sous un train.

Le lendemain, le 6 novembre, en fin de journée, les yeux rougis et les lèvres tremblantes, l'adolescente escortée par ses frangins se rend au tribunal d'Épinal et demande à voir le juge Lambert, qui la reçoit avec sa mère. Murielle Bolle efface alors toutes ses accusations contre Bernard Laroche – « C'est faux » – et prétexte avoir eu peur des gendarmes qui l'auraient menacée de l'enfermer en maison de correction… Le greffier qui enregistre sa rétractation confiera plus tard à la justice – dans un PV de déposition daté du 1er mars 1989 – que la jeune fille n'avait pas l'air naturel et donnait l'impression de « réciter une leçon ». À partir de ce 6 novembre 1984, Murielle Bolle restera emmurée dans ses dénégations, tenue par un secret de famille qu'il lui est impossible de trahir. Même après la mort de son beau-frère, tué par le père de Grégory, le 29 mars 1985.

Toutefois, le président de la chambre d'accusation de Dijon, Maurice Simon, qui, à partir de 1987, enquête pour un supplément d'information sur l'assassinat de Grégory, reprend le témoignage, majeur, de Murielle Bolle. Ses investigations, qui vont mener au non-lieu prononcé le 3 février 1993 en faveur de Christine Villemin, examinent les indices qui pèsent sur d'autres personnes de la famille et concluent : « En définitive, il existe contre Bernard Laroche des charges très sérieuses d'avoir enlevé Grégory Villemin le 16 octobre 1984. En revanche, les raisons profondes de la haine qui semble avoir dicté ce crime demeurent incertaines, pour ne pas dire

inconnues et, en l'état, il est impossible d'affirmer que Grégory Villemin, dont la mort demeure toujours entourée de mystère, a été tué par Bernard Laroche. » La mort de ce dernier a entraîné l'extinction des poursuites judiciaires à son encontre.

Toutefois, l'examen du cas Laroche par la cour d'appel de Dijon « tend à démontrer que Murielle Bolle, en dépit de ses dénégations, initiales et finales, a bien assisté à l'enlèvement de Grégory Villemin et qu'en gardant son neveu Sébastien, et en rassurant la victime par sa présence, elle a facilité l'enlèvement », lit-on dans l'arrêt qui la blanchit de toute intention criminelle. « En revanche, il n'est pas établi qu'elle ait su, avant d'apprendre le lendemain par la lecture des journaux la mort de Grégory Villemin, le but de l'expédition à laquelle elle avait participé. Rien dans ses aveux à la gendarmerie, au juge Lambert et à Louisette Jacob, ne permet de penser qu'elle ait eu conscience de favoriser le rapt d'un enfant et son assassinat. Les confidences de Jeanine Bolle [sa mère] à son infirmière et les renseignements fournis par celle-ci confortent cette opinion. Murielle Bolle aimait en effet beaucoup les enfants et a été bouleversée à l'annonce du décès de Grégory. » Négligée par les gendarmes, au départ en raison de sa « débilité mentale », tante Louisette – que d'autres dotaient d'un bon sens solide et d'une mémoire infaillible – a en effet expliqué par trois fois au président Simon et à ses enquêteurs que Murielle lui avait confié après le crime, « en pleurant beaucoup, beaucoup », qu'elle se trouvait dans la voiture de Bernard Laroche avec Sébastien et Grégory, et que son beau-frère était descendu avec le petit au bonnet puis revenu tout seul.

Le mystérieux flacon d'insuline

Les parents de Grégory et la grand-mère Monique qui ont porté plainte à Épinal le 25 novembre 1985 et se sont constitués partie civile contre la jeune fille pour « complicité d'assassinat, non-opposition à la réalisation d'un crime, non-assistance à personne en danger, abstention volontaire de témoigner et non-dénonciation de crime », soupçonnent alors, selon le rappel des hauts magistrats de Dijon, « Murielle Bolle d'avoir pris une part active à la disparition de leur fils et petit-fils en lui injectant une dose d'insuline peut-être mortelle, en tout cas suffisante pour l'avoir plongé dans un coma ayant facilité sa noyade ». Ils ont donc étudié cette hypothèse. Il ressort des renseignements fournis le 21 novembre 1989 par Jacqueline Golbain, l'infirmière de Jeanine Bolle qui lui administrait chaque jour en 1984 des piqûres contre le diabète, que ce « mélange d'insuline rapide et lente » était d'une marque identique au « flacon et à l'emballage découverts » à l'endroit supposé où le corps de Grégory a été jeté dans la Vologne. Et que les piqûres pratiquées par l'infirmière étaient faites « au moyen d'une seringue semblable à celle qui a été saisie » après sa découverte par un garde champêtre. De plus, selon l'infirmière qui laissait chez ses patients des produits et du matériel – par ailleurs en vente libre en pharmacie –, « cette seringue n'avait, semble-t-il, pas été retirée de son conditionnement par un profane, mais de la manière dont elle-même procédait ». Or « l'injection d'une seringue complète d'insuline à un enfant de 4 ans non diabétique aurait entraîné un coma et un état de mort apparente ». La soignante souligne également que, « deux années environ avant la mort de sa mère, survenue le 31 décembre 1987, Murielle Bolle avait appris à faire des piqûres à celle-ci ». Mais pas encore au moment de la disparition de Grégory.

La cour de Dijon ne peut donc abonder dans le sens des parties civiles, persuadées que « Bernard Laroche, informé des propriétés

de l'insuline, a conçu le projet d'anesthésier l'enfant en utilisant les produits pharmaceutiques de sa belle-mère et la compétence de sa belle-sœur ». Les hauts juges n'écartent toutefois pas complètement cette hypothèse « du fait de la découverte du flacon d'insuline et de la seringue à proximité du lieu d'immersion possible de la victime ». Mais ils se montrent prudents : « En l'absence d'autres indices et de témoignages, il est impossible d'imputer une telle injection à Murielle Bolle qui, à s'en tenir à la déposition de M^me^ Golbain, ne savait pas encore faire des piqûres à sa mère au mois d'octobre 1984. Même si elle avait piqué Grégory Villemin, il est douteux que cette jeune fille de 15 ans, peu instruite, ait compris le but et les conséquences de l'acte demandé par son beau-frère. »

En tout cas, en ces premiers jours de l'année 1993, la cour d'appel de Dijon déconseille aux parents de Grégory de persister dans leurs requêtes pour réentendre Murielle Bolle et d'autres habitants, des actes vains à ses yeux : « Tant que les témoins qui prétendent ne rien savoir ou donnent des faits des versions apparemment contraires aux autres résultats de l'instruction, notamment Murielle Bolle […] demeureront soumis aux pressions qui s'exercent sur eux, aucune nouvelle audition, confrontation ou autre investigation ne réussira à vaincre leur obstination et à dissiper les brumes épaisses qui subsistent encore. »

Depuis, le temps a passé dans la vallée de la Vologne. Murielle Bolle a obtenu son brevet, a fait condamner l'État pour dysfonctionnement de la justice, a touché 15 000 francs (2 300 euros), a eu plusieurs enfants, a trouvé un mari fromager, et a enchaîné les petits boulots, sans trouver de place fixe car, selon son avocat, Jean-Paul Teissonnière, « sa jeunesse et sa vie ont été bouleversées par cette affaire, sa réputation lui colle à la peau ». Les gendarmes et les juges de Dijon, poussés par les parents de

Grégory, ont toujours gardé l'espoir de délier la langue de Murielle Bolle, voire de la confondre pour son implication dans cet « acte criminel collectif ».

Rattrapée par son passé, Murielle Bolle a été mise en examen non pas pour complicité, mais comme co-auteur du rapt ayant abouti à la mort de Grégory puis placée un temps en détention à la maison d'arrêt de Dijon. Remise en liberté le 4 août 2017, elle est hébergée par un ancien maire dans la Nièvre, interdite de séjour dans les Vosges, et soumise à un contrôle judiciaire serré : obligation de pointer deux fois par semaine à la gendarmerie, interdiction de s'exprimer dans la presse et de communiquer avec les protagonistes de l'affaire.

---

1. *Les Deux Affaires Grégory*, *op. cit*.

5

La fabrique d’une coupable

Trop belle, trop intelligente, trop aisée, trop éplorée. La couturière de Lépanges-sur-Vologne, Christine Villemin, qui, à 24 ans, vient de perdre son fils, alimente médisances et soupçons d’une partie du village et de la presse. Le soir du meurtre, le 16 octobre 1984, l’influent correspondant local de neuf médias nationaux, Jean-Michel Bezzina, contacte son acolyte, le commissaire Jacques Corazzi, chef de la crim’ à la police judiciaire de Nancy. Celui-ci, selon ses propres descriptions dans *Le Secret de la Vologne*[1], « descend un énième whisky, mollement allongé dans un des fauteuils » de Chez Sonia, « un bar à putes au chaud ». Le Rouletabille veut l’emmener à Épinal et à Bruyères, mais « Coco », le poulet corse, refuse : « C’est une affaire pour les pandores. » Ce sont en effet les gendarmes d’Épinal qui s’occupent de la scène de crime et reçoivent le lendemain la visite de Bezzina. Surpris de le trouver assis dans son bureau, le chef de la compagnie, Étienne Sesmat, l’éconduit, mais le reporter de faits divers le prend de haut et le met sur la piste à suivre : « C’est la mère ! »

Le hic, c’est que la piste mène à Bernard Laroche, cousin germain de Jean-Marie Villemin, bientôt inculpé d’assassinat et

emprisonné le 5 novembre. L'avocat Gérard Welzer entre alors en scène aux côtés de son confrère Paul Prompt pour sortir, à tout prix, son client de ce mauvais pas. Le 8 novembre, Jean-Michel Bezzina, qui est invité par Me Welzer à dîner chez lui à Épinal, arrive flanqué du commissaire Corazzi, lequel détaille dans son livre l'arrangement entre ces trois protagonistes. Selon le récit de « Coco » – qui parle de lui à la troisième personne –, voici le « but de l'opération » : « Pour Jean-Michel [Bezzina], convaincre Coco de se saisir de l'affaire. Pour le chef de la crim', essayer d'en savoir plus car la saisine ne tardera pas. Pour Gérard Welzer, tenter de faire libérer son client. […] Chacun a un intérêt à court terme. L'alliance des trois est un risque. Ces trois-là vont tirer dans la même direction, pour des motivations différentes », lit-on sous la plume du policier. Et la cible s'appelle Christine Villemin. Une fois l'entente établie, « tous les trois se régalent d'un couscous sur le compte de RTL et arrosent sans retenue d'un boulaouane 14 degrés leur future collaboration ».

Les jours suivants, les insinuations sur Christine Villemin sont distillées dans la presse. On évoque « une femme très proche de l'enfant ». À tort, on impute ces mots à un légiste ayant examiné le corps : « C'est un meurtre de femme… » Le 23 novembre, *La Liberté de l'Est* se fait plus précise : « Le pire doit être envisagé. » Tandis que *L'Est républicain* se demande si la mère « demeure au-dessus d'horribles soupçons ». En décembre 1984, le juge Jean-Michel Lambert devient de plus en plus réceptif aux arguments des avocats de Bernard Laroche, qui accusent les gendarmes d'avoir soutiré de faux aveux à la jeune Murielle Bolle et portent plainte contre eux pour « subornation de témoin ». Un jour, dans son cabinet, le « petit juge », qui se défausse sur les gendarmes, lance aux avocats Prompt et Welzer, devant son inculpé Bernard Laroche qui le rapportera : « Si vous m'amenez un meilleur

coupable, je le relâche. » La journaliste Laurence Lacour d'Europe 1 raconte cette scène hallucinante dans son livre de référence sur les dessous de l'affaire, *Le Bûcher des innocents*[2]. Les avocats œuvrent en ce sens et obtiennent, le 4 février, la remise en liberté de Bernard Laroche. Bientôt, le juge Lambert reprend le dossier aux gendarmes, et repart sur une autre piste. Le commissaire Corazzi and Co récupèrent l'enquête, seconde victoire du trio ! Une journaliste d'Antenne 2 surprend un échange entre des PJistes de Nancy et le juge dans son cabinet d'instruction : « Pour nous, c'est la mère, et si c'est elle, on arrivera à la faire craquer. » Chaque jour, le couple Villemin sent le complot judiciaire se resserrer sur lui. Et même leur enfant mort ne repose pas en paix au cimetière. Lorsqu'ils vont prier sur sa tombe le 11 février, la photo en médaillon de Grégory a été volée sur la sépulture. Pour conjurer le sort, ce couple fusionnel a décidé de concevoir un second enfant, de déménager, de partir loin de ce maudit village.

La visite, le 8 mars, du grand reporter de *Paris Match* Jean Ker, devenu leur allié et confident, les achève. Car les notes de Me Prompt au juge Lambert qu'il leur montre orientent carrément les soupçons sur Christine, responsable d'un accident maquillé en crime : Grégory, laissé sans surveillance dans son bain, se serait noyé ou électrocuté, puis la mère l'aurait rhabillé, ligoté et jeté dans la Vologne, pieds et poings liés, pour ne pas essuyer les foudres de son mari… Fous de rage et gorgés de chagrin, Christine et Jean-Marie Villemin attendent le départ de Jean Ker pour foncer, munis d'un fusil, à Aumontzey, guetter Bernard Laroche devant sa maison. Pris de remords, le reporter se met à chercher les époux Villemin et finit par les trouver, planqués derrière une haie, avant qu'ils n'exécutent leur projet. Mais le père de Grégory n'y renonce pas

totalement puisqu'il lui demande s'il connaît « un tueur à gages »… Jean-Marie Villemin avoue par téléphone quelques jours plus tard au capitaine Sesmat qu'il a « failli faire une connerie » en allant « buter » Laroche. Le chef de la compagnie d'Épinal le met en garde contre cette velléité de meurtre et le croit calmé de cette pulsion passagère. Nul ne songe à le désarmer.

Interrogatoire intime

Le 21 mars 1985, Christine et Jean-Marie Villemin sont entendus longuement à la PJ de Nancy, qui n'évoque pas un instant le cas de Bernard Laroche, mais les bombarde de questions sur leurs pratiques sexuelles. Participent-ils à des partouzes ? Madame a-t-elle des amants ? Monsieur, des relations extraconjugales ? La rumeur, colportée par un hôtelier de Docelles qui l'avait soi-disant entendue d'un chauffeur routier, tient en effet la mère de Grégory pour une ancienne maîtresse de Bernard Laroche. Mais Christine Villemin déclare avec force qu'elle avait repoussé ses avances le 11 juin 1977 lors du mariage de la sœur de Jean-Marie, et avertie du divorce en cours de Corazzi, lui balance : « C'est pas parce que vous êtes cocu que tout le monde doit l'être. » Aux yeux du commissaire, elle réagit « comme une tigresse ! » Bien plus tard, quand la justice vérifiera ce ragot, le fameux transporteur démentira avoir vu Christine Villemin rejoindre Bernard Laroche en forêt pour des relations intimes. Pour l'instant, « l'équipe Grégory » de la PJ engrange les réponses de Christine Villemin sur son emploi du temps le soir de l'enlèvement de Grégory afin de mieux l'attraper un jour en flagrant délit de mensonges. D'ailleurs, elle fournit une indication inexacte sur une publicité de La Vache Grosjean qu'elle a

cru, à tort, avoir entendue à la radio – en repassant du linge dans une autre pièce… – pendant l'émission *Les Grosses Têtes*, dont elle ne se souvient plus parfaitement. Suspect… Puis les policiers décident de la pousser à bout, selon le livre du chef de la crim' : « L'auriez-vous fait ? L'avez-vous fait ? » Christine Villemin les injurie, puis éclate en sanglots. Commentaire du commissaire Corazzi : « Elle en devient presque vulgaire. Ce n'est pas ce que l'on attend d'une mère éplorée. » Le couple Villemin ressort au bout de neuf heures d'audition, ulcéré par le piège tendu par la PJ. Mais bientôt, une pièce de justice apporte du crédit à l'hypothèse de l'infanticide.

Dimanche 24 mars, le tout-puissant journaliste Jean-Michel Bezzina sort en effet les nouvelles expertises graphologiques remises par son informateur Gérard Welzer : elles attribuent à Christine Villemin l'écriture du corbeau, avec une probabilité de 25 %. C'est donc bien elle l'auteure des lettres et du meurtre de son enfant ! Lorsqu'elle apprend ce rebondissement, Christine fait un malaise, une hémorragie, manque de perdre l'enfant qu'elle attend et atterrit à l'hôpital. C'est là que le juge Lambert va lui notifier les résultats des expertises graphologiques. Face aux soupçons qui pèsent désormais sur sa femme, Jean-Marie Villemin rumine des idées noires. Le 29 mars, persuadé de la culpabilité de Bernard Laroche, il s'en va le tuer d'un coup de fusil.

Son mari emprisonné, Christine Villemin se retrouve seule et se réfugie chez sa grand-mère dans son village natal de Petitmont, en Meurthe-et-Moselle. Les flics de la PJ de Nancy réentendent ses trois collègues de travail, qui soutiennent avoir aperçu Christine Villemin vers 17 heures le soir du crime devant la Poste de Lépanges. L'une des témoins l'a même vue glisser un pli dans la boîte à lettres. Or, c'est bien là que le corbeau a expédié sa lettre de

revendication du crime juste avant la levée. De quoi alimenter la thèse de la dualité de la mère, qui persiste à réfuter son passage devant la Poste le soir du crime, sauf à 17 h 30, lorsqu'elle cherchait son fils. C'est la veille, le 15 octobre, qu'elle a posté une commande de vêtements pour Grégory à la société de vente par correspondance Vertbaudet. Les gendarmes, eux, ont bel et bien retrouvé ce courrier à Vertbaudet et relativisé les dires d'une collègue en froid avec Christine Villemin, qui décrivait de surcroît sa tenue portée le 15 octobre, et non le 16. Mais pour la PJ et le juge Lambert, ces témoignages « des filles de la Poste » deviennent capitaux. Et ce n'est pas tout.

La PJ de Nancy effectue des chronométrages serrés qui tendent à démontrer qu'il a suffi de trente minutes à la mère pour quitter son travail à la Manufacture de confection vosgienne à 16 h 52, se rendre à la Poste de Lépanges, puis au HLM de sa nounou, rentrer chez elle, tuer son fils et le ligoter, aller au passage à niveau de Docelles, franchir un ruisseau, jeter son corps dans la Vologne, puis revenir à son domicile passer un coup de fil anonyme à son beau-frère Michel pour revendiquer le meurtre. La PJ oublie à dessein le car de ramassage scolaire qui, bloqué par le troupeau des vaches des Claudon, a retardé le véhicule de Christine Villemin à 17 h 32 – le « mouchard » du bus en atteste –, pile à l'heure où le corbeau avertit Michel Villemin du crime. Elle n'a donc pas eu le temps d'assassiner son fils, de poster la lettre puis de rentrer chez elle pour téléphoner. Dans son livre *Les Deux Affaires Grégory*[3], le colonel de gendarmerie Étienne Sesmat, enquêteur de la première heure, vilipende le juge Lambert qui « repousse cet élément déterminant » et « continue à écarter tout ce qui vient contredire sa religion » pour faire coller les faits à « un fantasme ».

Tout à sa conviction, le commissaire Corazzi finit, lui, par découvrir des preuves accablantes. Passant par hasard près du pavillon abandonné des Villemin, rue des Champs à Lépanges, le 15 avril 1985, « l'équipe Grégory » de la PJ avise dans le garage ouvert une paire de chaussures dont les lacets ont été remplacés par une ficelle, et puis une autre cordelette qui pend d'une gouttière. Enfin, chez une dame qui entrepose des meubles des Villemin, un autre morceau enserre un tuyau d'arrosage. Or, ces liens ressemblent fort à ceux qui attachaient Grégory. Les enquêteurs reviennent le 25 avril en perquisition officielle avec Christine Villemin, pour « créer un choc » – dixit Corazzi –, accompagnée de son beau-frère, qui signale deux tuiles du toit empilées, d'où émerge une corde de 50 centimètres. Mais étrangement, « ça n'intéresse pas » le commissaire qui refuse de le noter dans le PV et prétend que les tuiles ont été déplacées par le vent. « Et pour cause, c'est l'un des inspecteurs qui l'a posée [la cordelette de 50 centimètres] en remplacement de celle saisie le 15 avril dernier », assène la journaliste d'Europe 1 Laurence Lacour dans *Le Bûcher des innocents*. Grâce à ces tours de passe-passe, le commissaire Corazzi a trouvé neuf tronçons de cordelette dans une maison vide déjà fouillée par les gendarmes et explique ainsi ses trouvailles providentielles dans *Le Secret de la Vologne* : « Il y a de la ficelle un peu partout ! C'est l'arme du crime, c'est fabuleux ! »

Peu importe que le pavillon et les dépendances soient ouverts à tous les vents, et qu'une pelote ait été trouvée en 1984 chez Georges Jacob, un grand-oncle de Grégory, pour aligner ses plantations dans son jardin : le commissaire Corazzi tient son arme du crime, de nature à faire plonger la mère. Mais ça ne fonctionne pas comme il le veut. Car le juge Lambert réclame tous les échantillons de ficelle, y compris la cordelette de Georges Jacob,

pour les faire comparer aux liens de Grégory. Or, l'expert en textiles et la police scientifique de Lyon trouvent autant de similitudes entre la ficelle du tuyau d'arrosage des Villemin et la cordelette de Georges Jacob qu'avec les liens de Grégory. Toute l'opération est réduite à néant.

---

1. Jacques Corazzi, *Le Secret de la Vologne*, Gérard Louis, 2003.
2. Laurence Lacour, *op. cit*.
3. *Les Deux Affaires Grégory*, *op. cit*.

6

Pour le « petit juge », le costume était trop grand

« Plus tard, peut-être… » Ainsi répondait par SMS Jean-Michel Lambert, sollicité le 8 juillet 2017 par Les Jours, pour évoquer son parcours personnel. Mais le 11 juillet, l'homme qui avait été surnommé le « petit juge » a été retrouvé mort chez lui au Mans, un sac plastique sur la tête, un foulard autour du cou et un cadavre de bouteille à ses côtés. Il a mis en scène son suicide exactement comme le héros de son dernier roman *Témoins à charge*[1], le Pr Chabert qui, pour « sauver son honneur », s'étouffe dans un pochon transparent après avoir vidé une pinte de whisky.

L'autopsie a confirmé que Jean-Michel Lambert s'est « volontairement donné la mort par asphyxie ». Mal dans sa peau depuis trois décennies, ce retraité de la magistrature âgé de 65 ans n'a pas supporté les rebondissements de l'enquête sur l'assassinat de Grégory Villemin ni les révélations des carnets intimes du juge Maurice Simon. Le président de la chambre d'accusation de Dijon, qui avait pris la suite du juge Lambert pour instruire un supplément d'information, avait remis en cause toutes les accusations portées contre la mère de l'enfant par ce dernier.

Dans ses notes personnelles, le juge Simon, décédé en 1994, fustigeait le travail de son prédécesseur : « On reste confondu devant les carences, les irrégularités, les fautes […] ou le désordre intellectuel du juge Lambert. Je suis en présence de l'erreur judiciaire dans toute son horreur. » Toutefois, les attaques contre les errances procédurales et la folie médiatique du « petit juge » ne datent pas d'hier. Il avait déjà pensé au suicide, « par flashes », comme il le confiait à *Libération* le 1er septembre 2014 : « J'avais repéré l'endroit où ça se passerait. Je savais à quelle rampe d'escalier du tribunal j'accrocherais la corde. »

Ce soir du 6 novembre 1984, afin de corriger son look d'étudiant attardé et de chasser le surnom de « Bibi Fricotin » dont l'a affublé *L'Est républicain*, le juge a remplacé sa grosse monture d'écaille par des lunettes cerclées d'acier qui le vieillissent un peu et enfilé sa veste pied-de-poule pour se rendre au dîner avec l'éminent journaliste du *Figaro* Lucien Miard. Véhiculé par un chauffeur attitré, le doyen des reporters, coiffé d'une chapka et vêtu d'un manteau de cachemire, lui a lancé l'invitation sous le porche de la basilique Saint-Maurice à côté du tribunal d'Épinal, et n'en revient pas que le magistrat, qui vient d'inculper Bernard Laroche pour l'assassinat de Grégory Villemin, n'ait pas décliné poliment. « Flatté et gourmand, le juge a accepté », selon Laurence Lacour dans *Le Bûcher des innocents*[2].

Ravi, le diplomate Miard a réservé une table au Mouton blanc d'Épinal, un hôtel bourgeois où il loge. Il ignore que son confrère omnipotent Jean-Michel Bezzina l'épie et a appris la nouvelle à la réception. Du coup, ce soir-là, lorsque le juge Lambert se présente devant le restaurant, une quinzaine de journalistes l'assaillent : « Partez, vous êtes piégé », lui lance Lucien Miard, dépité. Mais,

contre toute attente, le magistrat choisit de rester. Certes, il élude les questions sur le dossier, tait les rétractations de Murielle Bolle qu'il vient juste de consigner sur PV mais se délecte d'écouter Bezzina lui lire en avant-première son portrait flagorneur enregistré pour RTL. Témoin de ce repas, la jeune reporter d'Europe 1 Laurence Lacour commente : « Il mesure la chance de sa vie : dîner avec les représentants des plus grands médias écrits et audiovisuels français. »

« Comment devenir riche et célèbre ? »

En manque cruel de reconnaissance, Jean-Michel Lambert, qui a pris ce premier poste de magistrat dans les Vosges le 1er février 1980, est prêt à tout pour devenir quelqu'un. D'ailleurs, ce métier n'est pas vraiment une vocation. Il hésitait entre ingénieur chimiste, journaliste de presse écrite ou… agent secret. Mais rester dans l'ombre, visiblement, n'est pas son fort. Ce fils de bonne famille, né le 19 mai 1952 à Jarnac (Charente), a quitté le cocon familial pour suivre des études de droit à Amiens, puis a intégré en 1976 l'École nationale de la magistrature, un peu par hasard. Nonchalant et pusillanime, Jean-Michel Lambert se laisse porter par les événements plutôt qu'il ne les prend à bras-le-corps. On l'envoie en stage dans un cabinet d'instruction à Angers puis à *France-Soir*, où le jeune juriste demande à rencontrer Philippe Bouvard. Selon le rédacteur en chef du quotidien et animateur des *Grosses Têtes* sur RTL, Lambert lui aurait alors lancé : « Comment faire pour devenir riche et célèbre ? » Mais à l'heure des affectations, les mieux notés et les chargés de famille passent avant lui. Adieu les postes

prestigieux ! D'autant que l'École de la magistrature l'a déclaré, selon *Le Canard enchaîné*, « apte à toutes les fonctions, sauf celle de juge d'instruction ». Il parvient néanmoins à décrocher un tel poste, celui d'Épinal étant resté vacant : « Le Destin continuait donc à me faire signe », se réjouit-il dans son livre *Le Petit Juge*[3].

Le voilà dans les Vosges, submergé de dossiers – 538 en quatre ans – d'escroqueries, de coups et blessures, de meurtres et de viols, détaillés dans ses mémoires au point de donner la nausée, comme le sang et les autopsies dont l'odeur le poursuivait, lui soulevaient le cœur. N'empêche, le capitaine Étienne Sesmat qui commande la compagnie de gendarmerie d'Épinal, a été estomaqué un jour à la morgue par le désir incongru du juge Lambert d'immortaliser la scène par une photo de groupe « derrière le cadavre disséqué, lui se tenant au milieu des gendarmes et des médecins légistes ». Au chef de la compagnie qui l'a invité à dîner chez lui, le magistrat célibataire a confié se sentir « anarchiste libertaire ». « Certes, l'homme se montre affable et souriant, mais il passe pour manquer d'assiduité à l'ouvrage », souligne Étienne Sesmat dans *Les Deux Affaires Grégory*[4]. Il donne aussi souvent raison au dernier qui a parlé. Sa réputation professionnelle plus que moyenne lui vaut l'appellation de « juge des non-lieux ». En même temps, à 33 ans, dont cinq d'ancienneté, le juge Lambert n'est « plus un perdreau de l'année », comme l'écrit le gendarme, lorsque l'assassinat de Grégory, 4 ans, échoue le 17 octobre 1984 dans son cabinet d'instruction. Même si le magistrat discute alors longuement avec ses parents, Christine et Jean-Marie Villemin, le père écrira dans *Le Seize Octobre*[5] : « Je le voyais comme un gamin qui ne comprenait rien à notre douleur. Je crois qu'il ne nous a jamais parlé comme à des victimes, même au début. »

Les gendarmes, qui mènent, sous la houlette de Lambert, des investigations intrafamiliales pour débusquer le corbeau meurtrier, finissent par aboutir sur le cousin germain du père de Grégory, Bernard Laroche. Le 30 octobre 1984, à Nancy, le magistrat fait le point avec les gradés, en présence de deux expertes en écritures, qui, le soir même et chacune de leur côté, désignent Laroche comme le probable scripteur des lettres anonymes. Les deux femmes font toutefois remarquer au juge que c'est désormais à l'enquête d'étayer leur conviction, et s'engagent à remettre leur rapport respectif prochainement. La suspicion à l'égard d'un certain Bernard Laroche parvient aux oreilles d'un pool de journalistes composé des représentants de l'AFP (Éric Darcourt), de France Inter (Jacques Expert), d'Europe 1 (Laurence Lacour) et de Denis Robert (*Libération*), qui cherchent à vérifier cette information auprès du juge Lambert. Plantés sous les fenêtres de son bureau situé au premier étage du palais de justice, les reporters finissent par voir apparaître sa bouille ronde et poupine. L'un d'eux met ses mains en porte-voix et articule : « Ber… nard La… roche. » Selon Laurence Lacour, « le juge sursaute et nous propose de l'attendre dans le restaurant voisin, La Tarentelle ». Attablés à l'écart, ces journalistes découvrent donc le directeur d'enquête, à « la voix grave et nasale qui détonne avec sa mine d'adolescent aux ongles rongés », un type de leur âge, « sympathique mais visiblement guère plus expérimenté que nous ». Le « petit juge » confirme, un brin surpris, le nom du suspect numéro un et, « conciliant », ajoute qu'il possède « le résultat d'expertises qui désignent le cousin des Villemin » comme le corbeau. À leur tour, les reporters dévoilent des éléments de biographie de Bernard Laroche. Le juge leur révèle alors son intention de l'inculper pour assassinat dès le lendemain et leur promet de les en informer les premiers. Une fois l'accord conclu,

Jean-Michel Lambert se lâche sur son admiration pour le métier de journaliste, sa passion pour l'écriture de romans, son goût pour la marche à pied et les voyages exotiques.

Le 31 octobre, à 15 heures, Bernard Laroche est en effet interpellé à Aumontzey, pendant que le pool attend à l'hôtel le feu vert du juge d'instruction, qui ne tarde pas. Lambert réitère son intention de la veille de l'inculper dès qu'il arrivera dans son bureau. Mais l'information est capitale et Éric Darcourt veut doublement s'en assurer et fait rappeler Lambert, qui confirme. À 16 h 57, une dépêche classée « urgent » de l'AFP annonce, « de source judiciaire », l'arrestation de Bernard Laroche et son inculpation pour assassinat. Les radios reprennent le scoop. Hélas, une nouvelle en provenance du tribunal stoppe net les journalistes de presse écrite dans la rédaction de leurs articles : le procureur et le juge démentent l'inculpation de Laroche. « Éric Darcourt se fait apostropher avec virulence », écrit Laurence Lacour. « Pour protéger sa source, il tait l'origine de la méprise, mais supporte très mal cette mortification. » Dorénavant, les reporters sauront à quoi s'en tenir avec ce juge : pas fiable, incohérent, confus et versatile. En fait, le juge Lambert avait demandé quelques heures plus tôt à l'experte en écritures, Marie-Jeanne Berrichon-Sedeyn, « un télégramme lui confirmant son opinion ferme émise la veille », rapporte l'auteure du *Bûcher des innocents* : « une démarche à mille lieues du Code de procédure pénale. L'experte, sidérée par cette requête fantaisiste, a refusé d'obtempérer », conclut Laurence Lacour. Relâché, Laroche rentre chez lui avec sa femme, Marie-Ange, née Bolle. Les aveux inopinés de Murielle, sa sœur de 15 ans, qui « mouille » Bernard Laroche dans le rapt de Grégory à Lépanges-sur-Vologne le 16 octobre vers 17 heures, ajoutés à ceux d'un témoin ayant vu passer une Peugeot 305 verte, occupée par un homme à moustache et

rouflaquettes accompagné d'une femme rousse, conduiront le juge à inculper et écrouer Bernard Laroche, le 5 novembre – au retour de son sacro-saint week-end de la Toussaint. Après le dîner en compagnie des reporters, Jean-Michel Lambert répond à l'interview de Lucien Miard qui publie dans *Le Figaro* du 8 novembre « Les certitudes du juge », qui, selon Laurence Lacour, apparaissent « sans faille » sur l'implication de Laroche.

Mais les défenseurs de l'ouvrier cégétiste devenu cadre à la filature Ancel, Mes Gérard Welzer et Paul Prompt, vont vite pilonner ses convictions et annuler des pièces majeures qui n'ont pas été traitées suivant les règles de la procédure. Ainsi disparaît le « foulage » des initiales de Laroche apparues en filigrane de la lettre de revendication du crime. Socialiste et franc-maçon, Me Welzer est épaulé dans son entreprise de démolition du dossier par le journaliste Jean-Michel Bezzina, tout-puissant dans la région, et par le commissaire Corazzi de la PJ de Nancy avec qui, on l'a vu, un pacte d'entente a été scellé. Les trois sont « déjà frères dans la loge du Grand Orient de Nancy », précise Laurence Lacour. Selon elle, Lambert rencontre désormais surtout les amis de Me Welzer, c'est-à-dire le fameux réseau Bezzina, et se précipite sur leur nouvelle piste : la mère. Le « petit juge » se désintéresse de son inculpé Laroche qu'il n'interrogera jamais sur le fond du dossier. Il l'a juste entendu une fois, à la sauvette : le PV du 20 novembre 1984 tient en treize lignes, pour trois questions ineptes : « Quand êtes-vous allé pour la dernière fois chez les parents de Grégory ? », « Avez-vous écrit de manière anonyme aux Villemin ? » et « Leur avez-vous téléphoné de la même façon ? » Réponses de Laroche : « L'été précédent » et « Non, je suis formel ». Le juge n'organise pas de confrontation avec son voisin et « frère de lait » Michel Villemin, le frère analphabète de Jean-Marie, que Laroche a rencontré les

après-midi des 15 et 16 octobre. Il ne vérifie pas plus la façon qu'a l'inculpé de nouer des cordelettes, ni si ce sont des nœuds de tisserand qui attachaient Grégory. Il ne tente pas d'identifier la femme corbeau qui envoyait les pompes funèbres ou les pompiers chez Albert et Monique Villemin, les parents de Jean-Marie. « Rien n'est entrepris par le juge pour valider ou invalider ces hypothèses apparues au cours des premières semaines de l'enquête », déplore le capitaine Sesmat. Les gendarmes qui bossent quinze heures par jour sont agacés par les absences du juge le matin à 9 h 30 à son bureau, par l'impossibilité de le joindre au téléphone, par ses « escapades », « sa propension à entretenir une cour de journalistes autour de lui », et par ses évitements des pistes à creuser. À chaque suggestion, Lambert sort sa formule favorite : « Je vais voir et réfléchir… »

Pour pallier ses faiblesses et son incompétence, le juge Lambert donne des gages aux défenseurs de son inculpé qui, d'après le livre de Sesmat, « ont finalement choisi de ménager ce magistrat instructeur, le considérant comme plus malléable qu'un autre et docile à leur cause ». Le 29 janvier 1985, le juge Lambert impose ainsi aux gendarmes « une confrontation humiliante avec Murielle Bolle, nous exposant aux vitupérations éhontées des avocats et aux commentaires acides ou goguenards des journalistes ». Ce jour-là, le capitaine Sesmat le « sent ravi de notre embarras et soulagé de s'en sortir à si bon compte ». Tout est donc la faute des pandores, sur lesquels le « petit juge » se défausse allégrement. Il va jusqu'à les accuser de déloyauté, voire de tromperie à son égard, dans *Le Figaro* du 7 février 1985 : « Les gendarmes m'ont trahi ! » ose-t-il. Il les fait passer pour des « salauds » ayant manipulé une gamine de 15 ans pour « accuser un innocent du plus abject des crimes ».

À force de torpiller son propre dossier, une énième expertise en écritures vient contredire les précédentes. Le juge Lambert entend donc relâcher Bernard Laroche. La journaliste Laurence Lacour alerte alors le magistrat sur les velléités de vengeance de Jean-Marie Villemin : « Je le mets en garde contre les conséquences d'une libération de l'inculpé sur un simple rapport d'expertise. Les Villemin sont à vif, Jean-Marie peut commettre le pire… Le juge me sourit comme si je lui racontais une histoire romantique. » Il libère Bernard Laroche le 4 février 1985, tout en le laissant inculpé, sans le placer sous protection. Le 29 mars, le jour du meurtre de Laroche par Jean-Marie Villemin, le juge Lambert rentre précipitamment d'Alger – il était parti faire un trekking dans le Hoggar. Il récupère le dossier et convoque le capitaine Sesmat le 1er avril pour l'entendre sur les circonstances de l'assassinat : « L'audition est tendue et truffée de questions pièges », d'allusions au prétendu rôle de Sesmat comme « directeur de conscience » du père de Grégory… Il évacue les gendarmes du dossier de Grégory. Il accepte même d'instruire les plaintes de Marie-Ange Laroche et celle des parents de Murielle Bolle visant des « faux et usages de faux en écritures publiques », ainsi que le délit de « subornation de témoin » contre les gendarmes qui mettront trois ans à s'en sortir, blanchis. « Il n'ose pas instruire à contre-courant de l'opinion », assène Étienne Sesmat : « Il a choisi le camp des plus forts. » Qui sait, le socialiste Welzer a sûrement l'oreille du garde des Sceaux Robert Badinter et ce serait un bon point pour sa carrière. Il fonce bientôt avec la PJ de Nancy sur la thèse de l'infanticide puis inculpe et emprisonne Christine Villemin le 5 juillet 1985.

« Un signe du destin »

Le juge Lambert raconte dans une interview à *Elle* que, la veille de l'arrestation, il a pleuré en écoutant Léo Ferré : « J'avais pris la décision qui s'imposait, mais j'ai fondu en larmes, et c'est bien. » Il frise l'indécence lorsqu'il évoque une grande histoire de cœur l'ayant ébranlé en 1982 et lâche : « J'ai souffert et cela me donne une certaine sérénité. » Lambert se montre secrètement attiré par Christine Villemin, voire amoureux : « Aussitôt qu'on découvre les méandres de son caractère, elle fascine. Ce n'est pas la femme qui est troublante mais ses comportements insolites. » Enfin, pour Jean-Michel Lambert, qui rêve d'endosser un costume moins étriqué, « cette affaire est un signe du destin » : « Je considère que c'est une chance que cela me soit arrivé à 33 ans. »

Boosté par la gloire, le narcissique a apposé un imposant portrait de lui sur le mur de son studio d'Épinal. Les deux rappels à l'ordre de sa hiérarchie pour le respect du devoir de réserve restent lettres mortes. Une fois son dossier bouclé, avec vingt-cinq charges contre la mère, Jean-Michel Lambert prend une année sabbatique en 1987 pour écrire *Le Petit Juge* avec comme « porte-plume » l'ex-motard de la PJ de Paris devenu journaliste Éric Yung, et ainsi devenir une star internationale. Il se fait éreinter par la critique à cause de ses allusions à son « asthénie sexuelle » pendant l'affaire et « au charme étrange, indescriptible » de Christine Villemin. Sur le plateau d'*Apostrophes*, il se voit reprocher par Bernard Pivot d'avoir « cédé au prestige de la notoriété », et d'avoir écrit une phrase incompréhensible pour un magistrat. Mais il persiste et signe : « Peut-être qu'effectivement ce crime ne regarde pas la justice des hommes. » Étrange de se décharger ainsi sur la justice de Dieu et de s'en remettre au ciel.

Relégué en 1988 au rang de simple juge d'instance à Bourg-en-Bresse, à traiter les expropriations et les litiges de la sécu, Jean-

Michel Lambert encaisse sans broncher le non-lieu de Christine Villemin en février 1993, sort un roman policier intitulé *Le Non-Lieu*[6], puis témoigne au procès de Jean-Marie Villemin à l'automne suivant. Pour parer les attaques venues de tous côtés, il brandit ses bonnes appréciations, d'un air suffisant, et se sent avant tout victime. L'État a été condamné deux fois en raison de ses fautes lourdes : pour la non-protection de Bernard Laroche et pour dysfonctionnements de la justice dans le cas de Christine Villemin. Jamais puni pour ses erreurs, Jean-Michel Lambert a été placardisé dans l'Ain jusqu'en 2003, mais a terminé sa carrière vice-président du tribunal de grande instance du Mans. Enfin devenu « écrivain » de romans policiers, Jean-Michel Lambert en a signé neuf, à l'aide de son « porte-plume » Éric Yung, mais les parents de Grégory ont trouvé « tordu » que ses livres sortent en général à la mi-octobre pour l'anniversaire de la mort de leur fils. Y compris son *Témoins à charge* posthume publié par son éditeur le 24 août, pile le jour où Grégory aurait dû fêter ses 37 ans.

Sitôt à la retraite, en 2014, le « petit juge » avait dégainé un document, une sorte de *mea culpa* mesuré : *De combien d'injustices suis-je coupable ?*[7] à l'attention des « victimes du système judiciaire ». Le juge s'apitoie sur le sort de Bernard Laroche, ce « citoyen ordinaire pris dans la nasse judiciaire » et se flagelle un peu : « Je suis l'un des artisans de cette abjection. » Il le fait passer pour un innocent. Pourtant, c'est bel et bien la piste originelle, celle qu'il a sabotée, qui vient de reprendre corps un tiers de siècle plus tard. Le juge Lambert avait encore tout faux. Et n'accordait pas un mot d'excuses ou de regret à Christine Villemin.

Dans quatre lettres posthumes, pour sa femme, sa fille, son éditeur et un journaliste, Jean-Michel Lambert soutient à nouveau

qu'il ne s'est pas trompé et insinue à demi-mot que ses soupçons sur « la mère » perdurent : « Je proclame une dernière fois que Bernard Laroche est innocent. » Ainsi, dans son courrier à Christophe Gobin de *L'Est républicain*[8], le « petit juge », autrefois prompt à médiatiser ses actions, critique les résurgences récentes de l'affaire « [mises] en scène avec une impudeur et une vulgarité totales », allusion aux arrestations des Jacob : « Ce énième "rebondissement" est infâme. Il repose sur une construction intellectuelle fondée en partie sur un logiciel. » Enfin, au crépuscule de son existence, le magistrat retraité de 65 ans livre dans ces « testaments » les raisons de son geste : « Les événements depuis juin dernier sont voués normalement à l'échec. Et pour cause… Pour ne pas perdre la face, on cherchera alors un bouc émissaire. Autant dire qu'il est tout trouvé… Je refuse de jouer ce rôle. Je préfère sonner la fin de la partie pour moi. L'âge étant là, je n'ai plus la force de me battre. J'ai accompli mon Destin. »

---

1. Jean-Michel Lambert, *Témoins à charge*, Éditions De Borée, 2017.
2. *Le Bûcher des innocents*, *op. cit*.
3. Jean-Michel Lambert, *Le Petit Juge*, Albin Michel, 1987.
4. *Les Deux Affaires Grégory*, *op. cit*.
5. Christine et Jean-Marie Villemin, *Le Seize Octobre*, Plon, 1994.
6. Jean-Michel Lambert, *Le Non-Lieu*, Éditions du Rocher, 1993.
7. Jean-Michel Lambert, *De combien d'injustices suis-je coupable ?*, Le Cherche-Midi, 2014.
8. *L'Est républicain* du 19 juillet 2017.

7

Christine, forcément Christine

En ce début d'été 1985 dans les Vosges, une énième expertise graphologique désigne Christine Villemin comme le possible corbeau. Cette fois, le 5 juillet, le juge Jean-Michel Lambert la convoque et, les yeux fixés sur le bout de ses souliers, assène froidement à « la mère » : « Je lève l'hypothèque et je crève l'abcès. Je vous inculpe pour l'assassinat de votre fils », selon le récit de Christine Villemin dans *Le Seize Octobre*[1]. Puis il signe le mandat de dépôt pour l'expédier en détention contre l'avis du procureur, sans la regarder. Enceinte de six mois, la mère de Grégory se met en grève de la faim dans sa cellule. Les médias se déchaînent alors contre la « sorcière » et puisent dans son enfance des faits imaginaires. Déjà petite, elle jetait ses poupées à l'eau, signait « Le corbeau » à l'école et souffrait de trous noirs. *L'Est républicain* cite de prétendus extraits de rapports des psychiatres qui n'existent pas : « Femme sans instinct maternel », « supérieurement intelligente et calculatrice », « état mental confus », « hystérie à caractère pervers ». Les experts Brion et Leyrie, qui n'ont décelé chez Christine Villemin « aucun symptôme de névrose, aucun état d'aliénation, aucun délire », sont obligés de monter au créneau pour protester contre ces fausses

informations. Et comme la mère n'a pas de mobile apparent, on lui en trouve : Grégory serait né d'une liaison illégitime, Christine Villemin serait devenue meurtrière pour effacer le fruit de son adultère. Grégory présentait pourtant sur les pieds une particularité physique héritée de son père et de son grand-père Albert : il n'avait pas d'ongle sur le petit orteil. Certains supposent que Grégory a surpris sa mère en pleins ébats avec un autre homme et qu'elle a supprimé ce témoin gênant. Autre médisance gratuite, elle l'a tué par jalousie car son mari vouait à son fils de 4 ans un amour démesuré. Des mauvaises langues qualifient le gamin de « mal-aimé » et d'autres, à l'inverse, « d'enfant-roi » choyé, épanoui, en avance pour son âge et intelligent. Ses détracteurs imaginent que la mère rêvait de quitter cette région froide et austère pour aller dans le Midi de la France, et a donc éliminé son gosse, obstacle à la liberté, pour filer dans le Sud… Bref, tout est bon pour enfoncer Christine Villemin, dont le chagrin après le crime est soi-disant simulé.

Le nouveau ténor du barreau de Paris venu à son secours, Me Henri-René Garaud, réussit à la faire libérer au bout de onze jours de prison. Le lendemain, Marguerite Duras, qui cartonne alors en librairie avec *L'Amant*[2], dépêchée par *Libération* sur les terres de l'affaire, publie un papier titré « Sublime, forcément sublime Christine V. », pour défendre la mère qu'elle croit infanticide et expliquer son geste. Postée sur une colline qui domine le chalet des parents de Grégory, l'écrivaine se transforme en voyante pour raconter le meurtre de l'intérieur : « Dès que je vois la maison, je crie que le crime a existé. Je le crois. Au-delà de toute raison… On l'a tué dans la douceur ou dans un amour devenu fou. » Dès lors, l'article déclenche la polémique et le titre résonne comme « Coupable, forcément coupable ». À la lecture de ce reportage,

Christine Villemin, que Marguerite Duras n'a pu rencontrer, lance : « Mais elle est folle, celle-là ! »

Partisan du rétablissement de la peine de mort en France, Me Garaud rivalise avec l'avocat socialiste de Laroche, Me Gérard Welzer, par médias interposés. L'avocat de la mère cherche à la fois à redorer l'image de sa cliente et à récupérer de l'argent pour payer ses honoraires. Tel un imprésario, le voilà qui négocie avec *Paris Match* les photos de Christine Villemin qui pouponne son second fils, Julien, né le 30 septembre 1985, puis d'autres couvertures où elle apparaît maquillée comme une voiture volée et à côté de la plaque, à traiter le « petit juge » Lambert de « trop mou », ajoutant : « Ce n'est pas mon type d'homme… » Ses propos, souvent déformés, et ces photos, indécentes et téléguidées par son conseil Garaud, nuisent à la mère de Grégory, noircissent un peu plus son image et donnent l'impression qu'elle cherche à « se faire du fric » avec la mort de son fils. À l'inverse, Marie-Ange Laroche, qui pose dans d'autres journaux, est alors à son avantage en veuve victime du coup de feu mortel de Jean-Marie Villemin contre son mari Bernard.

Deux camps de journalistes s'affrontent : les pro-Laroche contre les pro-Villemin, et les magazines de papier glacé font recette avec le feuilleton Grégory. Jean-Michel Lambert se prend également au jeu des médias et s'inquiète de la publicité qui lui est faite. Mais comme l'écrit le colonel Sesmat, le juge « tente de faire avancer le char embourbé de la justice dont il a la charge », et « s'enferre » dans la piste de la mère qui semble « sa seule porte de sortie ».

En 1986, Jean-Michel Lambert boucle son instruction. Le 11 septembre, implacable, il aligne dans son ordonnance de mise en accusation vingt-cinq éléments à charge contre Christine Villemin

pour étayer sa culpabilité et la faire juger. Tout y passe, même des interprétations démenties par les expertises psychiatriques qu'il a lui-même réclamées : « S'il est vrai qu'aucun mobile rationnel ne peut expliquer l'assassinat contre-nature de l'enfant par sa mère, la personnalité déséquilibrée et perverse de Christine Villemin qui transparaît de son activité d'auteur de communications téléphoniques et de lettres anonymes expliquent ce geste. » Le 9 décembre 1986, le magistrat savoure son triomphe : la cour d'appel de Nancy renvoie Christine Villemin devant la cour d'assises, sans complément d'enquête.

Désespérée, Christine avale des médicaments pour en finir. Sa mère la sauve *in extremis*. Mais cette tentative de suicide ajoutée à une grève de la faim – et même à sa grossesse sitôt la mort de Grégory – sont perçues comme autant de manigances, voire comme un chantage pour échapper à la justice. Et le *Sunday Times* ne se trompe pas dans son papier publié le 24 décembre 1986 : « Christine Villemin est devenue la femme la plus haïe de France. » Détestée, esseulée, son mari emprisonné, elle focalise toute la haine publique pour un acte monstrueux qu'elle n'a pas commis. Elle continue à encaisser les articles tendancieux et les pratiques odieuses, comme ce photographe qui apporta des jouets à Noël sur la tombe de Grégory pour immortaliser la scène. Elle baisse les bras et, fataliste, entend comparaître aux assises.

Ses avocats provinciaux, M^es^ Thierry Moser et François Robinet, la convainquent de contester le renvoi aux assises devant la Cour de cassation. Et bien leur en a pris. Car les juges suprêmes qui ont examiné la procédure à Paris ont trouvé matière à la casser, le 17 mars 1987, et ont demandé à la chambre d'accusation de revoir sa copie. Trois mois plus tard, celle de Dijon annule de nombreuses pièces non signées par les experts ou réalisées par un professionnel

n’ayant pas prêté serment, mais également « la plupart des procès-verbaux de transport du juge d’instruction d’Épinal » qui n’ont pas été établis dans les règles de l’art. En outre, les conseillers de Dijon jugent le dossier incomplet, soulignent qu’il n’en ressort pas que « Christine Villemin fut la seule personne ayant pu commettre le crime litigieux » et pointent l’absence de mobile. Du coup, ils préconisent un supplément d’informations et désignent pour le conduire leur président, Maurice Simon. Les certitudes du juge Lambert prennent du plomb dans l’aile et Christine Villemin mise sur cette nouvelle enquête. Le haut magistrat de Dijon reprend toutes les investigations, réentend tous les témoins, tous les protagonistes, explore de nouvelles pistes et engrange, en 1990, des révélations qui amorcent le revirement de l’enquête.

La fermière, l’amant et la voiture verte

La fermière Marcelle Claudon, qui habite non loin de la maison des Villemin, est témoin de faits importants le jour du crime en se rendant à sa pâture en compagnie de Claude Colin. Mais elle les a tenus secrets pour ne pas compromettre son amant, qui n’avait rien à faire avec elle dans les parages. Remis en selle, les gendarmes de la section de recherches de Côte-d’Or retrouvent ce contrôleur des lignes d’autobus de la Société des transports automobiles des Hautes Vosges : il avoue. Claude Colin est bien passé boire le café chez les Claudon le 16 octobre 1984 puis a emmené Marcelle à bord de sa Golf blanche jusqu’à son parc à bestiaux. Vers 17 heures, entre la ferme Claudon et la maison des Villemin, sur le chemin de la Bure, ils croisent une voiture qui vient de la rue des Champs où vivent les parents de Grégory. Comme le sentier de la Bure est très

étroit, Marcelle, du genre pressée, ordonne d'un geste de la main au conducteur de se ranger. Le chauffeur, « assez corpulent », se gare à l'entrée d'un pré, où tourne une éolienne, pour les laisser passer. La passagère à l'avant est « une femme aux cheveux roux ». Et Marcelle dit à Claude qu'il s'agit de Bernard Laroche et de Murielle Bolle.

Mais tout le monde a tenu sa langue. Marcelle a eu peur que les menaces d'incendie de sa ferme se concrétisent. Même lorsque les multiples voisines, à qui elle avait confié ce secret, et Claude Colin, son amant chauffeur, ont fini par éclairer la justice, la fermière a continué de nier. Néanmoins, le juge Simon en a appris suffisamment pour anéantir la première charge retenue par son prédécesseur Lambert sur « l'absence prétendue de toute allée et venue suspecte aux abords de la maison » des Villemin, qui désignait l'inculpée comme « la seule à avoir pu enlever son fils ». *Idem* pour les autres indices retenus contre Christine Villemin, que la cour d'appel de Dijon va démonter dans son arrêt de non-lieu du 3 février 1993. Les cordelettes étrangement découvertes au domicile vide des Villemin ? Les magistrats rappellent que « certains journalistes ont accusé le SRPJ de Nancy d'avoir fabriqué des preuves pour accabler l'inculpée » et vont dans ce sens, assénant : « Les enquêteurs de la PJ ont certes déclaré que leur procédure avait été parfaitement régulière, mais un doute est néanmoins permis à ce sujet en raison de la concordance des affirmations contraires. » Ils avancent une hypothèse corroborée par une femme ayant aperçu un homme sur le toit du pavillon des parents de Grégory après coup : « On peut supposer que l'assassin, des personnes de son entourage ou des tiers ayant la vocation de justiciers se sont introduits subrepticement dans la maison des

époux Villemin et dans ses dépendances, aisément accessibles, pour y déposer des cordelettes accusatrices. »

L'empreinte de chaussure de femme dans l'herbe et les traces de pneus d'une Renault 5 analogue à celle de Christine Villemin sur les berges de la Vologne ? Rejetées. Car, d'une part, elle portait des espadrilles ce jour-là et ses autres souliers ne correspondent pas ; d'autre part, il n'est pas prouvé que Grégory ait été jeté dans la rivière à cet endroit-là. Les hauts juges de Dijon se « heurtent à la même objection sur le lieu du crime » en ce qui concerne la voiture ayant creusé une ornière. Le trop vague souvenir de Christine Villemin de l'émission *Les Grosses Têtes* et de la pub pour La Vache Grosjean, laquelle n'a pas été diffusée le jour du crime ? Rien de plus normal pour la cour d'appel : elle écoutait de loin en repassant son linge dans une autre pièce, le 16 octobre 1984, et elle a été « gravement perturbée par les événements dramatiques de cette journée ». Quant à la déposition du voisin Bernard Colin, intrigué par les volets clos du chalet des Villemin à 17 heures malgré le soleil qui brillait encore, comme si la mère manigançait quelque chose de pas net, deux voisines ont expliqué que c'était souvent le cas, même par beau temps. Rien d'insolite.

Les témoignages des « filles de la Poste », ayant cru voir Christine Villemin envoyer une lettre à Lépanges-sur-Vologne à l'heure où celle du corbeau a été expédiée, ne sont pas davantage retenus. Car « il existe une confusion sur la date de la part des témoins visuels » avec la commande de vêtements à Vertbaudet postée la veille du crime par Christine Villemin, alors en blouson jaune, comme décrit par ces témoins qui n'ont pas vu le sweat gris que la mère portait le jour de la disparition de son enfant. En outre, la couturière Sandrine l'ayant décrite en train de manœuvrer devant la Poste est « en mauvais termes » avec sa collègue de la

manufacture, au point de ne jamais lui adresser la parole. Pour les hauts magistrats de Dijon, ces éléments ne valent rien : « Plusieurs des témoignages qui accusaient l'inculpée ont donc été détruits et le crédit qui s'attache aux autres se trouve grandement fragilisé. » *Exit* la messagère anonyme.

Explorée avec une extrême minutie, la vie privée de Christine Villemin, très tôt orpheline de son père, élevée par sa mère, tombée amoureuse de Jean-Marie à 16 ans, révèle uniquement une gifle flanquée par Jean-Marie en 1979, suivie d'une fugue de Christine. Ils se sont réconciliés au bout de deux jours puis mariés aussitôt, le 20 janvier. Depuis, souligne l'arrêt, ces époux fusionnels « sont restés très unis même dans les pires épreuves. Aucune infidélité de l'un ou l'autre n'a pu être établie ». De plus, l'excellente couturière, qui, dit-on alors, tient bien son ménage, apparaît aux psychiatres comme une « jeune femme équilibrée » : « Aucun n'a décelé chez elle des troubles mentaux ou des traits de caractère pouvant rendre compte des manifestations d'une haine implacable et du crime monstrueux qui lui étaient imputés. » La cour d'appel insiste sur « cette absence de mobile à l'assassinat de l'enfant par sa mère, dont le commissaire Corazzi, principal artisan des accusations portées contre l'inculpée, a dû convenir ». Un désaveu en règle du chef de la brigade de la PJ qui avait mis au point un scénario d'infanticide impossible à réaliser en trente minutes. Conclusion de la cour d'appel de Dijon : « En définitive, aucun des vingt-cinq éléments de conviction initialement retenus par le ministère public à l'encontre de l'inculpée ne justifie son renvoi » devant la cour d'assises. Grâce à ce non-lieu rendu le 3 février 1993 – pas au bénéfice du doute mais en « l'absence de charges » –, Christine Villemin est totalement blanchie.

1. *Le Seize Octobre*, *op. cit*.
2. Marguerite Duras, *L'Amant*, Éditions de Minuit, 1984. Le livre, récompensé par le prix Goncourt, se vendra à 3 millions d'exemplaires.

8

La mémoire retrouvée du président Simon

Déjà en 1989, le président de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Dijon, Maurice Simon, qui avait repris toute l'enquête deux ans plus tôt, s'était heurté aux dénégations butées et aux esquives de Murielle Bolle. Ce magistrat, qui fait encore figure de statue du commandeur à Dijon et dont les successeurs suivent la trace, avait même essayé de la rencontrer de façon informelle, quitte à « ne rien révéler des confidences qu'elle pourrait [lui] faire », écrit-il dans son journal personnel entièrement décortiqué par Les Jours : « Dans un tel contexte, elle ira peut-être jusqu'au bout et me dira jusqu'où exactement est allé Laroche. Cela peut la délivrer. » Mais le tête-à-tête n'a pas eu lieu. Alors, c'est à la gendarmerie de Gérardmer dans les Vosges, le 21 juin 1989, qu'il redouble de tact et de patience pour libérer la parole de Murielle Bolle : « Ce sera un combat de cinq heures, durant lequel je vais déployer toutes les ressources intellectuelles dont je suis capable pour casser la résistance opiniâtre de la jeune Murielle qui sera une bonne dizaine de fois sur le point de craquer mais se reprendra toujours *in extremis* car elle est manifestement terrorisée par les comptes qu'elle devra

rendre à sa famille. » Il l'a lu dans ses yeux, écrit-il : « Un moment, ce regard, pour un court instant, ah pour un très court instant, se fixera sur le mien comme pour me dire : mais ne comprenez-vous pas que je ne peux pas parler… J'aurais tout essayé mais j'ai perdu. » Il masque toutefois aux gendarmes sa « déception profonde » et lance à la façon du général de Gaulle : « Nous avons perdu une bataille mais pas la guerre ! » Néanmoins, Simon se sent « atteint » par son « échec, car échec il y a eu », comme il l'admet, dépité, dans son cahier numéro 18 : « Je sens une chape de lassitude physique tomber sur moi et, seul dans ma chambre, j'éprouve la tristesse infinie du demi-échec du jour. Si le juge est seul avec lui-même, c'est bien à ce moment-là. »

Dans cinq carnets à spirales, le magistrat notait ses impressions, ses investigations et ses hypothèses. Sa fidèle greffière Édith Gaudin, qui connaissait l'existence de ce journal intime, en a parlé en 2015 aux gendarmes de la section de recherches de Bourgogne, repartis sur l'enquête, lesquels les ont demandés à son fils. C'est ainsi que Jean-Louis Simon a remis en janvier 2016 à la magistrate de Dijon, Claire Barbier, ces cahiers numérotés de 14 à 18, écrits par feu Simon père entre le 15 juin 1987 et le 25 janvier 1990 à l'intention de son fils. Seuls les passages en rapport avec l'affaire Grégory ont été retranscrits sur les 178 pages que j'ai pu lire.

Juge de paix ?

D'une « volonté de granit » selon ses propres mots « comme le rocher de granit de mon pays de naissance, le Morvan », Maurice Simon, devenu magistrat par atavisme familial, fut juge de paix dans

le Jura en 1949 puis juge d'instruction à Dijon, avant d'endosser le rude uniforme de procureur militaire en Algérie. Mais durant ces deux années de guerre à Tiaret, le procureur Simon lutte contre la torture et échappe de peu à un attentat fomenté par des officiers. Il finit décoré de la Légion d'honneur à titre militaire. En 1969, il cofonde le Syndicat de la magistrature. Il instruit à Dijon, en 1970-1972, le scandale du Fétich's Club, un réseau de proxénétisme qui implique le milieu lyonnais et des policiers corrompus, comme les commissaires Tonnot et Javilliey. Victime d'un grave infarctus en 1976, il se remet de cet accident à la direction de l'École nationale des greffes. Promu en 1985 à la présidence de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Dijon, Maurice Simon s'ennuie et demande sa retraite anticipée. Quelques mois plus tard, au printemps 1987, le dossier Grégory atterrit sur son bureau, et ravive son intérêt pour l'enquête. Il doit rendre un arrêt pour renvoyer ou non Christine Villemin devant la cour d'assises. Mais la lecture des procès-verbaux ne lui apprend ni l'heure du crime, ni le lieu, ni le mobile, ni les causes de la mort de Grégory. Comme on l'a vu, il préconise donc, le 25 juin 1987, un supplément d'information dont il est chargé : « C'est vraiment l'affaire de ma carrière, difficile, humainement tragique, génératrice de passions exacerbées », écrit le magistrat de 64 ans au cœur fragile, qui reporte d'emblée son départ à la retraite : « Terminer sur une telle affaire doit me conduire soit à découvrir enfin la vérité tellement combattue par l'univers médiatique qui a brouillé tant de pistes, emporté et manipulé comme un fétu de paille, le jeune juge d'instruction Lambert croyant être devenu une vedette. […] J'ai en face de moi l'une des plus grandes énigmes de notre époque et qui entrera dans l'histoire judiciaire. À moi de la dénouer. »

Dimanche 19 juillet 1987, Maurice Simon se préoccupe de l'interrogatoire de Christine Villemin, prévu le lendemain, « dont tous les experts disent qu'il émane d'elle une séduction de nature inexplicable ». Mais le 20 juillet, le président s'avoue déçu par cette « jeune femme sans relief particulier, modestement vêtue », qui répond « avec simplicité, sans jamais hésiter, sans jamais chercher ses mots ». Durcie par trois ans de mauvais traitements, elle montre « à peine l'ombre d'une émotion lorsque, forcément, se trouve évoquée la mort de son enfant » : « Je m'attendais à une impression plus forte. » Perplexe, Simon se demande si « elle est finalement banale ou bien si elle maîtrise à la perfection le récit des faits ». Face à son aisance et à ses propos, Simon est « tenté de la croire absolument sincère, victime d'une méprise abominable », mais il se méfie de cette femme, rompue depuis 1984 aux mêmes questions : « Il faut vraiment s'abstraire de deux choses : une crédulité trop facile et tentante, un dossier qui ressemble à un montage. » Mardi 23 septembre, avant de partir à Saverne, dans le Bas-Rhin, pour entendre Jean-Marie Villemin, en prison pour l'assassinat de Bernard Laroche, le voilà déjà obsédé par cet enfant mort : « Réveillé au petit matin, j'écris un poème sur le petit Grégory. Il est marqué de ma solitude. »

Vendredi 25 septembre, l'audition des grands-parents paternels de Grégory, qui se sont constitués parties civiles et soupçonnent leur belle-fille Christine, lui révèle deux éléments : « Coup de théâtre, Albert Villemin prétend, contre toute attente, que des cordelettes saisies chez Jean-Marie Villemin huit mois après les faits, et dans des conditions plus que suspectes, par le commissaire Corazzi au domicile de Jean-Marie, pourtant vidé de tout et abandonné à la suite du drame, ne proviennent pas de Jean-Marie ! » Le grand-père lui apprend également qu'il a pris Grégory dans ses bras « après

qu'on l'eut sorti de l'eau » de la Vologne, puis a passé sa main sous l'anorak de l'enfant. Il a senti que « la chaleur du corps était douce et non glacée, alors que, selon la version jusque-là adoptée, le corps aurait séjourné quatre heures dans une eau torrentueuse ». Cet élément change tout : ce n'est donc plus vers 17 heures que le cadavre aurait été jeté à la rivière mais vers 21 heures : « Tout se met à coïncider avec ce que je constate et abonde dans le sens de l'innocence de Christine Villemin », souligne Simon dans ses notes.

Mercredi 30 septembre, le magistrat d'apparence stricte dans l'exercice de sa profession couve une angine et dévoile son spleen : « Je vois toutes choses à travers les pensées de mon âme et de mon cœur. Je suis envahi de tristesse, hanté par ce petit Grégory que je me suis pris à aimer de toutes mes forces et pour qui je me bats. »

« Je laisserai ma vie dans cette affaire »

Dimanche 11 octobre, à la veille d'une semaine de reconstitution du drame, Simon prépare ses fiches techniques et rassure une proche sur sa sécurité : « S'il y a un risque d'attentat dans cette affaire, il concerne Jean-Marie Villemin qui sera une cible exposée. On peut vouloir se venger sur lui de l'assassinat de Bernard Laroche. On peut tout aussi bien, et c'est ce que je redoute le plus, vouloir l'abattre avant son procès pour que ce procès n'ait pas lieu. » Car l'audience « fera apparaître le rôle détestable de Jean Ker, journaliste à *Paris Match*, et celui combien plus gênant de l'avocat Me Welzer, l'un des avocats de Bernard Laroche, député socialiste de Meurthe-et-Moselle et qui a livré des pièces du dossier au

journaliste Jean Ker qui les a enregistrées pendant quatre heures et fait entendre ensuite aux époux Jean-Marie Villemin », lequel a tué ensuite Laroche : « Cela fera un beau scandale ! »

Jeudi 29 octobre, c'est l'audition de la veuve de Bernard Laroche, Marie-Ange, « qui consent enfin à être entendue comme témoin ». « Très tendue au départ, elle se décrispe et reste avec nous près de trois heures. Avec elle, j'arrive à progresser à petits pas. C'est la surprise pour moi. » Le 30 octobre, Simon entend tout donner, tout tenter pour trouver la vérité, mais sait que ses forces sont limitées : « Je pense aussi que je laisserai ma vie dans cette affaire. »

Dimanche 1er novembre, Michel Villemin, le frère aîné de Jean-Marie, fait savoir qu'il ne peut pas venir le lundi voir Maurice Simon mais plutôt jeudi, et avec sa femme Ginette. « Cela ne m'étonne pas. Michel Villemin est un personnage clé qui connaît peut-être la vérité, mais c'est un lâche, un manipulé qui a peur de révéler ce qu'il sait », tacle Simon, qui exige de l'entendre comme prévu : « Audition ô combien chaotique, pleine de mensonges et de contradictions de Michel Villemin que je réussis à faire gravement se contredire mais que je ne réussis pas à faire craquer. Cet homme est un menteur, un "faux", comme a dit Marie-Ange Laroche. »

Jeudi 12 novembre, le président examine des documents, puis se « replie sur sa réflexion intérieure » et médite sur son sort : « J'ai toujours attendu quelque chose de la vie, quelque chose de grand et d'extraordinaire et cela est arrivé. »

Mercredi 16 décembre 1987, Maurice Simon se sent « considérablement gêné » par un article de presse sur sa carrière, qui le bombarde « juge de l'année » en cette période sensible où il doit statuer sur les demandes de remise en liberté de Jean-Marie Villemin, de mainlevée du contrôle judiciaire de Christine et, plus

étonnant, de constitution de partie civile de Monique Villemin dans la procédure d'assassinat de Laroche : « Comme le crime a été commis par son fils… Allez comprendre », s'inquiète Simon. « De l'empoignade en perspective ! Tout cela m'angoisse d'autant plus que les lettres de menaces deviennent de plus en plus précises. D'ici à ce que je laisse ma peau dans cette affaire. » La veille de Noël, le magistrat rejette les deux dernières requêtes, mais accepte de libérer Jean-Marie Villemin sous contrôle judiciaire strict en l'assignant à résidence dans l'Essonne, loin des Vosges, avec Christine, « décision grave, particulièrement stressante et qui me laisse anéanti ». Car Simon a dû opter « entre la quasi-certitude d'un suicide » du père de Grégory et « le risque de vengeance de la belle-famille de Laroche ». Finalement, rien de tel ne se passe.

Après une discrète opération de la carotide, Maurice Simon enchaîne les auditions. Le 9 février 1988, un alibi de Laroche tombe et Simon s'exclame sur papier : « Décidément, tout s'effondre et confond Laroche et, sans doute, Michel Villemin, le haineux, l'anti-Christine, l'anti-Jean-Marie. » Le 27 mai, les grands-parents de Grégory changent d'avis et blanchissent finalement Christine, l'orientant à nouveau sur Laroche et sur une autre famille : « Ce tournant est important car je sens que les parents Villemin sont prêts à tout lâcher à condition que Michel sorte indemne de l'opération. » Le 10 juin, Maurice Simon, épuisé, interroge une fois de plus les parents de la victime et s'étonne lui-même de sa « présence intellectuelle intacte dans cette affaire. Je crois que je l'ai dans les tripes. Cela lève toute fatigue ».

Depuis un an maintenant, épaulé par son efficace greffière, le président Simon – sanglé dans son éternel imper mastic – arpente les champs trempés du côté de la Vologne pour des reconstitutions grandeur nature, sillonne les Vosges pour entendre des témoins,

chronomètre des trajets, dort dans des hôtels, constitue un répertoire alphabétique, exhume la lettre d'une certaine « Corinne » jamais exploitée par le juge Lambert, d'autres courriers et cassettes de voix anonymes, des vieux scellés en vrac. Il déjeune parfois au mess du peloton de gendarmerie de haute montagne, au Flunch de Dijon, ou dîne avec sa greffière Édith Gaudin d'un plat de choucroute lors de ses pérégrinations. En ce mercredi 20 juillet 1988, date anniversaire du premier face-à-face avec Christine Villemin, Maurice Simon le « célèbre discrètement avec sa collaboratrice exemplaire » qui a apporté une petite bouteille de champagne, et le vieux sage paraît à son tour céder aux sirènes de la renommée : « Quelle aventure professionnelle et humaine pendant ces 365 jours au cœur même de l'une des affaires les plus retentissantes du siècle. » Lui qui, ancien juge d'instruction, espérait se faire un nom, dit comprendre aujourd'hui à quel point c'est « redoutable » : « Mais "l'avventura" c'est l'avventura et il faut savoir vivre dangereusement. » Le soir du 31 juillet, avant de s'endormir, Simon écrit : « Je clos ce 14e cahier qui est parmi les plus importants. […] Il paraît certain que Bernard Laroche a bien enlevé le petit Grégory Villemin. Il me reste à trouver – et ce n'est pas la moindre des choses – qui a tué ce superbe enfant. »

À l'automne 1988, le président Simon s'aperçoit que les photos du « foulage », « la trace en relief creux » des initiales « L.B » – « peut-être Bernard Laroche » –, découvert sur la lettre de revendication du crime du corbeau par le gendarme Denis Klein de Metz, expert en la matière, ont disparu du dossier. Le 14 septembre, on l'a vu, il s'énerve contre son prédécesseur car cette pièce compromettante a été annulée pour vice de forme, comme des expertises en écritures qui désignaient le scripteur Laroche : « On reste confondu devant les carences, les irrégularités, les fautes, les

dissimulations de preuves ou le désordre intellectuel et peut-être simplement matériel du juge Lambert. Je suis en présence de l'erreur judiciaire dans toute son horreur. » Il entendra le « petit juge » le 6 février 1989, mais en sortira « vanné » et très déçu par ses trous de mémoire : « Mince, ongles rongés, filandreux, il ne se rappelle de rien et rien de sympathique n'émane de lui. Il croit sans y croire à la culpabilité de Christine Villemin. Il n'est pas solide, pas fiable. » Il aura plus de chance avec le greffier du juge Lambert qui attestera de la crédibilité des déclarations de Murielle Bolle impliquant Laroche dans le kidnapping. Hélas, Maurice Simon, qui vient de la convoquer une fois de plus avec sa sœur aînée Marie-Ange, veuve de Laroche tout juste remariée avec un Jacob, apprend par leur avocat le 19 janvier 1989 qu'elles « ne se présenteront pas parce que enceintes toutes deux de quatre mois et demi ».

« Un côté diabolique »

Le procureur général lui dit que « cette affaire Villemin possède un côté diabolique comme s'il y avait des jeteurs de sort ». Maurice Simon en convient volontiers : « De fait, tout est trouble et troublant. Il faut cependant trouver la vérité mais je sais combien je me ferai d'ennemis quand je déboucherai sur la piste Laroche. J'aurai tout fait porter par un mort ! » Il relit les procès-verbaux jusqu'à l'épuisement, comme il l'écrit à son fils le 27 février 1989 : « Toujours la même exégèse du dossier, attentive, passionnée car, nom d'un chien, la vérité doit bien se tapir à l'intérieur de tout cet amas de dépositions ! » Mais le 19 avril 1989, l'audition inédite de la « tante Louisette », qui a accueilli le soir du crime à la fois Bernard Laroche et sa jeune belle-sœur lui remet du baume au cœur, car elle révèle

que la petite lui a confessé « en pleurant beaucoup, beaucoup » avoir participé avec Bernard à l'enlèvement de Grégory : « Ce qu'elle dit cadre mot à mot avec ce que Murielle avait dit aux gendarmes les 2 et 3 novembre 1984 et c'est ce qui confère une force extraordinaire à la déposition de cette femme, simplette sans doute mais consciente, dotée de mémoire, d'astuces et de sens de la repartie. » Il apprend que Louisette Jacob a été victime d'inceste et a donné naissance à Chantal, fille de son grand-père Léon Jacob. Ses avancées sur les histoires intimes de la famille sont ternies, le 17 mars 1989, lit-on dans ses carnets, « par l'envoi sous enveloppe postée à Auxonne d'une carte de bon anniversaire anonyme adressée à Jean-Louis Simon dans le but épouvantable de lui laisser entendre que je ne suis pas son vrai père et que, maintenant majeur, il peut demander à sa mère de lui délivrer la clé de l'énigme de sa vraie filiation. C'est odieux ».

Le 25 juin 1989, quatre jours après l'audition de Murielle Bolle, lui parvient une lettre de menace de mort postée du Mans à l'encontre de son fils et de ses petits-enfants : si le magistrat persiste dans ses investigations, il sera abattu. Pas question de céder au chantage, mais une protection discrète sur sa famille se met en place.

Le 20 juillet 1989, au bout de deux ans, Maurice Simon, tout comme sa greffière, cerne mieux les suspects de ce crime et reprend espoir. Grâce à l'étude minutieuse des paroles fielleuses des corbeaux et au questionnement de moult protagonistes de l'histoire, dont Albert Villemin, cible principale des menaces avant son fils Jean-Marie, le magistrat a percé à jour des secrets de famille sur des adultères, des « bâtards », des jalousies et des haines qui peuvent constituer le mobile du crime contre Grégory : « Aujourd'hui, après des investigations dont nous n'aurions jamais soupçonné le nombre, nous nous sentons sur la bonne piste. L'assassin était à

Aumontzey dans le triangle A (Bernard Laroche et son entourage), B (Michel Villemin et sa femme), C (Marcel Jacob et sa femme). » Il a en effet entendu Marcel Jacob qu'il considère désormais comme « l'un des suspects possibles de complicité » : « Cet homme présenté comme coléreux et haineux est tout sucre tout miel, et répond à toutes mes questions pendant 3 h 30, mais en les éludant à un point tellement excessif que, sans s'en rendre compte, il accrédite encore plus la participation de Laroche au crime. » Mais, dans l'attente de confondre ses suspects, les obstacles jalonnent son chemin.

Ainsi, à la rentrée de 1989, le chroniqueur judiciaire de La Cinq, Paul Lefèvre, l'interviewe sur la réforme du secret de l'instruction, et se hasarde à poser quelques questions sur Grégory. Or, ces brefs moments de trouble et de silence du président Simon qui « confie se sentir un devoir personnel en mémoire de l'enfant assassiné », selon Laurence Lacour dans *Le Bûcher des innocents*[1], passent en ouverture du JT, et ses deux semi-aveux résonnent comme l'annonce du dénouement : l'affaire ne se terminera « sûrement pas sans rebondissements » et on peut considérer qu'elle implique « un ou des personnages ». M^es^ Prompt et Welzer, les défenseurs de Murielle Bolle et Marie-Ange Laroche, fustigent dans un communiqué ce magistrat « qui a disjoncté » et ne vont plus le lâcher. En revanche, c'est sa hiérarchie qui le lâche en lui infligeant un blâme – pour l'interview donnée à La Cinq – qu'il encaisse avec amertume le 13 septembre 1989 : « J'ai 66 ans et on me traite comme un deuxième classe après m'avoir obligé à découdre mon hermine de président. »

Il entend « aller jusqu'au bout et ne céder rien ni à personne », même s'il commence à croire les paroles du patron d'une filature :

« Cette affaire est hantée. » Il en démasque les dessous : « Tout me paraît clair, écrit-il le 18 septembre, la police judiciaire a reçu l'ordre de saboter l'affaire, de faire inculper Christine Villemin et de la faire passer pour folle. » Le 19 octobre, lors d'une énième audition des parents de Grégory, le magistrat fustige les « procédés de certains policiers » et s'avoue convaincu que « cette affaire a été montée de toutes pièces contre une femme pour le triomphe de la police sur la gendarmerie », laquelle a en effet été dessaisie par le juge Lambert au profit de la PJ de Nancy et du chef de sa section criminelle, le commissaire Corazzi. Le lendemain, après une journée « épuisante », Maurice Simon déprime : « Malgré la présence tellement apaisante d'Édith, je me sens seul, seul avec mes pensées et mes rêves d'aboutir, seul et désarmé devant les insuffisances d'une intelligence qui me paraît comme grippée. […] Il y a forcément une faille dans ce dossier mais suis-je sûr de la déceler véritablement. » Il ne met pas de point d'interrogation sur ce doute, et poursuit : « Et il y a face à tout cela la presse, l'opinion, les manœuvres retardatrices de certains avocats, les jalousies de certains, les mesquineries de quelques autres, les coups fourrés portés dans l'ombre. Je prie souvent, je réfléchis sans cesse, je lis et relis des documents dans l'espoir de trouver la bonne route. Jamais la vie ne m'a paru aussi grave. » Et voilà que le registre vert sur lequel Monique Villemin consignait les appels anonymes des corbeaux a été « trafiqué par arrachage de pages », le PV de saisie de ce cahier a « disparu », au grand dam de Simon : « Cette affaire est un ramassis de pièces dérobées, volontairement annulables, de scellés fabriqués ou trafiqués. […] C'est la fin de tout cela qui m'intrigue. Il y aura du sang versé. J'en suis convaincu. »

Hélas de plus en plus isolé et malade, Maurice Simon se met à prier la Vierge noire dans une église et se confie en privé à Jean-

Paul Pradier du *Nouveau Détective* qui l'enregistre à son insu, et dont le journal publie le 26 octobre 1989 une prétendue interview reprise partout : « Si elle n'est pas coupable, ce qu'a enduré Christine Villemin est effroyable, j'y pense tout le temps. » Les avocats de Murielle Bolle et Marie-Ange Laroche se rendent illico à la chancellerie : « Il faut arrêter Simon ! » Sa hiérarchie l'abandonne. Son ultime soutien, le procureur général, part à la retraite. « L'attelage est rompu… », déplore alors Simon, trahi, diminué, les mains fébriles et les joues creuses. À sa greffière désormais, le président ajoute à ses consignes : « Pour celui qui lira après moi. » En cette fin d'année 1989, Jean-Marie Villemin se rend seul à Dijon pour annoncer à Simon que Christine attend un nouvel enfant, celui « de l'espoir ».

Quelques jours avant la confrontation entre Murielle Bolle et Jacqueline Golbain, l'infirmière de feu sa mère qui accrédite son premier témoignage, Me Paul Prompt assigne Maurice Simon devant le tribunal pour y répondre de ses propos dans *Le Nouveau Détective* et réclame 450 000 francs (69 000 euros) de dédommagement : « Le déshonneur s'abat brutalement sur une longue vie intègre et, sur le fond, le piège est implacable », écrit Laurence Lacour dans *Le Bûcher des innocents*. Si le magistrat intente quoi que ce soit contre Murielle ou Marie-Ange, leurs avocats le feront récuser, car juge et partie dans ce dossier. Cette fois, Maurice Simon se sait vaincu. Il n'a pas réussi à débusquer le tueur de l'enfant. Il refuse l'hospitalisation au service de cardiologie préconisée par son médecin, pour qu'on ne lui impute pas une dérobade. Le jeudi 25 janvier 1990, Maurice Simon écrit dans son cahier numéro 18 ses derniers mots : « Toujours aucun signe de vie du premier président ni du procureur général. Cela s'appelle le soutien de la hiérarchie. »

Victime d'un infarctus le 28 janvier, la belle « machine intellectuelle » ressort du coma deux jours plus tard, cassée. Le voilà amnésique. Il a perdu la mémoire. Oubliées les 200 auditions et les 19 000 pages accumulées sur le meurtre de Grégory. La jeune reporter d'Europe 1, Laurence Lacour, qui devient alors sa compagne, tente de lui réapprendre les bases de cette histoire. À tour de rôle, ils lisent à haute voix les pages de ses cinq carnets personnels, pour essayer de les réimprimer dans son cerveau. Mais le jour où Maurice Simon lui a demandé : « Mais où est enterré ce petit garçon dont tu me parles si souvent ? » elle a compris que « c'était foutu ». En revanche, elle a découvert qu'il existe « une mémoire du cœur » car il l'a reconnue, elle, sans hésitation, la première fois qu'il l'a revue après son coma, mais il était incapable de dire pourquoi, comment et d'où venait cette grande émotion. Alors, « le sujet de Grégory a peu à peu disparu de nos échanges », selon ses mots. Contraint de se dessaisir au bout de huit mois, le président Simon passe le relais à Jean-Paul Martin qui a bien suivi l'affaire et la conduira jusqu'au non-lieu à l'égard de Christine Villemin, le 3 février 1993. Une fois Jean-Marie Villemin jugé pour le meurtre de Laroche et libéré, Laurence Lacour a organisé un rendez-vous à Paris entre les Villemin réhabilités et le président Simon, noyé dans son costume gris. Christine Villemin lui a offert une montre en souvenir de celle qu'il posait sur le bureau pour compter le temps de ses interrogatoires, qui ont duré plus de 180 heures au total : « Vous nous avez sauvé la vie… », a-t-elle dit en lui prenant les mains, en larmes. Les parents de Grégory l'ont revu une fois à Dijon, en mai 1994. Puis le 23, lorsque Laurence Lacour a senti l'issue fatale, elle a fait alerter les Villemin. Sans hésiter, Jean-Marie a foncé dans la nuit, de l'Essonne en Bourgogne. Penché sur la dépouille du président Simon, Jean-Marie

a glissé dans la poche gauche de sa veste une photo de Grégory, tout contre son cœur.

---

1. *Le Bûcher des innocents*, *op. cit*.

9

Le chagrin dans le sang

Interdit de séjour dans les Vosges, Jean-Marie Villemin n'a plus que la peau sur les os à Noël 1987 lorsque, au bout de trente-trois mois de tourments et de chagrin, il ressort de prison en liberté conditionnelle. Longtemps considéré comme « le pauvre con, aveugle » sur le double jeu supposé de sa femme, il est désormais « l'assassin » de son cousin Bernard Laroche ou « le justicier ». Christine a accouché seule, le 30 septembre 1985, de Julien, « conçu dans les larmes », « l'enfant de la survie », comme elle l'appelle. Toujours inculpée d'infanticide, elle n'est plus que l'ombre d'elle-même, victime d'un procès en sorcellerie, désignée par les médias comme le « monstre de la Vologne ». Soudés dans le malheur, Christine et Jean-Marie Villemin tentent de se reconstruire sur les ruines de l'assassinat de leur fils Grégory qui les a dévastés. Le 5 janvier 1988, le « petit couple », ainsi baptisé par leur avocat, Me Henri-René Garaud, atterrit dans un logement HLM à côté d'Évry, dans l'Essonne, et met sur la boîte à lettres le nom du beau-frère de Christine : « Dittinger ». Une secrétaire médicale du coin, qui enregistre sa véritable identité, lui lance : « Cela ne vous embête pas de porter le même nom que Christine Villemin ? » Face à son

miroir ou en son for intérieur, elle cherche encore sur son visage ce qui a pu susciter autant de haine.

Repris dans une filiale de l'ancienne société qui l'employait dans les Vosges, Jean-Marie travaille comme technicien de laboratoire et Christine reste au foyer. Ces amoureux de la nature sillonnent le sud de la région parisienne et trouvent une nouvelle maison de lotissement dans un petit village de l'Essonne, planté à la lisière de la campagne, en mai 1988. Ils tapissent les murs de portraits géants de Grégory. Les Villemin ne cachent rien à Julien de l'existence de ce grand frère ni de sa mort violente, mais les racontent avec des mots simples, en essayant de ne pas le lester d'un trop lourd fardeau. Car, aux yeux des parents, « il n'y a rien de pire que le secret ». Ils l'écriront plus tard dans un très beau livre rédigé à quatre mains, *Le Seize Octobre*[1]. Ils ont trop souffert des secrets de famille qui firent les délices du corbeau maléfique. Ils refusent que leurs enfants apprennent un jour de l'extérieur des éléments de l'histoire, comme Jean-Marie et son frère Michel ont appris par le corbeau le statut de « bâtard » de leur aîné Jacky. Ils ne veulent pas que leurs enfants soient informés par « Pierre, Paul ou Jacques » ou par des rumeurs colportées par la presse.

Lorsque Jean-Marie part au travail et Julien à l'école, ce n'est pas de gaieté de cœur que Christine se remet au plumeau ou aux fourneaux, à coudre des vêtements ou à décorer la maison, seule avec ses angoisses et ses cauchemars. Elle a bien failli atterrir dans le box des accusés de la cour d'assises pour répondre de l'assassinat de Grégory, et l'opinion publique a été tellement abreuvée par la thèse de la mère machiavélique qu'un jury populaire risquait bien de la condamner à perpétuité. Mais la justice a imposé un supplément d'information. La confiance revient avec ce nouveau

magistrat de Dijon, Maurice Simon, chargé de l'enquête depuis l'été 1987, qui écoute le couple et l'interroge avec respect. Bientôt convaincu de l'innocence de Christine Villemin, le président Simon lui propose deux solutions : soit un non-lieu rapide ; soit une poursuite des investigations. La mère choisit d'emblée la seconde option afin « de connaître la vérité » sur la mort de son fils. La famille s'agrandit avec la venue, le 14 juillet 1990, d'Émelyne, qu'ils ne baptisent pas plus que Julien, ne croyant plus en Dieu. Après « l'enfant des larmes », elle sera, selon eux, « l'enfant de l'espoir ». En janvier 1990, on l'a vu, le président Simon fait un infarctus, un autre magistrat reprend le dossier et finit par blanchir Christine Villemin. Hélas, le non-lieu pour « absence totale de charges » rendu en sa faveur le 3 février 1993, pourtant inédit dans l'histoire judiciaire, aura moins d'échos que les rumeurs sur sa culpabilité. Dans *Le Bûcher des innocents*[2], la journaliste Laurence Lacour fera le décompte : le non-lieu de Christine Villemin n'est relayé dans l'opinion publique que par vingt-six articles de presse, contre des centaines l'ayant accablée pendant huit ans.

Le procès de la dernière chance

L'immense soulagement qui s'ensuit ne dure guère car une nouvelle épreuve les attend : le procès de Jean-Marie pour le meurtre de Bernard Laroche. Dès le mois de mai 1993, le président Olivier Ruyssen de la cour d'assises de Dijon leur donne le choix entre un procès court de trois jours centré sur le crime du 29 mars 1985, ou bien six semaines d'audience approfondie sur toute l'affaire. Ils hésitent. Un avocat de Laroche a déjà prévenu : « Dans ce cas, nous ferons le procès de la mère. Le non-lieu ne compte

pas. » Mais Christine veut prendre le risque, dit-elle à Jean-Marie dans *Le Seize Octobre* : « Je savais que l'opinion restait contre moi. Je ne voulais pas que tu sois jugé sur le doute. Il fallait absolument que la vérité éclate. » Il finit par accepter, car « c'est le procès de la dernière chance. Il faut tout tenter. Si Murielle [Bolle] se libère, tout peut basculer ». Le jour de la Toussaint, juste avant que l'audience ne débute, le père de famille explique son geste à son fils de 8 ans et lui demande son avis. Julien lui répond : « Je pense que ce n'est pas bien. » Et son père abonde : « Moi aussi, je le regrette, mais j'ai tué par amour pour Grégory, comme des hommes tuent par amour de leur pays. » Il lui raconte pourquoi il a craqué. Julien a dit : « J'espère que tu reviendras. »

Car le temps du procès, l'accusé doit séjourner en cellule. La veille de la comparution, le 2 novembre, Jean-Marie Villemin se constitue donc prisonnier, comme l'exige la loi à l'époque. Mais, pisté par une quarantaine de journalistes, c'est au pas de course qu'il s'engouffre dans la maison d'arrêt de Dijon, du jamais-vu pour un détenu… Il passe une nuit blanche et rumine : « Tu as six semaines pour en sortir. » Il sait, en cas d'échec, « que l'on ne peut pas reconstruire sa vie deux fois ». Puis le matin, on l'emmène au palais de justice de Dijon où on l'enferme dans une cage en verre. Lorsque dans ce box l'accusé doit s'expliquer sur son parcours ayant conduit à l'homicide, c'est le père de Grégory qui parle, deux heures non-stop, déversant sa douleur à l'état pur dans un silence de plomb. Des gens épongent leurs larmes avec des mouchoirs et des journalistes sortent les yeux rougis. Même l'épouse de Me Paul Prompt, l'inflexible avocat de la famille Laroche, pleure. Seule Murielle Bolle a les yeux secs et ne cille pas lorsque Me Marie-Christine Chastant la fixe. Ce n'est pas bon signe pour l'avocate de la défense, qui glisse à son patron, Me Garaud : « Elle n'avait pas de

larmes. Elle ne dira rien. » Jean-Marie Villemin reste convaincu d'avoir éliminé l'assassin de son fils, mais regrette son geste : « Je ne doute pas, mais je préférerais que ce soit Laroche qui soit dans ce box, à ma place. » Il adresse ses dernières paroles au « clan Bezzina », du nom du journaliste omnipotent de RTL et de huit autres médias nationaux, qui torpille le couple depuis la mort de Grégory : « J'assume, mais il faut aussi que les autres assument. » Son témoignage suscite un profond malaise sur les bancs de la presse et des parties civiles. La veuve, Marie-Ange Laroche, s'avance, très émue, à la barre, pour dire qu'elle comprend le drame du cousin de son défunt mari, mais qu'il ne faut pas oublier sa propre douleur et celle de ses enfants.

Recluse à l'hôtel en attendant son passage à la barre, Christine, qui regarde les infos télévisées, sanglote toute seule devant l'écran. Ce jour maudit du 29 mars 1985, elle s'en souvient comme si c'était hier. Ça faisait des semaines que la pression montait. Jean-Marie, à vif, était en permanence en colère. La remise en liberté, le 4 février précédent, du suspect numéro 1 du crime, Bernard Laroche, les avait révoltés. Puis, le 8 mars, le reporter de *Paris Match* Jean Ker, devenu leur confident et leur « détective », était venu leur faire écouter l'enregistrement des premiers procès-verbaux de Murielle Bolle sur le rôle de Laroche dans l'enlèvement de Grégory. Chauffé à blanc, Jean-Marie avait attrapé le fusil et avait entraîné Christine sur les hauteurs d'Aumontzey pour aller tuer son cousin. Mais le journaliste les avait poursuivis puis dissuadés de rendre justice eux-mêmes. C'est à cette même période que Christine est devenue la cible de tous les soupçons, à cause des orientations communes du commissaire Corazzi de la police judiciaire de Nancy, des défenseurs de Bernard Laroche – M^es^ Gérard Welzer et Paul Prompt – et de l'inconsistance du « petit juge » Lambert. Un

dimanche soir, en rentrant d'un repas de famille en voiture avec Jean-Marie, ils avaient appris, par un flash radio sur RTL de Jean-Michel Bezzina, qu'une énième expertise en écritures accusait « la mère » d'avoir rédigé les lettres du corbeau meurtrier. Alors enceinte de jumeaux, elle avait fait une hémorragie et perdu l'un des deux. Jean-Marie l'avait emmenée à l'hôpital où le juge Lambert s'était déplacé pour lui notifier les résultats de cette expertise. Elle avait dû se soumettre à de nouvelles dictées et tracer, la mort dans l'âme, les mots terribles du corbeau. « Madame Villemin, écrivez : "C'est pas ton argent qui te ramènera ton gosse." »

Promesse de vengeance

Jean-Marie vient la voir tous les jours à la clinique de La Roseraie, à Épinal, mais ne s'alimente plus. Il veut absolument que Murielle, dont les avocats ont déposé plainte contre les gendarmes pour éliminer ses premiers aveux du dossier, redise la vérité. Pour obtenir le nom du médecin qui l'a examinée en garde à vue, Jean-Marie fonce à la gendarmerie de Bruyères ce matin du vendredi 29 mars, puis rend visite à Christine. Ils lisent les journaux ensemble et, comme « tous les matins, c'est une torture ». Pendant le nettoyage de la chambre, Jean-Marie descend discuter avec Christine Jacquot, l'ancienne nourrice de Grégory, venue les saluer. Celle-ci lui annonce que les enquêteurs de la PJ sont passés l'interroger et la soupçonnent de cacher quelque chose : « Ils pensent que Christine a tué son enfant. » Dans son lit, Christine les voit revenir, défaits. Jean-Marie se met alors en rage contre ces flics qui les ont « trahis » et ont suivi « une idée toute faite dès le départ », puis téléphone à Me Garaud, qui essaie de le calmer en

répétant : « Ayez confiance. » Sur la route du retour, Jean-Marie repense aux propos des policiers au juge Lambert qu'une reporter d'Antenne 2 avait entendus : « Pour nous, c'est la mère. Et si c'est la mère, nous arriverons à la faire craquer ! » À bout de nerfs, Jean-Marie arrive à Lépanges-sur-Vologne sans s'en apercevoir et fonce au cimetière. Là, sur la tombe de Grégory, le père « pleure comme un gosse », raconte-il dans *Le Seize Octobre* : « J'avais l'impression qu'il était là. » Il lui parle : « Je vais tenir ma promesse du 16 octobre. Je vais tuer ton assassin. » Il croit l'entendre répondre : « Vas-y, c'est lui. » Halluciné, Jean-Marie Villemin dit : « C'est venu d'un coup. J'étais bouleversé, hors de moi. »

À midi, le père de Grégory prend son fusil et projette de tuer Laroche, puis de prendre en otages sa femme Marie-Ange et son fils Sébastien pour qu'on « auditionne à nouveau Murielle ». Il se cache dans les bois au-dessus de chez eux, puis se précipite sur le couple, l'arme à l'épaule, et somme Laroche de s'expliquer sur le 16 octobre, sur son alibi et les révélations de Murielle : « Les gendarmes lui ont fait dire n'importe quoi ! Ce n'est pas moi qui ai tué ton gosse. » Le père de Grégory exige des comptes de son cousin sur sa dernière interview à Bezzina où il a lâché que les expertises contre Christine ne l'ont pas étonné. Laroche a rétorqué avec un demi-sourire : « Les experts ont dû se faire payer ! » Alors, le père de Grégory fait feu. Au retour, au volant de sa voiture, il grille tous les feux rouges pendant trente kilomètres, le poids qui l'empêchait de respirer depuis la mort de son fils disparaît.

L'amnésie ou l'omertá

Il déboule à la clinique, demande à la réception d'appeler la police – « car j'ai tué Laroche » – puis entre, « défiguré », dans la chambre de Christine qui ressent « un grand coup dans le ventre » lorsqu'il lui annonce : « J'ai fait une connerie, j'ai tué Laroche. » Elle crie, elle pleure : « Ce n'est pas vrai, tu n'as pas fait ça ! » Il lui raconte tout : « Je n'en pouvais plus, je t'aime. Je n'ai plus mal à la poitrine. J'ai fait cela aussi pour toi. Je ne supportais pas qu'on te salisse pour sauver un assassin. » Les policiers viennent l'arrêter. Une « déchirure » pour Christine qui reçoit à son tour la visite de la PJ de Nancy qui l'a déjà cuisinée huit jours plus tôt pour obtenir d'étranges aveux… « Si vous voulez aider votre mari, il ne fera que cinq ans de prison. Mais il faut nous dire que vous étiez la maîtresse de Laroche. » Christine les envoie balader : « Jean-Marie fera peut-être plus de cinq ans de prison mais je ne dirai pas n'importe quoi ! Je n'ai jamais trompé Jean-Marie. »

Au procès de Dijon, Jean-Marie misait sur les membres de sa famille, les Villemin-Jacob, pour livrer des secrets sur la mort de Grégory mais, de son box, l'accusé les entend rire dans la salle des témoins, puis les interroge les uns après les autres à la barre, en vain. Ils n'ont rien vu, rien su, rien entendu. C'est l'amnésie ou l'omerta. À part sa belle-sœur Ginette, l'épouse jalouse de Michel, qui a une idée très précise sur les meurtriers de Grégory : Jean-Marie et Christine réunis… Mais c'est surtout une phrase curieuse dans la bouche de son père Albert qui le marque : « Je me sens coupable, parce que Grégory est mort à cause de nos histoires d'adultes. » Lui, Jean-Marie, ne se sent coupable en rien dans l'assassinat de leur enfant. Après sa famille scellée dans son déni, le père de Grégory subit l'exposé du médecin légiste, une experte d'une quarantaine d'années qui, l'air détaché, mime les gestes de l'autopsie. Il se sent mal à tomber, tremble de tout son corps et ne

cesse de penser : « Ce sont ces mains-là qui ont coupé le petit ! » Heureusement que Christine, toujours cantonnée à l'hôtel[3], n'a pas assisté à cette scène. Encore aujourd'hui, il la revoit parfois et son cœur se soulève. La piètre prestation du « petit juge » Lambert, qui extirpe de sa sacoche ses feuilles de notes d'un air suffisant, le révolte car, à ses yeux, le magistrat toujours en poste reste « l'impuni parfait ». « Sans lui, je n'aurais pas craqué et Laroche serait vivant », lit-on sous sa plume.

C'est au tour de Christine de témoigner, le 5 novembre 1993. Livide et tétanisée, elle en oublie les dates essentielles, perd ses moyens tellement elle redoute que Jean-Marie soit jugé à travers elle. Et puis, grâce aux questions du président Ruyssen, elle se lance dans une belle déclaration d'amour : « Nous avions fait notre couple autour de Grégory. Jean-Marie est très tendre, très juste. Nous nous aimons et nous sommes fidèles. Je sais ce que veut dire aimer et être aimée. » Désormais autorisée à suivre les débats, Christine Villemin devient la cible des avocats de Bernard Laroche qui lui cherchent un amant ou lui reprochent un avortement de jeunesse, mais elle rend coup pour coup, rouge de colère et les yeux embués de larmes. Ainsi, elle ose reprocher à Me Prompt ses violations du secret de l'instruction devant les caméras, quatre jours avant le meurtre de Laroche : « C'est ça qui a fait craquer Jean-Marie », lance la mère de Grégory. Alors, comme le relate Laurence Lacour dans *Le Bûcher des innocents*, l'avocat, qui ne supporte pas l'allusion à sa responsabilité personnelle dans ce second drame, bondit et l'attaque : « Vous avez trempé dans deux assassinats. Cette femme manie la boue et le sang ! » Me Garaud riposte en hurlant : « Vous injuriez une innocente ! » Le président interrompt l'audience, puis sermonne les parties adverses pour éviter que les

débats tournent au lynchage et au pugilat. En effet, Christine Villemin écoute, accablée, les experts déblatérer sur son écriture et les « filles de la Poste » répéter qu'elles l'ont vue poster un courrier à Lépanges-sur-Vologne le jour du crime, alors que le non-lieu a déjà rectifié qu'il s'agissait d'une commande à Vertbaudet envoyée la veille. Enfin, Christine laisse exploser sa colère contre les avocats de Laroche qui aiguillonnent les témoins et hurle dans la salle : « Arrêtez de vous acharner sur moi ! Ça fait neuf ans que ça dure. J'adorais mon gamin. Je n'ai pas tué mon fils ! » Au JT de 20 heures, TF1 annonce : « Le procès de la mère commence. »

« Les gendarmes ont tout inventé »

Lorsque Murielle Bolle arrive à la barre la quatrième semaine, tous les regards étant braqués sur elle, Jean-Marie et Christine Villemin espèrent un retournement de situation. Mais la jeune femme, désormais âgée de 24 ans, reste inébranlable. Le président lit chaque phrase de ses dépositions passées et la belle-sœur de Bernard Laroche nie : « Je ne me souviens pas » ou bien « les gendarmes ont tout inventé ». Dès qu'elle se trouve en difficulté, elle se retourne vers Me Welzer qui tonne : « Attention, Murielle Bolle est partie civile, si ça continue, elle ne reviendra pas à l'audience ! » Jean-Marie Villemin et le président Ruyssen ont beau l'exhorter à « dire la vérité », rien ne la débloque. Dans son réquisitoire, l'avocat général Jacques Kohn tance Murielle Bolle, « corsetée, chaperonnée, encadrée, maternée à l'intérieur comme à l'extérieur de la salle d'audience, débitant une leçon apprise d'avance ». Il vilipende également le responsable de ce fiasco judiciaire, le juge Lambert, « mémorable funambule de la pensée d'une médiocrité

professionnelle retentissante ». Il blanchit à nouveau la mère de Grégory, « profondément convaincu de son innocence » au vu « d'éléments objectifs incontestables » et de « l'incompatibilité des chronométrages » : « Il est rigoureusement impossible que Christine Villemin ait pu être la meurtrière. » En revanche, le représentant de l'accusation se dit « nullement convaincu de l'innocence ou de la culpabilité de Bernard Laroche », mais esquisse un mobile à ce crime d'ordre familial et social : « On accepte mal dans la vallée qu'un ouvrier sorte de sa condition matérielle. »

Après toutes ces explications sur les raisons ayant poussé Jean-Marie Villemin à commettre l'irréparable, l'avocat général dénonce son prétendu « légitime assassinat », son « insensibilité » et son « manque de remords », le traite d'« homme dangereux », bien capable de recommencer, et réclame dix ans de réclusion criminelle. Anéanti dans son box, Jean-Marie Villemin, qui ne veut ni être acquitté ni « devenir un exemple pour la société », ne se sent pas du tout le même homme qu'en 1985, un père alors âgé de 26 ans ayant perdu son gosse et « écœuré par l'instruction d'Épinal » : « Tout ce que nous avions reconstruit me paraissait si lointain. » Avant que le jury populaire se retire pour fixer sa peine, Jean-Marie Villemin, à bout de forces, s'exprime : « J'avais du chagrin dans le sang, comme d'autres ont de l'alcool, je regrette mon geste. » Il implore la cour d'assises de ne plus les séparer, Christine et lui. « Je vous en supplie… Assez de souffrances. » Jean-Marie Villemin a été condamné à quatre ans de prison ferme et un avec sursis. Un verdict en demi-teinte qui a apaisé toutes les parties. Le président Ruyssen a transmis à Christine Villemin *via* ses avocats, « au nom de la justice française, nos excuses pour ce qu'elle a enduré depuis des années et mes excuses personnelles pour ce qu'elle a vécu pendant six semaines ».

Soudés par le malheur

Retourné en cellule, Jean-Marie Villemin a été libéré au bout de quinze jours, le 2 janvier 1994[4], puis a foncé dans l'Essonne retrouver Christine et ses enfants, pour recoller les morceaux de leur famille brisée depuis deux mois. Il apprend qu'en son absence leur fils Julien, très pudique, a évoqué Grégory avec un de ses amis et lui a dit : « Moi, j'ai décidé d'être heureux. » Cette phrase les a émus « parce qu'elle montre qu'on n'a pas élevé nos enfants dans la haine des autres. Julien sait que le monde est cruel et injuste. Mais il veut prendre le meilleur », explique sa mère dans leur livre. Leur salut vient, selon eux, de la force de leur amour. Christine : « Avant le 16 octobre, on s'aimait tout court. Notre malheur nous a soudés. Il a enlevé l'inutile. Il ne reste que l'essentiel. On prend les coups ensemble, on rebondit ensemble. » Jean-Marie : « Je n'imaginais pas qu'on pouvait s'aimer à ce point, se battre pour sauver l'autre. Quand j'étais en prison, on s'est aimés comme des fous, alors qu'on ne pouvait pas s'aimer physiquement. On a compris qu'un couple, c'est plus fort que le corps. »

Leur réhabilitation passe par une émission d'Antenne 2, *La Marche du siècle,* de Jean-Marie Cavada, le 27 avril 1994, durant laquelle, à l'occasion de la publication du livre *Le Seize Octobre*, la France entière découvre enfin le visage de madone aux longs cheveux de Christine Villemin, aux antipodes de son clone monstrueux caricaturé par la presse. À 34 ans, la jeune femme a l'impression d'avoir quinze ans de plus. Ses cheveux blanchiront en deux ans après toutes ces épreuves. Le couple ne met plus les pieds à Aumontzey, le village natal de Jean-Marie où habite encore sa famille, pour se reconstruire loin de ce pays maudit, dans

l'anonymat de leur petite commune semi-rurale de région parisienne. Ils ont un autre fils, « l'enfant de la sérénité », né en 1998, auquel ils ont donné le prénom de Simon, comme le nom du magistrat qui les a « sauvés ». Ils ne croient plus du tout aux informations du JT dès lors qu'une meute de journalistes s'abat sur un crime. Ils s'en tiennent aux faits et n'écoutent pas les commentaires. À l'écart des médias et de la religion, Christine et Jean-Marie ont continué à éduquer leurs enfants dans la transparence sur la mort de Grégory et à faire vivre la procédure pénale, dans l'espoir de connaître un jour les noms des membres de la famille Villemin-Jacob ayant été capables de les haïr au point de tuer leur enfant, par vengeance.

Jusqu'à la Toussaint 2003, ils se rendaient régulièrement à Lépanges-sur-Vologne sur la tombe de Grégory, qu'ils avaient le sentiment d'avoir « abandonné » dans les Vosges. Près de vingt ans après l'assassinat, la sortie fracassante et relayée par la presse régionale du brûlot du commissaire Corazzi, *Le Secret de la Vologne*[5], qui soutient encore la thèse de l'infanticide, les empêche alors d'aller au cimetière en toute tranquillité. Le couple décide de « sortir Grégory de cette tombe si loin, au pire endroit de notre malheur », selon les mots de Jean-Marie, lors d'une de leurs rares interviews, à *La Croix* en 2006[6]. Avec l'aval de la justice, le cercueil est exhumé à l'hiver 2004 et ils organisent une cérémonie digne de ce nom, avec des textes et des musiques. Car les obsèques en 1984 avaient été troublées par des paparazzi et par l'évanouissement de Christine, que Jean-Marie avait dû éloigner. Les parents de Grégory n'avaient pas vu le cercueil de leur « petit » s'enfoncer dans la terre. Vingt ans plus tard, au funérarium d'Épinal, l'incinération de son corps leur a permis de faire, enfin, leur deuil. « On ne nous en avait pas laissé le temps », confie Christine à

La Croix. « J'ai fait la route du retour avec l'urne des cendres de Grégory sur mon ventre. Je me sentais apaisée, je le sentais présent. » De ce retour au foyer, les parents ont retrouvé « une chaleur nouvelle » et « une paix intérieure ».

---

1. *Le Seize Octobre*, *op. cit*.
2. *Le Bûcher des innocents*, *op. cit*.
3. Lors d'un procès, les personnes appelées comme témoins n'ont pas le droit d'assister à l'audience avant leur témoignage, afin qu'elles ne soient pas influencées. Elles peuvent rester dans la salle seulement à l'issue de leur audition.
4. Jean-Marie Villemin avait déjà effectué l'essentiel de sa peine, entre le 30 mars 1985, jour de son incarcération, et le 24 décembre 1987, date de sa remise en liberté.
5. *Le Secret de la Vologne*, *op. cit.*
6. « Les parents de Grégory parlent », recueilli par Jean-Claude Raspiengeas, *La Croix* du 25 octobre 2006, mis à jour le 6 novembre 2006.

10

Lutte des classes et combat politique

En ce mois de février 1981, rien ne va plus à l'usine qui emploie Bernard Laroche à Granges-sur-Vologne. Faute de descendance, les tissages et filatures fondées par Paul Ancel au début du XXe siècle sont mises en liquidation. Embauché en 1972 après l'école de mécanique générale, ce fils d'ouvrier se retrouve sur le carreau comme les autres. Il a pourtant suivi deux ans de formation à l'école de filature d'Épinal pour obtenir, en 1980, un CAP de régleur de métier à tisser, dans l'espoir de monter en grade. Il est aussi délégué du personnel pour la CGT dans sa boîte. Mais le voilà au chômage à 26 ans, avec un bébé de 5 mois atteint d'une hydrocéphalie, un père malade d'un cancer et un crédit immobilier à payer. Certes, la maison qu'il a fait construire sur les hauteurs d'Aumontzey est modeste, et sa femme Marie-Ange Bolle travaille, mais « Popov » – comme on l'appelle ici, en raison de ses belles moustaches ou de son engagement communiste –, doit se mettre à chercher un nouveau boulot. Un jour, en croisant son cousin germain Jean-Marie Villemin qui, lui, vient d'être promu agent de maîtrise, Bernard Laroche lui demande si, par hasard, il n'y aurait pas une

place dans son entreprise à La Chapelle-devant-Bruyères. Le « chef » Jean-Marie Villemin lui répond, un peu trop vite à son goût, que « la fabrique Autocoussin n'embauche pas ». Dans la même période, deux appels silencieux sont passés chez les parents du contremaître, Albert et Monique Villemin.

Le 10 mai 1981, le président de la République Valéry Giscard d'Estaing doit laisser son fauteuil au candidat socialiste François Mitterrand qui vient de remporter l'élection présidentielle. La victoire de la gauche et la présence de quatre ministres communistes au gouvernement booste la combativité des ouvriers de la filature Ancel de Granges-sur-Vologne, « Popov » en tête, qui décident d'occuper l'usine jusqu'à l'émergence d'une solution de relance. Ils se tournent vers Christian Pierret, député socialiste de Saint-Dié qui préside, avec le Philippe Séguin, député-maire RPR d'Épinal, une commission d'enquête parlementaire sur les problèmes de l'industrie textile. Très actif pour préserver l'emploi dans sa région, Christian Pierret convainc Benoît Bartherotte, PDG du groupe de couture Jacques Esterel, de reprendre cette usine Ancel dans les Vosges avec une aide financière conséquente de l'État. Au bout d'un an d'occupation et de bagarres syndicales, les métiers à tisser se remettent en marche à la filature, rebaptisée Ancel-Esterel, et Bernard Laroche retrouve ainsi son ancien travail. Les ouvriers découvrent en Benoît Bartherotte un patron atypique, un riche Gascon devenu communiste, qui a acquis 50 % de la société Esterel pour un franc symbolique auprès du « milliardaire rouge » Jean-Baptiste Doumeng.

Pas très politisés ni syndiqués, Christine et Jean-Marie Villemin, tous deux issus du milieu ouvrier, ont tout de même voté pour François Mitterrand, le 10 mai 1981. Une année faste pour ce petit

couple de gens simples qui, on l'a vu, emménage avec son bébé dans un coquet chalet sur la colline de Lépanges-sur-Vologne un mois après l'investiture du chef d'État socialiste. En juillet, à l'issue de sa période d'essai, Jean-Marie est titularisé à son poste de cadre chez Autocoussin. Les jalousies du corbeau se manifestent dès l'installation de la ligne téléphonique. Ni anticlérical ni antisyndical, Jean-Marie Villemin ne met les pieds à l'église que pour les grandes occasions – mariages, baptêmes ou enterrements – et n'adhère plus à la CGT depuis 1974. Car sa carte du syndicat ne lui a servi à rien lorsqu'il a été licencié sans motif à 16 ans de l'usine Walter Seitz d'Aumontzey : les délégués de la confédération communiste, son oncle Marcel Jacob et le beau-frère de celui-ci, Jean-Claude Paternoster, ne l'ont alors pas défendu.

Couturière à la manufacture de confection vosgienne, Christine touche maintenant un Smic amélioré, qui avoisine les 3 000 francs quand le salaire minimum ne dépasse pas les 2 500 francs. Pour sa part, Jean-Marie gagne près de 7 000 francs par mois et ne cesse d'être augmenté pour atteindre les 8 000 en 1984. Dans sa famille d'ouvriers où les cadres sont détestés, le statut du foyer de Jean-Marie Villemin fait jaser. On les appelle « Les Giscard ». On les a catalogués dans la France des riches. Les époux Villemin ne s'en rendent pas bien compte, si ce n'est le jour où le cousin Jean-Paul Jacob a lancé à la figure de Jean-Marie : « Quand on gagne plus de 6 000 francs, on est giscardien ! »

Au printemps 1984, la situation se dégrade à nouveau dans l'usine de Bernard Laroche, qui essayait depuis deux ans de prendre du galon. Mais ce rêve s'écroule quand un sérieux conflit financier oppose son paternaliste patron Bartherotte et le député socialiste Pierret, qui s'accusent mutuellement de détournement des fonds publics octroyés aux tissages Ancel-Esterel. Le Trésor public bloque

alors les subventions et Benoît Bartherotte, en accord avec la CGT, dépose le bilan le 13 juin 1984. La filature est reprise quelques semaines plus tard par un membre du conseil d'administration d'Esterel, et Bernard Laroche devient enfin contremaître le 1er septembre 1984. La nouvelle société appelée Ancel-Set est créée le 16 octobre 1984. Coïncidence, ce jour-là Grégory Villemin, 4 ans, le fils du « chef » Jean-Marie Villemin et de la couturière, est tué, ligoté et jeté dans la Vologne. Les parents de l'enfant vont se constituer partie civile dans le dossier d'instruction, comme on le leur a conseillé. Un journaliste d'Europe 1 leur a remis la carte de visite de Me Henri-René Garaud, à l'époque rare ténor du barreau de Paris à défendre les victimes de ce type d'affaires. Christine et Jean-Marie Villemin ignorent alors que ce grand avocat est très marqué à droite, voire à l'extrême droite, et milite pour le rétablissement de la peine de mort, abolie fin 1981 par le garde des Sceaux Robert Badinter. Dans leur malheur, les parents de Grégory regardent ce grand homme aux cheveux blancs comme un sauveur expérimenté et compatissant qui va les aider. D'ailleurs, lors de leur première rencontre, l'avocat a eu les larmes aux yeux quand il a vu la chambre de Grégory. Le couple Villemin lui a versé 7 000 francs pris sur leurs économies, mais Me Garaud leur a dit de ne pas s'inquiéter pour ses honoraires. Il est venu accompagné d'un grand reporter de *Paris Match*, Jean Ker, qui a mitraillé la chambre de leur fils et a emporté des photos de l'album de famille, avec leur accord évidemment, mais aussi sur les conseils de l'avocat parisien.

Avocat communiste contre l'extrême droite

Le 5 novembre 1984, tout se gâte. L'arrestation de Bernard Laroche en bleu de chauffe sur son lieu de travail à l'usine Ancel-Set et son inculpation pour l'assassinat de Grégory Villemin par le juge Lambert remuent les ouvriers qui ne croient pas à l'implication de « Popof » dans ce crime. Sa femme Marie-Ange Bolle sollicite un avocat ayant défendu l'infirmière de sa mère dans un litige de propriété : Me Gérard Welzer, 29 ans, qui accepte tout de suite de défendre le suspect numéro un. Même s'il est plus habitué à traiter de contentieux dans le domaine social, cet avocat de gauche qui préside la Ligue des droits de l'homme des Vosges et dont le cabinet se situe en face du palais de justice d'Épinal, saute sur l'occasion de relancer sa carrière avec ce dossier pénal d'envergure. Un second avocat, communiste et parisien, vient le seconder, Me Paul Prompt, marié à une Vosgienne et dépêché en urgence par Benoît Bartherotte.

Apprenant la nouvelle de l'incarcération de « Popov » Laroche, l'ex-PDG des tissages de Granges-sur-Vologne, a tout de suite jugé impossible que « ce brave type », croisé dans les comités d'établissement, puisse avoir commis un tel crime. Sans avoir vu le dossier, le « patron rouge » croit plutôt déceler un règlement de comptes orchestré par le député Pierret contre les ouvriers de la filature Ancel. À coup sûr, son ennemi socialiste a dû désigner à son ami Charles Hernu, ministre de la Défense et donc des militaires de la gendarmerie, un lampiste, le contremaître cégétiste Laroche, comme coupable du meurtre de cet enfant. Révolté, Benoît Bartherotte a donc donné pour mission à l'avocat du groupe Esterel Paul Prompt, qui démine d'ordinaire les conflits sociaux, de tirer d'affaire ce pauvre Bernard Laroche. Aux frais de sa société.

À Laurence Lacour pour son livre *Le Bûcher des innocents*[1], le PDG de la maison de couture expliquera qu'il avait alors besoin

« d’un avocat d’ouvrier qui n’aura pas peur d’affronter les gendarmes et le gouvernement ». C’est sur cette vision complotiste de l’affaire Grégory que Me Prompt débarque à Épinal et s’entend avec son confrère Me Welzer, dans le but de torpiller le dossier bien mal tenu du juge Lambert. Alors que Laroche croupit à la prison Charles III de Nancy, et que trois semaines se sont écoulées depuis l’assassinat de Grégory, le rapport d’autopsie censé indiquer les causes et l’heure de sa mort ne figure pas dans la procédure, les expertises en écritures de Mmes Jacquin-Keller et Berrichon-Sedeyn désignant Laroche comme le scripteur de lettres du corbeau ne sont pas encore rédigées et donc absentes du dossier. Seul un rapport en graphologie du colonel Argoud, un ancien de l’OAS maladroitement sollicité par les gendarmes le lendemain du meurtre pour examiner la dictée d’un premier suspect, Roger Jacquel, apparaît parmi les procès-verbaux officiels. Le tandem Prompt-Welzer a donc beau jeu de dénoncer publiquement, le 10 novembre, la vacuité du dossier et de souligner que la seule analyse graphologique existante à ce jour « désigne un tiers qui n’est pas Bernard Laroche ». Les deux tonitruants conseils de Bernard Laroche réclament sa remise en liberté immédiate. « Ce sont des faits d’une gravité exceptionnelle », tonne le monumental Paul Prompt, coiffé d’un chapeau de pluie écossais, qui impute sans détour ce désordre à « une manœuvre de la partie civile ».

Polémique sur la peine de mort

Les journalistes, pour qui « la partie civile » est ce petit couple noyé par le chagrin qui se recueille chaque jour sur la tombe de Grégory, ne comprennent pas très bien cette allusion. Ils découvrent

bientôt que Me Prompt, ancien résistant au sein des Francs-tireurs et partisans, a été arrêté et torturé à Lyon en 1944, comme l'attestent les documents de l'époque, dont il ne se sépare jamais, rangés dans sa serviette. Ils comprennent alors que cet antifasciste convaincu se lance dans un combat politique avant tout contre le conseil des Villemin, Me Garaud, sympathisant du Front national. En effet, pour la première fois, aux élections européennes de juin 1984, le FN de Jean-Marie Le Pen a atteint un score proche de celui du parti communiste, dont les quatre ministres ont dû quitter le gouvernement. Les parents de Grégory Villemin se retrouvent otages de considérations qui les dépassent, et catalogués à droite, voire à l'extrême droite, à cause de Me Garaud, qui a d'ailleurs annoncé la couleur à quelques reporters : « Il y a des avocats qui défendent les assassins d'enfants, moi je défends la veuve et l'orphelin. À chacun sa cause ! » Dans le camp adverse, le socialiste Welzer et le communiste Prompt sont persuadés que Garaud, chantre de l'association Légitime Défense, va utiliser ce crime d'enfant pour réclamer le rétablissement de la peine de mort. Dans le même temps, un tueur en série, dont on ne sait pas encore qu'il s'agit de Thierry Paulin, s'attaque à des vieilles dames à Paris, dans le XVIIIe arrondissement. À l'Assemblée nationale, certains députés en profitent pour relancer le débat, sans succès. À Marseille, un avocat militant pour le châtiment suprême envoie des pétitions dans les villages de la vallée de la Vologne, et recueille un millier de signatures.

Les rares sorties de prison du suspect du meurtre de Grégory pour aller au tribunal d'Épinal sont conspuées par la foule qui scande « À mort ! » ou « Laroche, assassin ! ». Et voilà que Jean-Marie Le Pen, venu à Épinal pour un meeting prévu de longue date, remet de l'huile sur le feu : « Celui qui n'éprouve pas l'envie de

détruire qui a tué, violé, celui-là n'a rien dans le ventre ! » Dans la salle où se massent 600 Vosgiens, on remarque le colonel Argoud, cet ancien officier de l'OAS et graphologue ayant désigné à tort comme corbeau Roger Jacquel, encarté au PC… En outre, les Villemin, grands-parents de Grégory et leurs enfants, ne cachent pas leur souhait de voir mourir l'assassin du petit garçon. Jean Ker, le bourlingueur de *Paris Match*, devenu le confident et « détective » de la famille, négocie une photo exclusive de la famille posant autour de Jean-Marie qui, un stylo à la main et une feuille sur la table, est censé rédiger une pétition à l'attention de Robert Badinter suivant une idée saugrenue du reporter. Mais le papier restera vierge car des membres de la famille soutiennent en douce Bernard Laroche. Alors, Jean-Marie Villemin rumine un projet plus radical : venger son fils comme il le lui a juré sur sa tombe. C'est finalement Me Garaud qui met le holà à cette polémique malsaine dans les colonnes de *L'Est républicain* du 10 novembre 1984. Il « demeure un partisan du rétablissement » de la peine de mort, mais les lois n'étant pas rétroactives, si la guillotine revenait, elle ne s'appliquerait pas « à l'assassin de Grégory, même si sa culpabilité venait à être démontrée de façon évidente ». Néanmoins, *L'Humanité* relaie l'obsession de Paul Prompt pour le complot politique et dénonce les faux renseignements divulgués sur Bernard Laroche par la droite qui manipule l'opinion publique et utilise la mort de cet enfant comme « une arme politicienne ». Et lors des débats devant la chambre d'accusation de la cour d'appel de Nancy, qui examine la demande de remise en liberté de Bernard Laroche, Mes Prompt et Welzer contre-attaquent en semant le doute sur l'emploi du temps et les dépositions de Christine Villemin.

Pour leur malheur, Christine et Jean-Marie Villemin ont pris sans vraiment le choisir cet avocat qui défend également les policiers

auteurs de bavures ou tués en service. Deux ans plus tôt, Me Garaud a gagné un procès avec un policier nommé Kaiser ayant accusé de faux témoignage un étudiant qui n'était autre que le neveu de Paul Prompt… Ce penchant de Me Garaud pour les fonctionnaires du ministère de l'Intérieur va le pousser tout naturellement à privilégier la police judiciaire – contre les militaires de la gendarmerie – pour mener l'enquête sur le meurtre de Grégory, allant dans le même sens que son adversaire Gérard Welzer représentant les intérêts de Bernard Laroche. Ce jeune loup du PS qui se sert de ce dossier comme d'un tremplin politique a en effet déjà passé un pacte avec le commissaire Corazzi de la PJ de Nancy, comme celui-ci le raconte dans *Le Secret de la Vologne*[2] pour dédouaner Laroche et « tirer dans la même direction », en l'occurrence Christine Villemin. Désormais aiguillonné par le tandem Prompt-Welzer, le « petit juge » Lambert se rallie à leur cause, se désintéresse de son inculpé Laroche et se polarise sur la « mère ». Il impute au passage à son époux des goûts musicaux tendancieux, comme l'insinue Jean-Michel Lambert dans une interview à *L'Est républicain* : « Je suis sûr que Jean-Marie Villemin aime Michel Sardou… » Il finit par libérer Bernard Laroche le 4 février 1985, puis éjecter les gendarmes de l'enquête et la confier à la police judiciaire. Et voilà que le client de Me Garaud Jean-Marie Villemin se fait justice lui-même et abat d'un coup de fusil son cousin Laroche qu'il tient toujours pour le coupable. Me Prompt se déchaîne, et démonte à sa façon cette cabale soi-disant organisée par des militaires de la gendarmerie, à commencer par le capitaine Sesmat qu'il accuse d'avoir servi de « directeur de conscience à un meurtrier ».

La peur du Front national

À la chancellerie, le garde des Sceaux Robert Badinter, renseigné par Gérard Welzer et qui a une peur bleue d'un retour aux années 1939-1945, ne cache plus son aversion pour Christine et Jean-Marie Villemin, dont le défenseur Henri-René Garaud renvoie une image très négative. Le ministre de la Justice n'a pas oublié que cet avocat d'extrême droite soutient les policiers ultras qui sont venus manifester sous ses fenêtres place Vendôme, le 3 juin 1983, aux cris de « Badinter assassin » et « Badinter démission », après la mort de deux des leurs, tués avenue Trudaine à Paris par des membres du groupe armé d'extrême gauche Action directe. Les manifestants le considéraient comme « responsable » de ces homicides, en raison de la politique prétendument laxiste, menée depuis l'élection de François Mitterrand, avec la suppression de la peine capitale, de la Cour de sûreté de l'État et des tribunaux militaires. Le garde des Sceaux et Gérard Welzer croient faire barrage au Front national en enfonçant les clients de Me Garaud. À la stupeur générale, la liste RPR-FN a remporté les élections municipales à Dreux, le 11 septembre 1983, et propulsé Jean-Pierre Stirbois, secrétaire général du Front, comme adjoint au maire.

Loin de Paris, dans les Vosges, le magistrat Lambert qui veut se faire bien voir du garde des Sceaux accumule de prétendues charges contre « la mère » de Grégory Villemin qui vont aboutir à son inculpation pour infanticide le 5 juillet 1985. Christine Villemin passe non seulement pour une manipulatrice, mais également pour un suppôt de l'extrême droite. Après un communiqué de Légitime Défense, qui appelle au soutien moral et financier du couple Villemin, c'est *Minute*, téléguidé par Me Garaud, qui publie le 20 juillet 1985 « Christine Villemin : le dossier de l'innocence » et,

dans la foulée, « Nous accusons le juge Lambert ». Les journaux d'extrême droite *Minute* et *Le Meilleur* tirent à boulets rouges sur le magistrat d'Épinal qui s'acharne sur une femme enceinte jusqu'à la jeter en prison et dénoncent dans le même temps le « laxisme » de la gauche face à la criminalité. À contre-courant des journaux de gauche comme *Le Monde,* qui enfonce Christine Villemin, ce parti pris de la presse de droite en sa faveur lui cause bien du tort. Comme l'écrit Laurence Lacour dans sa contre-enquête sur le traitement de cette affaire par les médias, « l'alliance Garaud, *Minute* et *Le Meilleur* enferme Christine Villemin dans le ghetto de la droite populiste, voire de l'extrême droite, et interdit aux intellectuels, déjà rendus muets par Marguerite Duras, de s'émouvoir du sort réservé à la petite couturière de Lépanges-sur-Vologne ».

Enfin, *Paris Match*, qui multiplie les unes sur Christine Villemin, certaines positives orchestrées par Me Garaud avec Jean Ker et d'autres négatives avec des reportages au vitriol de Jean-Michel Caradec'h, est attaqué en diffamation par l'avocat du couple Villemin qui réclame 1 million de francs de dommages et intérêts. L'hebdomadaire à sensations, pour qui « une bonne transaction vaut mieux qu'un mauvais procès », négocie avec Me Garaud un arrangement : le retrait des poursuites en échange de 250 000 francs qui seront versés sur le compte de l'avocat. En prison, Jean-Marie étudie la proposition puis l'accepte, bien décidé à faire payer la presse qui les salit depuis si longtemps et ainsi défrayer Henri-René Garaud. Les Villemin exigent en outre la restitution de leurs photos de famille empruntées par Jean Ker, mais s'engagent à vendre en exclusivité les photos de Christine avec leur futur bébé, croyant redorer ainsi son image. Hélas, les époux Villemin seront accusés de « faire du fric avec la mort de Grégory » ! L'argent des magazines en papier glacé, qui se déverse par millions

dans la vallée de la Vologne à des protagonistes souvent salariés au Smic, achève de pourrir cette affaire.

Malgré le slogan de la gauche « Au secours la droite revient ! », la droite remporte les élections législatives le 16 mars 1986 et des députés du Front national font une entrée inédite à l'Assemblée nationale. C'est la première cohabitation sous la Ve République entre un chef d'État socialiste et un Premier ministre RPR, Jacques Chirac. Le très droitier Charles Pasqua arrive au ministère de l'Intérieur et le tout aussi musclé Albin Chalandon à la Chancellerie. Dans les Vosges, Gérard Welzer, qui était numéro deux sur la liste socialiste, devient député, et ce jusqu'en 1988. Au tribunal d'Épinal, fin 1986, le juge Lambert décide de renvoyer Christine Villemin devant la cour d'assises. *In extremis*, ses avocats de la région, Thierry Moser et François Robinet, qui épaulent les Parisiens Henri-René Garaud et sa belle-fille Marie-Christine Chastant, convainquent Christine Villemin de se pourvoir en cassation. Une sage décision, car la Cour suprême a décidé de confier un supplément d'information au président de la chambre d'accusation de Dijon, Maurice Simon.

Pressions sur le juge Simon

Dans ses cahiers intimes, rédigés pour son fils et versés à l'actuel dossier d'instruction, à la date du 21 septembre 1987, le juge Simon met au jour des manœuvres souterraines : « On s'aperçoit que cette affaire Villemin est un odieux montage orchestré par le parti communiste, les socialistes. Il fallait à Badinter, ami de l'un des avocats de Laroche, la libération de Laroche et le renvoi de Christine Villemin devant les assises, dût-elle être acquittée, comme elle l'eût

été sûrement. Mauvaise, ignoble machination. » Le juge reçoit, le 4 juillet 1988, Benoît Bartherotte qui était convoqué le lendemain, comme il le relate dans son carnet : « Sa déposition sans aucune substance était un simple prétexte à prendre une défense bien malhabile de Bernard Laroche, mais aussi à tenter de surprendre des confidences sur l'état de l'affaire. Bref, un sous-marin certainement télécommandé par Me Prompt ou Welzer. » Déjà convaincu par ses investigations de l'innocence de Christine Villemin, le juge Simon a décidé, avec son accord, de continuer à chercher le ou les meurtriers de Grégory. Mais le 22 septembre 1988, selon ses notes, « le procureur général me fait part du souhait de la Chancellerie de voir intervenir rapidement un non-lieu au bénéfice de Christine Villemin afin de voir juger rapidement Jean-Marie Villemin » pour le meurtre de Bernard Laroche : « C'est clair, il ne faut pas découvrir le ou les vrais coupables, persifle Maurice Simon, parce qu'il y a derrière eux le parti communiste et des élus socialistes. Politique et justice ne font décidément pas bon ménage. »

De plus en plus énervé contre ces avocats de la famille Laroche et Bolle qui lui mettent des bâtons dans les roues, le juge Simon se lâche le soir dans ses carnets personnels, sur ces « vautours du barreau que l'on laisse sévir impunément. S'abritant derrière leurs clients qui ne sont que des marionnettes, ils préparent tous les sales coups possibles. Complexe de puissance ? Haine de l'ordre établi ? Cupidité sans limite ? Il y a sûrement de tout cela dans leur sale comportement ». Le 25 octobre 1989, le juge Simon découvre, « écœuré, horrifié », qu'il aurait accordé une prétendue interview « exclusive » à un journaliste du magazine de faits divers *Détective*. C'est l'occasion pour Paul Prompt de dégommer Maurice Simon qui fut pourtant résistant lui aussi, et le faire dessaisir du dossier. La

coupe est pleine lorsque *La Liberté de l'Est* publie le 6 décembre 1989 un article « où je suis cloué au pilori », souligne le président Simon dans son cahier, « avec référence à des blâmes écrits dont je n'ai jamais fait l'objet » : « C'est trop évident, cet article est le fruit de la conversation du garde des Sceaux avec la vaillante cohorte des avocats de Marie-Ange Laroche. »

Le 15 janvier 1990, Maurice Simon apprend que Me Prompt l'assigne au tribunal de grande instance de Paris pour le faire condamner solidairement avec le journal *Détective* à payer 300 000 francs à Marie-Ange Laroche et 150 000 francs à Murielle Bolle pour réparation du préjudice : « Belle manœuvre ! Ainsi, si j'inculpe l'une ou l'autre, on me récusera pour raison de litige entre nous. Bravo Prompt, bien joué mais il n'empêche que tu es un sacré salopard », se déchaîne le haut magistrat qui fait figure de « statue du commandeur » à Dijon, et dont la carrière se brise et bientôt la mémoire. Quelques jours plus tard, Maurice Simon subit en effet un infarctus qui le laisse amnésique. C'est son successeur Jean-Paul Martin qui délivrera un non-lieu à Christine Villemin le 3 février 1993. Puis, Jean-Marie Villemin sera jugé pour l'assassinat de Bernard Laroche et condamné, en décembre 1993, à quatre ans de prison ferme et à payer plus de 900 000 francs à sa famille.

Le Grégory Loto

Accusés de gagner de l'argent sur le dos de leur fils mort, ses parents publient au printemps 1994 leur carnet de comptes dans leur livre *Le Seize Octobre*[3], lequel leur a rapporté 610 000 francs entièrement versés à Marie-Ange Laroche. En 1995, Jean-Marie Villemin doit s'acquitter d'une nouvelle condamnation civile de

450 000 francs qui couvre cette fois le préjudice patrimonial de la veuve de Bernard Laroche et de sa famille. Comme le détaille le journaliste Denis Robert dans *Libération* du 14 février 1995, ce procès pour préjudice patrimonial intenté au père de Grégory permet de « cerner financièrement cette affaire qui a généré une formidable activité économique ». *Paris Match* a viré, en transactions ou en amendes, sur le compte des avocats des Villemin près de 2 millions de francs. Les sommes versées aux Bolle par l'hebdomadaire frisent 1,5 million de francs. Arrivent ensuite *France Dimanche*, *Ici Paris*, *Détective*… Au total, le chiffre d'affaires de cet incroyable fait divers qui fait recette s'élève à 6,8 millions de francs : 3,5 millions de francs pour les Villemin, 3,3 pour les Bolle-Laroche.

Pour arriver à ces additions, Jean-Marie Villemin a répertorié les quelque quatre-vingts procédures pour diffamation, atteinte à la vie privée ou au droit à l'image. Sur les 3,5 millions de francs gagnés grâce à la presse, M^e^ Garaud s'est indemnisé à hauteur de 1,16 million de francs, sans compter 700 000 francs de frais divers. Les deux autres avocats du couple, M^es^ Thierry Moser et François Robinet, ont touché respectivement 60 000 et 50 000 francs : « La technique de M^e^ Garaud consistait à se faire indemniser grâce aux procès contre les journaux, principalement contre *Paris Match* », assène *Libération* qui le compare à un « imprésario ». Ces calculs démontrent que les époux Villemin ne se sont pas enrichis. Les 800 000 francs qui, au final, leur sont échus ne couvrent pas le manque à gagner sur la vente de leur maison vosgienne et les pertes de salaire liées à l'affaire. Quant aux 660 000 francs versés par la commission d'indemnisation aux victimes pour la mort de Grégory, ils sont alors aux 4/5^e^ bloqués, dans l'attente des futurs jugements. Pour la famille Bolle, le bilan financier est plus positif. Marie-Ange et ses avocats ont perçu 2,2 millions de francs. Sa belle-

sœur Murielle Bolle a gagné 860 000 francs en procès divers, les autres membres de la famille, environ 500 000 francs. Selon l'expression désabusée de Jean-Marie Villemin, ce casse-tête de l'indemnisation s'apparente à un « Grégory Loto ».

Lancé dans sa mécanique infernale, Me Prompt ne peut plus arrêter le combat contre les clients de l'avocat de Légitime Défense, et les assigne devant les tribunaux pour, pêle-mêle, *Le Seize Octobre*, leur participation à *La Marche du siècle*, un article de *Paris Match* indépendant de leur volonté, etc., et leur réclame au total en 1995 6 millions de francs ! À bout, Christine et Jean-Marie Villemin se séparent du sulfureux Henri-René Garaud pour s'en remettre au fringant Arnaud Montebourg, recommandé par leur éditeur Laurent Becarria. Me Montebourg trouve alors la solution miracle qui va effacer l'ardoise : il propose à la partie adverse le solde immédiat du montant global des condamnations, soit 1 million 350 000 francs, en échange du retrait de toutes les plaintes et procédures en cours. Du coup, l'avocat communiste et son confrère socialiste acceptent ce deal, et un protocole d'accord voit enfin le jour pour un apurement définitif des comptes. Le 5 juillet 1995, dix ans après son incarcération, Christine Villemin se voit octroyer par la commission des détentions abusives la plus forte somme jamais allouée : 410 000 francs. On se doute que cette énorme somme ne sert pas uniquement à réparer onze jours de prison, mais aussi l'injustice de huit années d'inculpation pour infanticide. C'est avec ce magot que Christine et Jean-Marie Villemin ont pu acheter une fermette dans l'Essonne pour la restaurer. Et se reconstruire.

---

1. *Le Bûcher des innocents*, *op. cit*.
2. *Le Secret de la Vologne*, *op. cit.*

3. *Le Seize Octobre*, *op. cit.*

11

Une jeune journaliste dans la meute

Sa carrière de journaliste a été stoppée en plein vol par la couverture de l'affaire Grégory Villemin, qui a ruiné ses illusions sur la presse et « pulvérisé tous [s]es repères ». Elle était à l'époque l'envoyée spéciale d'Europe 1 dans les Vosges. « J'étais une jeune fille insouciante, prompte à s'amuser et à danser, mais j'ai été plongée dans un bain d'acide, ça m'a totalement déconstruite », me confie Laurence Lacour. Son récit, *Le Bûcher des innocents*, sorti en 1993 chez Plon puis enrichi et réédité en 2006 aux éditions Les Arènes, décrypte, sur plus de 600 pages, les dérapages juridico-médiatiques ayant anéanti toute humanité vis-à-vis des protagonistes de ce fait divers. Il est resté le livre de référence de cette tragédie. Son enquête minutieuse sur les coulisses de cet imbroglio a duré cinq ans.

Devenue éditrice aux Arènes, Laurence Lacour a reçu plus de quatre-vingts demandes d'interview ce jour de juin 2017 où l'histoire a rebondi, et bien d'autres par la suite. Mais elle les a toutes déclinées. « On ne peut pas avoir dénoncé l'emballement médiatique et y plonger dès qu'il repart. » Elle fuit les médias, coupe

la radio et éteint la télévision dès lors qu'elle entend un sujet sur Grégory. Elle ne lit pas plus les articles de journaux, mais a dérogé à sa règle pour le septième épisode de la série des Jours sur Grégory, soit le chapitre 8 du présent livre, « La mémoire retrouvée du président Simon », que Jean-Marie Villemin, devenu son ami, lui a conseillé de lire.

C'est ainsi que j'ai réussi à la convaincre de revenir sur son parcours initiatique et chaotique dans les méandres de ce fait divers dévastateur. Toutefois, Laurence Lacour a longuement hésité et tergiversé avant de se livrer, car les résurgences du dossier Grégory lui donnent le vertige et des insomnies. Craignant des approximations ou interprétations, elle redoute des reprises malencontreuses de ses propos. Aussi, cette femme, qui eut le courage de dénoncer les manipulations de la presse, a dû se faire violence pour accepter de témoigner, dans ces pages, sur sa vie, irrémédiablement liée à l'affaire.

Rien ne prédestinait Laurence Lacour à s'occuper du fait divers le plus marquant de la fin du XX^e^ siècle. Née en 1957 à Orléans, Laurence Lacour fit de belles études supérieures – hypokhâgne, khâgne, licence d'histoire –, avant d'intégrer la rédaction de *La République du Centre*, puis Radio France. En 1984, elle est correspondante d'Europe 1 dans l'est, basée à Strasbourg. Elle adore son métier mais, insouciante, savoure avant tout sa jeunesse. Elle a 27 ans. Le 17 octobre 1984, au lendemain de la découverte du corps de Grégory Villemin dans une rivière des Vosges, elle propose un sujet sur ce crime d'enfant. La rédaction d'Europe 1 à Paris refuse car « c'est sordide ». Sauf, se ravise le rédacteur en chef, « s'il y a une bonne histoire derrière ». Justement, la radio concurrente RTL balance sur les ondes le témoignage exclusif du

père de l'enfant : « Pensez-vous que l'assassin de votre fils, vous le connaissez ? » Jean-Marie Villemin, cueilli sur le pas de sa porte, bredouille d'une voix oppressée au micro qu'il connaît le corbeau l'ayant menacé de mort et que, s'il est bien le meurtrier, il agira : « Oui, je le connais et je l'aurai… », dit-il. C'est Jean-Michel Bezzina, un chasseur de scoops régionaux sans vergogne, qui sort l'info. Ce reporter de RTL, dans la région de Nancy depuis quinze ans, truste, avec son épouse Marie-France, la correspondance de huit médias nationaux dont *Le Figaro*, *France-Soir*, *Le Parisien libéré*, *Le Quotidien de Paris*, *Le Journal du Dimanche*, et deux agences de presse, l'ACP (Agence centrale de presse) et l'AP (Associated Press). Sous plusieurs pseudonymes, ce couple singulier, très introduit dans les milieux judiciaires, donne le ton dans la France entière. Or, leur thèse s'oriente d'emblée sur la culpabilité de la mère. Apercevant derrière le père interviewé Christine Villemin, groggy sous l'effet des calmants, le fait-diversier se focalise en effet dès la première rencontre sur « l'allure de zombie » de la mère et confiera plus tard à l'auteure du *Bûcher des innocents*, Laurence Lacour, stupéfaite par son aplomb, qu'à cet instant, sa religion est faite : « C'est elle qui a fait le coup. »

Les paparazzi mitraillent

La déclaration choc du père de la victime sur RTL déclenche la ruée des reporters vers Lépanges-sur-Vologne et la gendarmerie de Bruyères, à commencer par la correspondante d'Europe 1, finalement dépêchée par sa station dans cette vallée des Vosges. « Toute la profession a senti la bonne affaire au sens vendeur du terme, commercial et dramatique », explique-t-elle. Pour épargner la

novice, ses confrères ne veulent pas qu'elle regarde les photos du cadavre de Grégory, qu'on dirait endormi avec son bonnet sur le visage, dont seuls les liens autour de ses poignets et ses chevilles trahissent l'assassinat. « C'est comme si on voyait le crime en léger différé. » Mais bientôt, cette image publiée partout – le fait est inédit en France pour un corps d'enfant – se trouve souvent « mise en parallèle avec la photo de Grégory, aux allures de Bébé Cadum, prise par un photographe professionnel pour ses 4 ans ». Signe annonciateur d'une affaire si souvent mise en scène et en images. Au funérarium d'Épinal, où Christine et Jean-Marie Villemin viennent étreindre comme des fous leur enfant pour la dernière fois, des paparazzi leur proposent 2 000 francs pour la photo de Grégory dans son cercueil. Au cimetière, lors des obsèques, photographes et journalistes se bousculent entre les tombes, sans une once de compassion pour la famille en deuil : « Il n'y a eu aucune retenue, c'était lamentable », déplore la journaliste.

Globalement, la presse se comporte en terrain conquis. Laurence Lacour, comme les autres, flanquée de son lourd Nagra pour enregistrer les sons, cherche des téléphones afin de les transmettre à sa rédaction, à l'instar de la meute qui, à Bruyères, se précipite sur le moindre combiné, chez des particuliers, dans des arrière-boutiques, ou dans les cuisines de restaurants. À l'hôtel-café de la Renaissance, qui a rouvert ses chambres fermées depuis l'été, tout le monde se bat pour l'unique ligne d'un antique standard téléphonique ! Afin de ramener le calme, la vieille tenancière de l'établissement coupe la lumière à 21 heures. Pour acheter un nécessaire de toilette, Laurence Lacour et Denis Robert, alors correspondant de *Libération* à Nancy, n'hésitent pas à faire ouvrir une droguerie à minuit. En quête de bons tuyaux, les reporters sillonnent sans relâche les 28 kilomètres qui séparent le tribunal

d’Épinal de la gendarmerie de Bruyères, où les deux directeurs d’enquête, le capitaine Sesmat et le commandant Chaillan, font deux points presse minimalistes par jour, avec l’aval du juge Lambert.

La famille de Grégory a été une mine d’or

À l’échelle de ce territoire grand comme un mouchoir de poche, Laurence Lacour – comme les autres journalistes – approche facilement les membres de la famille à Aumontzey et Lépanges : « Au début, les grands-parents de Grégory nous accueillaient pour prendre le café. Ils ont été une mine d’or pour nous. Les parents aussi nous parlaient, donnaient des photos et des documents, ils n’ont pas senti le piège. Nous, on livrait à la famille des éléments de l’enquête des gendarmes : Untel a été entendu, Unetelle a déclaré ça… Sans se rendre compte que c’était dangereux. » Les journalistes apprennent ainsi que « Les Jacquel », comme ils nomment cette famille de façon péjorative, par son patronyme, notamment Roger, beau-père de Jacky Villemin, le « bâtard » – selon l’expression du corbeau –, sont désignés comme les auteurs du crime. Ils y croient dur comme fer et relaient la rumeur en divulguant le nom de ces personnes. Et puis c’est au tour des « Hollard », autre branche apparentée des « Villemin ». Le sort réservé à ces pseudo-suspects désignés spontanément aux gendarmes par Marie-Ange Laroche, lors d’un étrange coup de fil passé d’un bistrot et non de chez elle, demeure un souvenir traumatisant pour Laurence Lacour. Durant leur garde à vue, la meute des journalistes et des badauds piaffait devant la brigade de Bruyères. « On pensait vraiment que les gendarmes tenaient les

assassins. Et puis ils ont été jetés dehors à 1 heure du matin, sous les flashes et les projecteurs et dans les cris. Grelottants et apeurés. Ces pauvres gens étaient totalement éblouis, au bord des larmes. Le lendemain, on a appris que l'un des hommes était à moitié aveugle. »

La journaliste d'Europe 1 « sen[t] bien que ça dérape », que la profession ne se comporte pas correctement, mais le feuilleton la passionne, elle aussi. Articulée autour de quatre ressorts, « l'enfant, la famille, la vengeance, le corbeau », la tragédie fait pleurer dans les chaumières, et recette dans les médias. Et puis, pour les journalistes, c'est grisant et gratifiant de se sentir « acteurs de l'affaire » à part entière. « Cela nous fascinait de penser : "J'ai peut-être serré la main de l'assassin" et ça, ça nous obsédait. » Quasiment du même âge qu'elle, les principaux protagonistes du drame, Christine et Jean-Marie Villemin, sont très abordables. Ils se tutoient et sympathisent. Ils sont en arrêt maladie, ils ont du temps et sont très demandés. Quand la correspondante d'Europe 1 dans l'Est rejoint son bureau à Strasbourg, puis se déplace dans la région pour un autre reportage, elle ne peut s'empêcher de faire un détour de 40 ou 50 kilomètres pour « passer les voir ». « J'avais une véritable fascination pour leur histoire. »

Les médias se répartissent en « pools » où l'on se partage les tâches et les infos. Les baroudeurs des magazines à sensations comme *Le Nouveau Détective*, *Paris Match*, *France Dimanche* et *Ici Paris*, qui en ont vu d'autres, font bande à part, chacun pour soi. Le « clan Bezzina » rassemble les envoyés spéciaux des multiples employeurs du journaliste, « soit la moitié des grands organes de presse nationaux », recensera *Le Bûcher des innocents*. À l'opposé, Laurence Lacour fait équipe avec Éric Darcourt de l'AFP, Jacques

Expert de France Inter, Denis Robert de *Libération* et Jean-Claude Hauck du *Républicain lorrain*. Les représentants des quatre chaînes de télé sont divisés : d'un côté, TF1 et Antenne 2 ; de l'autre, les régionaux, France 3 et RTL Télé-Luxembourg.

Les reporters croient l'affaire résolue

Installés dans la région, les journalistes imaginent un dénouement rapide, comme l'ont laissé entendre le juge Lambert et les gendarmes. Et voilà qu'il semble survenir, le 5 novembre 1984, avec l'arrestation de Bernard Laroche. Ses dictées correspondraient, selon les experts en écritures, à celles du corbeau. Et sa jeune belle-sœur, Murielle Bolle, l'a impliqué dans le rapt de Grégory. Les voitures de reporters qui pistent sans cesse les véhicules des gendarmes de Bruyères arrivent à temps à Granges-sur-Vologne, devant la filature Ancel, pour photographier et filmer en direct l'interpellation de ce chef des machines, encore en bleu de travail, les mains sales et menottées. À vive allure, ils le suivent jusqu'au tribunal d'Épinal, envahi par la presse et les badauds. Inculpé, l'homme est conduit sans ménagement et sous les cris de la foule à la prison de Nancy.

Le surlendemain, croyant l'affaire résolue, les journalistes commencent à quitter la vallée. Mais, sur le chemin, Laurence Lacour et trois reporters passent à Laveline-devant-Bruyères, à côté de la maison des Bolle. Des membres de la famille les alpaguent : Murielle a quelque chose à leur dire. C'est là que la jeune belle-sœur rousse de Bernard Laroche, ses yeux verts noyés de larmes, les joues rougies d'émotion et la voix tremblante, revient sur ses

déclarations impliquant son beau-frère dans l'enlèvement : « Bernard, il est innocent… » À l'en croire, les gendarmes ont orienté ses aveux. Comme ses confrères qui recueillent l'interview, la reporter d'Europe 1 a appris par des proches que « Murielle Bolle a subi une correction de la part de membres de sa famille pour avoir dénoncé et envoyé en prison Bernard Laroche ». Mais Laurence Lacour tient aujourd'hui à relativiser. En juillet 2017, à la faveur du témoignage inédit d'un cousin germain ayant assisté, dit-il, à cette scène, Laurence Lacour voit, évoqué dans le titre d'un article en ligne, « le lynchage » de Murielle Bolle. Pointilleuse et rompue au sens des mots justes, elle a alors envoyé un SMS à tous les journalistes l'ayant sollicitée : « Les Noirs d'Alabama ont été lynchés, pas Murielle Bolle. » Elle l'a vue de ses yeux, « la jeune fille ne portait pas de traces apparentes de coups sur le visage, pas de stigmates de violence, ce qui n'empêche pas qu'elle ait été molestée ». Et que l'on ignore l'état psychologique et physique de la gamine, sous ses vêtements.

La foule déchaînée hurle « À mort ! À mort ! »

Ce revirement de l'adolescente annule le départ prévu des reporters qui s'en retournent à Épinal où, la veille, ils ont partagé un dîner avec le juge Lambert, ravi de lier connaissance avec les éminents représentants des plus grands médias. Le 9 novembre, pour la confrontation entre Bernard Laroche et Murielle Bolle, « une foule déchaînée se presse autour du tribunal d'Épinal en hurlant "À mort ! À mort !" ». Témoin effaré de ce délire populaire, Laurence Lacour n'a pas oublié Marie-Ange Laroche, tétanisée, qui ne

parvient pas à sortir du cabinet de son avocat Gérard Welzer, situé en face du palais de justice. « Alors, avec trois copains du pool, on l'a prise en charge, on l'a mise entre nous et on a fendu la foule grondante pour l'accompagner jusqu'à sa voiture garée à deux rues de là. On la protégeait par nos statures et nos Nagra, mais je me souviendrai toujours de cette petite femme blonde menue qui tremblait de tout son corps. »

Laurence Lacour se plaît à Épinal au sein de cette « petite communauté de journalistes, libres comme l'air », et se défoule le soir avec ses amis sur la piste de danse du Chat botté. La vie continue et l'âge tendre persiste. Elle est encore convaincue que « eux, c'est eux, et nous, c'est nous, on n'est pas du même monde ». Le soir d'une audition de Christine Villemin, elle danse avec un confrère devant un photographe de l'AFP.

Pas du même monde… Pourtant, accro à l'énigme de la Vologne, elle revient sans cesse sur les terres du crime, notamment quand débute contre la mère de Grégory, en mars 1985, une violente campagne de presse menée par le pool Bezzina et téléguidée par le commissaire Corazzi du SRPJ, désireux d'en remontrer aux gendarmes. Guerre des médias, guerre des polices, cette affaire tire tout le monde vers le bas de jour en jour. « On reprend systématiquement les infos que sort Jean-Michel Bezzina sans pouvoir les vérifier, quitte à dire le contraire le lendemain. On dérape de tous les côtés », me confie Laurence Lacour.

« On devenait schizophrènes »

Le meurtre de Bernard Laroche, le 29 mars 1985, par Jean-Marie Villemin, résonne « comme une grande claque ». C'est elle qui

décroche le scoop, l'interview inédite de Christine Villemin qui l'appelle de son lit d'hôpital, en larmes, pour lui rapporter les paroles de son mari sur ce règlement de comptes, à un moment où tous se demandent quel a été le rôle de la mère dans cet acte de vengeance. « Tous les journalistes avaient contribué au pourrissement de l'affaire et à pousser à bout les Villemin. Pour obtenir une interview, il était plus facile d'enfoncer Laroche. Nous n'avons pas su retenir le bras de Jean-Marie », assène aujourd'hui Laurence Lacour. « La mort de Laroche, c'est comme un mur de verre qui est tombé et nous nous sommes tous retrouvés touchés par les éclats. »

Le soir à l'hôtel, dans une atmosphère de plomb, les journalistes se scindent en deux camps ennemis, comme elle en avait témoigné dans l'émission de France 2 *Faites entrer l'accusé* en 2002 : « Certains culpabilisent et font des cauchemars, d'autres rejettent la faute sur Christine Villemin. C'est alors une ambiance de guerre civile, on se hait. » Pour Les Jours, l'ex-reporter d'Europe 1 poursuit : « On se sent tellement mal et tellement coupables qu'on est tétanisés par le respect dû aux morts. Du coup, Laroche mort devient innocent. Donc, il faut un nouveau coupable. Dans l'émotion, les raisonnements sont primaires. » Le juge Lambert se lance alors sur la piste de la mère infanticide après avoir écarté les gendarmes de l'enquête pour saisir la police judiciaire, qui l'a entraîné sur cette ligne. « Étant la seule femme du pool, je m'identifie un peu à Christine Villemin, qui a 24 ans et moi tout juste 28 », témoigne Laurence Lacour lors de nos entretiens : « Au fil du temps et des campagnes contre elle, moi aussi je vais finir par croire à sa culpabilité, tout en lui gardant ma sympathie. On devenait schizophrènes ! » Comme Jean-Michel Lambert, jurant ses grands dieux devant Irène Frain de *Paris Match*, abasourdie : « Christine

Villemin est tout sauf un être machiavélique et je respecte sa douleur de mère. »

Dans ce climat dévoyé où la profession s'intoxique avec les tuyaux du clan Bezzina, la jeune journaliste découvre aussi les dérapages des avocats. Me Gérard Welzer, qui défend Bernard Laroche, divise pour mieux régner. Il désigne, arbitrairement, les bons et les mauvais journalistes. Il les pousse à choisir leur camp, le sien bien évidemment. Sinon pas d'infos, pas d'interviews. Guerre des médias, des polices et des nerfs. Laurence Lacour met du temps à comprendre l'entente entre Welzer et Bezzina contre Christine Villemin, mais lorsqu'elle prend conscience que cet avocat, président de la Ligue des droits de l'homme, éminemment respectable à ses yeux, se répand contre la jeune femme, ses certitudes s'effondrent. « Pour moi, c'était forcément un mec bien. » Sans grande conscience politique, Laurence Lacour cultive tout de même « une sensibilité de gauche et des valeurs humanistes ». Fervente admiratrice de Me Paul Lombard, dont elle avait lu le livre *Mon intime conviction*[1], elle déchante en le voyant tenir un double langage calqué sur celui de ses clients, Monique et Albert Villemin, les grands-parents de Grégory.

Pire encore, l'inaction du garde des Sceaux, l'icône Robert Badinter, qui n'intervient pas auprès du parquet pour que cesse la curée médiatico-policière contre Christine Villemin. Car, pour son malheur, la jeune femme a un avocat, Me Henri-René Garaud, partisan de la peine de mort et, à ce titre, classé « infréquentable ». Les Villemin ne l'ont pas choisi eux-mêmes. Garaud est un des rares défenseurs de parties civiles (les victimes), et un journaliste d'Europe 1 leur avait donné sa carte de visite, croyant ainsi pouvoir accéder au dossier d'instruction pour rivaliser avec le clan Bezzina.

Malgré ses positions politiques, Garaud se montrera correct avec les journalistes et n'utilisera jamais la mort de Grégory pour relancer le débat sur l'abolition. « Au bout du compte, reprend Laurence Lacour, Me Garaud a été le plus clean avec nous, et, ça, j'ai eu du mal à le digérer. Politiquement, ça ne collait pas. » Son respect des institutions va également voler en éclats : « Pour moi, un procureur et un juge d'instruction, c'étaient des gens fiables et solides. » Même constat pour la presse. « Je suis désolée de le dire mais, au bout du compte, c'est Jean-Paul Pradier du *Nouveau Détective* qui travaillait le mieux. Lui, il enquêtait, il ne se contentait pas d'être la caisse de résonance des flics. Tandis que *Le Monde* se noyait dans les rumeurs parce que les Villemin étaient défendus par un type de droite. Et dans la presse de bon aloi, c'est un régional, Jean-Claude Hauck du *Républicain lorrain*, qui se distingue par sa rectitude. »

« On a passé trois années à raconter n'importe quoi »

Dans une ambiance délétère et poisseuse entre journalistes, les injures volent bas : « Jean-Marie, c'est le con, Murielle la demeurée et Christine la salope. » Le 5 juillet 1985, l'inculpation de « la mère » pour infanticide ne surprend pas Laurence Lacour. On la voit sur un cliché, assise sur un trottoir le long du palais de justice d'Épinal avec ses potes de l'AFP et de France Inter, attendre une déclaration du procureur, du juge ou des avocats. En 1986, « les choses se normalisent, on s'est habitués à l'idée de l'implication de Christine Villemin qui, d'ailleurs, va être renvoyée devant les assises », se rappelle-t-elle. « Malgré cela, j'ai une très grande empathie pour Jean-Marie et Christine Villemin, que je vois chuter, chuter sans fin.

Au sein du pool, on a peur qu'elle se suicide, mais on ne bouge pas. On est lobotomisés. » En 1987, « tout le monde est épuisé et même le juge Lambert a pris un an sabbatique ». Laurence Lacour commence à mesurer les conséquences des retombées de l'enquête et des accusations des journalistes, humainement désastreuses. « On laisse derrière nous tout le monde dans un état pitoyable, y compris Marie-Ange et Murielle Bolle. »

Après avoir « pris claque sur claque », le « coup de grâce » intervient à la lecture de l'arrêt de la chambre d'accusation de Dijon qui libère Jean-Marie Villemin le 24 décembre 1987 : « Il en ressort que Christine Villemin est sans doute innocente, que Murielle Bolle et Marie-Ange Laroche bloquent la procédure à coups de manœuvres dilatoires et que les soupçons d'enlèvement perdurent sur Laroche. Je réalise à quel point on nous a fourvoyés. Avant, on voyait Jean-Marie comme le pauvre mec, Christine comme la coupable, et les autres comme des salauds », m'explique Laurence Lacour, alors « désintégrée » : « En lisant cet arrêt, on découvre que tout ce que l'on avait écrit depuis le 17 octobre 1984 était nul et non avenu. Je réalise qu'on a passé trois années de notre vie à raconter n'importe quoi. » Son sujet sur la libération de Jean-Marie Villemin sera son dernier reportage sur Grégory. Pour Laurence Lacour, croit-elle alors, c'est terminé.

« Il faut que j'y retourne, tout vient de là »

En janvier 1988, au moment où elle mesure à quel point les médias se sont trompés dans le traitement de ce fait divers, Europe 1 la missionne pour partir couvrir le Paris-Dakar 1988,

édition qui deviendra la plus meurtrière de toute l'histoire du rallye. « En tout, il y a eu huit morts, coureurs et autochtones. » Un pneu de la voiture qu'elle occupe avec un pilote vient de crever dans un village du Mali. Alors qu'elle attend patiemment la réparation, adossée à la portière, un concurrent surgit à 140 kilomètres à l'heure et percute une petite fille, sous ses yeux : « Je vois la fillette valdinguer et le pilote foncer. Il fait demi-tour mais, en voyant deux Blancs, nous fait signe de nous en occuper, et repart comme si de rien n'était. La police locale nous a retenus le temps que les organisateurs arrivent en hélicoptère pour payer les obsèques et dédommager les parents », raconte Laurence Lacour aux Jours. Le soir, du bivouac, encore toute retournée, la reporter envoie un sujet. Le lendemain, le 20 janvier, elle veut en passer un autre sur les ondes, mais son chef refuse : « Non, c'est un accident de la route, c'est bon, on ne va pas revenir là-dessus. » Ulcérée, la reporter entend démissionner dès son retour à Paris : « C'est fini, ce métier n'est pas fait pour moi. » Mais ses collègues l'en dissuadent : « L'affaire Grégory t'a fatiguée, repose-toi. »

Laurence Lacour prend une année sabbatique, plante la toute récente chaîne La Cinq qu'elle devait intégrer, et pleure beaucoup : « On me regarde comme une malade. » « Pulvérisée de l'intérieur », elle erre en Afrique, en Italie, puis aux Antilles. Et là, sur une plage de Guadeloupe, en août 1988, dans un décor de paradis, Laurence Lacour est rattrapée par la vallée de la Vologne : « Ça me poursuivait partout. C'était un leurre d'avoir tout quitté et coupé les ponts. Je me suis dit : "Il faut que j'y retourne, tout vient de là." » Les éditions Plon l'ayant sollicitée, en 1987, pour écrire un livre sur Christine Villemin, ce qu'elle a refusé de faire, elle les rappelle pour leur proposer une enquête sur « la façon dont la presse a dévoyé cette affaire de l'intérieur ». Les éditeurs de Plon acceptent « de

désacraliser les médias qui, à l'époque, sont sur un piédestal », bien avant leur mise en cause pour leur traitement de la guerre du Golfe et des charniers de Timisoara. Ses amis sont consternés et incrédules. « Tu ne vas pas bouleverser ta vie pour cette affaire sordide ! » Seuls ses parents la soutiennent sans poser de questions et l'aident financièrement. « Mon obsession était de comprendre comment j'avais pu me laisser embarquer là-dedans. »

Laurence Lacour s'installe à Lyon et écrit plusieurs courriers à des protagonistes de la tragédie afin de tout reprendre et tout vérifier. Elle entend se caler sur le calendrier du président Maurice Simon, qui instruit désormais un supplément d'enquête. En octobre 1988, elle lui explique par écrit sa démarche et « sa perte de repères », puis sollicite une entrevue. Il accepte de la recevoir le 5 novembre 1988 car, lui dit-il, il a été « frappé par la sensibilité de [sa] lettre ». Ce haut magistrat de la cour d'appel de Dijon est lui aussi consterné par le fonctionnement de la justice d'Épinal. Ce jour-là, dans son bureau, Maurice Simon n'en laisse rien paraître à la journaliste, mais il est un peu absent : Me Paul Prompt, l'un des avocats de Bernard Laroche, vient de déposer une plainte contre X, mais qui, en réalité, le vise directement, pour « violation du secret de l'instruction ». En amont, le président Simon avait clairement dit à Laurence Lacour : « Venez, mais nous ne parlerons pas du fond. » Le magistrat ne discute du dossier qu'avec sa greffière, le procureur général et les enquêteurs : « La règle a été claire dès le départ. »

Alliance avec le juge Simon

Le président Simon impressionne la jeune journaliste par son respect des protagonistes du dossier : il donne du « monsieur » ou

du « madame » à Jean-Marie et à Christine Villemin, à Marie-Ange Laroche ou d'autres. « J'étais éblouie de voir enfin quelqu'un ramener de l'humanité dans cette affaire », me confie-t-elle. Au fil de cet échange, Laurence Lacour lui expose son point de vue sur le rôle coupable de la presse : « Je sors de là effarée par tous ces dégâts humains. Nous sommes entièrement imbriqués là-dedans, il n'y a pas que la justice qui a failli. » À cet instant, elle accroche son regard : « Ça l'a touché, j'ai senti qu'il devait partager cet avis. » Lorsqu'elle ajoute : « Un jour, il faudra bien tirer les leçons de tout cela, nous sommes entièrement imbriqués là-dedans, il n'y a pas que la justice qui a failli », la jeune journaliste a conquis le magistrat, et *vice versa*. L'un à Dijon, l'autre à Lyon, l'un âgé de 65 ans, l'autre de 31 ans, l'homme d'apparence austère, statue du commandeur au tribunal, et la jeune femme à fière allure mais « ravagée de l'intérieur », n'avaient aucune raison de se revoir et *a fortiori* de se trouver. Mais, mus par la volonté de réparer le fiasco du dossier Grégory, ils vont, pendant une année, entretenir une relation épistolaire de plus en plus dense. « Le concierge du palais doit s'en souvenir. Des enveloppes épaisses et toujours la même écriture. À la fin, une ou deux par jour ! » Ils se racontent leurs vies d'avant l'affaire Grégory. Elle, toute en légèreté jusqu'à sa prise de conscience, sa « chute au sens camusien du terme ». Lui, tout en gravité, parlant de la guerre, la Résistance, l'Algérie où il lutta contre la torture, sa passion pour la justice. Malgré leurs différences, l'alchimie opère.

Il s'émeut de son état : « Est-il possible que vous soyez si seule, si meurtrie, si triste ? » Elle ignore qu'il est cardiaque et s'étonne de certains propos : « Je trouve que vous parlez beaucoup de la mort. » Il répond à côté : « Oui, j'ai perdu mon frère aîné et ma belle-mère », puis philosophe sur la fragilité de la vie. Au fil des 139 lettres

échangées, elle se reconstruit et lui cesse de lutter contre ses sentiments. Ils se revoient enfin à Lyon entre deux trains pour déjeuner en septembre 1989, et puis une autre fois en décembre. Sobrement, il lui dit ce qu'elle a déjà lu depuis plusieurs semaines dans les journaux sur les attaques le ciblant et lui demande de l'attendre. Mais il la prévient, raconte-t-elle : « 1990 sera une année difficile. Nous ne pourrons pas nous voir tant que je n'aurai pas terminé l'instruction du dossier Grégory et ensuite, nous aurons tout et tout le monde contre nous. » « Peu m'importe. Je vous attendrai », lui promet-elle. Alors, nous dit Laurence Lacour : « En un an, on s'était vus moins de huit heures mais nos vies étaient scellées. »

En cas d'accident, Maurice Simon avait noté au dos d'une carte de visite les numéros de trois proches à prévenir : la mère de son fils, sa greffière Édith Gaudin, et Laurence Lacour. C'est ainsi qu'elle est avertie, le 29 janvier 1990, de l'infarctus de Maurice Simon. Après trois jours de coma, il bataille avec sa mémoire pour réclamer, devant un auditoire perplexe, « cette jeune femme brune… mais si… chez Pivot ». Il faudra un certain temps avant que soit fait le lien avec le troisième nom sur la carte de visite. Et puis un jour, il la reconnaît aussitôt qu'elle entre dans la pièce. « C'est là que j'ai découvert qu'il existe une mémoire du cœur. » « Il avait anticipé la mort mais pas l'amnésie. » Finalement, cet accident accélère leur projet et ils s'installent ensemble « mais loin de Dijon, pour éviter toute interférence avec l'affaire ».

« 80 % du contenu des articles était faux ou erroné »

Au bout de deux années de congé, Laurence Lacour se voit proposer par Europe 1 le poste de correspondante à Washington dont elle a tant rêvé. Mais elle décline et démissionne cette fois sans état d'âme : « L'arbre était mort, il n'avait plus de sève. » Tout en assistant Maurice Simon, qui a tout oublié de Grégory, « comme on abandonne un fardeau », elle continue son enquête avec « le parti pris de tout vérifier ». Au bout de 197 entretiens, Laurence Lacour s'aperçoit que « 80 % de ce que l'on avait écrit était faux ou erroné ! Et les seuls qui n'avaient jamais menti, c'étaient Christine et Jean-Marie Villemin. Cette réalité m'a longtemps hantée ».

Épaulée par son nouvel éditeur, Laurent Beccaria, futur fondateur des éditions Les Arènes, elle publie *Le Bûcher des innocents* en décembre 1993. Juste après le procès de Jean-Marie Villemin, où elle a témoigné à la barre du rôle pousse-au-crime des médias : « En prêtant serment, j'ai eu le sentiment de réaliser un acte civique et humain, mais aussi de tourner la page de ma jeunesse », écrit-elle dans son ouvrage. Peu de temps après, le 23 mai 1994, le juge Simon décède.

Après ce travail titanesque, Laurence Lacour vient donner une conférence sur l'affaire Grégory Villemin aux auditeurs de l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure (IHESI) – dont je fais partie –, puis nous accompagne au restaurant. Elle cherche un nouveau sujet de contre-enquête, mais après dix ans d'une telle aventure, tout lui paraît fade. C'est alors que l'autre journaliste de la promotion, Matthieu Aron de France Info, lui lance : « Tu devrais t'intéresser au sang contaminé, il y a autant de conneries d'écrites que dans l'affaire Grégory. » « D'une phrase, Matthieu a tracé mon futur », explique Laurence Lacour, qui propose aussitôt le sujet à son éditeur et publiera chez Stock, en 2008, *Le Chant sacré. Une histoire du sang contaminé 1955-1983*. « Même si je n'ai pas

[encore] terminé le tome 2, c'est l'œuvre de ma vie, me dit-elle. Mais Grégory, c'est ma vie. » Elle ne parvient toujours pas à s'en défaire. Pourtant, à l'automne 1998, pour tenter de s'éloigner de l'affaire, Laurence Lacour est partie seule, pendant deux mois, sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, « un point de rupture, une expérience initiatique » qu'elle relate dans un récit de voyage, publié en 2003. Le soir, Christine Villemin en lit des passages à voix haute à Jean-Marie. Et, parvenue à la fin, elle le referme avec cette phrase : « Tu vois, c'est terrible, nous, on s'en est sortis, mais pas elle. » Quand elle raconte cette scène à Laurence Lacour, celle-ci entend surtout leur apaisement et, à son tour, se sent « enfin autorisée à revivre ».

À la même époque, elle apprend par voie de presse que TF1 envisage de porter à l'écran ce fait divers. Elle se méfie, puis s'inquiète quand la journaliste pressentie pour travailler sur le scénario avec elle, lui lâche un jour : « Il va bien falloir lui faire faire quelque chose à Christine… » Glacée par la résurgence de ce cauchemar, craignant que « la mère » se retrouve à nouveau au cœur des pires élucubrations, Laurence Lacour, qui sait les Villemin effrayés par ce projet de film, se dit que « l'enjeu est vital ». Elle décide donc de s'emparer de l'histoire et d'élaborer un contre-projet qu'elle soumet à son ami d'enfance, le réalisateur Raoul Peck. Ainsi, *L'Affaire Villemin*, téléfilm en six épisodes basé sur *Le Seize Octobre*, écrit par les Villemin, et sur *Le Bûcher des innocents*, est diffusé sur France 3 en 2006 et rediffusé sur Arte en 2008.

Après la réouverture de l'enquête sur l'assassinat de Grégory, Laurence Lacour est à nouveau rattrapée par l'histoire quand les gendarmes de Dijon viennent, en 2016, l'interroger et saisir ses carnets d'enquête. Dans son procès-verbal d'audition du 24 mars 2016, que j'ai pu lire, Laurence Lacour répond notamment à de

nombreuses questions sur Jacqueline Tailbuis-Golbain. Cette ex-infirmière des Bolle avait recueilli les confidences de Murielle sur la tombe de sa mère Jeanine au cimetière de Jussarupt, qui, en pleurant, lui avait dit « qu'elle était bien dans la voiture avec Bernard » Laroche, le jour du meurtre de Grégory. Laurence Lacour, qui s'est entretenue avec l'infirmière au printemps 1993, situe cette scène le 31 décembre 1989, pour le deuxième anniversaire de la mort de Jeanine Bolle. Elle précise que Jacqueline Tailbuis lui a indiqué : « Je me suis retrouvée avec ça mais c'étaient les vacances judiciaires, et je ne pouvais pas joindre le président Simon. » Le magistrat, victime d'un infarctus deux semaines plus tard, n'a pas pu intégrer ce témoignage majeur à la procédure. Laurence Lacour déplore que l'infirmière n'ait pas rapporté les paroles de Murielle Bolle au procès de Jean-Marie Villemin à l'automne 1993. Mais elle croit savoir pourquoi : « Je garde le souvenir d'une femme terrorisée et, d'ailleurs, elle a dû le rester jusqu'à la fin de sa vie. […] M^me^ Tailbuis m'avait parlé de son départ affolé des Vosges et de menaces de mort » après ses révélations à *Paris Match* du 8 mars 1990. « Je la revois associer l'interview [à *Paris Match*] à sa crainte des policiers ayant travaillé sur le dossier, et aussi aux frères Bolle », déclare Laurence Lacour à deux adjudants de Dijon, le 24 mars 2016. « Ses patients se plaignaient par rapport à cet article. Elle avait perdu son fonds de commerce qui s'élevait à 200 000 francs à l'époque. Elle a reçu ces menaces téléphoniques. […] Et elle est partie "comme une voleuse", comme elle le disait elle-même. » Laurence Lacour lui avait prêté de l'argent en 1993, « de l'ordre de 1 500 francs », car « elle était dans une situation très difficile ».

Aux gendarmes qui l'interrogent en 2016, Laurence Lacour atteste que Murielle Bolle, la belle-sœur de Laroche, premier suspect, a changé de version sous la pression de sa famille : « Tout

le monde a su que Murielle a reçu une correction le soir de l'inculpation de Bernard Laroche, le lundi 5 novembre 1984. Mais oui, Jacqueline [l'infirmière] m'a confirmé par la suite que Murielle avait reçu cette raclée. » À la sixième page de son audition, Laurence Lacour explique qu'elle n'a pas reçu de menaces après la parution de son livre, mais « beaucoup de courriers positifs, et pas un seul écrit désagréable, mis à part des journalistes » qui ne lui ont pas pardonné et l'ont attaquée en justice, « mais tous les procès ont été gagnés », précise-t-elle.

À maintenant 60 ans, Laurence Lacour, qui a essayé de « tourner la page », regarde avec méfiance le retour de ce fait divers dans les médias. « Attention : mêmes causes, mêmes dégâts… » Elle préfère souligner la solide relation d'amitié tissée depuis vingt-cinq ans avec Christine et Jean-Marie Villemin. Elle les a suivis pas à pas dans leur reconstruction, admirative de leur amour indéfectible. Très souvent émue aussi, comme après le suicide, au milieu des années 1990, du second mari de Marie-Ange Laroche. « Pendant des semaines, Christine a guetté le courrier dans l'espoir d'une lettre de cet homme dont elle pensait qu'il avait pu connaître la vérité. En vain. C'était poignant. »

« Perdre son enfant et être accusé de l'avoir tué, c'est le pire qui puisse arriver à un être humain en temps de paix. » La journaliste n'en revient pas que, malgré tout, Christine Villemin ait gardé son humour. Laurence Lacour, autrefois pétrie de certitudes, s'incline aujourd'hui devant ses amis : « Ce que je sais de la vie, c'est grâce à eux et à Maurice Simon. J'ai appris de Jean-Marie que ce ne sont pas seulement les actes qui comptent, mais ce que l'on en fait. C'est un honnête homme qui n'était pas destiné à tuer et qui l'a pourtant fait. Après le meurtre de Bernard Laroche, il s'est infligé une détention ascétique. À sa sortie, il fallait le soutenir pour qu'il

marche. Et ce qu'ils ont réussi à transmettre à leurs enfants en témoigne. » Lors d'un devoir de philo, leur fils Julien devait plancher sur l'épineux sujet « Peut-on faire justice soi-même ? ». « Il avait argumenté et développé le "non" et eu une bonne note, au moins 15. J'étais épatée. » À ses yeux, c'est bien la preuve d'une éducation dans le respect des autres, et non dans la vengeance.

---

1. Paul Lombard, *Mon intime conviction*, Robert Laffont, 1978.

12

La constance du gendarme Sesmat

Victime collatérale de la bérézina judiciaire du dossier Grégory Villemin, le colonel de gendarmerie Étienne Sesmat a déposé le képi en 2006 pour se délier du devoir de réserve et déballer les dessous des « deux affaires Grégory » (du titre de son ouvrage déjà cité), à savoir « le fiasco et le crime ». Le livre est dédié « à Grégory » et « à Maurice Simon, le grand juge », opposé au « petit juge » Lambert, qui l'avait accusé de trahison. Bien avant les rebondissements de l'été 2017, ce livre prémonitoire démontre que ce fait divers prétendument enveloppé « de faux mystères et de divagations dingues » est en réalité résolu depuis bien longtemps. Aux yeux du capitaine Sesmat, « l'énigme n'existe pas », « la piste Laroche était la bonne ». D'ailleurs, la justice l'a reprise en 2008, « là où on [la gendarmerie] l'avait laissée », au bout d'un tiers de siècle d'égarements de la police judiciaire et d'écrans de fumée utilisés comme tactiques de défense par des avocats. On se rappelle qu'en février 1985, son service avait été dessaisi et l'enquête confiée au Service régional de police judiciaire de Nancy. « Or, la gendarmerie, traînée dans la boue, est l'institution qui a le moins de choses à se

reprocher et la seule pourtant qui a dû rendre des comptes. » Devenu directeur de la sûreté de la régie des transports de Marseille, à 63 ans, Étienne Sesmat, un homme longiligne au regard direct, yeux bleu azur et teint clair, entend remettre les choses à l'endroit et se fait « un devoir de témoigner », notamment dans ces pages. « Sinon, les gens refont l'histoire à votre place et l'on devient bouc émissaire. »

Originaire d'un village de 800 habitants en Meurthe-et-Moselle, à côté de Baccarat, la cité du cristal, Étienne Sesmat a grandi dans une famille d'agriculteurs de sept enfants avant d'entrer à l'école militaire des officiers de Saint-Cyr, puis a commencé sa carrière en gendarmerie mobile à Versailles-Satory. En 1979, le voici propulsé à la tête de la compagnie de gendarmerie d'Épinal dans sa Lorraine natale, avec douze brigades sous ses ordres. À ce titre, l'officier enquête souvent sur commission rogatoire du juge d'instruction Jean-Michel Lambert, dont « les lacunes en procédure », connues de tous les officiers de police judiciaire de la région, lui valent l'alias de « juge des non-lieux ». Notable comme lui dans la ville, le gradé l'a même invité chez lui à dîner. Ce soir-là, en privé, chez le capitaine, le juge Lambert se définit « au fond comme un anarchiste libertaire » et se pose, une fois de plus, « en magistrat affranchi des préjugés de sa caste, portant un regard détaché et critique sur sa fonction ». Quelques semaines plus tard, l'affaire Grégory va les réunir, puis les opposer.

Le 15 octobre 1984, Étienne Sesmat et son épouse fêtent le premier anniversaire de leur fils. Le lendemain, le capitaine assiste à son cours d'allemand jusqu'à 19 heures. À son retour, sa femme l'informe d'un appel urgent. Le capitaine Sesmat téléphone au planton de la brigade de Bruyères qui l'avise de « la disparition d'un

enfant de 4 ans, Grégory Villemin ». À 20 h 30, le commandant de compagnie rapplique au poste : « On a déjà des remontées d'informations sur des histoires de famille pas nettes. » Et bientôt, il entend sur les ondes radio, « ça y est, on l'a retrouvé ! ». « Pendant quelques secondes, je comprends qu'il est retrouvé vivant, car je n'imagine pas une autre issue. » Mais lorsque le capitaine Sesmat débarque à Docelles sur les bords de la Vologne, encombrés de badauds, de képis et de secouristes, « par temps frais et humide », c'est un cadavre d'enfant qui flotte sur la rivière, l'anorak gonflé et le visage caché. « Les lampes sont braquées sur lui, les gens s'énervent. » « Qu'attendez-vous, sortez-le ! » lance Étienne Sesmat. En réalité, on l'attendait lui et le procureur Lecomte. À l'époque, on ne fige pas les scènes de crime pour rechercher des traces et des indices. « De toute façon, le corps n'a pas été jeté à cet endroit mais a dérivé. »

Sous les flashes d'un photographe de *La Liberté de l'Est*, un pompier aux allures de bûcheron, en parka à capuche entourée de fourrure, visiblement remué, attrape la dépouille dans l'eau glacée et le porte dans ses bras : « On le met dans une couverture dont on tient les bords pour le conduire au local des pompiers. Là, on l'a posé sur un établi d'atelier, on l'a regardé. J'ai soulevé son bonnet descendu jusqu'au menton, j'ai vu ses yeux mi-clos, il avait l'air de dormir, il ne portait pas de traces de coups. Ce qui m'a le plus marqué, c'est de le voir attaché, les mains devant, les pieds, le cou. J'avais le sentiment d'un enfant sacrifié sur un autel. » Le lendemain, le capitaine Sesmat comprendra que Grégory a en effet été « sacrifié sur l'autel de la haine vouée à son père ». Le courrier posté le jour du crime par le corbeau tueur et adressé à Jean-Marie Villemin donne le mobile du crime : « Voilà ma vengeance pauvre con. J'espère que tu mourras de chagrin, le chef. Ce n'est pas ton

argent qui pourra te redonner ton fils. » Pour le capitaine Sesmat, « l'affaire prend sa dimension dès le deuxième jour avec cette lettre anonyme et ce besoin du meurtrier de revendiquer son geste ». Un technicien passe ce précieux document à la poudre métallique « pour essayer de révéler des traces papillaires alors qu'on aurait dû l'ouvrir avec des pincettes, mais voilà, on n'était pas formés à ça ».

Présent à l'autopsie à côté du juge Lambert, le capitaine Sesmat se voit confirmer par le légiste l'absence de sévices sexuels, de maltraitance et de violences sur la victime. Sur le tableau où le médecin inscrit la taille, le poids et l'état civil de l'enfant, le gendarme s'aperçoit, tout retourné, que Grégory Villemin est né le même jour que lui, un 24 août – 1980 et lui 1954 – et se sent encore plus lié à ce gamin. Avec le commandant Chaillan, de la section de recherches[1] de gendarmerie de Nancy, le capitaine Sesmat chapeaute les investigations pour le compte du juge Lambert, et se met derechef sur la piste du corbeau. Il récupère les archives de la procédure réalisée par la gendarmerie de Corcieu, après la plainte déposée en 1982 pour harcèlement par Albert et Monique Villemin, les grands-parents de Grégory. Entre 1981 et 1983, ils ont reçu quelque 800 appels téléphoniques anonymes, passés par un corbeau à la voix rauque et une complice au timbre haut perché. Près de 200 appels supplémentaires ont été donnés à d'autres membres de la famille, dont leur fils Jean-Marie. Il découvre les photocopies de courriers de menaces parvenus à la famille Villemin au printemps 1983 lorsque leurs numéros ont été mis sur écoute ou sur liste rouge, ainsi qu'une « douzaine de dictées rédigées par des membres des familles Villemin et Jacquel », une mine pour l'enquêteur. « La vérité est peut-être là-dedans, se dit-il. Il faut

soumettre sans tarder ces documents à un graphologue. Pour moi, c'est le fil rouge qui, à coup sûr, permettra de résoudre l'affaire. »

« Il y a un loup qui hurle à la mort »

Assailli par les reporters qui déferlent par dizaines sur la vallée de la Vologne, le codirecteur d'enquête tente de les contenir en leur fournissant quelques éléments, sans trahir les secrets de l'instruction. Ainsi, sur des images de l'INA, peut-on voir le capitaine Sesmat au port de képi altier – le pied coincé dans la porte de la gendarmerie de Bruyères pour repousser la horde – entretenir sans le vouloir le suspens auprès des journalistes. Comme le rappelle Denis Robert, alors correspondant de *Libération* à Nancy, dans le recueil de ses articles *Au cœur de l'affaire Villemin*[2], le gendarme leur lance alors avec passion : « C'est une histoire absolument extraordinaire, mais elle est sans doute encore plus effarante que vous ne pouvez l'imaginer. Vous verrez quand vous connaîtrez le dénouement ! » Il ajoute : « Il y a des cadavres dans le placard ! » Puis, le capitaine déclare en ces termes la chasse au corbeau ouverte : « Nous sommes dans une jungle où il y a un loup qui hurle à la mort. Et tant qu'il continuera de hurler, nous le suivrons à la trace et nous finirons bien par le débusquer. » Aujourd'hui, le colonel Sesmat admet que son « attitude avec la presse n'était pas adaptée » et trouve ses « propos idiots » : « Mais à l'époque, on faisait un peu tout tout seuls, sans recul, on ne savait pas gérer la communication, la gendarmerie en tirera d'ailleurs la leçon en élaborant des méthodes spécifiques sur les investigations en cours pour les officiers de presse du Sirpa », le Service d'informations et de relations publiques des armées.

L'hypothèse d'un règlement de comptes intrafamilial est privilégiée. L'enquête lui apparaît d'emblée prometteuse car, finalement, il suffit de débusquer un carnassier parleur et scripteur parmi une soixantaine de personnes apparentées, sur un territoire restreint. Ce n'est pas comme si un rôdeur ou un itinérant venu d'ailleurs avait tué cet enfant, impliquant des recherches tous azimuts en France et en Allemagne. Alors, comme dans *Le Corbeau*, le film d'Henri-Georges Clouzot[3], les gendarmes soumettent les parents et les grands-parents de Grégory, mais aussi oncles, tantes et cousins à la dictée, des deux mains, et à l'enregistrement de leur voix. Les auditions s'enchaînent. Une certaine Marie-Ange Laroche vient « témoigner de ses doutes sur les Jacquel et sur les Hollard », des familles éloignées des Villemin habitant le village, que les gendarmes interrogent en garde à vue, puis disculpent : « C'est Marie-Ange qui nous met la puce à l'oreille, c'est par elle que l'on arrive à son mari. Nous entendons Bernard Laroche le 25 octobre, une audition banale, nous n'avons pas de suspicion à son égard. »

Les dictées, auxquelles cet homme est soumis comme les autres, sont transmises aussitôt « à la grande experte en écritures de Strasbourg, Anne-Marie Jacquin-Keller ». Or, deux jours plus tard, cette professionnelle informe les gendarmes « des signes très sérieux de ressemblances entre ses écrits et ceux du corbeau ». Elle ajoute : « Vous devriez vous intéresser à Bernard Laroche car, pour moi, c'est lui qui a écrit ces lettres. » Bientôt, un autre indice apparaît : le « foulage », ces traces d'initiales « L B » incrustées au bas du courrier de revendication du crime ; le « L » calligraphié et le « B » en capitales d'imprimerie. Les gendarmes ne manquent pas de remarquer que « c'est exactement ainsi que Bernard Laroche a

signé son premier PV ». De plus, guidés par un psychologue, les gendarmes ont acquis la conviction que le corbeau demeure à Aumontzey pour jouir des effets de ses nuisances envers les grands-parents de Grégory, Albert et Monique, dont la maison est située en contrebas du village. Or, Bernard Laroche habite sur les hauteurs d'Aumontzey. Là aussi, tout colle. Placé en garde à vue le 1er novembre, Bernard Laroche étonne les gendarmes « par son sang-froid et sa sérénité » : « Cette fois-ci, on l'accuse clairement et lui prend ça avec beaucoup de distance. Il s'endort sur un coin de bureau lorsqu'il se sent fatigué. Il apparaît désinvolte et fait l'imbécile à émailler ses nouvelles dictées de fautes d'orthographe, à prétendre ne jamais écrire en cursives, toujours en lettres bâtons », alors que des documents saisis chez lui démontrent l'inverse.

Aujourd'hui, Étienne Sesmat reste d'ailleurs « perplexe » et dubitatif sur les dernières expertises en écritures réalisées par Christine Navarro qui « attribue vaguement deux lettres du corbeau de 1983 à Jacqueline Thuriot-Jacob, mais pas celles de menaces de mort du 17 mai 1983 ni celle de la revendication du crime du 16 octobre 1984 », et exclut formellement onze autres protagonistes, dont Bernard Laroche. Pourtant, souligne Étienne Sesmat, « nous avions travaillé avec la plus grande experte de l'époque, d'envergure et de renommée fortes. Et quand on regarde à l'œil nu l'écriture de Laroche et celle du corbeau, elles se ressemblent vraiment ». Il avait remarqué son habileté à tracer indifféremment les mots de la main droite ou de la gauche lors des exercices imposés, et garde « le sentiment que la dernière lettre du meurtrier, postée le jour du crime, a été écrite au pied levé », comme en attestent les caractères désordonnés couchés sur le papier. Sinon, réfléchit à haute voix le colonel, « si ce n'est pas Laroche, qui les a écrites, comment expliquer qu'on arriverait sur lui ? Par hasard ? ». Et le témoignage

de sa belle-sœur de 15 ans, Murielle Bolle, qui vient renforcer ces éléments, relèverait-il, lui aussi, d'une pure coïncidence ? Les 2 et 3 novembre 1984, la collégienne aux cheveux roux a en effet, on s'en souvient, admis qu'elle n'était pas rentrée en car de l'école mais dans la Peugeot verte de Bernard Laroche, qui a ensuite filé à Lépanges-sur-Vologne où il a embarqué Grégory puis l'a descendu à Docelles pour l'emmener on ne sait où.

Bien conscient que, Laroche mort, « la recherche des complices est essentielle et indispensable tactiquement, pour avancer », le colonel ne peut s'empêcher de s'interroger sur ce « scénario en deux temps déjà imaginé par le juge Simon en 1988-1989 » : l'enlèvement de Grégory par Bernard Laroche puis la remise de l'otage à des commanditaires ou exécutants qui vont prendre le relais pour le tuer. « Je vous avoue que j'ai du mal. Certes, ce rapt est voulu, préparé, prémédité, mais il y a une sorte de fuite en avant. » L'ex-enquêteur Étienne Sesmat livre aux Jours son analyse à la première personne du singulier, en se mettant à la place du kidnappeur : « Je traîne dans les parages de l'école du fils de Jean-Marie Villemin et de la maison de ses parents. Soudain, le 16 octobre, vers 17 heures, Grégory est disponible dehors, je le prends, j'emmène le "trésor du chef", je griffonne une lettre, je la poste aussitôt dans le village même où je viens de kidnapper l'enfant et, dans un coup de folie, je le tue, peut-être avec une piqûre d'insuline, puis je le mets à l'eau. » Il poursuit son raisonnement sur les limites de la nouvelle théorie explorée en 2017. Car Michel Villemin – frère aîné de Jean-Marie –, qui reçoit à 17 h 32 un appel du corbeau annonçant avoir « kidnappé le fils du chef, stragnié [étranglé] et jeté dans la Vologne, pour se venger », a « tout de suite donné l'alerte ». Comme Michel et sa femme Ginette habitent la maison voisine de celle de ses parents à Aumontzey, « il prévient

son petit frère Lionel qui joue dehors, l'envoie chercher leur mère Monique qui appelle Jean-Marie, et les recherches commencent ». « Les gendarmes sont avisés, les membres de la famille Villemin à bord de plusieurs voitures partent en chasse. Comment imaginer que des habitants d'Aumontzey vont aller le jeter dans la Vologne alors que tout le monde est prévenu. On peut l'enterrer dans un coin, c'est plus discret. » Question de bon sens. Comme en 1984, le colonel Sesmat a tendance à croire que toutes les étapes du crime ont pu être commises en trente minutes : « Mon scénario, c'est le coup de folie d'un seul homme, ravagé, qui passe à l'acte en prenant Grégory et qui va jusqu'au bout. Sinon, comment expliquer les risques pris en postant cette lettre anonyme juste après l'enlèvement et dans le village même de Lépanges-sur-Vologne où l'enfant vient d'être kidnappé ? Il est rare d'ailleurs qu'un corbeau exécute ses menaces. J'ai du mal à penser que la folie criminelle soit partagée entre plusieurs individus. » Toutefois, sa thèse n'exclut pas l'existence de comparses sachant ce qui se tramait pour attraper le fils du « chef » et ayant pu participer à l'élaboration du projet d'enlèvement. Le colonel Sesmat ne dispose cependant pas de tous les éléments connus de ses collègues de la section de recherches de Dijon et de la juge Claire Barbier, depuis la relance des investigations en 2015. Ni de ceux de l'analyse criminelle réalisée grâce au logiciel AnaCrim. Mais Étienne Sesmat nourrissait les mêmes suspicions à l'égard d'un clan d'exclus, pleins de rancœur envers Jean-Marie Villemin et possiblement impliqués : « L'axe Jacob-Laroche-Michel-Ginette m'a toujours intéressé. »

Des gendarmes au chômage technique

Hélas, Étienne Sesmat n'a pas eu l'occasion de creuser ces pistes, car après avoir inculpé et incarcéré Bernard Laroche le 5 novembre 1984, le juge Lambert, influencé par les avocats de la défense, a mis les gendarmes « quasiment au chômage technique » : « Murielle s'était rétractée, les expertises en écritures et du foulage ont été annulées pour des vices de forme, le dossier s'est effrité. Le magistrat a refusé que l'on explore, par exemple, le témoignage recueilli par le gendarme Lachaussée sur la fermière Claudon qui a croisé à l'heure de l'enlèvement de Grégory une voiture verte comme celle de Laroche. » La mise en cause, dans la presse, de la garde à vue de Murielle Bolle, de l'annulation des expertises graphologiques et de voix conduit le capitaine Sesmat à envoyer deux rapports détaillés à sa hiérarchie fin décembre 1984, « pour exposer ce qui se passe au tribunal d'Épinal ». Ils restent lettres mortes. La contre-attaque des avocats de Bernard Laroche – Mes Prompt et Welzer – continue, le 24 janvier 1985, avec le dépôt d'une plainte contre des gendarmes, dont le capitaine Sesmat, pour « faux et usage de faux en écritures publiques, et subornation de témoins », destinée à jeter le discrédit sur les conditions de garde à vue de Murielle Bolle et sur la façon dont les enquêteurs ont établi les procès-verbaux incriminant son beau-frère Bernard Laroche. D'autres délits sont visés : « diffusion de fausses nouvelles » et « violations du secret de l'instruction ». Là encore, c'est l'unique juge du tribunal d'Épinal, Jean-Michel Lambert, qui va instruire ces plaintes, avec, selon Sesmat, plus de zèle qu'il n'en a mis à instruire celles concernant l'assassinat de Grégory. Ainsi, il n'a pas interrogé Bernard Laroche sur le fond depuis qu'il l'a pourtant inculpé. Il n'a

« pas demandé d'expertise psychologique et psychiatrique de Laroche, ce qui aurait pu être intéressant vu son attitude détachée en garde à vue et son ressentiment à l'égard de son cousin contremaître Jean-Marie Villemin ».

Le juge Lambert n'a pas non plus organisé de réunion de travail avec les gendarmes pour définir les pistes à explorer : « La seule rencontre avec lui s'est déroulée lors de notre confrontation avec Murielle, le 29 janvier 1985, visant à nous mettre en demeure de nous justifier » sur ses déclarations qu'on aurait soi-disant extorquées en garde à vue. Le colonel Sesmat concède qu'à l'époque « on privilégiait les dépositions et les aveux, et on ne retranscrivait pas sur les PV les questions et les réponses comme aujourd'hui, on cherchait à faire un récit », d'où les doutes sur les PV de Murielle Bolle avec certains mots qui ne sont pas exactement les siens. Mais si la forme est critiquable, « le fond est juste », se défend-il. Les gendarmes ciblés « se sentent humiliés de passer pour les tortionnaires d'une gamine de 15 ans à qui on aurait soutiré des déclarations ». Et le juge Lambert se répand dans les médias sur la prétendue manipulation de ses enquêteurs. Dans *Le Figaro* du 7 février 1985, il lance : « Les gendarmes m'ont trahi ! »

En 2003, le colonel Sesmat comprendra, en lisant *Le Secret de la Vologne*[4], le livre de Jacques Corazzi de la PJ de Nancy, comment le « petit juge » Lambert s'est retrouvé aux prises avec le trio composé du reporter multicartes Jean-Michel Bezzina, de l'avocat Gérard Welzer et du commissaire Corazzi, qui attend alors son heure pour récupérer le dossier Grégory. Le colonel Sesmat y a appris ce qu'il pressentait de cette entente : « Leur stratégie est simpliste mais efficace : ce n'est pas Laroche donc c'est la mère. Corazzi nous fait passer pour de gros ballots de gendarmes qui n'ont

rien vu. À un moment, il y a une conjuration pour mettre le juge Lambert sur la piste de Christine Villemin, ce qui aboutira au plus gros scandale de cette affaire, à savoir son inculpation et son renvoi devant la cour d'assises. » Révolté par ces injustices, Étienne Sesmat admet, parmi ses « erreurs qui ne sont pas celles que l'on croit », le fait de n'avoir pas su peser sur le magistrat : « Ceux qui l'ont poussé ont profité de ses lacunes et de son narcissisme. Et nous, gendarmes, connaissant ses travers, aurions dû mieux l'encadrer, le contrôler. » Ce qui n'est somme toute pas évident, le magistrat étant censé chapeauter son service d'enquête.

Le 4 février 1985, le juge Lambert accède ainsi à la requête des avocats de Laroche, et le remet en liberté, avant de dessaisir les gendarmes le 21 février au profit de la PJ de Nancy. Les hommes du commissaire Corazzi « branchent » alors les lignes des Villemin et apprennent ainsi que le père de Grégory entend « flinguer » Bernard Laroche. Mais ni le juge ni le flic ne prennent de mesures de protection. Or, lorsque le 29 mars Jean-Marie Villemin tue effectivement d'un coup de fusil son cousin germain qu'il tient pour le coupable, les critiques acerbes se retournent contre le gendarme. Ainsi, Me Paul Prompt, avocat du défunt, accuse dès le lendemain le capitaine Sesmat d'être l'instigateur de ce complot, « le directeur de conscience d'un meurtrier », formule reprise par l'ensemble des médias. À son tour, la veuve Marie-Ange Laroche embraye dans *L'Est républicain* : « Jean-Marie a été intoxiqué par le capitaine Sesmat… Je suis formelle. Jean-Marie a été poussé par Sesmat et par Christine. » Et on trouve pire encore comme « insinuations calomnieuses » dans le même article : « Une deuxième voiture en protection suivait celle de Jean-Marie quand il est allé à Aumontzey abattre son cousin, visiblement là en appui du meurtrier. » Encore révolté par ces accusations « odieuses », le colonel Sesmat

culpabilise au contraire depuis ce jour-là « de ne pas avoir été suffisamment à l'écoute de Jean-Marie, de n'avoir pas su entendre sa détresse et l'empêcher de commettre l'irréparable ».

À l'époque, la tempête qui s'abat sur son képi va durer une semaine, et ses chefs exigent des explications. Le bruit court en effet au tribunal d'Épinal et en haut lieu d'une probable inculpation du capitaine Sesmat pour « complicité d'homicide volontaire ou incitation au meurtre ». La haute hiérarchie de la gendarmerie à Paris et le ministère de la Défense sont d'autant plus inquiets que, du côté de la Justice, qui coiffe le juge Lambert, on se montre courroucé à l'égard de ces gendarmes ayant « failli dans leur mission », voire provoqué une catastrophe. Le juge Lambert organise, le 3 mai, une confrontation entre les époux Villemin et les gendarmes pour éclaircir les points litigieux, mais visiblement désappointé, il clôt l'audition sur cette phrase du père de Grégory qui endosse, seul, le meurtre de Bernard Laroche : « Je tiens à dire que le capitaine Sesmat n'a fait sur moi aucune pression sur l'acte que j'ai fait, ni aucun autre gendarme. »

Il n'empêche que la Chancellerie, « mal renseignée par Me Welzer », impose au procureur de la République d'Épinal Jean-Jacques Lecomte d'interroger le capitaine Sesmat et son supérieur. Le 6 mai 1985, le chef de la compagnie d'Épinal doit s'expliquer sur ses jugements portés contre le juge Lambert et sur sa rencontre avec Lionel Raux de *L'Est républicain*, qui avait insinué dans ses articles que les gendarmes avaient « inventé de toutes pièces les indices contre Laroche ». Le capitaine Sesmat avait en effet commis l'erreur de convoquer ce journaliste pour lui montrer les dernières pages du rapport d'expertise en écritures d'Annie Jacquin-Keller « afin de lui prouver sa mauvaise foi ». Étienne Sesmat « ignorait

que Raux était de mèche avec Bezzina et Welzer », le clan des pro-Laroche et des anti-Christine qui vont le dénoncer. Ce faux pas lui retombe dessus. Il est également sommé par le représentant du parquet d'Épinal de détailler ce qu'il savait des menaces et des tentatives d'agression du père de Grégory à l'encontre de son cousin. Le procureur établira un rapport de trente pages pour le ministère de la Justice. Lorsque le colonel Sesmat a questionné en 2006 ce magistrat à la retraite pour son livre, le procureur Lecomte lui a avoué que le garde des Sceaux, Robert Badinter, avait réclamé son inculpation pour le meurtre de Laroche. Ce à quoi il avait échappé.

Lâché par sa hiérarchie

Pisté par la justice et lâché par sa hiérarchie, le capitaine Sesmat ne comprend pas cet abandon par son corps d'armée : « Pourquoi la gendarmerie s'est-elle écrasée et résignée à la diffamation et au déshonneur malgré mes rapports sur la situation à Épinal ? L'institution a subi cet événement sans oser contre-attaquer et a laissé des torrents de boue se déverser sur nous. » Expédié loin des Vosges, le saint-cyrien Sesmat atterrit à Berlin pour commander la compagnie prévôtale[5] chargée des missions de police générale et judiciaire du détachement français. Obligé de faire profil bas, le capitaine sent bien en interne que « cette mutation est prise pour du disciplinaire » et apprend, écœuré, que dans les écoles d'officiers des instructeurs citent en « exemple de tout ce qu'il ne faut pas faire dans l'enquête sur l'assassinat de Grégory ». De cet exil forcé, le capitaine Sesmat revient parfois, à Épinal ou à Dijon, pour répondre des délits visés par la plainte de Marie-Ange Laroche qui a repris le

flambeau après le décès de son mari. « J'ai été entendu douze fois par quatre magistrats différents. » En 1988, Étienne Sesmat bénéficie enfin d'un non-lieu, confirmé en appel en 1989. Il revient alors exposer au président Maurice Simon, désormais en charge du dossier, les orientations des trois premières semaines d'enquête que ce haut magistrat reprendra à son compte.

Mais l'affaire le poursuit. Lors d'une inspection à Berlin, un général des forces de gendarmerie en Allemagne, explosant de colère contre lui, lui lâchera : « C'est comme cette affaire Grégory, vous avez fait beaucoup de tort à la gendarmerie, qui a été discréditée à cause de vous ! » Le capitaine Sesmat n'a plus bougé du tableau d'avancement, mais a pris un galon de colonel : « J'ai failli quitter la gendarmerie et prendre la direction d'un club de golf en Tunisie, mais j'avais deux enfants âgés de 3 et 5 ans, et ma femme était enceinte du troisième. Je suis resté. » Le président Maurice Simon, qui a « sauvé l'instruction Grégory », tenait cet ex-commandant de la compagnie d'Épinal pour « un homme d'une grande rigueur intellectuelle et morale, d'une finesse d'esprit remarquable », comme ses carnets intimes le soulignent. Le 19 juillet 1989, il lui écrit une lettre d'encouragement et l'enjoint à mener ainsi sa vie : « Vouloir, lutter, être fidèle à soi-même, aller jusqu'au bout de sa route quel qu'en soit le prix. » Mais surtout pas en métropole. Étienne Sesmat exercera en Nouvelle-Calédonie, au Togo, au Cambodge. Il reste amer et en colère que « l'on ait tenté d'expliquer les lacunes de l'instruction par les insuffisances de la gendarmerie ». Il n'a pas apprécié, au procès de Jean-Marie Villemin, fin 1993, que l'imprévisible juge Lambert lui tombe quasiment dans les bras « comme un vieux copain de régiment ». Lui l'a battu froid. Devenu porte-parole des autres gendarmes stigmatisés dans cette affaire et rabiboché avec l'institution qui avait

pris conscience de son mauvais jugement, le colonel Sesmat persiste à défendre leurs investigations : « Nous n'avons pas commis de fautes, nous avons été droits et carrés. » Il regrette en revanche « des erreurs de bonne foi », comme « d'avoir trop misé sur les expertises en écritures ou de s'être laissé happer par les médias ». Il souligne que seule « la gendarmerie a tiré les leçons de cet échec » en créant une cellule dédiée à la procédure pénale dans chaque section de recherches, un service de communication plus aiguisé et, surtout, en 1987, l'Institut de recherches criminelles de la gendarmerie nationale (IRCGN), composé de plusieurs laboratoires pointus de police scientifique. Il ne manque pas de s'étonner que la justice d'Épinal et la police judiciaire de Nancy, ayant le plus failli, n'aient jamais eu de comptes à rendre officiellement. Désormais, le colonel Sesmat « ne laisse plus raconter n'importe quoi ». Il a attaqué en diffamation, « avec le soutien juridique de la gendarmerie », les livres de Paul Prompt et de Marie-Ange Laroche, ainsi que son avocat Gérard Welzer, qui avait relayé des fausses allégations lors d'une conférence de presse. Il a gagné ses trois procès. « Quand une telle affaire vous tombe dessus, ce sont les risques du métier, ce n'est pour moi ni un fait d'armes, ni un exutoire, ni une gloire, mais un devoir et une évidence de témoigner. » À ses yeux, « l'essentiel est que la justice souligne, trente-trois ans après, que nous, les gendarmes de la première heure, étions sur la bonne piste après trois semaines d'enquête. Et que notre travail a donc été utile et efficace, honnête et juste ».

---

1. Dans la gendarmerie, une section de recherches (SR) par région s'occupe des grandes enquêtes judiciaires. C'est l'équivalent des services régionaux de police judiciaire (SRPJ) de la police nationale.
2. Denis Robert, *Au cœur de l'affaire Villemin*, Hugo et Cie, 2006.

3. Le film *Le Corbeau* de Henri-Georges Clouzot, sorti en 1943, pendant l'occupation allemande, s'inspire d'un fait divers corrézien datant de 1922 : Angèle Laval avait inondé la ville de Tulle de lettres anonymes signées « Le Corbeau ». Cet oiseau de mauvais augure qui annonce la mort prochaine, le corbeau est aussi le délateur qui colporte la rumeur et déterre les passions.
4. *Le Secret de la Vologne*, *op. cit*.
5. La compagnie prévôtale est le nom du détachement des forces françaises de gendarmerie présent en Allemagne depuis le 3 juillet 1945.

13

La contre-enquête de Jean-Marie Villemin

Les récentes avancées du dossier sur l'assassinat de Grégory, c'est bien à la ténacité de ses parents qu'on les doit. Si Christine Villemin reste en retrait de la procédure pour préserver son équilibre émotionnel, Jean-Marie – d'un commun accord – mène l'enquête pour aider la justice à débusquer les criminels ou à déverrouiller les taiseux, au sein de sa propre famille. En 1993, un non-lieu a blanchi Christine Villemin, mais cela ne leur a pas suffi. De leur point de vue, certains continuent à douter de « la mère » et à embourber les recherches au plus profond de la Vologne. Avant son procès pour le meurtre de Bernard Laroche, Jean-Marie Villemin avait scrupuleusement consigné en fiches les éléments du dossier. La conviction du couple sur l'implication de Bernard Laroche dans l'enlèvement de Grégory est forgée depuis longtemps. Mais on ne peut pas juger un mort, l'action judiciaire s'est éteinte avec lui. Cela n'empêche pas de chercher ses éventuels complices. Selon Jean-Marie Villemin, des gens de son village natal des Vosges et alentour savent des bribes de l'histoire, et au moins une personne connaît les détails du crime. Alors, dans l'ombre, depuis des années, le père de

Grégory passe son temps à disséquer les procès-verbaux, à établir des tableaux Excel et des synthèses thématiques pour les magistrats.

Un jour de l'année 1999, Jean-Marie Villemin tombe par hasard sur un article de presse à propos de la résolution, grâce à l'ADN, d'une vieille affaire dans le Midi de la France. Il se renseigne et demande la réouverture du dossier pour faire analyser un demi-timbre sur une lettre du corbeau. « Immense déception », ça ne donne rien. La procédure se referme à nouveau sur cet échec, en 2001.

Quelques années plus tard, à l'été 2006, au détour d'un échange avec l'ancienne journaliste d'Europe 1 Laurence Lacour, qui prépare alors le téléfilm, *L'Affaire Villemin*, les parents apprennent tardivement que Murielle Bolle, l'hiver 1989, s'est confiée à cette ancienne infirmière de Bruyères, Jacqueline Golbain, qui avait ensuite rapporté ces confidences en 1993 à la reporter d'Europe 1 dont on a déjà lu les déclarations : c'est bien Bernard Laroche qui, selon elle, est venu la chercher au collège le soir du crime, le 16 octobre 1984 à 17 heures, et qui est allé récupérer Grégory devant sa maison pour l'emmener à Docelles. Jean-Marie Villemin se met sur la piste de cette femme, qui répond au nom de jeune fille de Talbuis, s'est remariée avec un certain Girod, et il finit par retrouver sa trace… Il lui envoie une lettre recommandée. Elle l'appelle le 29 mars 2007 à 20 h 58. Il enregistre sur un dictaphone les vingt minutes de conversation. Jacqueline Golbain lui raconte alors qu'elle a accompagné Murielle, le 31 décembre 1989, sur la tombe de sa mère Jeanine pour le deuxième anniversaire de sa mort[1] : « C'est là qu'on a parlé toutes les deux et c'est là que j'ai dit : "Tu sais, maintenant que ta maman est partie… Parle-lui, ça a beau être qu'une pierre, mais parle-lui." Je dis : "T'as pas pris le car ce

soir-là Murielle, hein ?” Alors, elle s’est mise à pleurer, elle me dit : “Non ! Mais Bernard, Bernard, Bernard…” Ben je dis : “Oui ! Mais pourquoi tu t’es rétractée ?” Elle : “J’ai reçu des roustes.” »

Au téléphone, l’infirmière des Vosges, alors malade, assure au père de Grégory avoir déjà rapporté ces paroles au président Maurice Simon fin 1989 : « Ce que j’ai vu et entendu, tout simplement. » Toutefois, elle s’étonne que ses déclarations ne figurent pas au dossier. Au bout du fil, Jean-Marie Villemin est formel : « Je vous assure que ça n’y est pas ! Il y a plus de 15 000 pièces au dossier, j’ai tout scanné, enfin en photo, avec un appareil numérique, je n’ai pas vu du tout ça. » Il suppose que « le juge Simon avait dû garder sous le coude les confidences de Murielle » en attendant la confrontation entre l’intéressée, l’infirmière et aussi la tante, Louisette Jacob, auprès de laquelle Murielle s’était épanchée tout pareil. Mais il n’en est rien car Jacqueline Golbain se mélange dans les dates, et, par conséquent, ces révélations spécifiques survenues dans le cimetière durant les vacances judiciaires de la Saint-Sylvestre 1989 ont été portées à la connaissance du magistrat uniquement par téléphone, début janvier 1990. Maurice Simon n’a pas eu le temps d’auditionner l’ex-infirmière sur procès-verbal ni d’organiser la fameuse confrontation avec Murielle Bolle, car son accident cardiaque, le 28 janvier, et son amnésie consécutive ont contrecarré ces projets.

Les confidences de Murielle

Toutefois, Jean-Marie Villemin ne le sait pas encore et poursuit au téléphone avec l’ex-infirmière : « On en discutait tous les deux

avec Christine tout à l'heure, je suis persuadé qu'il gardait ça pour la confrontation parce que, s'il l'avait consigné sur PV, heu… » Jacqueline Golbain : « Vous l'auriez su. » Jean-Marie Villemin la coupe : « Non, c'est surtout que les autres l'auraient su, parce que l'avocat de mes parents, partie civile, était de toute façon de mèche avec Welzer », le défenseur de la famille Bolle. Auquel cas, extrapole le père de Grégory, Murielle aurait été préparée et prête à affronter sa tante Louisette et l'infirmière de sa mère : « Murielle, il faut quand même savoir que, quand elle est emmenée à la gendarmerie la première fois, c'est là qu'elle dit la vérité », insiste Jacqueline Golbain au bout du fil. « J'ai assisté à la correction que Marie-Ange a filée à sa sœur quand elle est sortie […], elle a pris une rouste, et par sa mère, et par sa sœur. C'est pour ça qu'elle est complètement bloquée, apeurée ! Bien sûr, après, elle se rétractait, ben moi ça m'a pas surprise. » Jean-Marie Villemin répond : « Nous aussi, on en est convaincus, mais seulement… » Il faudrait consigner noir sur blanc tous ces éléments dans la procédure. Au téléphone, le père de Grégory demande à l'ex-infirmière « une trace écrite de ce que Murielle vous a dit », pour qu'au moins « on l'ait pour nos enfants, même si le dossier n'est pas rouvert plus tard ». Jacqueline Golbain, qui avait déjà dû fuir les Vosges et avait perdu toute sa clientèle après ses révélations sur la piste d'un meurtre à l'insuline dans *Paris Match* le 8 mars 1990, ne portera jamais par écrit ce témoignage, de peur de représailles.

Conscient de la faiblesse de cette « charge nouvelle » pour relancer l'instruction sur l'assassinat de Grégory, Jean-Marie Villemin met de côté son enregistrement. Il le conservera jusqu'en décembre 2015 et le versera au dossier alors reboosté. En attendant, il mise sur la science. Avec Christine, ils voient se profiler

avec angoisse la prescription[2] à l'horizon 2011 et refusent de la laisser enterrer à jamais le dossier. Ils ne comprennent pas pourquoi les crimes contre l'humanité et les vols de tableaux sont imprescriptibles, et pas le kidnapping suivi de mort d'un enfant. D'ici le 11 avril 2011, il leur faut absolument trouver un « fait nouveau » solide pour convaincre la justice de faire revivre l'enquête. En parallèle, Jean-Marie Villemin étudie donc les progrès de l'empreinte génétique et demande conseil à Me Thierry Moser, leur fidèle avocat de Mulhouse, qui les aiguille vers le Pr Pierre Margot, de l'université de Lausanne. Les parents de Grégory partent en Suisse rencontrer cet éminent vice-doyen de la faculté de droit et des sciences criminelles, pionnier de l'ADN et qui forme alors les grands experts français. Ils visitent l'École des sciences criminelles de Lausanne dont le Pr Margot est le directeur, puis lui demandent une étude sur les possibilités actuelles d'analyse des objets placés sous scellés. Que Jean-Marie Villemin recense : lettres anonymes, enveloppes, étude de foulage, recherches de traces digitales et génétiques sur les timbres et documents ; expertises ADN des cordelettes ayant servi à attacher Grégory, de ses vêtements, de l'aiguille de la seringue d'insuline retrouvée près du lieu de découverte de son corps.

L'ADN bredouille

Le 3 août 2007, le Pr Margot adresse aux parents de Grégory son « Rapport de faisabilité en matière de mesures techniques et scientifiques possibles aujourd'hui ». Me Moser le joint à sa requête du 10 août pour faire rouvrir le dossier au nom de Christine et Jean-Marie Villemin, qui « ne se satisfont pas de l'arrêt de non-lieu de

1993, et voudraient, ainsi que leurs trois enfants, connaître la vérité sur les causes et les circonstances du crime du 16 octobre 1984 dont Grégory a été la victime ». « Se battre pour la recherche de la vérité constitue à leurs yeux un devoir sacré », résume l'avocat. Le procureur général de la cour d'appel de Dijon, Jean-Marie Beney, sollicite l'avis de l'expert Jean-Paul Moisan de l'Institut de génétique de Nantes-Atlantique, qui s'avère positif sur « une analyse d'identification par génotypage ADN » de certaines pièces à conviction. Les parents de Grégory reprennent alors espoir et obtiennent gain de cause le 3 décembre 2008.

Les multiples analyses réalisées par le laboratoire Biomnis de Lyon sur les habits de Grégory, la piqûre d'insuline, les cordelettes et les timbres aboutissent fin 2009 à des résultats mitigés. Comme me l'indiquait alors pour *Libération* – 23 octobre 2009 – la biologiste Marie-Hélène Cherpin, directrice de Biomnis, elle a bien caractérisé, sur une lettre anonyme envoyée en juillet 1985 à Albert Villemin – « Je vous ferai votre peau à la famille Villemin, la prochaine victime est Monique » –, « un ADN masculin au milieu de la feuille de papier et un ADN féminin, *a priori* sous le timbre », lequel a trempé toute une nuit dans un produit spécial. À son tour, le procureur général Beney me confiait que « ce très bel ADN ne vient certainement pas du postillon de la postière, mais d'un bon coup de lèche ». Toutefois, l'expéditeur de ce pli au grand-père de Grégory n'est pas forcément le corbeau meurtrier qui, lui, a signé trois courriers avant-coureurs de menaces de mort au printemps 1983, puis la missive de revendication du crime le 16 octobre 1984. Ce document majeur n'est lui plus exploitable, car les traces biologiques ont été effacées par la poudre noire utilisée par les gendarmes pour révéler d'hypothétiques empreintes digitales. La biologiste Cherpin a également « détecté sur la cordelette et à l'intérieur du nœud au

moins trois autres ADN différents mais mélangés, ce qui permet d'exclure des gens mais pas d'en incriminer formellement ». Malgré les prélèvements génétiques de plus de 300 protagonistes de l'histoire – auxiliaires de justice et témoins compris – pour un coût total de 800 000 euros, ces ADN entremêlés sur les pièces à conviction n'ont pas permis d'obtenir des preuves matérielles. Au grand dam des parents de Grégory, qui croyaient piéger le ou les meurtriers.

Jean-Marie Villemin décide alors de revenir, vingt-cinq ans après les faits, au village d'Aumontzey, là où se terre le secret et où il n'était pas retourné. Depuis huit ans, il revoyait ses parents, mais jamais chez eux. Après le décès, le 21 mars 2010, de son frère Michel, emporté par un cancer, Jean-Marie se sent autorisé à revenir avec Christine à Aumontzey. Mais sa mère Monique, qui a cru bon d'avertir Ginette, l'épouse de feu Michel, lui apprend la réaction « épidermique » de celle-ci, qui a piqué une crise de nerfs à cause de leur retour au village. Jean-Marie ne manque pas de s'étonner des pleurs de sa belle-sœur Ginette, prompte à les décréter *personæ non gratæ* un quart de siècle après. Lorsque Monique lui relate cet épisode, elle se met à reprocher à Ginette d'avoir toujours « remonté » Michel contre eux. Jean-Marie décide alors de cuisiner sa mère par téléphone le 21 septembre 2010 et l'enregistre pour garder une trace de cette scène qui trahit une haine toujours vivace.

Jean-Marie Villemin veut engranger chaque indice. Il rappellera sa mère avec le même appareil, le 14 octobre 2010, pour la faire parler de la « machine à tricoter électrique de marque Saint-Étienne dont Ginette se servait pour confectionner des layettes, tricots et pulls » au début des années 1980. Car Jean-Marie Villemin persiste à vouloir identifier des bruits de fond derrière des appels anonymes du corbeau à deux voix, une de femme et une d'homme. Certains

ressemblent à des grincements de métier à tisser, mais il se demande si l'engin de Ginette, « pas plus bruyant qu'une machine à coudre » d'après Monique, peut correspondre aux sons qu'on entend. Ces deux bandes ont été livrées à la justice et décryptées par les gendarmes en février 2017.

Inlassablement, Jean-Marie Villemin continue à élaborer des mémoires pour la justice et à aiguiller les gendarmes de la section de recherches de Dijon, qui ont repris l'enquête avec des méthodes plus classiques. Ainsi, le père de l'enfant retrace par le menu les emplois du temps des uns et des autres le soir fatal, y compris le sien, celui de Christine et celui de Bernard Laroche, suivant plusieurs scénarios, dans un document de treize pages intitulé « Recherche sur la cinématique des faits criminels », et qu'il a remis au procureur général de Dijon le 6 mars 2012. À la demande de la présidente de la chambre de l'instruction de Dijon, Claire Barbier, qui instruit le supplément d'information, le père de Grégory fouille dans les piles d'articles de presse qu'il a archivés depuis l'assassinat pour lui fournir « les 27 publications des trois premières lettres du corbeau entre le 29 octobre 1984 et le 15 juillet 1985 ». Lors des auditions de parties civiles, au moins chaque année, Christine et Jean-Marie Villemin se voient notifier les expertises et répondent à des questions précises. Le père de la victime suggère des pistes et des noms de suspects à interroger, et remet souvent à l'appui un document papier ou sonore. Ainsi, le 18 décembre 2015, il donne la carte SD qui a capté son échange avec l'infirmière Golbain – décédée un an plus tôt –, mais également « une copie de l'enregistrement de la voix du corbeau à la suite d'un appel que j'avais reçu à mon domicile le 23 février 1983 », puis « une conversation entre le corbeau et moi-même », diffusée lors d'une émission de radio. Il fournit aussi à la juge Barbier deux pages d'une

« Chronologie des relations avec Jacqueline Golbain ». Le dépôt de cette cassette de l'infirmière ajouté à la découverte des carnets intimes de Maurice Simon ont permis aux Villemin de réactiver une vieille plainte de 1985 déposée contre X, mais visant Murielle Bolle, et refermée par un non-lieu trois ans plus tard. Ainsi, le 24 mai 2017, la justice a rouvert « sur charges nouvelles » cette procédure pour « complicité d'assassinat, abstention volontaire d'empêcher un crime ou un délit contre l'intégrité d'une personne, non-dénonciation de crime, et non-assistance à personne en danger », et l'a jointe au dossier principal sur « l'enlèvement et séquestration suivie de mort » de Grégory.

Méticuleux et organisé, ce contremaître, devenu la mémoire vivante du dossier, occulte ses émotions et ses rancunes derrière une forme de rigueur professionnelle. Dans ses écrits, il n'utilise jamais la première personne du singulier mais apparaît, comme les autres, sous son patronyme. Dans sa seconde synthèse, 35 pages sur les menaces téléphoniques, qu'il a versée au dossier en septembre 2012, intitulée « À propos du corbeau 1981-1982-1983-1984 », l'auteur prend soin de noter dans la marge la cote du dossier – à savoir le numéro de procès-verbal – et le nom de l'interrogé ou la date du rapport en face de chaque extrait cité. À la façon d'un greffier ou d'un juriste, chevronné.

Un rapt en 17 minutes

Le 13 mars 2017, Jean-Marie Villemin a apporté à la magistrate un nouveau rapport de 23 pages, sur les mouvements des protagonistes le soir du crime, avec la chronologie des déplacements de chacun : « Récapitulatif sur la journée du

16 octobre 1984 ». Tel un métronome, il fige à la seconde près chaque personnage dans le temps en fonction des chronométrages effectués par le juge Simon, qui a retenu un créneau horaire de 23 minutes pour réaliser tous les actes criminels contre Grégory. Mais à force d'exhumer les petits détails des procès-verbaux, Jean-Marie Villemin déniche deux précisions passées inaperçues et qui changent la donne. Ainsi, deux voisins, Colette Méline et Bernard Colin, ont aperçu, tout comme Christine Villemin qui cherchait son fils, à 17 h 19 exactement, le « passage pressé » de la fermière Marcelle Claudon sur la route menant à la pâture de ses vaches. Or, c'est cette éleveuse, alors accompagnée de son amant, qui a croisé à 17 h 18, sur l'étroit chemin de la Bure, une voiture verte avec au volant un homme ayant les traits de Bernard Laroche et une passagère rousse, comme Murielle Bolle. Jean-Marie Villemin estime alors un temps, noté en majuscules, de « 1 MINUTE 30 SECONDES » entre « la sortie de Christine Villemin de chez elle et le passage de Marcelle Claudon à la patte d'oie menant à la pâture », et en déduit que la mère de Grégory est sortie de la maison « au plus tard vers 17 h 17 et 30 s » et ne l'a plus vu jouer sur le tas de sable. Par conséquent, l'enlèvement n'a pu se produire qu'entre 17 heures et 17 h 17.

Il reconstitue alors l'emploi du temps plausible de Bernard Laroche en fonction des premiers aveux de Murielle Bolle et des minutages précis du juge Simon. Vers 17 h 02, Bernard Laroche récupère sa jeune belle-sœur devant le CES de Bruyères. Vers 17 h 12, ils arrivent sur les hauts de Lépanges-sur-Vologne. Il a pu s'arrêter 200 mètres après la maison des Villemin, rue des Champs, sur la petite route à l'orée du bois, faire « un aller-retour à pied, 400 mètres en six minutes, sans être vu », puis repartir avec Grégory sur le siège arrière, et croiser la voiture de la fermière

Claudon à 17 h 18. Jean-Marie Villemin poursuit le périple supposé de son cousin germain, aperçu à côté de la Poste à 17 h 21, sur la place centrale de Docelles à 17 h 30 pour un arrêt de cinq minutes, qui débarque chez la tante Louisette Jacob à 17 h 55, fonce au magasin Champion à 18 h 05, puis arrive au PMU La Renaissance à 18 h 23.

Ainsi, Jean-Marie Villemin reconstitue le puzzle mais reste en quête de morceaux essentiels, tels que ce laps de temps de cinq minutes passé à Docelles. Bernard Laroche enferme-t-il Grégory dans son coffre pour le jeter en fin de soirée dans la rivière, ou bien livre-t-il le « gamin du chef » à d'autres malfaisants ? L'enquêteur Villemin s'en remet à la justice pour résoudre l'énigme, mais fournit un travail d'analyse criminelle digne du logiciel AnaCrim, que la gendarmerie utilisera en 2016. Pour tenter, jusqu'au bout et sans désarmer, de décrocher une lueur de vérité sur le meurtre de Grégory.

---

1. Diabétique, Jeanine Bolle, née Lavallée, est décédée le 31 décembre 1987. Elle avait dix enfants, dont Murielle Bolle et Marie-Ange (épouse Laroche).
2. La prescription intervient dix ans après le dernier acte d'un dossier criminel qui, dans ce cas, a été refermé par un non-lieu, le 11 avril 2001. La prescription était donc à ce moment-là repoussée à 2011. Depuis, la réouverture de la procédure a permis de lever encore cette prescription. La règle a changé entre-temps. Depuis février 2017, la prescription est passée à vingt ans pour les affaires criminelles, mais la loi n'étant pas rétroactive, elle ne concerne pas l'affaire Grégory.

14

AnaCrim met les corbeaux en cage

Peu désireux de voir ce *cold case* enfoui depuis 1984 dans les abysses de la Vologne, les gendarmes de la section de recherches de Bourgogne et la présidente de la chambre de l'instruction de Dijon Claire Barbier remettent à l'automne 2016 l'ouvrage sur le métier. Ultimes recours après l'échec des recherches en ADN, ils font appel à la fois à la technique poussiéreuse de la graphologie et à l'intelligence artificielle d'un outil informatique. Une experte en écritures de renom a été chargée des lettres du corbeau et le service de renseignement criminel de la gendarmerie à Pontoise a repassé la procédure au crible du logiciel AnaCrim qui permet de mettre en relation les éléments d'un dossier et de cibler les pistes utiles pour les enquêteurs. Ainsi une adjudante et une maréchale des logis-chef, rompues à l'analyse criminelle, ont entré dans cette base de données tous les détails contenus dans les 12 000 pages de la procédure, soit les deux tiers : lieux, dates, noms, voitures vertes, appels téléphoniques, emplois du temps, etc. Ce travail titanesque s'étale sur 591 pages d'un procès-verbal d'analyse criminelle qui a été remis à la magistrate le 10 mai 2017, et que j'ai pu consulter.

Sur des cartes de l'époque, les adresses de tous les protagonistes sont reportées sur six petites communes des Vosges qui tiennent dans un mouchoir de poche – 17 kilomètres seulement séparent par exemple Docelles, où le corps de Grégory Villemin a été retrouvé, d'Aumontzey, où habitait Bernard Laroche. Un arbre généalogique géant reprend toutes les branches de la famille. Un « schéma relationnel professionnel » établit les liens entre tous les protagonistes au sein des usines et filatures du coin. Des fiches rangées par ordre alphabétique rassemblent, sur 99 pages, les extraits de déclarations des uns et des autres. Surtout, un « historique familial » retrace de 1949 à 1984 les querelles sur plusieurs générations, mêlées aux manifestations d'un corbeau belliqueux à compter de 1981. Car le mobile de ce crime d'enfant relève d'une « vengeance » contre le « chef » Jean-Marie Villemin, comme l'a revendiqué le meurtrier, et c'est donc au sein des clans jaloux de la réussite du père de Grégory qu'il faut chercher. La magistrate Claire Barbier et le colonel de gendarmerie Dominique Lambert traquent donc au sein de la lignée Villemin-Jacob-Laroche les malfaisants ayant déversé des heures de méchancetés téléphoniques aux grands-parents de Grégory et à leurs fils.

Les analystes criminelles de la gendarmerie qui mettent à plat toutes ces histoires de famille sur 105 pages ont repéré que « les Jacob vouent une haine inconsidérée aux Villemin » depuis des lustres et en retracent différents épisodes. Marcel Jacob n'a jamais supporté que sa sœur aînée, Monique, enceinte, épouse Albert Villemin qui a reconnu son « bâtard », Jacky, sans jamais l'accepter. Mais sa détestation pour son beau-frère s'est manifestée de façon explosive en 1972 lors d'un repas chez des amis communs. Les deux hommes se sont empoignés, se sont crachés à la figure et copieusement insultés, *a priori* à cause de mots malheureux sur la

vie dissolue et alcoolique des parents d'Albert. Jacqueline Thuriot, l'épouse de Marcel Jacob, réputée lunatique et « un peu fière », qui ne dit pas bonjour aux Villemin, s'en est mêlée. Fille illégitime elle aussi, Jacqueline a été reconnue par le nouvel époux de sa mère André Thuriot, surnommé « De Gaulle » en raison de sa haute stature. Les analystes criminelles établissent un parallèle entre sa position familiale et celle du « bâtard » Jacky : « On peut alors comprendre qu'elle en veuille potentiellement à Albert Villemin qui ne s'entend pas avec son fils » dont il n'est pas le père biologique et qu'il rejette. Au point que ce gamin a grandi jusqu'à l'âge de 5 ans chez les grands-parents Jacob, Adeline et Léon, avec son oncle Marcel. Un autre neveu, orphelin de mère, a vécu dans ce même foyer : Bernard Laroche, dont les origines sont celées dans un autre secret de famille.

Secrets

Morte en couches à la naissance de son fils, Thérèse Jacob, sœur de Monique, et mariée à Marcel Laroche, avait laissé une lettre destinée à sa mère Adeline, qui en a été « bouleversée », mais n'en a pas révélé le contenu. À en croire Marcel Jacob, « [s]a sœur Thérèse demandait que l'on prénomme son fils Bernard ». Et sûrement d'autres choses indicibles. Car certains savent que Monique, du temps où elle habitait dans les cités ouvrières avec son époux Albert Villemin, l'avait surpris un jour au lit avec sa jeune sœur Thérèse. D'où le doute sur la paternité de Bernard Laroche dont le deuxième prénom est d'ailleurs Albert. Est-ce Bernard Laroche le second « bâtard » évoqué dans un appel adressé à Jean-Marie Villemin par le corbeau, bien renseigné, qui lui lance en le

narguant : « Ta mèèèèrrrre, elle sait la vérité » ? Des recherches en paternité ultérieures ont prouvé qu'Albert n'est pas le père de Bernard Laroche, et que tous les enfants dans cette affaire appartiennent bien à leurs parents officiels. Mais cette fameuse lettre posthume de Thérèse devait receler d'autres révélations, sinon, pour quelles raisons, en 1982, après le décès de Marcel Laroche, Monique Villemin serait-elle allée fouiller dans les papiers de leur mère Adeline pour la retrouver ?

En tout cas, des liens très forts se sont noués durant l'enfance entre Bernard Laroche, son oncle Marcel Jacob et son cousin Jacky Villemin l'exclu, mis à l'écart pour échapper aux foudres d'Albert. Jacqueline Thuriot épouse Jacob, enfin entendue sur le meurtre de Grégory le 24 septembre 1991, l'admet, tout en minimisant ces relations *:* « Mon mari et Jacky Villemin ont effectivement été élevés ensemble, mais c'est pas pour cela qu'il avait une préférence pour lui. » Il n'empêche : Jacky, un temps soupçonné dans sa famille d'incarner le corbeau tant il prenait souvent sa défense, n'a pas hésité à parler au magistrat Simon, le 18 janvier 1989, de l'antipathie viscérale de Marcel Jacob envers son père Albert : « Marcel Jacob n'aimait pas du tout Albert et encore maintenant. Dans la cour de l'usine, Albert Villemin et Marcel Jacob s'étaient crachés dessus et je crois bien que c'est là que mon père avait dit "J'irai cracher sur ta tombe". » Or, cette phrase-là réapparaîtra en 1983 dans une lettre pétrie de haine du corbeau qui poussait Albert à se pendre, comme son propre père : « Je te hais au point d'aller cracher sur ta tombe le jour où tu crèveras. »

La plupart des protagonistes de l'histoire sont ouvriers à l'usine textile Walter Seitz qui domine Aumontzey, et syndiqués à la CGT : tous les Villemin, à l'exception de Jean-Marie, employé par la fabrique d'accessoires de voitures Autocoussin. Son cousin germain

Bernard Laroche, lui, est salarié de la filature Ancel à Granges-sur-Vologne. Au tissage d'Aumontzey, Marcel Jacob qui travaille dans l'équipe de nuit avec Michel Villemin – le deuxième fils, jugé analphabète, de Monique et Albert – apprend de sa bouche au vestiaire, en avril 1981, que son frère Jean-Marie vient d'être promu cadre chez Autocoussin. Il en reste estomaqué et dubitatif : « C'est pas possible, Jean-Marie contremaître ! » Marcel Jacob ne le croit tellement pas qu'il se renseigne auprès d'un gars d'Aumontzey, un des collègues de son neveu. Et voilà en plus que ce fils d'Albert, volontiers arrogant, et sa femme Christine, couturière à la manufacture de confection vosgienne, quittent en juin 1981 les HLM de Lépanges-sur-Vologne pour emménager dans une belle maison qu'ils ont fait construire sur un terrain en hauteur. Les analystes criminelles soulignent que les appels anonymes ciblant Albert et ses fils, surtout Jean-Marie, coïncident avec ces marques de réussite sociale. Silencieux au départ, le corbeau se déchaîne sur les lignes d'Albert et Monique Villemin, de Jean-Marie et de Christine, et d'autres personnes de la famille. Sur fond de bruitage et de sifflement, une voix de femme multiplie les insultes, et un homme à la voix rauque essaie de pousser Albert au suicide. Le duo anonyme brouille les pistes et sème la zizanie entre les uns et les autres, qui s'accusent et s'épient. Jacky, dont le statut de « bâtard » a été révélé à ses frères par le malveillant corbeau, et sa femme Liliane Jacquel sont les premiers suspectés. Puis c'est au tour de Michel, l'illettré, et de son épouse Ginette, réputée envieuse et féroce lorsque des gens s'en prennent à son mari. Ces deux couples ne seront dédouanés que lorsque des membres de leur famille assisteront chez eux à des coups de fil du sinistre volatile.

Zizanie

Au boulot, Michel le bavard raconte à ses collègues de nuit tout ce qui se passe au sein de sa famille, y compris les coups de fil inquiétants. Lui aussi en a reçu, donc. Le corbeau, qui a la langue bien pendue, lui dit un jour de 1982 : « On a été copains, on a même fait des javas ensemble. » Puis il a décrit le papier peint de son salon et a laissé échapper : « Tu as le même buffet que moi », avant de lâcher « Oh merde ! » et de raccrocher. Or, à sa connaissance, seul Jacky a le même buffet. Mais Albert et Monique, eux, croient savoir que Jean-Paul et Marcel Jacob en possédaient également un similaire… En outre, il y a une voix et un rire – Monique pense reconnaître une nièce, Valérie – ; il y a ces bruits de pas dans un escalier en arrière-plan des menaces enrouées et essoufflées. Les soupçons s'orientent un temps vers le frère de Monique, Marcel Jacob, dont le téléphone se situe en haut des marches, au premier étage de sa maison. Mais la « matriarche », comme la qualifie le rapport, se tait, soucieuse de préserver les secrets de famille.

À l'inverse, Michel qui parle à tort et à travers n'est toutefois pas le seul informateur du corbeau car il en sait bien plus long que lui. C'est ce correspondant à la voix rocailleuse qui lui apprend d'ailleurs que sa femme Ginette le tromperait avec son cousin Bernard Laroche : « Ta femme te fait cocu avec Popof. » En effet, Laroche, réputé coureur de jupons, courtise Ginette qu'il vient chercher tous les soirs à l'arrêt de bus, mais elle aurait repoussé ses avances. Le pseudonyme utilisé par le corbeau mâle fait tiquer Laroche[1] : ça trahit un familier. « Je pense que la personne qui a téléphoné à Michel devait bien me connaître puisqu'il a dit "C'est Popof le père de ton enfant". Il n'y a que dans le milieu familial que l'on me surnomme ainsi. » Au travail, on l'appelle « Cailloux », en référence

à Laroche. Mais « Popof » n'a-t-il pas lui aussi fait des confidences au corbeau ? L'expertise relève, concernant Laroche, des « éléments connus de lui uniquement outre ceux qui les vivent ». Ainsi la signature chez le notaire de l'achat d'une maison par Jacky Villemin : le soir même, ce dernier reçoit un appel de l'anonyme déjà au courant « pour la baraque ». « L'historique familial met en exergue le rôle essentiel de Laroche auprès de l'appelant à la voix rauque », soulignent les auteures du rapport.

Or, sur les hauteurs d'Aumontzey, les deux maisons voisines de Bernard Laroche et de Marcel Jacob communiquent discrètement par l'arrière et depuis leur promontoire, ont une vue plongeante sur la bâtisse d'Albert et Monique Villemin en contrebas. D'ailleurs, à l'été 1982, lorsqu'Albert tente d'installer des rétroviseurs sur les murs de sa maison afin de repérer le corbeau, celui-ci l'a vu ou l'a su tout de suite. Une autre fois, le 30 novembre, l'anonyme bombarde Albert d'appels et lui promet « une surprise ». Quand un corbillard des pompes funèbres – commandé par une femme anonyme – débarque chez lui, le corbeau rappelle illico – pour la 27e fois – et le nargue : « Ah tu l'as la surprise ! » « Seul, un témoin oculaire » a pu le constater, selon les analystes criminelles. À croire, souligne l'expertise, qu'il « possède un point d'observation et de surveillance en direction du domicile d'Albert. De surcroît, la femme non identifiée connaît les habitudes de Monique ».

Le corbeau à deux voix fait des canulars, invente un accident de vélo à Monique, dépêche une ambulance et un marchand de fuel chez Albert, et menace Jean-Marie de violer sa femme « avec le jeune » à la sortie de Deycimont. Ce nom de village engrangé dans le logiciel AnaCrim ressortira plus tard dans les « mouvements suspects » le jour du crime. L'homme qui appelle rôde aussi autour de chez Jean-Marie Villemin lorsque Christine est seule avec

Grégory, crève un pneu de sa voiture et s'en vante. Jean-Marie achète une carabine. En août 1982, pendant les vacances de ses parents en Italie, la personne qui garde Grégory est à son tour importunée par le correspondant enroué : « T'as tellement la trouille que tu parles comme la femme du chef. » Puis un automobiliste fait crisser ses pneus dans la cour devant la maison en pleine nuit. Prise de panique, la nourrice charge le fusil et aperçoit « un homme assez fort paraissant déjà assez vieux, 50 ans passés et qui me paraissait un peu courbé » : « Il a rejoint une voiture qui m'a semblé de forme carrée comme une Renault 4L. »

Au réveillon de Noël 1982, les relations s'enveniment. Marcel Jacob reproche vertement à Gilbert Villemin, cadet de Jean-Marie, de l'avoir doublé en voiture sans feux stop sur la route, et le pourrit d'injures. Son beau-frère Albert en prend aussi pour son grade. À son tour, Jean-Marie tente de calmer le jeu mais se fait copieusement rembarrer : « Je ne serre pas la main à un chef, tu n'es qu'un rampant qui n'a pas de poils sur la poitrine. » Jacqueline Thuriot en rajoute et traite Jean-Marie de « raclure ». Marcel Jacob attrape Jean-Marie Villemin par le colbac et, voyant qu'il n'a pas le dessus, retourne à son véhicule récupérer une matraque. Monique Villemin s'interpose et finit par apaiser les tensions, du moins en apparence.

Du coup, Marcel Jacob s'ajoute à la liste des suspects dressée par Jean-Marie Villemin qui mène toujours sa propre enquête pour découvrir l'identité du corbeau. Ainsi, lors du dernier appel du corbeau à la voix rauque, en avril 1983, un dimanche soir sur son lieu de travail, le père de Grégory le fait parler, et tente de savoir s'il est Roger Jacquel, le beau-père de son frère Jacky, mais il se fait envoyer paître. Au fil de cette conversation de trente minutes avec l'inconnu, Jean-Marie Villemin décide de lui soumettre « quatre

noms » : « Donne-moi ta parole que tu me diras si tu es un des quatre. » « Vas-y, je te la donne », répond le corbeau. Alors, le père de Grégory énumère : « Les Noël d'Aumontzey [surnommés les grêlés], Pascal Verdu, de Granges, Marcel Jacob et Roger Jacquel. » Sans hésiter, l'anonyme rétorque : « Oui, il y en a un des quatre mais tu ne sauras jamais qui c'est. » Jean-Marie Villemin expliquera plus tard : « Si j'ai avancé le nom de Marcel Jacob, c'est pour plusieurs raisons. D'abord parce que je sais qu'il est jaloux de la promotion dont j'ai bénéficié dans mon entreprise. »

Or, ce jour-là, la voix anonyme a fait référence à plusieurs reprises à son statut professionnel : « Alors le chef, t'es au boulot ? », « T'as pas peur le chef de laisser ta femme toute seule ? » ou « Je vais écrire "Giscard" sur ton crépi ». Et lorsque Jean-Marie lui demande : « Pourquoi tu ne t'en prends qu'à moi ? », l'autre lâche *:* « Je ne peux pas blairer les chefs. » Ce jour-là, le type menace à nouveau de violer la femme de Jean-Marie Villemin et de le tuer : « De toute façon, je te mettrai une balle entre les deux épaules et si je te loupe, je viendrai t'apporter des oranges à l'hôpital. Et puis non, je m'en prendrai plutôt à ton gamin. Ça vous fera plus de mal. Ne le laisse pas traîner, je le surveille avec des jumelles, si je le trouve dehors, je l'embarque et tu le retrouveras en bas. »

« Je m'en prendrai à ton gamin »

Alors le père de Grégory a explosé : « Espèce de fumier, essaie pas de toucher au gamin. » Il a néanmoins continué à le faire parler, toujours dans l'espoir de le démasquer. Il remarque alors que le corbeau en connaît un rayon sur tous ses collègues d'Autocoussin :

« Au fait, le chef, t'es bien copain maintenant avec le Jacky Gley. T'es bien aussi avec Thomas [un agent de maîtrise, ndlr], t'es toujours avec. Tu te fais péter le cul. » Il évoque Liliane, la femme du « bâtard » Jacky, qui se « sent gênée » lors des repas de famille chez Albert et Monique Villemin, « si ta femme est là » : « Elle [Christine] est toujours bien fringuée comme une pimbêche, il n'y en a que pour elle. » Or, les mots et expressions de ce corbeau à la voix rauque se retrouvent dans les lettres anonymes adressées au printemps 1983 à Albert et à Jean-Marie Villemin, que la dernière experte en écritures, Christine Navarro, agréée par la Cour de cassation et la Cour pénale internationale, attribue en partie à la plume de Jacqueline Thuriot, épouse de Marcel Jacob, dans son rapport du 29 mai 2017.

Dans le procès-verbal, le billet glissé le 4 mars 1983 entre les volets de la maison des parents de Grégory qui annonce en lettres capitales « JE VOUS FEREZ VOTRE PEAU À LA FAMILLE VILLEMAIN », avec une faute sûrement intentionnelle sur le patronyme, est indexé sous le code Q1. La lettre est agrandie, disséquée puis comparée à des dictées et missives de douze protagonistes des familles Villemin-Jacob-Laroche-Bolle-Jacquel. La Q2 est une très méchante lettre anonyme tracée elle aussi en capitales d'imprimerie rectangulaires, datée du 27 avril 1983 et adressée à Albert et Monique Villemin : « Vous ne devez plus fréquenter le chef, vous devez le considéré lui aussi comme un bâtard, le mettre de côté. […] Si vous ne le faites pas, j'exécuterai mes menaces que j'ai fait au chef pour lui et sa petite famille. […] Il se consolera avec son argent. À vous de choisir. La vie ou la mort. » L'experte remarque que ces deux lettres écrites en capitales, « à la forme souvent déguisée » au moyen d'un stylo Bic, « semblent émaner d'un même scripteur » à la main « entraînée ». Pour

l’experte qui, grâce à sa méthode, un scanner et un microscope, peut étudier « plus de 300 caractères graphiques d’une écriture », ce ne sont pas les similitudes qui comptent, mais plutôt « l’absence de différences significatives entre deux écrits qui justifie leur attribution à une seule et même personne ». Dans son rapport, Christine Navarro conclut que Jacqueline Thuriot « pourrait avoir écrit la lettre anonyme Q1 » et un peu plus affirmative, qu’elle « a vraisemblablement écrit le courrier anonyme du 24 avril, Q2 ».

Le troisième document, Q3, est une sorte de lettre d’adieux du corbeau aux grands-parents de Grégory. Le 17 mai 1983, il prétend renoncer à ses velléités de meurtre sur le « mioche » du « chef » Jean-Marie Villemin et de violences, de « bobo » sur « sa pimbêche de gonzesse », en minuscules cursives, à l’exception de la chute en bâtons : « ADIEU MES CHERS CONS. » Ce long texte paraît tracé par une mauvaise main (gauche pour un droitier) relativement habile, mais « déguisée par un retour au modèle scolaire » avec « un renversement forcé à gauche des axes des lettres ». L’hypothèse qu’il soit de la main de Jacqueline Thuriot « ne peut être ni soutenue ni écartée en Q3 ». L’expert note toutefois des ressemblances avec la lettre Q2, toutes deux écrites sur « des feuilles provenant d’un petit cahier à grands carreaux », glissées dans « des enveloppes de même dimension, de même marque avec un même numéro de lot ». Christine Navarro souligne que « la sémantique présente aussi des similitudes : les termes “le chef”, “bâtard”, “être considéré comme…” et “être mis de côté” ».

Le quatrième spécimen, Q4, à savoir le courrier de revendication du crime du 16 octobre 1984 en cursives désordonnées « ne semble pas avoir été écrit par Jacqueline Thuriot », mais « aucun avis péremptoire ne peut être émis en raison du peu d’écrits de la main gauche » de cette dame. Même si ce terrible texte du meurtrier –

« J’espère que tu mourras de chagrin, le chef. Ce n’est pas ton argent qui pourra te redonner ton fils. Voilà ma vengeance pauvre con » – reprend des termes déjà utilisés comme « chef », « argent » ou « con ». En tout cas, ce sinistre mot n’a « pas été écrit par les autres scripteurs », pas plus Bernard Laroche que Marie-Ange Bolle, Marcel Jacob, Liliane Jacquel ou encore les Villemin (Christine, Jacky, Jean-Marie, Michel, Monique, Ginette et Albert). L’experte Navarro exclut formellement ces onze protagonistes dont elle a comparé les écritures, mais laisse un léger doute sur Jacqueline Thuriot.

Même si ce n’est pas une science exacte, cet indice s’ajoute aux autres qui dessinent le couple Jacob en corbeau à deux têtes, Marcel essentiellement à l’oral et Jacqueline plutôt à l’écrit. Sans connaître les résultats de l’expertise des écritures, les analystes criminelles ont en effet rallié ce raisonnement. En tout cas, pour elles, Jacqueline et Marcel Jacob, ennemis jurés des Villemin, sont « entourés de toutes parts de personnes leur faisant remonter l’ensemble des événements familiaux vécus par les Villemin » et ont eu « les moyens d’organiser pendant des années le harcèlement mis en œuvre par le corbeau ».

---

1. Entendu le 31 octobre 1984 par les gendarmes.

15

L’acte collectif, dernier scénario

« Ce n’est pas un lapin qu’on sort du chapeau ! » Comme me l’explique le colonel Jacques-Charles Fombonne – qui épelle son nom en parfait militaire, « Foxtrot Oscar Mike Bravo Oscar November deux fois Écho » –, les 350 analystes criminels exercés au maniement du logiciel AnaCrim doivent trier les données, avoir du nez, repérer les concordances et les contradictions – soulignées à l’encre bleue dans le rapport sur l’affaire Grégory Villemin – pour « tirer des conclusions ». Il ne faut pas croire que la machine va, d’un coup de baguette magique, livrer les noms des coupables, explique le colonel Fombonne, qui commande le centre de formation des gendarmes officiers de police judiciaire. C’est ainsi que l’adjudante de gendarmerie et la maréchale des logis-chef qui signent ce travail colossal ont exploré par le menu les faits et gestes de tous les protagonistes depuis l’automne 1984 jusqu’au printemps 1985, et ce dans un procès-verbal d’analyse criminelle de 240 pages titré « Événementiel ».

Le PV démarre quasiment par la visite impromptue de Michel et Ginette Villemin à Jean-Marie et Christine le 14 octobre, à l’heure de

l’apéro, pour demander des conseils sur l’achat d’une 4L. Car ce dimanche-là, deux jours avant le crime, ce frère aîné de Jean-Marie et son épouse apprennent que Jean-Marie « peut toucher des commissions s’il vend des maisons », qu’il a reçu une prime de participation aux bénéfices de son usine Autocoussin et contracté un prêt à un taux très avantageux pour agrandir son domicile. Outre sa cave garnie de bonnes bouteilles de vin achetées chez Champion, le couple avise son « très beau salon en cuir payé comptant 20 000 francs ». Et Michel, qui en est resté baba, on s’en souvient, lui a lancé : « Il faut vraiment être un chef pour se payer ça ! »

Dès le lendemain, des « mouvements suspects » de personnes sont repérés à Lépanges-sur-Vologne et consignés dans le procès-verbal de synthèse d’AnaCrim, qui compte 48 pages. En particulier un homme a été aperçu à quatre reprises par le même témoin Michel Deruder aux abords de l’école maternelle de Grégory le 15 octobre 1984 – la veille du meurtre de l’enfant – à 11 h 30 et 13 h 30, puis juste après 17 heures, dans les parages du domicile des époux Villemin, planté à la lisière de la forêt vers la décharge sauvage, avec un fusil… De ce point d’observation, on peut « voir le toit de la maison » des parents de Grégory. Le 16 octobre, le même type traîne à nouveau vers 13 h 20 autour de l’école de Lépanges, selon Michel Deruder qui va dessiner le portrait-robot (PR2) de cet inconnu à grosse moustache et rouflaquettes : il ressemble comme deux gouttes d’eau à Bernard Laroche. Ou à son portrait craché Marcel Jacob qui, sur les photos de famille de l’époque, affiche la même bouille encadrée de favoris et barrée d’une moustache tombante. En outre, « il existe une similitude flagrante entre ce portrait-robot 2 et le troisième », réalisé cette fois par le tenancier de l’Hôtel de la Poste de Docelles, Michel Cornillie, qui retrace les traits d’un consommateur passé au café le 16 octobre, jour du crime, entre

16 h 35 et 16 h 40, puis de 17 heures à 17 h 10-17 h 15. Sitôt après la diffusion dans *L'Est républicain* de ce croquis de l'homme recherché, Bernard Laroche rasera ses longs favoris. Mais on ne sait pas si Marcel Jacob a lui aussi changé de look.

Mouvements suspects

Parfois, c'est un « fourgon clair » avec un homme et une femme à bord qui est signalé sur les hauteurs de Deycimont, avec en sautoir autour du cou un objet comme « un appareil photo ou des jumelles » qui pourrait permettre d'observer la maison des Villemin sur la colline d'en face. Les deux officiers de police judiciaire qui consignent ces « repérages » en déduisent que l'enlèvement de l'enfant a été prémédité puis concrétisé à la faveur d'une « opportunité » : le 16 octobre entre 17 h 05 et 17 h 30, lorsque Grégory, qui était malade depuis plusieurs jours, a enfin eu la permission de jouer comme à son habitude devant la maison « avec les petites voitures qu'il s'amusait à faire tourner autour du tas de sable et des agglos ». Cette « méthode d'approche implique de disposer de temps en journée pour guetter » et probablement de travailler la nuit. Comme c'était notamment le cas de Laroche.

Le 16 octobre 1984, le véhicule du ou des kidnappeurs fait un « passage furtif » dans la rue des Champs selon un riverain, dépasse la maison des parents de Grégory Villemin, et « le ou les auteurs poursuivent à pied » sur les 300 mètres qui les séparent de la future victime qui a dû les suivre sans broncher. Comme en témoignera l'absence de traces de coups sur son corps. Le petit garçon n'ayant visiblement « pas peur », « son ou ses ravisseurs ne

peuvent être de simples inconnus qu'il n'a jamais vus ». Dans ses premiers aveux, rétractés depuis, Murielle Bolle disait attendre dans la Peugeot verte de son beau-frère Bernard Laroche avec son fils Sébastien, et l'avoir vu revenir en tenant par la main un Grégory souriant et coiffé d'un bonnet. Version corroborée par un couple de témoins qui a croisé une voiture verte sur le chemin de la Bure, à côté de la villa des Villemin, dont les passagers, un homme et une femme rousse, ont été identifiés comme étant Bernard Laroche et Murielle Bolle. Pour les analystes criminelles, « Bernard Laroche est l'auteur de l'enlèvement de Grégory » et Murielle Bolle, qui l'accompagnait, a pu jouer un rôle plus important que de s'occuper de Sébastien tout au long du périple, et « a donc potentiellement participé à la préparation du crime. »

Dès lors, les enquêtrices vont argumenter deux hypothèses : soit Bernard Laroche a « agi seul, sans influence », avec la complicité de Murielle Bolle depuis l'enlèvement jusqu'à l'assassinat ; soit des tierces personnes ont pris le relais après le rapt de Grégory puis l'ont tué et, dans ce cas, « Bernard Laroche n'a été que le maillon d'une organisation qui a su cacher la vérité » pendant trente-deux ans.

La première théorie sur le duo Laroche-Bolle est réalisable au niveau du temps : kidnapper Grégory, poster la lettre à Lépanges, endormir l'enfant peut-être avec une piqûre d'insuline, l'attacher pour le transporter et le jeter dans la Vologne, s'arrêter sur le chemin devant une cabine téléphonique, appeler Michel Villemin vers 17 h 30 pour revendiquer le crime, puis rentrer à Aumontzey chez la tante Louisette. Si ce fut le cas, « la jalousie de la réussite professionnelle, financière et familiale du couple Jean-Marie et Christine Villemin serait le principal mobile de Bernard Laroche ». Certes, cet ouvrier et délégué CGT de la filature Ancel a un petit garçon fragile, du même âge que Grégory, et rame depuis six ans

pour monter dans la hiérarchie, mais il vient enfin de décrocher sa promotion de contremaître, un mois avant le crime : « Il n'a donc aucune raison de commettre un acte irréparable à ce moment-là de sa vie », soulignent les auteures de la synthèse. De plus, la réaction de Laroche, très « touché par l'annonce de la mort de Grégory » le lendemain, ne colle pas avec celle d'un meurtrier. Il a en effet lancé à sa femme Marie-Ange, qui lui a montré le journal : « Ah les salauds, c'est pas possible ! » Il a même pleuré. Il a les yeux rouges, lui qui n'est pas émotif et n'a pas versé une larme depuis la mort de son père. Son épouse le « ressent tout retourné » et encore ému lorsqu'ils vont tous les deux chez Albert Villemin. Les analystes ont donc tendance à limiter son rôle au rapt : « S'il est manifeste que Bernard Laroche a enlevé Grégory Villemin, il n'est pas évident qu'il ait eu connaissance du funeste dessein planifié pour son petit-cousin. »

Maillon faible ?

La seconde possibilité confère au kidnappeur présumé Bernard Laroche le rôle de « maillon » faible, fragilisé par ses multiples conquêtes féminines et son penchant pour Ginette, la femme de Michel, envieuse de la situation financière et sociale de son beau-frère Jean-Marie. Les gendarmes supposent que son « comportement plutôt volage pourrait être un motif potentiel de chantage par une tierce personne », allusion à son oncle et voisin Marcel Jacob, qui a pu lui faire « subir des pressions au titre de sa relation extra-conjugale avec Ginette ». Laquelle s'en défend.

Voyons comment les analystes criminelles échafaudent cette hypothèse d'un Laroche qui aurait été « employé comme simple exécutant » pour enlever Grégory. Son premier arrêt à la Poste de Lépanges peut servir non seulement à envoyer le courrier de revendication du crime, mais aussi à « passer un appel » de la cabine publique au(x) commanditaire(s) ou à « rencontrer un tiers pour le prévenir de la réussite de l'enlèvement et fixer le rendez-vous pour sa récupération ». Mais le lieu de « dépôt » de Grégory à d'autres personnes reste incertain. Dans ses premières révélations, Murielle Bolle ne connaissait pas le village où Bernard s'est garé sur une place puis est descendu avec Grégory et l'a emmené en le tenant par la main : « Elle ne déduit le nom de cette commune que lorsqu'elle découvrira dans le journal que Grégory est retrouvé mort à Docelles », soulignent les gendarmes. Mais elle n'a pas vu de rivière à proximité et, lors de la reconstitution, n'a pas reconnu la place derrière la caserne des pompiers de Docelles, à deux pas de la Vologne.

Néanmoins, ce « lieu privilégié », ainsi nommé dans la procédure, « peut correspondre à un endroit d'échange de l'enfant », car « des traces de pneus et de chaussures de femme » ont été découvertes ici, à l'abri des regards. C'est là aussi, dans une haie qui borde le Barba, un affluent de la Vologne, qu'un flacon d'insuline et une seringue ont été retrouvés. De plus, le tenancier du café de Docelles a « remarqué le comportement nerveux d'un consommateur qu'il ne connaît pas » venu deux fois ce jour-là, dont le portrait-robot ressemble à Bernard Laroche ou à Marcel Jacob. Vu le périple imputé au premier à ces horaires-là, les gendarmes se demandent si ce n'est pas le second qui poireaute à l'Hôtel de la Poste à 16 h 35-16 h 40, puis vers 17 heures-17 h 15. Il est donc possible que Grégory ait été livré – inanimé ou conscient – à

d’autres personnes près du local des pompiers, « même si Murielle ne reconnaît pas le lieu, intentionnellement ou pas ».

D’ailleurs, ce couple suspect qui rôde dans le coin en camionnette a été aperçu vers 16 h 45 sur le CD44 à la sortie de Deycimont en direction de Docelles, le véhicule en bordure de la route et eux le long du chemin. Or, le même témoin a déjà vu cet homme et cette femme en pull-over rouge en haut de Deycimont à 14 heures, à côté de leur fourgonnette, sur un promontoire où « la vue est dégagée sur trois maisons de Lépanges dont celle de Jean-Marie Villemin ». Ce tandem dispose d’un appareil ou de jumelles. D’ailleurs, Jacqueline Thuriot avait reconnu que son « mari détient une paire de jumelles depuis de nombreuses années[1] ». Les analystes s’interrogent d’autant plus que « le lieu de remise de Grégory à des tierces personnes » possiblement par Bernard Laroche peut se situer entre Deycimont et Docelles. Sans compter que le corbeau mâle avait, en septembre 1982, monté un canular, un prétendu accident de la route de Jean-Marie, pour attirer sa femme Christine Villemin à Deycimont et la violer : « On l’attendait à la sortie de Deycimont », fanfaronnait le malfaisant, accompagné pour l’occasion d’un « jeune ». Était-ce Bernard Laroche ? Les analystes criminelles font désormais le parallèle. « L’appelant anonyme positionne le lieu potentiel d’une exaction à la sortie de Deycimont », deux ans avant la mort de Grégory : « Il s’agit potentiellement d’une zone de confort ou du moins d’une zone familière où il est possible d’agir en toute sérénité. » Par conséquent, le jour des faits, « il est vraisemblable que l’échange ait pu se produire à proximité de cet endroit ».

Les Jacob ont de surcroît « un emploi du temps incertain » le 16 octobre 1984, officiellement à l’usine textile d’Aumontzey de 13 heures à 21 heures. Mais, si longtemps après, « il est impossible

de savoir si un ouvrier s'est fait remplacer ou a changé d'équipe de façon occasionnelle ce jour-là » pour travailler le matin de 5 heures à 13 heures. Selon le rapport de synthèse, « le fonctionnement de la filature ne permet pas les vérifications des mouvements des personnels », et leur alibi n'est donc pas en béton. Si les Jacob n'avaient pas été à l'usine, les enquêtrices suggèrent qu'ils auraient pu former ce duo en vadrouille qui récupère le petit otage auprès de Bernard Laroche. Il est « possible » que l'enfant ait été séquestré dans « un lieu de stockage » avant que « son/ses meurtrier/s ne passe/nt à l'acte », ce qui « permet d'expliquer que son corps n'ait pas été découvert avant 21 heures ». Albert Villemin, qui a passé sa main sous l'anorak de son petit-fils après son repêchage dans les eaux torrentielles de la Vologne, a en effet senti « la chaleur douce et non glacée » de sa peau. Avant sa découverte, durant les recherches de l'enfant disparu, le grand-père avait tout de suite songé à un endroit où Grégory aurait pu être retenu, attaché, puis jeté à l'eau, et a conduit un gendarme dans un hangar à Prey, le long de la Vologne à la sortie de Lépanges, où il y avait « de la ficelle de lieuse et des journaux ». On ne sait pas comment Albert connaissait ce hangar ni si d'autres membres de sa famille le fréquentaient lors de parties de pêche dans la rivière. À l'époque, le juge Lambert et les gendarmes n'ont pas exploité ce lieu possible de séquestration et n'ont pas pris de photos.

Hypothèses

La synthèse s'attarde sur les contradictions de Michel à propos d'un appel à 17 h 27 ou 17 h 32 du corbeau qui annonce avoir « kidnappé le fils » du chef, « étranglé » et « jeté à la Vologne » par

« vengeance ». Or, Grégory n'a pas été étranglé. Étrange aussi, « Michel prend immédiatement l'appel au sérieux », alors que, depuis des années, les destinataires des canulars du malfaisant prennent la peine de vérifier ses allégations avant de donner l'alerte. Les analystes criminelles se demandent si ce coup de fil, sans « témoin objectif », a bien existé ou si « Michel détenait le rôle de déclencheur des recherches ». Le comportement incohérent de Michel Villemin, qui ne dévoile pas d'emblée à son frère Jean-Marie que le meurtrier a parlé de noyer Grégory dans la Vologne, renforce le doute. Michel avait-il eu vent d'un projet criminel ? Ou devait-il demander de l'argent à son frère ? Les analystes criminelles ayant étudié en détail « les 45 minutes où tous les protagonistes dans la voiture sont perdus dans la nature », à savoir Michel, ses deux enfants, ses parents et son frère Lionel, « attirent l'attention sur la possibilité qui nous semble la plus opportune : l'hypothèse de la rançon ». À leurs yeux, « Michel a peut-être endossé le rôle d'intermédiaire pour la demande de rançon auprès de son frère ». Toutefois, ce raisonnement paraît assez tiré par les cheveux, car Jean-Marie Villemin n'a pas reçu de sollicitation pour verser de l'argent en échange de son fils. En revanche, l'éventualité que Michel soit au courant de ce qui se trame, et ait pu « ralentir les recherches volontairement », semble plus plausible.

En tout cas, et cela rejoint la conviction du président Simon, l'épouse de l'illettré de la fratrie, « Ginette a peut-être un rôle dans l'organisation lié au meurtre de Grégory ». Pour les auteures du PV d'AnaCrim, Ginette, « au lieu d'apaiser les tensions existantes entre Michel et sa famille, n'a eu de cesse d'attiser la discorde au sein du clan, faisant montre de ses talents de manipulatrice ». Sa jalousie maladive a pu indirectement permettre « une vengeance discrète d'un ou de plusieurs individus[s] nourrissant un ressentiment encore

plus important contre la famille Villemin ». Toutefois, si Ginette Villemin, dont le mari est décédé d'un cancer en 2010, a été placée en garde à vue le 14 juin 2017, elle en est ressortie libre et sans mise en examen. Elle a réfuté tout rôle même de l'ombre dans ce drame et même les bisbilles familiales : « Pour moi, il n'y avait pas de jalousie, contrairement à ce qui s'est dit. »

Enfin, la synthèse d'analyse criminelle en déduit que « le lien très étroit » entre Marcel Jacob et le couple Michel et Ginette Villemin est « la clé de voûte de la manipulation qui a permis le passage à l'acte de Bernard Laroche dans l'enlèvement de Grégory, sans qu'il ait connaissance de l'issue fatale qui lui était réservée ». Son « intention coupable » serait circonscrite au kidnapping. De plus, le corbeau le sait, Grégory est l'enfant adoré du fils devenu contremaître : « En atteignant le point faible de Jean-Marie, c'est sa réussite sociale tant enviée qu'il met à terre. » Conclusion : « Le 16 octobre 1984, Marcel et Jacqueline Jacob ont pu assouvir leur haine pour les Villemin en mettant à exécution l'assassinat du petit Grégory Villemin que l'argent de son père, Jean-Marie, ne saurait lui ramener. »

Depuis, Marcel et Jacqueline Jacob ont été mis en examen pour « enlèvement et séquestration, suivie de mort » de Grégory, par la présidente de la chambre de l'instruction de Dijon, tout comme Murielle Bolle. Les trois nient en bloc. Et leurs avocats dénoncent « une construction intellectuelle » sans fondement.

À défaut de preuves irréfutables, comme une empreinte génétique ou digitale sur un document du corbeau, un objet compromettant ou un vêtement de Grégory, la justice de Dijon tisse un faisceau de présomptions autour de ce trio.

1. Dans un procès-verbal du 24 septembre 1991.

16

Les Jacob vus de l’intérieur

Le 14 juin 2017, à 8 heures du matin, les gendarmes de la section de recherches de gendarmerie de Dijon, qui ont repris l’enquête sur l’assassinat de Grégory Villemin, se présentent à la porte de la maison peinte en mauve de Marcel et Jacqueline Jacob, au 365, chemin de la Côte à Aumontzey, dans les Vosges, et les placent aussitôt en garde à vue. Ces retraités de la filature locale, tous deux ex-délégués syndicaux de la CGT, sont nés à la fin de la Seconde Guerre mondiale en Lorraine, alors annexée à l’Allemagne. Lui en 1945 dans ce même village, elle en 1944 à Granges-sur-Vologne. Ils se sont mariés le 16 octobre 1965, dix-neuf ans pile avant la disparition de leur petit-neveu Grégory Villemin, et passent pour un « couple fusionnel » dans le coin, inséparable. Les enquêteurs qui ont exploré leur personnalité ont remarqué que Marcel Jacob, « costaud et fort, n’avait peur de rien », selon plusieurs personnes de son entourage, mais était « plutôt influençable et sous la coupe de sa femme qui, elle, a un caractère très dur », si l’on en croit son beau-frère. Désormais, la juge Claire Barbier et les gendarmes de Dijon les soupçonnent d’avoir pu incarner le corbeau à deux voix ayant déversé des appels anonymes

sur la famille Villemin au début des années 1980 et peut-être même d'avoir joué un rôle dans le rapt ayant abouti à la mort du fils du « chef », Jean-Marie Villemin.

Alors que Marcel Jacob est embarqué, ce 14 juin 2017, Jacqueline Jacob, née Thuriot, est sommée d'assister à la perquisition de son domicile qui « paraît détenir des pièces ou objets relatifs aux faits incriminés », précise le procès-verbal. À l'étage, dans le vaisselier du salon, sont saisies des photographies du couple, des feuilles « manuscrites par la main » de l'un et de l'autre, et une carte postale de Marseillan-Plage, de Jacqueline à sa fille, afin de les comparer aux écrits du corbeau. Mais c'est en bas de l'escalier en bois, au sous-sol, qui sert à la fois de garage et d'entrepôt, que la maréchale des logis-chef affectée à cette tâche trouve le plus d'éléments intéressants à mettre sous scellé : un dossier en carton, intitulé « Procès de la Vologne JM Villemin du 3/11/93 au 16/12/93 », contient 37 articles de presse sur les audiences où le père de Grégory était jugé pour le meurtre de Bernard Laroche et auxquelles les Jacob n'ont pas assisté. « Dans une valise fermée à l'aide d'un cadenas », l'officier de police judiciaire attrape « une lettre écrite en double exemplaire par madame Jacob Jacqueline à son mari Marcel lui indiquant son intention de le quitter pour partir avec Roger », son amant. Enfin, dans un meuble en bois à gauche de l'escalier, la gendarme découvre une « pochette A4 de couleur verte » qui recèle les alibis de Marcel Jacob : des lettres testaments pour sa sœur Monique et ses proches « où il jure n'avoir rien à voir dans l'affaire Villemin », ainsi qu'un « compte rendu et des procès-verbaux de la réunion des délégués du personnel du 16 octobre 1984 ».

L’alibi syndical

Le soir à 21 h 45, à la brigade de Longvic près de Dijon, lors de sa troisième audition, Marcel Jacob consent enfin à sortir de son silence pour s’expliquer – un peu – sur son emploi du temps le jour du crime. Le 16 octobre 1984, Marcel Jacob soutient qu’il a commencé son travail à 13 heures, puis a participé à une réunion syndicale CGT de 14 heures jusqu’à 16 h 45, comme l’atteste le document conservé chez lui, au cas où… Et après ? « Habituellement, on allait boire un petit coup dans le local du comité d’entreprise », mais ce jour-là, il ne « peut pas se rappeler » combien de temps ça a pu durer : en général, « je buvais un Orangina ou deux et puis on discutait des réunions ». Il n’était pas forcément remplacé à son poste, c’est « le contremaître ou le sous-directeur » qui en décidait. Pareil si on s’absentait en urgence, on devait « prévenir le responsable de la salle ». « Retourniez-vous au travail en fin d’après-midi ? – Ah oui, oui », assure Marcel Jacob, qui dit avoir repris son boulot de surveillant des régleurs de machines. Selon lui, c’est sur les coups de 21 heures seulement qu’il a appris par le contremaître que Michel Villemin, de l’équipe de nuit, serait absent, « car il cherchait son neveu Grégory, porté disparu ».

Entendue en parallèle, le 15 juin, sa fille Valérie Jacob, brouillée avec ses parents depuis plus de vingt-cinq ans, se souvient que son père l’a contactée le soir du 16 octobre « pour me demander des nouvelles de l’affaire Grégory » : « J’étais surprise qu’il m’appelle ainsi par téléphone alors qu’il avait accès à l’information le soir en rentrant à la maison. Mon ressenti aujourd’hui est que, s’il m’appelait, c’est qu’il avait peur de quelque chose. » Les gendarmes posent la question à Marcel Jacob : « Pourquoi avez-vous appelé à la maison depuis l’usine […] pour savoir ce qui se disait à la

radio ? » Mais le gardé à vue maintient sa position : « Comment voulez-vous que je le sache le 16 octobre alors que je l'ai su vers 21 heures au changement d'équipe ? »

Questionné sur sa « réaction à la connaissance des faits », Marcel Jacob pense tout de suite à une prise d'otage du petit Villemin en échange d'argent : « Je me suis dit : "Ils veulent une rançon ou les embêter." » Les gendarmes s'étonnent de sa passivité : « Un enfant de 4 ans d'un de vos neveux disparaît, des personnes le recherchent et vous rentrez chez vous. Pourquoi n'avez-vous pas participé aux recherches ? » Réponse : « On m'a pas demandé, je ne veux pas me mêler de choses comme ça, de choses qui ne me regardaient pas. » Les officiers insistent : « Pourquoi avez-vous pensé qu'on ait fait ça pour les embêter ? » Marcel Jacob : « Par rapport aux coups de fil qu'ils avaient déjà eus », du corbeau. Les gendarmes lui demandent s'il ne propose pas son aide parce qu'il est « en froid avec la famille Villemin ». « Ah non, pas du tout, rétorque le suspect, on ne se voyait pas souvent mais bon… » Plus incisifs, les enquêteurs tentent de l'acculer : « Ou alors votre non-participation était peut-être due au fait que vous saviez ce qui s'était passé ? » Marcel Jacob s'énerve : « Vous avez pas autre chose à trouver ? Dites-moi tout de suite que je suis un assassin tant que vous y êtes. J'ai dit au juge Simon que si j'avais su un petit bout pour permettre d'identifier celui qui a fait le mal, je serais allé voir les gendarmes tout de suite ; je n'aurais jamais pu vivre avec ça. » En toute fin d'interrogatoire, à 23 heures, Marcel Jacob tient à « ajouter spontanément » : « Je n'ai rien à voir dans cette histoire-là, c'est honteux ! »

En parallèle, dans les locaux de l'école de gendarmerie de Dijon, son épouse, Jacqueline Jacob, reste mutique sous le déferlement

des questions. La maréchale des logis-chef et l'adjudante qui l'interrogent ont beau lui dire que son mari Marcel, lui, commence à parler, Jacqueline Jacob campe sur sa position, imperturbable.

« Connaissez-vous Bernard Laroche ?

– Je garde le silence.

– Ce dernier est connu pour être "un coureur de jupons", est-ce exact ?

– Je garde le silence.

– M. Bernard Laroche a été obligé de travailler de nuit à l'usine afin de lui éviter d'être en contact la journée avec d'autres employées féminines, est-ce exact ?

– Je garde le silence.

– Cette personne vous a-t-elle fait des avances ?

– Je garde le silence.

– Avez-vous eu des relations sexuelles avec Bernard Laroche ?

– Je garde le silence.

– Où se trouvait votre poste téléphonique dans la maison ?

– Dans la salle à manger, répond enfin Jacqueline Jacob.

– Pouvez-vous nous dire si vous obteniez des renseignements par le biais de Bernard Laroche ou Michel Villemin au sujet de ce qui se passait au sein de la famille Villemin ?

– Je garde le silence.

– Votre mari, à cette époque, a-t-il eu des soucis de santé et particulièrement de gorge ?

– Je garde le silence.

– Savez-vous ce qu'est l'insuline et à quoi elle sert ?

– Je garde le silence.

– Pourquoi garder le silence si vous n'êtes pas impliquée ?

– Je garde le silence car mon avocat me l'a conseillé. »

Furieux de ne pas pouvoir accéder à la procédure, son avocat Gary Lagardette lui a en effet « conseillé de se taire » même en sa présence, comme il l'a souligné sur une feuille de papier versée au dossier.

Valérie, fille unique

Entendue comme témoin à la gendarmerie de Corcieux le 15 juin à partir de 9 h 30, sa fille se montre bien plus bavarde. Valérie Jacob a coupé les ponts avec « Jacqueline et Marcel Jacob », comme elle appelle ses géniteurs, en 1989, notamment à cause de leur sexualité libertine. D'entrée de jeu, la fille se dit « pas particulièrement surprise par le placement en garde à vue de [ses] parents » : « Vous savez, quand on arrive à renier ses enfants pour une histoire de fesses, on comprend que ce sont des gens très spéciaux. Ils pratiquaient l'échangisme et me demandaient de ne pas rentrer à la maison avant telle ou telle heure pour ne pas les déranger. » Née le 16 janvier 1968 à Gérardmer dans les Vosges, Valérie est restée fille unique, car son père ou sa mère ne voulait pas d'autres enfants. Elle garde « de bons souvenirs » de sa petite enfance, surtout avec son père, et des activités pratiquées avec lui, « vélo, piscine, vacances dans le Sud, Argelès et Fréjus ». À l'époque, lorsque ses parents travaillent en même temps à la filature d'Aumontzey, ils la mettent à la garderie de l'usine, juste en face, où ils la récupèrent le soir pour rejoindre la cité ouvrière située à proximité. Scolarisée dans la commune en maternelle et en primaire, elle a 10 ans quand ses parents emménagent dans la maison qu'ils ont fait construire, sur un terrain acheté au rabais à Marcel Laroche, père de Bernard, là-haut sur le coteau. « Je me souviens que mon père, du temps où j'étais

ado et où les arbres n'étaient pas aussi hauts qu'aujourd'hui, était toujours chez lui avec ses jumelles à regarder en direction de la plaine, notamment chez Monique et Albert Villemin. Il avait toujours ses jumelles posées sur la table. Ma mère les utilisait également. » C'est la phrase qui marque les enquêteurs, car ils ont acquis la conviction que, pour être aussi bien renseigné sur les allées et venues chez les grands-parents de Grégory, installés en contrebas d'Aumontzey, à 800 mètres à vol d'oiseau, le corbeau devait les surveiller. Réinterrogé sur ce point, Marcel Jacob se défend d'avoir scruté la maison de Monique et Albert Villemin en compagnie de son épouse : « Non, non, c'est pas vrai ; j'avais une paire de jumelles et les gendarmes lors de la perquisition [antérieure, ndlr] ont même regardé avec. » Il n'explique pas à quoi lui sert cet objet.

Le 16 octobre 1984, Valérie a 16 ans. Elle accompagne son petit ami Philippe à la gendarmerie pour présenter son permis de conduire après un contrôle routier, et là, elle voit un agent « inscrire sur un tableau la disparition du petit Grégory Villemin » : « C'est comme ça que j'ai été informée des événements. » Son copain la ramène chez elle. Elle ne se souvient pas si ses parents étaient déjà rentrés. Les après-midi suivants, son père l'appelle souvent pour « savoir ce qui se dit à la radio sur l'affaire Grégory », preuve aux yeux des enquêteurs non seulement de « l'inquiétude » de Marcel Jacob, mais également de sa possibilité d'accéder facilement au téléphone de l'usine. Car derrière certains propos fielleux du corbeau, on entend des bruits de métiers à tisser. C'est pourtant sa fille Valérie qui avait été soupçonnée dans un premier temps de donner ce genre de coups de fil aux Villemin. Car sa tante, Monique Villemin, avait cru reconnaître, derrière « la voix rauque et essoufflée » du corbeau, le rire et le timbre de sa nièce Valérie Jacob. Peu de temps après le meurtre de Grégory, les gendarmes

étaient venus l'interroger pour savoir si c'était elle qui passait des appels anonymes. « Bien entendu, je n'avais rien à me reprocher. Je n'ai passé aucun appel anonyme, ça ne me serait pas venu à l'esprit. J'ai ma conscience tranquille. »

Les parents et la fille ont assisté aux obsèques de Grégory. En revanche, Marcel Jacob n'a pas osé aller présenter ses condoléances à la famille Villemin, dit-il en garde à vue, « car j'étais en froid avec Jean-Marie qui était en colère après moi. Je ne voulais pas qu'il se fâche ». Les gendarmes constatent qu'il a consulté un avocat : « Pourquoi, si vous n'avez rien à vous reprocher ? » : « Pour me conseiller. » Plus étrange encore, Marcel Jacob envisage alors de se constituer partie civile à la demande de Marie-Ange Laroche, *via* son avocat Paul Prompt, dans le dossier d'assassinat de Grégory, histoire de connaître les pistes d'enquête. Puis, le 5 novembre 1984, son quasi jumeau Bernard Laroche est inculpé et emprisonné pour l'assassinat de Grégory. Aux gendarmes qui le suspectent aussi désormais, Marcel Jacob prétend tomber des nues : « J'ai été très surpris quand même ! On vous dit que votre neveu est accusé d'un meurtre, ça vous fout un coup de massue. » Il assiste sa voisine Marie-Ange durant la détention de son neveu puis après sa remise en liberté le 4 février 1985, lui sert de garde du corps. Sachant que Jean-Marie Villemin risque de se venger, Bernard Laroche se planque tous les soirs dans la voiture de Marcel Jacob qui le conduit à son travail, à l'usine Ancel de Granges-sur-Vologne.

Bagarreur

L’hypothèse du complot familial étant désormais priviégiée, une batterie de questions liées aux « histoires de famille » est posée à chacun des membres de ce trio Jacob. Selon la fille Valérie, ses parents allaient surtout dans « la famille du côté de [sa] mère, donc Thuriot », mais, dit-elle, « du côté Jacob, je ne me souviens pas vraiment de réunions festives et familiales ». Son père « discutait avec Michel [Villemin] puisqu’ils bossaient ensemble », mais il « allait peut-être un peu plus chez Monique étant donné qu’il s’agissait de sa grande sœur ». En revanche, ses parents « fréquentaient » Bernard Laroche et se « rendaient souvent chez lui », qui demeurait dans la maison la plus proche sur le même chemin de la côte, à 50 mètres : « Mon père et Bernard s’aimaient comme deux frères. C’était le fils de sa sœur et, en plus, ils n’avaient pas beaucoup d’écart. Il avait plus de relations avec Bernard qu’il ne pouvait en avoir avec ses frères aînés. »

Les gendarmes sondent Valérie Jacob sur les relations conflictuelles de ses parents avec les Villemin : « L’enquête a pu démontrer que, depuis nombre d’années, Marcel et Jacqueline vouaient une certaine haine envers la famille Villemin et plus particulièrement envers Albert, qu’avez-vous à en dire ? » Pourtant sévère sur ses parents, Valérie Jacob reste honnête : « Je n’ai jamais vraiment ressenti ça. Devant moi, ils n’ont jamais affiché de sentiments négatifs à leur égard. » Par contre, elle se rappelle « d’une grosse engueulade entre [ses] parents et Christine et Jean-Marie Villemin », quand elle était « toute gamine », « bien avant 1984 ». « Tout ça parce que Jean-Marie roulait avec une voiture équipée d’un feu de recul qui restait allumé. Mon père l’avait attrapé un peu plus loin sur la route. Je me souviens qu’ils avaient failli en arriver aux mains. » Valérie Jacob ajoute : « Vous savez, mon père était un gros bagarreur. Dans le temps, il se battait souvent dans les

bals. Il foutait le bordel partout… » Questionné à nouveau le 15 juin sur cette scène par deux adjudants-chefs de Dijon, Marcel Jacob admet que l'histoire du véhicule de Jean-Marie Villemin sur la route l'a « énervé » : « J'ai failli emboutir une voiture à cause du feu de recul resté allumé mais je ne savais pas que c'étaient eux. » Par contre, « mon côté bagarreur, vous me l'apprenez, parce que, dans les bals, j'y allais pas déjà », dément-il.

Les enquêteurs remontent dans le passé et soumettent à Marcel Jacob trois témoignages sur ses coups de sang à l'encontre d'Albert Villemin, le grand-père de Grégory, lui-même sujet à des excès d'alcool. Ainsi, son neveu Marc Jacob, fils aîné de son frère Georges, s'était souvenu d'une scène chez les grands-parents : « Albert Villemin, qui avait manifestement trop bu, s'en prenait au grand-père Jacob violemment, lui disant qu'il était bien content de l'avoir trouvé pour marier sa fille Monique qui avait un fils, Jacky, qui n'était pas de lui. » Alors, « Marcel Jacob a tapé sur la table, s'est fâché, a interdit à Albert de parler sur ce ton, l'a empoigné après lui avoir mis ses lunettes dans sa poche et l'a fichu à la porte. M. Villemin en a fait dans sa culotte ». Mais Marcel a oublié « le sujet de cette engueulade ».

Un autre accrochage détaillé sur procès-verbal par Albert Villemin, sollicité quatre jours après la mort de son petit-fils, pour évoquer des gens capables de nuire aux siens, est rapporté au gardé à vue. Le grand-père de Grégory avait alors raconté cet épisode : un dimanche de l'année 1972, lors d'un déjeuner à Épinal chez un neveu, Marcel Jacob, arrivé en fin de repas, ne lui a pas dit bonjour, « pour une raison que j'ignore », précisait ainsi Albert Villemin le 20 octobre 1984. « Voyant que celui-ci ne m'avait pas salué, je suis sorti de la maison. C'est alors qu'il est venu vers moi et m'a empoigné par la veste et il m'a craché au visage. Il m'a insulté et

m’a reproché la vie de mes parents. À l’époque, sa femme Jacqueline avait été témoin des faits. Je précise que cette femme est une personne rancunière et, depuis ce jour-là, nous avons pris nos distances. » Questionné sur le mobile de cette algarade avec Albert Villemin, Marcel Jacob répond : « Parce qu’il avait envoyé promener mon père. » Alors, les officiers de police judiciaire enfoncent le clou : « Ces trois épisodes démontrent quand même que vous êtes quelqu’un d’impulsif et violent, ne croyez-vous pas ? » Mais l’intéressé ne voit pas les choses ainsi : « Non pas du tout, vous pouvez vous renseigner. »

Néanmoins, les gendarmes essaient de lui faire admettre son mauvais caractère et ses emportements. Ils lui lisent un passage de l’audition de Jean-Marie Villemin juste après le meurtre de son fils : « Quand Daniel, le dernier fils de mon frère Michel, est né, celui-ci a oublié d’envoyer un faire-part à Marcel Jacob », son oncle et collègue, lequel « n’a pas apprécié cet oubli ». Quelques mois plus tard, poursuit-il, « mon fils Grégory est né et, pour réparer ce fait, je lui ai envoyé un faire-part, mais il n’a jamais répondu ni rendu visite ». Invité à s’en expliquer, Marcel Jacob dit : « Je ne m’en rappelle pas. » En revanche, il admet son étonnement et son incrédulité lorsqu’il a appris, une nuit, à l’usine, par Michel, la promotion de Jean-Marie au poste de contremaître, tout en minorant sa réaction : « J’ai été surpris mais pas plus. » Et en déminant tout soupçon de jalousie : « En moi-même, je me suis dit tant mieux, je le connaissais bien Jean-Marie, je le voyais souvent chez mes parents, ça m’a fait plaisir. » Enfin, les adjudants-chefs lui rafraîchissent la mémoire sur ses dérapages du réveillon de Noël 1982, suite à un dépassement dangereux sur la route par le véhicule d’un fils Villemin : « Vous empoignez Gilbert en l’insultant, vous insultez également Albert. Jean-Marie Villemin tente de calmer la situation et

vous lui répondez que vous ne serrez pas la main à un chef, qu'il n'est qu'un rampant qui n'a pas de poils sur la poitrine. Votre femme Jacqueline l'insulte également, le traitant de raclure. Vous agrippez Jean-Marie par les vêtements. N'ayant pas le dessus, vous retournez à votre véhicule pour récupérer une matraque. » Interrogation des gendarmes : « Cette scène démontre une fois de plus les tensions au sein de la famille, n'est-ce pas ? » Marcel Jacob les envoie paître : « Je ne répondrai pas à la question. »

« Comme une bonniche »

Pendant ce temps, à la brigade de Corcieux, Valérie Jacob continue à déballer ses griefs contre ses parents et à nourrir des doutes. « Je me suis dit qu'ils avaient peut-être quelque chose à voir dans cette affaire car, lorsque vous reniez vos enfants, vous êtes prêts à tout. » Côté éducation, elle dépeint une mère guère affectueuse et égoïste, dominatrice et autoritaire : « J'étais considérée, quelque part, comme une bonniche. J'assurais toutes les tâches ménagères. Ma mère me regardait faire le ménage en y allant de ses remarques. » Et le soir, à 21 heures, lorsque Jacqueline revenait de l'usine, « il fallait que je prépare le plateau-repas pour ma mère, tartines beurrées, etc. ». Elle avait assez de liberté pour recevoir ses amis à la maison et même organiser des « petites boums ». Mais un jour, elle a menti sur une échappée avec son copain Philippe, « un homme pourtant très gentil et bosseur » que ses parents « n'ont jamais aimé » : « J'ai pris une raclée par mon père dont je me souviens très bien. J'ai cru qu'il allait me tuer. En dehors de cette correction, je ne peux pas dire que j'ai été violentée. Le lendemain matin, il était revenu me voir en pleurant

comme un gosse. Il avait dû prendre conscience de ce qu'il avait fait. Mais ma sortie ne valait pas une telle volée. »

Ayant quitté l'école à l'âge de 16 ans, après un apprentissage de vendeuse, Valérie Jacob travaille alors chez Seb sur la commune de Beaumesnil, dans les Vosges, pour un salaire de 4 000 francs par mois, mais donne à ses parents 1 000 francs pour le gîte et le couvert, en plus du ménage. « Pour l'achat du véhicule de mes parents, je me souviens qu'ils m'avaient pris, je dirais même volé, 20 000 francs ; en contrepartie, ils ont accepté que je ne leur verse plus ma participation financière pendant dix mois. »

Souvent, Roger et Marie-Claire G., « de très bons copains » de Jacqueline et Marcel Jacob, viennent à la maison ou les accompagnent aux matches de basket : « Ils faisaient tout ensemble. » Et puis, « un soir, après le repas, le couple G. et ma mère m'ont annoncé de but en blanc que, depuis un moment, Marcel couchait avec Marie-Claire et que Roger couchait avec ma mère. Je leur ai répondu que je ne les croyais pas. » Mais elle a bien été forcée de les croire puisque, certaines nuits, « il fallait que je laisse mon lit aux deux couples, m'obligeant à dormir chez les parents de Philippe. […] J'en veux à mes parents d'avoir agi de la sorte ». Leurs relations se sont dégradées. « Je ne les percevais plus comme des parents tout à fait normaux. » Quant aux rapports entre son père et sa mère, Valérie Jacob répond sans hésiter : « Jacqueline était la dominante. C'est elle qui dirigeait. Elle avait imposé à mon père des sorties hebdomadaires, en vélo entre autres. En ce qui concerne l'échangisme, je ne sais pas qui en était à l'origine. En tout cas, mon père a montré plus de difficulté pour en parler. En société, ma mère ne cachait pas du tout l'ascendant qu'elle pouvait avoir sur mon père. » En 1990, ses parents sont venus à son mariage avec Philippe. Puis, au mois de décembre, Jacqueline est partie avec

Roger, loin des Vosges, dans le Lot : « Mon père était vraiment effondré, il pleurait. » Valérie a « pris un coup lorsqu'elle est partie », puis « a joué à l'entremetteuse » pour rabibocher ses parents. Jacqueline est revenue avant Noël 1990. Et puis elle s'est à nouveau enfuie en avril 1991 pour rejoindre Roger, laissant la lettre pour Marcel, « Je te quitte », saisie par les gendarmes en double exemplaire au garage. Cette fois-ci, Marcel n'était plus seulement « malheureux » mais furieux : « Il voulait tous les tuer, de Roger aux parents. Il voulait "foutre un coup de fusil" à tout le monde », se rappelle Valérie.

Les gendarmes supposent que Marcel a pu utiliser comme moyen de pression sur Jacqueline, pour la récupérer, un secret lié au crime contre Grégory. Mais, interrogé en parallèle sur le retour définitif de Jacqueline « sous la contrainte », Marcel Jacob est catégorique : « Pas de contrainte car elle m'a téléphoné pour me demander si je voulais bien la reprendre et puis elle m'a demandé pardon. » Pour Valérie, ses parents ne lui ont pas forcément tout dit. Ainsi, elle découvre que son grand-père, Raymond Thuriot, n'était pas le père biologique de sa mère Jacqueline : « Je n'ai jamais su qu'elle avait été adoptée. Je l'apprends aujourd'hui. Il y a toujours eu des mystères dans cette famille. » Ce qu'elle sait en revanche, c'est que son père redoutait l'enquête judiciaire sur l'assassinat de Grégory. Un jour de 1989 où elle était passée récupérer sa robe de mariée, « il m'avait appris qu'il était convoqué chez le juge Simon et que s'il y avait quelque chose, il ne fallait pas le laisser tomber. Je lui ai dit que s'il n'avait rien à se reprocher, il n'avait pas d'inquiétude à avoir. Ce jour-là, il avait l'air d'avoir peur de quelque chose… On ne dit pas ça comme ça au hasard ». En revanche, sa mère n'a pas commenté.

« Je garde le droit au silence »

Mais le 12 décembre 1989, Marcel Jacob se présentera au palais de justice de Dijon devant le président Maurice Simon, sans Jacqueline Jacob, qui n'a fourni aucune explication. Aujourd'hui, son mari dit aux gendarmes que « sur l'enveloppe, c'était marqué "M. Jacob Marcel" donc j'y suis allé tout seul ». Le haut magistrat Simon qui, déjà, soupçonnait les époux Jacob, a dressé un procès-verbal de non-comparution de Jacqueline. Mais, victime d'une attaque cardiaque quelques semaines plus tard, le magistrat n'a jamais pu la questionner. Jacqueline Jacob a cependant été interrogée par le successeur du juge Simon, Jean-Paul Martin, en 1991. Bien que la convocation fût adressée « à M. et M^{me} Jacob », elle n'avait pas jugé utile d'accompagner son époux, a-t-elle expliqué benoîtement au second magistrat. Pour le reste, elle s'est employée à effacer toute animosité entre Marcel Jacob et Albert Villemin : « pas de conflit quelconque » ; « mon mari n'a jamais conservé de rancune contre Albert Villemin et ses enfants » ; « il n'a jamais été étonné ni même choqué par la promotion de Jean-Marie Villemin au poste de contremaître »… Dans cette audition du 24 septembre 1991, Jacqueline Jacob s'efforce d'apparaître comme très éloignée des histoires visant les Villemin : « Je ne sais absolument rien sur les manifestations du corbeau. » Ou encore : « Il faut vous dire que mon mari et moi-même avons suivi de loin l'affaire Grégory, et que nous n'avons jamais cherché à nous immiscer dans celle-ci. » Dubitatif, le magistrat exige alors des dictées de Jacqueline et Marcel Jacob afin de les comparer aux écrits du corbeau. Le 8 janvier 1992, un reportage sur France 3 Lorraine et un article du *Républicain lorrain en Moselle* relatent les pages d'écriture effectuées par les époux Jacob dans les locaux de la gendarmerie.

Monique Villemin a déclaré sur PV que son frère Marcel et sa femme Jacqueline ont ce jour-là eu « une crise de nerfs ». « Vous me l'apprenez », rétorque Marcel Jacob en garde à vue le 15 juin 2017. « Je garde le droit au silence », invoque pour sa part Jacqueline Jacob, invariablement. Y compris sur « l'expertise graphologique du 2 mai 2017 qui conclut que vous avez vraisemblablement écrit le courrier anonyme du 27/04/1983 et pourriez avoir écrit la lettre anonyme du 4/03/1983, qu'avez-vous à dire ? ». Jacqueline Jacob leur oppose sa phrase stéréotypée.

De son côté, Marcel Jacob semble tomber des nues à l'annonce du résultat d'expertise sur ce mot du corbeau – « Je vous ferez votre peau à la famille Villemain » –, glissé le 4 mars 1983 sous les volets de la maison de Jean-Marie Villemin. Mot qui, d'après l'experte, « pourrait avoir été écrit par Jacqueline Thuriot (épouse Jacob) ». « Ah non, sûrement pas », réplique son époux, formel. Pareil pour le courrier de menaces de mort envoyé à Albert et Monique Villemin – « J'exécuterai mes menaces que j'ai fait au chef pour lui et sa petite famille… » –, que « Jacqueline Thuriot a vraisemblablement écrit » selon l'experte Christine Navarro. « Non c'est pas possible, c'est pas parce que c'est ma femme. »

Les gendarmes se demandent enfin pour quelles raisons Marcel Jacob a ressenti le besoin de conserver ce procès-verbal de réunion syndicale, daté du 16 octobre 1984 qui atteste sa présence et celle de sa femme, également cégétiste : « C'est une journée marquante, et le lendemain j'ai mis de côté le compte rendu de cette réunion, en me disant que si on m'interrogeait, ça pourrait servir pour me rappeler, si je devais être entendu par la gendarmerie puisque c'était quelque chose qui s'était passé dans la famille. » Les enquêteurs ne comprennent toujours pas pourquoi le suspect n'a pas remis ce document, majeur s'il est authentique, aux gendarmes qui l'ont

interrogé le 22 novembre 1984, ou au SRPJ de Nancy plus tard, ou encore au juge Simon fin 1989, à moins d'un alibi forgé après coup. Ils se montrent également perplexes sur ses courriers testaments rédigés pour ses proches, notamment celui du 12 décembre 2009 adressé à sa sœur Monique et à Albert Villemin : « 16/10/84 dans l'affaire Grégory Villemin, je suis innocent à 100 %, je le jure sur la tête de maman et ma fille, ma blondinette [Jacqueline], mes petits-enfants… » Mais si Marcel Jacob a pris les devants, dit-il, c'est « parce que j'étais embêté par les gendarmes et que s'il m'arrivait quelque chose et que ma famille et mes proches apprennent que j'ai rien à voir dans cette affaire ». Même chose pour une autre lettre à sa femme « Blondinette », « je ne sais pas, s'il y a une erreur par la gendarmerie ».

« Pourquoi écrire à Monique : "Si tu ne me crois pas, pour moi la vie n'a plus de sens" ?

– C'est ma sœur proche, quand j'étais petit, elle s'occupait de moi et je me tournais souvent vers elle.

– Quand on lit ces courriers, on pourrait croire que votre famille proche, femme et Monique, vous soupçonne d'avoir participé aux faits. Était-ce le cas puisque nous avons l'impression que vous vous justifiez ?

– Non, c'était juste pour prouver si un jour il y avait une garde à vue comme là. »

Les enquêteurs trouvent « étrange voire bizarre » que ces missives aient été écrites pile le mois où « une grosse vague de prélèvements ADN, dont vous avez fait partie, a été effectuée en décembre 2009 », après la réouverture de l'enquête en 2008. Pour Marcel Jacob, cela n'a pas de rapport : « Au départ, l'ADN, je ne savais pas trop ce que c'était. Non, je ne trouve pas ça bizarre, j'ai

écrit ça pour prouver à ma famille que s'il m'arrive quelque chose… »

Le moustachu du café de Docelles

Les gendarmes cherchent à identifier un homme aperçu en repérage autour de l'école maternelle de Grégory à Lépanges, puis la veille du crime à côté du domicile de ses parents, « avec un fusil ». Valérie Jacob a été formelle, son père « n'est pas chasseur » et elle n'a « jamais vu d'arme » à feu à la maison. Marcel Jacob confirme. Mais les enquêteurs s'intéressent aussi à un consommateur venu deux fois à l'Hôtel de la Poste à Docelles, le jour du crime, à 16 h 35-40 puis vers 17 heures-17 h 15, et demandent à Marcel Jacob de se décrire physiquement : « Je fais 1 m 68-1 m 69, corpulence moyenne, cheveux noirs courts ; j'avais une moustache ; une fois, j'avais un petit bouc mais je ne l'ai pas gardé longtemps ; je ne me souviens pas de trop si j'avais des pattes. » Les enquêteurs, eux, qui détiennent des photos de famille, ont bien l'impression que Marcel Jacob portait des favoris à l'automne 1984, et lui fournissent le signalement de cet inconnu retracé par le patron de ce bistrot, Michel Cornillie : « Homme âgé d'environ 30-35 ans, mesurant 1 m 75-1 m 80, corpulence sportive, cheveux mi-longs ondulés châtain clair, les yeux marron, portant une fine moustache et des favoris venant en insertion de la moustache » : « À quoi vous fait penser ce portrait ? » Réponse de Marcel Jacob : « Je ne sais pas. Bernard n'était pas comme ça, je ne vois pas quelqu'un d'autre, je ne vois pas qui ça peut être. » Les officiers de PJ insistent : « Est-ce que ce signalement pourrait correspondre à Bernard Laroche ? » Bien ennuyé, Marcel Jacob

élude : « C'est pas facile de répondre sur ça, je peux pas vous dire. » Question : « Peut-on dire qu'à l'époque, vous vous ressembliez physiquement ? – Non », rétorque avec aplomb Marcel Jacob. « Pourtant, lorsque le portrait-robot réalisé par le tenancier de l'Hôtel de la Poste est paru dans la presse, son ancienne voisine d'Aumontzey a « tout de suite pensé à plusieurs individus dont Bernard Laroche et vous-même, son ex-voisin. Qu'avez-vous à déclarer ? ». Le gardé à vue lâche : « Ah bon, moi je ne savais pas ça ! » Il assure ne pas connaître l'Hôtel de la Poste à Docelles, et prendre « des demis panachés » quand il va au café. Les gendarmes le cuisinent sur ce mystérieux client qui a « consommé à chaque reprise une bière » dans ce bistrot de Docelles, autour de l'heure du rapt de Grégory à Lépanges, situé à 6 kilomètres, et près du lieu de la découverte du corps : « Le tenancier a été attiré par le comportement bizarre de cet individu ne cessant de regarder la pendule, nerveux, frappant sur la table avec le bout de ses doigts. Un des scénarios peut laisser penser que cet individu pourrait attendre le ravisseur. Or, si on considère que Bernard Laroche enlève le petit Grégory et que vous pouvez correspondre à ce portrait-robot, est-ce que vous étiez dans ce bar ? Si vous avez des révélations à nous faire, c'est le moment. » Marcel Jacob dément du tac au tac : « Non je n'étais pas dans ce bar, j'étais au travail, c'est sûr. » Les deux adjudants-chefs reviennent à la charge avec le client qui poireautait à l'Hôtel de la Poste à Docelles et « ne cessait de regarder la pendule » : « Depuis que vous êtes placé en garde à vue, vous ne cessez de regarder votre montre. Vous ne trouvez pas ça étrange ? – Non, répond le septuagénaire, c'est parce que je suis fatigué. » Marcel Jacob jure qu'il n'a pas été le corbeau, ni par téléphone, ni par écrit, « pas une fois », et sa femme non plus, qu'il n'a « sûrement pas » participé à l'assassinat de Grégory Villemin et

n’a « jamais su qui était impliqué dans les faits » : « Je trouve terrible d’être accusé comme ça. Je n’ai jamais fait de mal à ce garçon. »

Marcel Jacob n’a pas varié face à la présidente Claire Barbier, qui a essayé de le coincer avec une conversation enregistrée du corbeau où l’on entend une personne monter un escalier en bois : « On a compté treize marches, ce qui, d’après les constatations des gendarmes, correspondait à la configuration des lieux, chez vous. » Marcel Jacob : « Jamais je n’aurais téléphoné à ma sœur, mes neveux, à ma famille, je ne comprends pas pourquoi on m’accuse de tous les maux. Je ne vois pas pourquoi je leur aurais fait du mal. » Mais la juge le tacle : « Il y a bien quelqu’un qui lui a fait du mal à ce petit Grégory ? – Oui, c’est effroyable… » lâche Marcel Jacob. Son avocat Stéphane Giuranna intervient : « Comment était votre moustache à l’époque ? » Marcel Jacob : « Elle descendait jusqu’aux coins des lèvres, pas trop épaisse et taillée. »

Son défenseur tente de s’opposer à sa mise en examen « pour séquestration suivie de la mort de la victime » car, à ses yeux, les « indices graves et concordants » indispensables ne sont pas réunis : « Il est temps que la justice, qui s’est trompée plusieurs fois dans cette affaire, apprenne de ses erreurs », martèle Me Giuranna à la juge Barbier. « On n’a pas le début du commencement d’un indice que M. Jacob ait séquestré Grégory. On a une potentielle ressemblance physique, ce qui n’est pas le cas puisqu’il avait les cheveux courts et une moustache taillée. Mon client a un alibi pour le jour du meurtre, il était en réunion. » Me Giuranna déplore que le nom de Marcel Jacob ait été « jeté à l’opinion publique », réclame un statut de témoin assisté, et prédit : « Si vous le mettez en examen, c’est un lynchage. » « Le seul élément, c’est le nombre de marches. Or, dans les maisons de la vallée de la Vologne, toutes les maisons sont similaires, ce n’est pas déterminant et c’est trop grave. » La

juge Barbier a néanmoins mis en examen Marcel Jacob le 16 juin 2017 pour « enlèvement et séquestration suivie de mort » de Grégory Villemin. Tout comme Jacqueline Jacob, très avare de confidences : « Je décide de me taire. Je n'ai jamais écrit de courrier. Je n'ai rien fait. »

« La boîte de Pandore »

Lors d'une conférence de presse, le procureur général Jean-Jacques Bosc révèle alors « le lien indissociable entre les écrits anonymes où l'expert incrimine Mme Thuriot [épouse Jacob] pour deux lettres, et les appels téléphoniques ». « Il s'avère que la localisation de leurs auteurs n'a jamais été contredite par un quelconque alibi de ce couple au moment où les appels étaient passés. Au surplus, Marcel Jacob dissimule contre l'évidence l'antagonisme parfois violent contre les parents de Grégory, ce qui le rend peu crédible. » Ce haut magistrat de la cour d'appel de Dijon admet « ne pas savoir qui a tué Grégory », mais souligne « le lien entre les lettres de menaces, les appels téléphoniques anonymes, la lettre de revendication du crime et l'enlèvement ayant abouti à la mort de l'enfant ». « On ne sait pas encore comment tout s'est articulé. » Et pour le représentant de l'accusation, Marcel et Jacqueline Jacob « ne présentent pas en l'état d'alibis confirmés ou étayés qui soient vérifiés ». À l'issue de leur garde à vue, le couple a été placé en détention provisoire pour « empêcher une pression sur les témoins et une concertation frauduleuse ». Au grand dam de Me Giuranna, qui a stigmatisé une incarcération « totalement anormale » : « Je ne sais toujours pas sur quoi se base l'accusation. »

Au bout de deux nuits en prison, le 18 juin 2017, à 6 h 35, Jacqueline Jacob est sortie de son silence pour envoyer un mot à ses juges de son écriture appliquée : « Je vis un cauchemar depuis le 14 juin, jour de perquisition, de garde à vue suivie de l'emprisonnement. Je me demande pourquoi cela ? Car le 16 octobre 1984 jour de la mort du petit Grégory, je me trouvais sur mon lieu de travail à l'usine d'Aumontzey de 13 heures jusqu'à 21 heures. Je suis innocente de ce que l'on m'accuse. Je n'ai jamais fait de mal à personne. Je suis innocente je le crie haut et fort. » La détenue poursuit : « Voilà quatre jours que je vis un calvaire. Arrivée à 72 ans ½ je ne comprends pas ce qu'il m'arrive – ayant un alibi pour le jour du 16/10/1984, pourquoi est-ce que je me retrouve enfermée ? Je fais confiance en la justice et j'espère que je ne me trompe pas. » Le 20 juin, la chambre de l'instruction de Dijon a remis en liberté les deux septuagénaires et les a placés sous contrôle judiciaire avec interdiction de séjour dans les Vosges et de communiquer entre eux ou avec les médias, et obligation de pointer chaque semaine à la gendarmerie de leur lieu de résidence. Si cette décision relève des règles de la détention provisoire, Me Giuranna y voit la preuve de « la faiblesse des charges, quand je dis la faiblesse je pourrais dire l'inexistence des charges qui pesaient sur les époux Jacob ».

Trois mois plus tard, le 13 septembre 2017, cet avocat du barreau d'Épinal réputé « boutefeu mais doté d'une bonne vision procédurale », selon un confrère, dénonce lors d'une conférence de presse à son cabinet le contrôle judiciaire trop strict qui oblige son client Marcel Jacob à vivre en Haute-Marne, loin de sa maison d'Aumontzey, et sans aucun contact avec sa femme. « On l'empêche de parler à son épouse, de la voir, de l'aimer. Or, à cet âge-là, les mois comptent double, ils comptent triple, ils comptent

quadruple », a martelé Me Giuranna, qui se plaint alors de trois mois passés sans audition de Marcel Jacob, sans confrontation, et a analysé le dossier à sa façon : « En trente-trois ans d'enquête, on n'a jamais trouvé la moindre charge contre Marcel Jacob. » Et de prédire que « cette affaire finira par un non-lieu ». « Il ne se passera rien. Mais maintenant qu'on [la justice] a rouvert la boîte de Pandore, on ne peut pas la refermer », sinon l'opinion publique se demandera « tout ça pour ça ? ». Jacqueline Jacob, ayant compris qu'elle avait opté pour une mauvaise stratégie en se taisant, a changé d'avocats. Les nouveaux, Mes Bouthier et Berna, ont collecté dans son entourage de l'époque huit témoignages qui « confirment sa présence à l'usine ce jour-là, jusqu'à 21 heures ». Réentendus par la juge Barbier au mois de novembre puis par la suite, Marcel et Jacqueline Jacob ont continué à protester de leur innocence.

Et le pugnace Stéphane Giuranna a déniché, dans les quarante volumes du dossier, un vieux document qu'il a présenté en exclusivité dans *L'Est républicain*, le 4 octobre 2017, comme la preuve de la solidité de l'alibi fourni par Marcel Jacob. Il a en effet exhumé de la procédure un tableau, réalisé le 30 novembre 1984 par deux gendarmes, qui reprend, pour les 59 suspects de l'assassinat de Grégory, leur emploi du temps déclaré et indique dans la case suivante si celui-ci est « confirmé ». Ainsi, pour Albert Villemin est-il inscrit : « Se trouvait chez sa belle-sœur Suzanne, avec son épouse Monique et son beau-frère Georges » ; « Confirmé par sa femme Monique, Suzanne et Georges – Pièce no 1139/9 BT Bruyères ». En vis-à-vis du nom de Bernard Laroche ne figure aucun emploi du temps mais juste l'annotation « Inculpé, écroué à la maison d'arrêt de Nancy ». En ce qui concerne Marcel Jacob, les gendarmes ont noté sa déclaration : « Se trouvait à son travail de 13 heures à 21 heures à l'usine Walter Seitz à Aumontzey » et en

face : « Vérifié auprès de l'employeur. Pièce nº 1139/50 BT Bruyères ». C'est la trouvaille de Me Giuranna, « l'élément déterminant qui avait été soit oublié soit mis volontairement de côté » dans l'analyse criminelle événementielle réalisée par les gendarmes *via* AnaCrim : « Nous démontrons que ce logiciel a été mal alimenté. Les époux Jacob doivent sortir du jeu ! L'affaire est terminée en ce qui les concerne ! Pour moi, il n'y a plus de dossier. » Toutefois, les avocats des parties civiles, Christine et Jean-Marie Villemin, n'ont pas manqué de remarquer que le numéro de pièce de procédure correspond au procès-verbal d'audition de Marcel Jacob du 22 novembre 1984 et non pas à celui de son employeur, et « aucun chef de cette usine atteste sur PV de leur présence continuelle le 16 octobre 1984 ». Selon une administratrice de la filature Walter Seitz, questionnée le 18 décembre 1991, le registre tenu par le contremaître de l'époque ne mentionne pas d'absence d'ouvriers de l'équipe B en poste de 13 heures à 21 heures, donc on peut en déduire que « Marcel et Jacqueline Jacob ont bien travaillé l'après-midi du 16 octobre 1984 ». Toutefois, les gendarmes enquêteurs ayant planché sur cette épineuse question ont indiqué, dans leur synthèse du 24 mars 1989, sur les horaires de travail de Marcel Jacob : « Aucune précision ne peut être apportée au jour le jour. Il est possible d'effectuer des remplacements individuels, entre équipe, mais aucun écrit n'était réalisé. » Si les jours d'absence étaient enregistrés, trente ou quarante minutes ne l'étaient pas. Et la pointeuse n'existait pas.

Or, les gendarmes et la juge de Dijon soupçonnent toujours Marcel Jacob, voire Jacqueline, d'avoir pu s'éclipser de l'usine à 16 h 45, après la réunion syndicale et le pot, pour se rendre vers le lieu du crime. Un couple suspect à bord d'une fourgonnette a en effet été aperçu deux fois par le même témoin le jour du crime, vers

14 heures, sur les hauteurs de Deycimont en train de regarder avec des jumelles la maison des parents de Grégory Villemin, située en face, à Lépanges, puis vers 16 h 45 sur le CD44 à la sortie de Deycimont en direction de Docelles. Du point de vue des Jacob, qui soutiennent n'avoir pas bougé de l'usine, il s'agit bien évidemment d'une pure supposition ou d'élucubrations destinées à leur nuire.

Le 20 novembre 2017, la chambre de l'instruction de Dijon a accepté d'assouplir le contrôle judiciaire de Jacqueline Jacob et l'a autorisée à rentrer chez elle à Aumontzey. Ses avocats y ont vu un signe positif vers sa « mise hors de cause », en raison de « son alibi inattaquable ». En face, pour les époux Villemin, Me Moser a taxé cet alibi « d'écran de fumée ».

17

L’ambiguïté de la grand-mère

Bien décidée à cerner le rôle trouble de la grand-mère paternelle de Grégory Villemin, la juge Claire Barbier, qui a accumulé des indices sur sa duplicité, dépêche les gendarmes de la section de recherches chez elle à Aumontzey le 14 juin 2017, avec la ferme intention de la placer en garde à vue pour « non-dénonciation » ou « non-empêchement » d’un crime. Certes, Monique Villemin n’a pas trempé dans le meurtre de son petit-fils, mais elle a, semble-t-il, « couvert » son fils Michel, qu’elle a toujours surprotégé, et son neveu Bernard Laroche, qu’elle considérait comme son septième enfant. La magistrate se demande si son manque de coopération avec la justice depuis 1984 ne vise pas également à éviter des ennuis à son plus jeune frère, Marcel Jacob. En tout cas, Monique Villemin en sait bien plus long que ce qu’elle a dit.

En outre, la juge Claire Barbier la soupçonne d’avoir essayé d’égarer le juge Simon revenu à la piste originelle du clan Laroche-Bolle-Jacob en accablant sa bru Christine Villemin. À l’appui, une expertise en écritures récente, datée de mai 2017, désigne en effet Monique Villemin comme le scripteur de courriers anonymes adressés au magistrat Simon en 1989. La présidente de la chambre

de l'instruction de Dijon entend bien confondre la mère de Jean-Marie Villemin qui, avec son épouse Christine, est prêt à tout pour connaître les détails du meurtre de son fils, quitte à éclabousser ses parents.

Mais lorsque les gendarmes se présentent à 8 heures du matin au 109, route de Frambéménil, à Aumontzey, chez Monique Villemin, c'est son mari Albert Villemin qui les accueille puis les conduit dans la chambre à coucher où la vieille femme se repose. À 86 ans, Monique Villemin, impotente, ne peut plus s'habiller seule et se déplace avec un déambulateur. Elle a en effet été victime, à l'automne 2008, d'une attaque cérébrale, juste après que son fils lui avait annoncé que ses démarches pour la réouverture du dossier semblaient en bonne voie. « Vu son état de santé précaire et de dépendance flagrante », « le placement en garde à vue de Monique Jacob épouse Villemin nous paraît inenvisageable », indique par procès-verbal l'adjudante-chef à la juge Barbier qui ordonne donc de l'entendre comme simple témoin à son domicile. Simultanément, une autre gendarme questionne Albert, 85 ans.

Les souvenirs de Monique

Pour retrouver les dates de naissance de ses six enfants et de décès de trois d'entre eux, Monique Villemin a besoin de s'appuyer sur le livret de famille : l'aîné Jacky, né en 1953, a succombé à un cancer en 2011 ; Michel, venu en 1955, a été emporté également par un cancer en 2010, et Lionel, le petit dernier, arrivé en 1972 est mort trop jeune, en 1991, dans un accident de la route. Son deuxième fils Michel « fit des convulsions à 2 ans » et « n'apprenait pas bien à l'école, toujours le dernier » au point d'en ressortir

« illettré », alors que son quatrième enfant, né en 1958, « Jean-Marie travaillait bien ». Elle admet que, « moralement », Michel en souffrait mais qu'il « n'en parlait pas ». En revanche, elle ne voit pas en quoi ce complexe d'infériorité a pu, comme le suggère l'officier de police judiciaire, « attiser la jalousie qu'il ressentait vis-à-vis de son frère Jean-Marie » : « Non, jamais Michel ne nous a dit ça. » « Mère poule » comme elle se définit, Monique Villemin nie tout sentiment de jalousie au sein de sa nichée, tout comme son époux Albert, mais s'avère plus protectrice avec le fragile Michel qu'avec les autres. D'après Albert Villemin, sa « femme n'a jamais voulu qu'il soit placé » malgré des crises qui lui faisaient « tourner les yeux » et « écrire à l'envers » : « Monique ne voulait pas se séparer de Michel, ce qui ne l'a pas empêché de trouver du travail, de monter sa maison » juste à côté de celle de ses parents. Mais Monique a continué à le « couver » même adulte et à s'immiscer dans son ménage avec Ginette.

Aux yeux du père, Jean-Marie a toujours été « un enfant affectueux, dynamique, inventeur, il avait toujours des astuces, pas comme Jacky ou Michel. Je ne peux pas dire que c'était mon préféré mais il est plus intelligent. Il a eu une meilleure réussite professionnelle que les autres ». Lui non plus ne voit « pas de difficultés relationnelles » entre les enfants, tout juste « des disputes, mais ce n'était pas grave ». Il assure que « Michel s'entendait bien avec tous ». Pourtant, depuis 1984, les rivalités de Michel et son épouse Ginette, envers son frère Jean-Marie et sa femme, sont de notoriété publique et au cœur du dossier d'assassinat de Grégory. Car Michel « fréquentait le plus souvent Bernard Laroche », suspecté de l'enlèvement, et passait même pour son confident. Il descendait souvent du haut de la côte chez Michel qui habitait en bas. Il venait faucher le pré d'Albert derrière sa maison au 109, route

de Frambéménil et était invité à toutes « les réunions de famille qui se passaient bien », sans incidents particuliers, selon Albert : « Il m'estimait beaucoup. Bernard m'a toujours dit qu'il me considérait comme son père et Monique comme sa mère. » Or, quoi qu'en disent les grands-parents de Grégory, Bernard Laroche appartient lui aussi au clan des exclus.

Comme Thérèse Jacob est morte en couches, Bernard Laroche a en effet été élevé par ses grands-parents Adeline et Léon Jacob. La gendarme demande à Monique Villemin si son neveu a pu « éprouver de la jalousie vis-à-vis de votre famille », lui qui n'en avait pas. Monique concède que « ça devait pas être facile », mais « je ne pense pas qu'il était jaloux de nous pour autant ». Si elle le considérait comme son « septième enfant », pourquoi n'a-t-elle pas pris Bernard Laroche avec elle « pour lui éviter ces scènes de beuverie et de violence chez son père » Léon Jacob, s'enquiert l'officier. Mais Monique avait déjà cinq enfants, travaillait à l'usine et « maman n'aurait pas voulu car elle l'a élevé dès ses deux jours ». L'adjudante insiste sur le mobile éventuel de Bernard Laroche : « Est-il possible qu'il vous en ait voulu de l'avoir laissé sous la coupe de votre père qui buvait et était violent ? » Elle élude : « Peut-être mais il ne nous a jamais rien reproché. »

Un nid de corbeaux

Dans ce foyer malsain des Jacob, il existait aussi une liaison incestueuse. Pourtant bien placée pour le savoir, Monique a attendu le 14 juin 2017 pour dévoiler ce tabou aux gendarmes qui l'entendent dans la salle à manger. Elle avait 27 ans lorsque Louisette, de neuf ans sa cadette, a été engrossée par leur père

Léon : « C'est ma mère qui nous a appris que Louisette était enceinte de mon père. Que vouliez-vous qu'on dise, nous ? C'était pas facile à vivre. Ma mère n'est pas partie du domicile, mais elle ne couchait plus avec mon père, c'est Louisette qui a pris sa place dans la chambre et ça a duré jusqu'à la mort de Léon. » Selon Monique, « ce n'est pas pour autant que Louisette a été mise de côté », mais tout le monde la savait « simple d'esprit ». Bernard Laroche, qui a grandi avec Louisette, la fille de son oncle Léon devenue sa seconde épouse cachée, prendra toujours sa défense et l'installera – à la mort de son père en 1982 – dans la maison de celui-ci. Sous le toit des Jacob, il y a aussi Marcel, le dernier de la fratrie dont sa sœur Monique dit que « c'était notre chouchou puisque c'était le plus jeune » : « Nous avons quinze ans de différence. » Son premier fils illégitime Jacky, qu'Albert avait reconnu, Monique l'avait laissé tout bébé chez ses parents, Adeline et Léon, pourtant tous deux alcooliques. Elle explique qu'elle n'a pas eu le choix car elle travaillait le jour à la filature d'Aumontzey et son mari de nuit. Elle a récupéré Jacky après la naissance de Michel. Si Monique a longtemps caché à ses enfants que son fils aîné n'était pas de son époux, c'est par « peur des réflexions de la part de la famille ». Elle a attendu que Jacky en ait « eu des échos à l'usine » pour le lui révéler. Il a fallu que le corbeau fasse de méchantes allusions au « bâtard » pour qu'elle l'avoue à ses autres enfants. Ainsi, Monique peut parler à tort et à travers, mais, sur les sujets qui fâchent, ou les secrets de famille, s'avérer taiseuse et rester de marbre.

Depuis son mariage avec Monique Jacob, le 18 juillet 1953, Albert Villemin n'a jamais été bien accepté par sa belle-famille. Léon Jacob ne voyait pas d'un bon œil que sa fille – certes enceinte d'un autre homme – épouse Albert Villemin et rabâchait à son gendre « tout le temps ce que ma mère avait fait ». Sa mère avait en effet

été emprisonnée pour avoir « mis une gifle » à son frère Étienne, une gifle si violente que sa tête avait heurté la cuisinière et qu'il en est mort. Mais ce n'est pas la faute d'Albert si sa mère Jeanne, née Haullard, a tué son frère et l'a abandonné, lui, à l'âge de 10 ans, en 1940, pendant que son père était prisonnier de guerre en Allemagne. Ce n'est pas plus sa faute si, de retour de captivité, Gaston Villemin voyant la maison vide, s'est pendu. Pourtant, son beau-père Léon puis, dans son sillage, son beau-frère Marcel Jacob l'ont couvert de « reproches par rapport à mes parents » : « Marcel me reprochait le suicide de mon père », explique Albert qui prend ses distances avec Marcel Jacob après des « crachats à la figure » en 1972.

Hypothèses fumeuses

Amnésique ou aveugle, Albert ne fait toujours pas le rapprochement entre la haine manifeste des Jacob à son égard et le harcèlement du corbeau à la voix rauque qui le poussait à se pendre comme son père. Il ne sait pas encore que Marcel et Jacqueline Jacob ont été interpellés le matin même à 800 mètres de là et se trouvent en garde à vue, suspects d'être les auteurs de ces coups de fil et des courriers anonymes. De son côté, Monique, qui l'ignore aussi, dépeint des relations entre Marcel Jacob et son époux au beau fixe : « C'était bien, prétend la matriarche, on se voit toujours de temps en temps. Même maintenant, on se voit tous les quinze jours à peu près et sinon, on se téléphone. » Et entre son frère Marcel et ses enfants ? « Ça allait aussi. » Et entre Marcel et Bernard Laroche ? « Je pense que ça allait aussi. Ils habitaient pas loin mais je ne sais pas s'ils étaient souvent l'un chez l'autre. »

À côté de la plaque sur la source des appels anonymes qui leur ont empoisonné la vie de 1981 à 1983, Albert ressort à l'adjudante une scène avec la première épouse de Jacky, Liliane Jacquel, qui, en août 1983, avait rembarré Monique en train de vanter la réussite de Jean-Marie « passé chef » : « Ah Jean-Marie ! Jean-Marie ! » lançait Liliane, énervée, avant de lâcher : « La vengeance est un plat qui se mange froid. » Comme « c'était à l'époque du corbeau, raconte Albert, j'ai tout de suite soupçonné la famille Jacquel » : « Sa réaction m'a marqué au point que je m'en souviens encore. Ça m'a pétrifié. Je me suis dit : "Mon corbeau, c'est ça !" » Mais, après la mort de son petit-fils Grégory, Roger Jacquel, le père, la fille Liliane, son parrain et tous les autres seront dédouanés par les gendarmes. Il a néanmoins du mal à se défaire de cette idée et se souvient encore d'un coup de téléphone deux jours après l'enterrement de Grégory de l'inconnu à la voix rauque le narguant une dernière fois : « Ah ah, je vous ai bien eu ! » Il y croit dur comme fer trente-trois ans plus tard car, voilà six mois, « j'en ai rêvé de nouveau. C'est un scénario qui s'est présenté à moi. C'est Serge Jacquel qui aurait tué Grégory. Je rappelle qu'il est le parrain de Liliane et je pense qu'elle est sa complice ». Bien entendu, il ne faut pas prendre pour argent comptant les accusations gratuites d'Albert contre ces personnes dont les emplois du temps ont été vérifiés et recoupés. Questionnée à son tour, Monique soutient qu'elle ne connaît toujours pas l'identité du corbeau, malgré le rappel par l'officier de « sa prestation de serment », « je jure de dire la vérité, rien que la vérité » : « Non, je ne sais pas. » Monique Villemin n'a pas nourri, comme certains, de « doutes sur Bernard Laroche » : « Moi non, car je considérais Bernard comme mon gamin, alors je ne pouvais pas croire que c'était lui. » Toujours prête à défendre bec et ongles les siens, Monique Villemin se raidit lorsque l'adjudante lui

demande : « Avez-vous envisagé que le ou les corbeaux puissent être un membre de votre famille ? – Non, je n'ai jamais pensé ça. »

D'ailleurs, Monique Villemin a tout fait pour empêcher d'identifier le corbeau qui la traitait pourtant « de vieille connasse » et la menaçait de mort : « Je vais te faire la peau vieille salope. » Avec Albert, elle avait refusé à son fils Jean-Marie d'exploiter une piste. Il voulait absolument faire écouter une cassette du corbeau à son frère Michel car, à la fin, il croyait entendre la voix de son fils Daniel. Le père de Grégory espérait ainsi le confondre ou l'obliger à parler. Mais ses parents s'y sont vigoureusement opposés. Alors que plusieurs autres personnes du cercle familial auraient reconnu la voix du petit Daniel, Monique justifie ainsi aujourd'hui sa position : « J'étais sûre que ce n'était pas Daniel. » Dans la pièce voisine, chez les Villemin, l'autre adjudante sonde Albert sur le même sujet : « Est-il vrai que vous ou votre femme avez demandé à vos enfants de ne pas parler du fait que Daniel a été reconnu sur cet enregistrement ? » Albert s'énerve et rouspète : « C'est pas possible, y a de l'abus. Le gamin il parlait pas trop bien. Grégory parlait mieux que lui, mais je soutiens pas mes enfants s'ils font quelque chose de mal. » Alors, Albert Villemin « s'emporte, se lève et jette sa chaise », comme le souligne l'officier sur le procès-verbal, « nous le calmons et il se rassoit ». Il accepte de continuer à répondre à des questions « même si elles sont dérangeantes ».

Toutefois, Albert occulte ses problèmes d'intempérance et de violences sur sa femme : « J'ai dû juste lui tirer les cheveux une fois, c'est tout, minimise-t-il, je ne buvais de l'alcool qu'à l'occasion des fêtes familiales ou des soirées. » Il en oublie la cause du départ du foyer familial de son fils Jean-Marie Villemin à l'été 1978. Il évoque un différend avec son frère Gilbert, incapable de reconnaître que son fils Jean-Marie a dû le neutraliser parce qu'il frappait sa mère

Monique au sol. Alors, si pour des choses aussi « mineures », le père élude, les enquêteurs et les parties civiles (Christine et Jean-Marie Villemin) craignent de ne jamais connaître la vérité sur des faits autrement plus graves, comme l'assassinat de Grégory. Certes, c'est sa femme Monique qui portait la culotte dans le couple et Albert s'écrasait en cas de dispute, car elle avait « plus de répondant que moi », mais il a quand même bien vu son épouse protéger non seulement leur fils Michel, inquiété par les gendarmes, et même son « septième enfant », Bernard Laroche, pourtant inculpé pour l'assassinat de Grégory.

À l'en croire, Albert Villemin ignore sûrement des éléments : « Il s'est passé des choses chez moi dont je ne suis même pas au courant. » « Pensez-vous avoir pu être manipulé par votre famille ? » Albert sait bien qu'on parlait dans son dos chez lui en son absence, mais « des fois ce n'était pas bien méchant ». Michel a-t-il pu se confier à sa femme Monique sans qu'il ait été mis au courant ? « C'est possible », lâche le grand-père de Grégory qui apparaît un peu comme la dupe de l'affaire. Néanmoins, pour garder Monique Jacob, il a accepté d'entrer dans son jeu et de soupçonner sa belle-fille préférée, Christine, lorsque la PJ de Nancy et le juge Lambert l'ont poursuivie pour infanticide : « Je ne l'ai jamais accusée de ma propre initiative », se défend Albert. Il avait pourtant constaté que « Christine repassait » bel et bien quand Grégory a disparu du tas de sable le 16 octobre 1984, « car le linge était chaud chez elle ». Malgré tout, Albert et Monique Villemin se sont constitués parties civiles contre elle dans le dossier d'assassinat de Grégory car, selon Monique, l'avocat Paul Lombard le leur avait conseillé, « sinon on allait tout nous mettre sur le dos ». Au grand dam de leur fils Jean-Marie et de leur belle-fille, qui ont perdu leur « trésor » Grégory, et sont alors tous les deux en prison, lui pour le meurtre de Bernard

Laroche, elle pour l'assassinat de son propre fils. Comment la grand-mère de Grégory a-t-elle pu croire à l'implication de sa belle-fille ? « Effectivement, j'y ai pensé parce qu'on l'entendait dire par tout le monde. Je me suis laissé influencer », admet Monique Villemin : « Évidemment, je la sais innocente aujourd'hui. D'ailleurs, elle me l'a juré. »

Des courriers anonymes

L'après-midi de ce mercredi 14 juin 2017, à 15 heures, l'audition de Monique Villemin reprend sur un autre thème : « Saviez-vous que le juge Simon avait reçu des courriers anonymes ? » Elle l'avait su par Jean-Marie, alors emprisonné, lors d'une visite au parloir. L'octogénaire se met alors à pleurer en évoquant l'incarcération de son fils. La « mère poule » culpabilise-t-elle d'avoir agi contre lui pour faire innocenter Laroche ? « Si Jean-Marie était persuadé que Bernard avait tué Grégory, moi je n'y croyais pas. Michel non plus d'ailleurs », maintient la matriarche. Les gendarmes s'attaquent aux lettres anonymes et lui en présentent une : « Reconnaissez-vous l'écriture ? – C'est la mienne », affirme Monique, « formelle ». On lui donne lecture de ce courrier adressé le 12 décembre 1989 au juge Simon de Dijon : « Vas-tu être encore vivant pour voir l'année 90 ? ça c'est notre affaire. En tout cas, tu seras tué comme tu le mérites. Faut pas 5 ans pour trouver qui a tué Grégory, tu sais c'est la Villemin [Christine], et moi je le sais, et elle a tout fait seule, corbeau, coups de fil, lettres, etc. ». Alors, Monique revient en arrière : « Je n'ai pas écrit ça, je ne m'en souviens pas avoir écrit au juge Simon. Mais c'est vrai que cette écriture ressemble à la mienne. » Elle jure n'avoir aucun grief contre ce haut magistrat de la cour d'appel de

Dijon mais s'avoue perplexe en regardant ce document : « Je dois admettre que l'écriture ressemble vraiment à la mienne. » C'est également la conclusion de l'experte Christine Navarro qui a trouvé « de nombreuses similitudes » entre ses dictées et trois textes manuscrits qui « pourraient avoir été écrits par Monique Villemin ». Il s'agit d'une précédente lettre au juge Simon du 29 juin 1989 et d'un courrier de 1987 à la chambre d'accusation de Dijon, qui enfoncent tous Christine Villemin et dédouanent en creux l'entourage de feu Bernard Laroche, à savoir Michel Villemin, Marcel Jacob et la famille Bolle, à nouveau suspectés par le juge Simon. La technicienne Navarro impute également à Monique Villemin la lettre d'une certaine « Corinne » envoyée au juge Lambert en août 1985, juste après l'inculpation de Christine Villemin pour le meurtre de son fils, cette fois-ci pour la blanchir et incendier Laroche. Les enquêteurs qui ont cherché des dizaines de Corinne aux quatre coins du pays, en vain, découvrent affligés que c'est peut-être un coup de la grand-mère.

Autant Jean-Marie Villemin est certain que sa mère Monique a contribué à laver Laroche de tout soupçon en détournant l'attention du magistrat de cette piste, autant les courriers stupides envoyés par centaines après le meurtre de son fils ne revêtent pas à ses yeux une importance capitale. Les seules lettres qui comptent sont celles du véritable corbeau à ses parents au printemps 1983, et surtout la missive de revendication du crime postée le 16 octobre 1984. L'attitude ambiguë de sa mère, qui l'a rejeté pour privilégier son frère Michel et épargner le clan Jacob des foudres de la justice et des affres du qu'en-dira-t-on, a pourtant bien failli expédier Jean-Marie et Christine Villemin en prison pour trente ans.

Pendant les reconstitutions du juge Simon, les parents de Grégory l'ont vue aller embrasser les « filles de la Poste », témoins à

charge contre Christine, et s'efforcer de démontrer au magistrat qu'une femme pouvait très bien franchir un ru au bord de la Vologne avec un enfant de 14 kilos dans les bras. Le cousin Marc Jacob a également rapporté dans la procédure que Monique Villemin, accompagnée d'Albert, allait avertir des témoins ou des suspects que « le juge Simon revenait sur la piste Laroche » et les incitait à prendre des précautions. Entendue en août 2016, la greffière du président Simon, Édith Gaudin, se souvient aussi que Monique Villemin donnait des coups de pied à son mari Albert pour le freiner dans ses réponses au juge Simon : « Ce n'est pas possible qu'elle ait voulu m'empêcher de parler », rétorque Albert à l'adjudante en ce 14 juin 2017. S'il admet que Monique avait « le dessus » sur lui – « c'est souvent elle qui menait la barque, elle dirigeait le ménage » –, Albert Villemin conteste avoir confié, seul devant magistrat, cet aveu écrit en majuscules dans le procès-verbal : « SI JE PARLE, JE PERDS MONIQUE. » « J'ai dit ça moi ? » s'emporte à nouveau Albert Villemin. « C'est pas possible des mots comme ça, pour moi c'est inventé ! » La greffière pense que « votre épouse a protégé votre fils Michel coûte que coûte » et que celui-ci « se serait confié à Monique » sur son rôle dans l'affaire. Mais Albert en doute : « Je ne pense pas qu'il soit l'assassin ou complice de cet assassinat. Michel a toujours dit qu'il n'avait rien fait. » Dans tous les cas, la position de Monique n'a jamais varié : à quoi bon remuer toutes ces histoires et jeter l'opprobre sur la famille, ça ne fera pas revenir le petit Grégory !

Les gendarmes en reviennent donc au point de départ avec Monique Villemin qui, au bout de trente-deux ans, consent enfin à répéter les confidences de Michel, « huit jours après la mort de Grégory ». Il lui avait assuré que Murielle Bolle était bien présente dans la voiture de Bernard Laroche, lors de l'enlèvement de son

petit-fils, sans connaître sa source. Elle savait autre chose qu'elle n'a jamais dit : « Lionel, mon dernier fils [âgé de 12 ans en 1984] qui était dans le même collège que Murielle Bolle, avait appris par les copains d'école que Murielle Bolle n'était pas dans le car le soir de l'assassinat de Grégory. » À l'époque, elle a longtemps occulté un autre indice intéressant les enquêteurs : « Pour quelles raisons avoir tu que vous aviez vu le véhicule de Bernard Laroche l'après-midi de la disparition de Grégory chez votre fils Michel ? » La grand-mère lâche : « On ne savait pas si Bernard était coupable ou pas. » Alors, les gendarmes qui n'ont pas de boule de cristal pour élucider les crimes, la remettent en place : « Vous savez, madame Villemin, nous ne pouvons effectuer les enquêtes qu'à l'aide des éléments apportés par les différentes personnes entendues. Si vous ne dites pas tout, nous n'avons pas les éléments nécessaires pour avancer. Ceci est vrai même plus de trente ans après les faits. » Pas folle, Monique a « bien compris » : « Mais même aujourd'hui, je n'en sais pas plus. » L'adjudante chef qui l'interroge insiste : « Êtes-vous bien sûre d'avoir dit aujourd'hui tout ce que vous saviez sur cette triste affaire ? – Oui. – Si vous saviez quelque chose, vous me l'auriez dit ? – Bien sûr. » Ultime question « avant de mettre fin à votre déposition » : « Avez-vous quelque chose à nous déclarer spontanément ? » Monique : « Non, je vous assure que je ne sais rien de plus. Concernant les lettres du juge Simon, ce n'est pas moi qui les ai écrites. » Monique Villemin ne livrera pas tous ses secrets.

18

Les derniers mots de Murielle Bolle

Depuis des lustres, les gendarmes attendent que les langues se délient dans la vallée de la Vologne pour élucider l'assassinat de Grégory. Les indices matériels n'ont pas parlé, ni les traces génétiques, ni les empreintes digitales, pas plus que les expertises vocales des enregistrements des corbeaux. Et la témoin clé, Murielle Bolle, 15 ans en 1984, la belle-sœur de Bernard Laroche qu'elle avait impliqué dans le rapt de Grégory, a effacé ses premiers aveux. Mais soudain, au mois de mai 2017, les enquêteurs reprennent espoir avec la découverte d'une inscription sur le cahier de l'église de Lépanges-sur-Vologne destiné aux fidèles : « C'est bien Bernard L. qui a tué Grégory j'étais avec lui », signé « Murielle Bolle, 13 mai 2008 ». La dame du catéchisme, qui est tombée par hasard sur cette phrase énigmatique, les a alertés. S'agit-il d'une confession tardive de Murielle Bolle ? Cette femme aujourd'hui âgée de 48 ans, mère de trois enfants et compagne d'un fromager, a-t-elle, selon l'expression d'un enquêteur, « possiblement envie de soulager sa conscience » ?

Les gendarmes veulent d'abord s'assurer que ces mots ont bien été tracés par Murielle Bolle. Car, depuis le début de cette affaire, les écrits anonymes ne se comptent plus. Discrètement, le registre paroissial de Lépanges est transmis au laboratoire du professeur Doutremepuich, à Bordeaux, qui détecte six ADN différents près de la reliure du livre de l'église. L'expert en biologie les compare aux ADN de protagonistes du dossier Grégory déjà engrangés fin 2009 : l'un d'eux correspond à l'empreinte génétique de Murielle Bolle enregistrée à cette époque ! Pour en avoir le cœur net, les gendarmes se rendent à Granges-sur-Vologne, chez elle, le 14 juin, le jour où sont arrêtés et placés en garde à vue Jacqueline et Marcel Jacob, et la soumettent à un nouveau prélèvement. La femme rousse passe l'écouvillon dans sa bouche. Le Pr Doutremepuich extrait de ce nouvel échantillon un profil plus complet de Murielle Bolle. Car, aujourd'hui, on analyse davantage de segments de l'ADN qu'il y a huit ans. Or, si la trace biologique laissée sur le carnet paroissial en 2017 « matchait » avec l'ADN de Murielle Bolle prélevé en 2009, elle diffère de son ADN affiné sorti en 2017. Au grand dam des gendarmes.

Une course contre la montre

On revient alors à la méthode classique, coercition et interrogatoires, pour tenter d'obtenir des aveux. Le 28 juin 2017, à 11 heures, les gendarmes interpellent Murielle Bolle et la placent en garde à vue pour « complicité d'assassinat » de Grégory Villemin le 16 octobre 1984, entre 17 heures et 21 heures, « rue de la Vologne à Docelles 88460 (France) », pour « abstention volontaire d'empêcher un crime », « non-assistance à personne en danger »,

« non-dénonciation de crime » et, enfin, « enlèvement et séquestration, suivie de mort ». À la brigade de Saint-Étienne-lès-Remiremont, les gendarmes s'apprêtent à démarrer l'audition de la dernière chance de Murielle Bolle. C'est pour eux une véritable course contre la montre, car les gendarmes ne peuvent pas la garder à vue plus de vingt-cinq heures. Trente-deux ans plus tôt, le 2 novembre 1984, elle a en effet déjà effectué vingt-trois heures de garde à vue à la gendarmerie de Bruyères. Or, légalement, on ne peut pas excéder deux jours et deux nuits de rétention sur une même procédure, soit 48 heures, quand bien même celle-ci s'étale sur plus de trois décennies. Après un entretien avec son avocat historique Jean-Paul Teissonnière, du barreau de Paris, Murielle Bolle confirme à deux adjudantes ce que son ADN a déjà prouvé : l'inscription sur le registre paroissial de Lépanges n'est pas de sa main. En plus, elle n'est « pas croyante », elle se rend « à l'église juste pour les communions et les baptêmes, voilà c'est tout ».

À 14 h 45, les deux adjudantes attaquent l'audition de Murielle Bolle en douceur, par son enfance. Née le 15 juin 1969 à Bruyères et avant-dernière d'une fratrie de dix enfants, la femme aux cheveux roux dépeint une jeunesse bucolique, entre un « père travailleur » et une mère « gentille » mais malade, diabétique, dans la cité ouvrière de Laveline-devant-Bruyères. Murielle aime jouer au foot et promener son chien. « J'allais aux brimbelles [myrtilles] avec maman et aux champignons. » Parfois, elle part à la pêche avec son parrain ou son frère René, ou en forêt avec son père Lucien. Elle n'aime pas l'école et atterrit à 15 ans en section spécialisée au collège de Bruyères, qui correspond au CM1 en cycle normal. Aux yeux de son instituteur, Murielle passe pour une élève « éveillée », mais « limitée » au niveau du vocabulaire. Sans complexe apparent et « pas impressionnable » d'après son enseignant, « Murielle a un très

sale caractère », se montre « agressive » avec ses camarades, et « n'hésite pas à user de ses poings et de ses pieds, même avec les garçons, lorsqu'elle avait un différend ». Il faut dire que la gamine est à bonne école avec ses frères aînés, impliqués dans des bagarres. « C'étaient des trucs de gosse quand ils allaient au bal », minimise Murielle Bolle pendant sa garde à vue.

À 16 heures, les gendarmes resserrent la focale sur ses relations avec sa sœur Marie-Ange et son beau-frère Bernard Laroche. Depuis la rentrée scolaire 1984, elle garde son neveu de 4 ans, Sébastien Laroche, dit « Bibiche », le soir chez lui à Aumontzey, le temps que sa grande sœur Marie-Ange rentre de son boulot à l'usine de Gérardmer, « pour ne pas le laisser tout seul ». Elle reste parfois passer la nuit car « Bibiche » est fragile. Elle s'entend bien avec son beau-frère Bernard qui, la nuit, travaille à la filature Ancel de Granges-sur-Vologne et qui, le jour, ramasse du bois et s'occupe de son fils, « comme un papa ». C'est du bout des lèvres qu'elle accepte de dire qu'elle accompagnait parfois Marie-Ange et Bernard en voiture. « Où vous rendiez-vous alors ? » Murielle Bolle : « Pfff, ça fait loin. » Et Sébastien était-il dans un siège-auto, attaché à l'arrière ? « Je pense qu'il était dans un siège-auto ou un rehausseur qu'ils appellent ça. Je ne sais pas à quoi ça rime vos questions. – Sébastien était-il sage en voiture, comment l'occupiez-vous ? – Ben il avait toujours des petits Playmobil et on prenait ça avec lui. » Les gendarmes ont une idée très précise derrière la tête et qui n'a pas échappé à Murielle Bolle. Car selon ses aveux originels des 2 et 3 novembre 1984, répétés au juge Lambert le 5, si son beau-frère Bernard Laroche vient la récupérer à la sortie de l'école le jour du crime avec sa 305 Peugeot gris-vert, c'est sûrement pour s'occuper de « Bibiche », assis à l'arrière. Parce qu'il a quelque chose à faire et risque de s'absenter de la voiture. D'ailleurs, si l'on en croit les

toutes premières déclarations de Murielle Bolle, quand Bernard, à deux reprises, quitte le véhicule pour aller chercher Grégory à Lépanges puis le sortir à Docelles, l'adolescente se retourne et chatouille « Bibiche ». Mais ça, c'est de la vieille histoire qu'elle souhaiterait voir à jamais effacée des procès-verbaux jaunis. Par conséquent, « sur les faits du 16 octobre 1984 », Murielle Bolle s'en tient à sa seconde version, celle qu'elle sert depuis ses rétractations du 6 novembre 1984 : « J'étais au collège. J'ai pris le bus scolaire pour rentrer à Aumontzey. Puis je suis montée chez la tante à Bernard, Louisette Jacob et puis c'est tout quoi. »

Les gendarmes s'emploient à la rassurer sur son sort au cas où elle impliquerait à nouveau Bernard Laroche dans le rapt de l'enfant : « Lors de vos aveux, vous aviez donné des éléments qui sont corroborés par certains témoignages, cela nous semble troublant. Je vous rappelle évidemment que l'objectif de nos questions est de découvrir dans quelles circonstances Grégory a été enlevé, identifier qui a pu lui faire du mal et les responsabilités de chacun dans cette affaire. Il n'est nullement question de "charger" qui que ce soit, simplement que la vérité soit établie, il est temps. » Mais Murielle Bolle ne voit pas en quoi ça la concerne : « Je n'ai pas de déclaration spontanée à faire. »

Elle déjoue facilement les questions pièges sur l'itinéraire emprunté par Laroche et l'endroit où il s'est garé en haut de Lépanges : « Mais non, je n'ai jamais été là-bas. » Les gendarmes poursuivent : « Vous aviez dit que Bernard est revenu avec un enfant porteur d'un bonnet sur la tête. Comment pouviez-vous l'inventer si vous ne l'aviez pas vu ? » Irritée, Murielle Bolle réitère ses dénégations : « Non, je n'ai jamais été là-bas avec Bernard. J'ai pris le bus scolaire… Ce n'est pas moi qui ai dit cela. C'est les gendarmes de Bruyères qui ont tout tapé. » Les adjudantes

poursuivent : « Vous aviez indiqué que Bernard était revenu avec Grégory et que vous pensiez qu'il l'emmenait chez un ami de Jean-Marie [Villemin]. – Non. Je n'ai pas dit cela. »

« Bouboule »

La pendule tourne. « Vous étiez surprise que Bernard Laroche vienne vous chercher à l'école et vous appelle "Bouboule" ? » Du tac au tac, Murielle Bolle dément : « Il n'est jamais venu me chercher. » Les adjudantes haussent le ton : « D'accord, madame Bolle, mais les gendarmes ne peuvent pas inventer votre surnom de "Bouboule" ! » Têtue, la témoin clé continue à accuser les officiers de l'époque : « Parce qu'ils m'ont demandé comment Bernard m'appelait et je leur ai dit "Bouboule". »

Pourtant, bien avant d'expliquer ces détails du kidnapping, la jeune Murielle s'était épanchée auprès de sa tante Louisette Jacob, suite à sa découverte dans le journal de la mort du petit garçon. C'est ce que rappellera le juge Simon dans le non-lieu à l'encontre de Christine Villemin du 3 février 1993 : cette « dame », Louisette Jacob, « simple d'esprit mais dotée de bon sens et d'une excellente mémoire, et incapable de mentir, […] par trois fois raconta que Murielle lui avait confié après le crime, "en pleurant beaucoup, beaucoup", qu'elle s'était trouvée dans la voiture de Bernard Laroche avec Sébastien et Grégory, que Bernard était descendu avec ce dernier et était revenu seul ». Mais le 28 juin 2017, Me Teissonnière ne veut plus entendre parler de ce « témoignage abusivement utilisé de Louisette reconnue atteinte de troubles psychiques ».

Neuf heures se sont écoulées depuis le début de la rétention de Murielle Bolle. À 20 heures, les adjudantes abordent les « pressions » de son entourage. Le matin du 1er novembre 1984, les gendarmes étaient venus chez les parents Bolle, Jeanine et Lucien, enregistrer les voix et engranger des dictées, pour tenter d'identifier le corbeau. Leur fille Marie-Ange et leur gendre Bernard Laroche sont alors en garde à vue depuis la veille au soir : « Une réunion de famille est organisée par votre maman à Laveline-devant-Bruyères autour du repas du midi, rappellent les gendarmes à Murielle Bolle. Qui était au domicile parental ? » Réponse laconique : « Il y avait maman et, après, je ne me souviens pas de tout le monde. » Finalement, à 14 h 30, Bernard Laroche ressort de garde à vue et les rejoint, puis son épouse Marie-Ange, relâchée à son tour, rapplique à 16 h 30. Les gendarmes reviennent l'après-midi pour interroger Murielle, mineure : « Je m'en souviens bien, oui, dit-elle aujourd'hui, je leur ai dit que j'avais pris le bus quand j'étais rentrée du collège. » En effet, soulignent les gendarmes qui lui font face, « la majorité de votre famille s'accorde à dire que, ce soir-là, vous n'avez pas parlé. Mais plusieurs auditions nous laissent entendre que cette réunion de famille a permis d'organiser une défense autour de Bernard et vous, et qu'à cette occasion, votre famille vous a mis la pression. Qu'en dites-vous ? » Murielle Bolle réagit au quart de tour : « Ah non, pas du tout ! » Une contradiction entre la déposition de Laroche sur son emploi du temps le jour du crime et de sa jeune belle-sœur Murielle conduit les gendarmes à réinterroger l'adolescente le 2 novembre, cette fois-ci à la brigade de Bruyères. Car le chauffeur du car scolaire leur a assuré que l'adolescente ne se trouvait pas à bord ce mardi 16 octobre, et des copines de classe ont abondé en ce sens. Confondue, Murielle Bolle admet qu'elle leur a raconté des sornettes la veille : « Oui, je vous ai menti, je n'ai pas

pris le car. » Et c'est alors qu'elle révélera le rôle de Bernard Laroche dans l'enlèvement de Grégory. À ce moment-là, les gendarmes la placent en garde à vue pour la nuit, mais pas en cellule, sur un lit de camp avec la télé parce qu'elle est mineure et témoin. Le lendemain, ils lui demandent à plusieurs reprises « si elle a bien dit la vérité ». Elle maintient. Au médecin qui l'examine, la gamine dit que tout se passe bien : « Je suis mieux ici qu'à la maison ! Les gendarmes, c'est mes copains. » Comme en ce week-end de Toussaint, le juge Lambert ne peut pas entendre Murielle, témoin numéro un, les enquêteurs la raccompagnent chez elle le 3 novembre, sous les yeux de ses frangins qui détestent les képis, puis s'isolent avec elle et son père dans une pièce afin de lui faire lire le procès-verbal de sa fille : « Si elle l'a dit, c'est vrai », atteste son père Lucien Bolle, qui promet aux gendarmes de ne pas ébruiter ces aveux avant l'audition de Murielle par le juge d'instruction, prévue lundi 5 novembre.

Le patriarche Lucien Bolle tient parole. Et, deux jours plus tard, sa fille Murielle renouvelle son récit circonstancié devant le juge Lambert, qui la sonde sur l'attitude des gendarmes à son égard, puis l'emmène pour retracer l'itinéraire indiqué : Bruyères, Lépanges, Docelles, Aumontzey. Fort de ce témoignage majeur et d'expertises en écritures, le juge Lambert ordonne, l'après-midi même, l'arrestation de Bernard Laroche, l'inculpe pour l'assassinat de Grégory Villemin, et l'expédie en prison. Il ne prend aucune mesure de protection à l'égard de la jeune Murielle Bolle, qui retourne chez elle, où on ne tarde pas à sonner l'hallali contre « la sale rouquine » et la « faux-jetonne », si l'on en croit un témoin.

La paria

Face aux adjudantes, ce soir du 28 juin 2017, Murielle persiste à répéter, comme au juge Simon en 1989, qu'elle n'a « pas fait l'objet de pressions, ni battue, ni menacée, ni malmenée, pour avoir dénoncé Laroche ». « Je n'ai jamais eu de menaces de qui que ce soit », maintient l'intéressée. Pourtant, sa sœur Isabelle Bolle a décrit sur procès-verbal l'ambiance à la maison où, « vers 19 h 45, toute la famille se réunit à la cuisine et discute de l'affaire ». « J'ai appris par mon père que c'était la déclaration de ma sœur Murielle qui avait été déterminante pour la suite de l'enquête. Il m'a dit que Murielle était dans la voiture de Bernard le soir des faits. » Telle une paria, la benjamine de la fratrie Bolle est tenue à l'écart : « Nous ne discutions pas devant Murielle. Elle se trouvait toujours dehors et lorsqu'elle entrait, nous interrompions la conversation, nous ne voulions pas parler devant elle », ajoute Isabelle Bolle. Mais trente-deux ans plus tard, cela n'évoque rien à Murielle. « Votre père vous a-t-il sermonnée par rapport à votre audition ? – Non. » Comment expliquer alors, selon l'expression d'un beau-frère, qu'elle « paraissait traumatisée et renfermée sur elle-même, contrairement à son habitude » ? « C'est normal, de toute façon vu comme j'ai été interrogée par les gendarmes de Bruyères… » « Pourtant, ce soir-là, certaines personnes ont été témoins des pressions que vous avez subies du haut de vos 15 ans », persévèrent les deux gendarmes. La gardée à vue n'en démord pas : « Non je n'ai pas eu de pressions. » On lui rappelle alors les propos de sa grande sœur Marie-Thérèse, qui l'hébergera d'ailleurs cette nuit-là pour l'extirper des griffes de Marie-Ange. « Tout le monde pleurait. Ma sœur Marie-Ange a attrapé Murielle par le col et l'a secouée tout en lui demandant : "Pourquoi tu as dit ça, pourquoi tu as dit ça ?" Murielle

ne disait rien, elle pleurait. C'est Marie-Ange qui s'en prenait à Murielle, elle ne répondait pas. » Aujourd'hui, Murielle ne s'en souvient pas. Alors, les gendarmes la taclent : « Nous pensons que vous avez une mémoire sélective à partir du moment où ce sont des faits suffisamment marquants. » « Votre sœur Marie-Ange vous avait demandé des comptes de manière assez virulente ? » – au point que Murielle a failli se suicider. « C'est vrai, je voulais me jeter sous le train », finit par admettre Murielle, mais « parce que les gendarmes m'ont fait dire cela ».

Les adjudantes exhibent les déclarations de Louisette Jacob, la tante de Laroche, et de l'infirmière de sa mère, Jacqueline Golbain, « entendue à six reprises », qui a « assisté à la "rouste" [qu'elle a] reçue de la part des membres de [sa] famille ». « Ce n'est pas vrai, ce n'est que des mensonges », proteste Murielle Bolle. Au vu des multiples témoignages, les enquêtrices sont persuadées du contraire : « Vos premiers aveux étaient bien basés sur la vérité que vous avez ensuite déformée pour pouvoir vous protéger de votre famille. Ce qui serait tout à fait compréhensible pour une jeune fille de 15 ans. – Non ce n'est pas vrai », s'enferre Murielle Bolle. Les deux gendarmes essaient de la prendre par les sentiments, de circonscrire le rôle de son beau-frère à l'enlèvement. Question : « Pensez-vous que Bernard Laroche ait pu être victime d'une manipulation par une tierce personne ? » Réponse : « Ce n'est pas Bernard, de toute façon. Il était là quand je suis rentrée de l'école. » En désespoir de cause, les adjudantes jouent sur la corde sensible de cette mère de famille : « Bernard Laroche était bon avec vous, ne pensez-vous pas que pour sa mémoire et celle de Grégory Villemin, qui aurait aujourd'hui 37 ans et qui aurait pu connaître le bonheur de la parentalité que vous avez la chance de connaître, il serait temps de dire la vérité ? » Emmurée dans son désaveu, Murielle Bolle

lance : « Je vous l'ai dit la vérité ! » Son avocat vole aussitôt à son secours : « Cette question a déjà été posée par le président Simon et pourrait être posée à l'infini. » Avant de laisser Murielle Bolle s'entretenir trente minutes avec son concubin, Me Teissonnière tient à verrouiller la troisième audition de sa cliente, à laquelle il s'adresse : « Vous souvenez-vous que vous avez fait condamner l'État en 2002 pour dysfonctionnement de la justice et faute lourde, et que l'arrêt de 1993 a été considéré par la cour d'appel de Versailles comme l'aboutissement à cause de toutes les erreurs et les lacunes de l'enquête, et que cet arrêt est le terreau sur lequel est fondé l'interrogatoire d'aujourd'hui ? » Murielle Bolle répond : « Oui. » Et les gendarmes demandent : « Quel est le but de votre question, maître ? – Ceux qui ont élaboré l'interrogatoire d'aujourd'hui rentrent tout à fait dans le cadre de cette logique », cingle Me Teissonnière, approuvé par sa cliente. Les adjudantes ont trouvé bien obscure cette allusion aux dérapages judiciaires. Fin d'audition à 22 h 10.

Le lendemain matin, à 6 h 45, Murielle Bolle doit s'expliquer sur les violences intrafamiliales. Les heures, les minutes sont comptées, car la garde à vue doit se terminer au maximum à midi. Mais, à l'en croire, ses parents n'étaient « pas sévères » et ne lui infligeaient « pas de correction ».

« Savez-vous ce que veut dire le mot correction ? s'enquièrent les gendarmes.

– Ben oui, c'est frapper, mais non, rétorque l'ingénue.

– Vos parents possédaient-ils un martinet ?

– Je ne m'en souviens pas.

– Vous ne vous souvenez pas de grand-chose, même de choses bénignes !

– Pfff.

– Vous souvenez-vous si le couple Marcel et Jacqueline Jacob venait chez la tante Louisette ?

– Pfff. Je vous dis que je les ai pas vus beaucoup, moi !

– N'avez-vous pas été privée de manger et envoyée dehors ?

– Vous prenez quand même mes parents pour je ne sais pas quoi.

– Non, nous vous posons des questions qui ne sont pas dues au hasard.

– Ben si, je suis désolée.

– Craigniez-vous votre père, est-ce que vous aviez peur de lui ?

– Non.

– Il semblerait que tout le monde n'ait pas cette vision idyllique. Il est décrit comme un "fou violent" qui n'hésitait pas à manier le martinet et le ceinturon contre votre mère et vous, les enfants, et qui vous privait de nourriture. Qu'en pensez-vous ?

– Pfff, alors là, pfff… »

Le cousin

Puis les adjudantes abattent leur dernière carte : le joker du cousin. « Connaissez-vous F. Patrick ? – Non, ça ne me dit rien. » Pourtant, c'est le fils de Marcelle Lavallée, la sœur de la mère de Murielle, et donc « un cousin direct » qui venait « en vacances "punitions" » chez ses parents. « Ça ne me dit rien », lâche Murielle Bolle.

Le 15 juin 2017, voyant sur BFMTV l'arrestation du couple Jacob tourner en boucle, Patrick F., 54 ans, dont les jours sont comptés et qui se déplace en fauteuil roulant, a contacté les enquêteurs de l'affaire Grégory pour leur apporter des « révélations ». Une aubaine

pour les gendarmes de la section de recherches de Dijon, en quête de secrets de famille. Entendu le 17 juin, il se souvient que « toute la famille est montée » dans les Vosges, chez sa tante Jeanine Bolle, après le drame de « ce petit gamin dans l'eau » qui a « stupéfait et marqué » tout le monde. « Mais moins que lorsque Bernard a été placé en garde à vue », ajoute-t-il. Lorsque le portrait-robot d'un suspect est sorti dans la presse en octobre 1984, Patrick F., 21 ans alors, et vendeur de livres Hachette en Moselle, avait fait « un rapprochement avec Bernard Laroche ». « Je trouvais et je trouve encore qu'il lui ressemblait beaucoup. Mais c'était tabou, il ne fallait pas en parler de peur de se faire "friter". » Toutefois, à l'issue de la première garde à vue de Laroche, la famille Bolle, lui compris, ne croit pas à son implication : « Pour nous et pour moi, il s'agissait d'une erreur car ce n'était pas possible connaissant Bernard. […] Où vraiment ça a claqué, c'est lorsqu'on l'a vu sortir de l'usine avec les "bracelards" », le 5 novembre. Il apprend lui aussi que c'est la déclaration de Murielle « qui le fait aller au placard ». Sa famille est « scandalisée », mais ne connaît pas encore « les tenants et les aboutissants ». « On se demandait ce qu'elle avait fait comme folie d'aller parler de son beau-frère. » La famille se rend donc chez les Bolle, à Laveline. « Et là, quand nous sommes arrivés, nous sommes tombés pile-poil sur une scène insoutenable, un "lynchage" de ma cousine Murielle. »

L'officier qui enregistre sa déclaration demande des précisions sur ce qu'il appelle « un lynchage ». « En fait, elle a pris énormément de gifles par les membres de sa famille, c'est-à-dire son père Lucien "Titi", ce dictateur familial, ma tante Jeanine a également frappé Murielle, car elle était dans une colère noire, et la personne qui l'a le plus secouée était Marie-Ange, qui lui criait : "Tu as envoyé ton beau-frère en prison !" » Et puis « elle a été enfermée

dans une pièce de la maison ; un avocat est arrivé, un grand ». Sur photo, Patrick F. reconnaît Me Paul Prompt, avocat des Laroche, qui a calmé le père après une dernière « claque ». Il a dirigé Murielle « sur le sentier […] car la jeune avait un interview avec les journalistes et il ne fallait pas qu'elle ait les joues pleines de larmes ». Il s'agit probablement de l'entretien du 7 novembre de Murielle Bolle à des reporters devant sa maison, vu la teneur de ses paroles rapportées par son cousin : « Bernard est innocent, les gendarmes m'ont forcée… » Privée de dîner, Murielle a « passé sa soirée dehors, assise sur les marches de la maison ». Dans sa déposition, le cousin s'emmêle sur les dates, entre le 5 et 8 novembre, situant la présence de l'avocat un jour où il n'y était pas. Des confusions que ne manquera pas de pointer la défense de Murielle Bolle, l'un de ses avocats allant jusqu'à traiter le cousin de « mythomane ». Réinterrogé par la juge Barbier, Patrick F. admettra qu'il a pu « se tromper d'un ou deux jours ».

Selon le procès-verbal de Patrick F. du 17 juin que nous avons pu lire, le cousin sort la voir et lui reproche son attitude : « Regarde les conséquences que ça a pris. Bernard est en prison, la famille est complètement en l'air, c'est un vrai drame qui est en train de se passer. » À ce moment-là, raconte Patrick F., « elle m'a pris la main, elle m'a juré sur la tête de sa mère que Bernard était venu la chercher à la sortie de l'école, qu'ils avaient le petit Sébastien avec, c'est-à-dire le fils de Bernard. Bernard s'est arrêté loin d'une maison avec la 305, il est parti à pied et il est revenu avec le gamin dans les bras. Elle m'a d'ailleurs précisé qu'elle avait vu le gamin jouer sur le tas de sable », *a priori* juste avant, quand leur véhicule est passé devant la maison des parents de Grégory Villemin. « Il a porté le gamin, elle l'a vu, et il a posé le gamin peu avant d'arriver à la voiture et il l'a pris par la main. » Le cousin Patrick poursuit : « Là, ils

sont partis à un point X, je ne peux pas vous en dire plus, et il donne le gamin, c'est-à-dire Bernard revient sans le gamin. » L'officier intervient : « Qu'on soit bien d'accord, ça, c'est Murielle Bolle qui vous l'a dit le soir où elle a reçu les gifles ? » Patrick F. le confirme. Ce soir-là, il a demandé à Murielle si « elle en avait bavé en garde à vue, si les gendarmes avaient été vraiment agressifs ». Elle lui a répondu, rapporte-t-il : « Non, ils étaient gentils. » Le cousin en déduit que la gamine de 15 ans s'est « sentie en confiance » avec les enquêteurs, et « ne pensait pas que ça prendrait de telles proportions ».

Cet homme au bout du rouleau, qui a fait de la prison, essaie-t-il de se racheter ? Culpabilise-t-il par rapport à Murielle, traitée par son père « de sale pute, salope, vendue », « insultée » aussi par sa mère qui n'a « pas fait de cadeau à sa fille pour sauver l'autre [Bernard Laroche] » ? Patrick F. soutient que ces mauvais traitements ont duré le temps de l'incarcération de Bernard Laroche, et « même après ». « D'ailleurs, au décès de Bernard, ça a été pire que tout car son père a pris Murielle par les cheveux et l'a amenée près du corps, et il lui a dit : "Regarde-le, c'est toi qui l'as mis là." » À cet instant, Patrick F. se met à pleurer et s'en veut de ne pas avoir soutenu sa cousine : « Je tiens sincèrement, parce que je suis malade, à présenter mes excuses à Murielle. C'est sincère. » À ses yeux, « dans cette affaire, il y a eu trois morts : le petit, Bernard et Murielle qui a été tuée par sa propre famille ». Il la dépeint en souffre-douleur : « Excusez-moi mais Murielle est déjà née sous une mauvaise étoile car elle était rouquine, boulotte, ses surnoms étaient "sale rouquine", "faux-jetonne", "Bouboule", et il a fallu que cette chose lui arrive encore sur la tête. » Ému, Patrick F. veut vider son sac car cette histoire le hante : « J'y pense souvent et si chacun expliquait une petite partie, cela n'aurait pas fait trente-trois ans. »

Question : « Est-ce que Murielle présentait des bleus ou quelque chose concernant cette violence qui lui a été faite au sein de la famille ? – Oui, elle avait les joues bien rouges, elle a eu des cheveux arrachés et si Marie-Ange avait été seule, elle l'aurait massacrée. » Face à la caméra qui filme devant la maison de ses parents le revirement de Murielle Bolle le 7 novembre 1984, et aux reporters présents, dont Laurence Lacour pour Europe 1, Murielle Bolle ne présente pas de traces apparentes de coups sur le visage, mais, en effet, ses yeux sont pleins de larmes et ses joues sont écarlates. Patrick F. dit n'avoir « rien à gagner ni à perdre dans cette affaire ». « Ça fait vingt-deux ans que je ne côtoie plus ma famille », précise-t-il. Il a réitéré ses propos à la juge Barbier le 27 juin, veille de l'arrestation de Murielle.

Il ne reste plus que 4 h 30 de temps de garde à vue, mise en ordre des PV comprise. À 7 h 30 du matin, pour la quatrième et dernière audition, les adjudantes soumettent à Murielle Bolle les scènes de violence rapportées par son cousin, et déclenchent sa révolte : « C'est faux, je n'ai jamais été frappée. » Non, sa sœur ne lui a jamais ordonné de dire : « Tu as pris le car, et tu restes sur ta position même si les gens ne t'ont pas vue », comme l'avance Patrick. « Non ce n'est pas vrai. » Quant au « seul bon conseil » que tient à lui donner son cousin par PV interposé, « de se lâcher et de dire, quoi qu'il arrive, la vérité, de soulager », Murielle Bolle n'en a cure : « J'ai rien à dire. » Ultime tentative pour débloquer la témoin clé : « Votre cousin précise que, selon lui, il y a trois victimes dans cette histoire, Grégory Villemin, Bernard Laroche et vous. Qu'en pensez-vous ? » Dans les dernières minutes de sa garde à vue, qui s'achève à 8 h 05 sur un échec, Murielle Bolle prononce ses derniers mots : « C'est sûr qu'il y a des victimes mais moi, j'ai dit la

vérité quand j'ai dit que j'avais pris le bus. C'est la vérité. » Cadenassée à double tour.

Malgré le rôle passif supposé de cette gamine de 15 ans embarquée par son beau-frère dans une expédition criminelle, la justice a eu la main lourde : mise en examen le 29 juin 2017 pour « enlèvement et séquestration, suivie de mort » de Grégory Villemin, elle a été incarcérée cinq semaines avant d'être libérée et placée sous contrôle judiciaire le 4 août 2017, dans des conditions strictes (assignation à résidence à 300 kilomètres de chez elle, dans la Nièvre, interdiction d'entrer en contact avec des protagonistes du dossier ou avec des journalistes). Le 29 juillet, une confrontation a été organisée entre Murielle et son cousin. Cela faisait un mois qu'elle dormait en prison, mais elle a campé sur ses positions. Ses avocats, Mes Teissonnière et Ballorin, entendent faire annuler la garde à vue de Murielle Bolle de novembre 1984 et les procès-verbaux qui en découlent car, nous explique Me Teissonnière, « ce sont des aveux extorqués sur lesquels on veut aujourd'hui enraciner à nouveau toute une construction ». En outre, ils réclament l'annulation de la mise en examen récente de leur cliente au motif qu'il n'existerait « pas d'indices graves et concordants » pour la motiver. À l'inverse, Mes Moser, Chastant et Saint-Pierre, qui assistent Christine et Jean-Marie Villemin, attendent que l'on « aide Murielle Bolle à se déverrouiller et à libérer sa parole » : « Ainsi, elle se libérerait elle-même, elle libérerait les parents de Grégory, elle libérerait la société, et bénéficierait probablement d'un non-lieu. » Mais selon des proches du dossier, elle fuit ceux qui essaient de la débloquer, jusqu'à son compagnon, Yannick, père de son troisième enfant. Elle veut rompre avec lui parce qu'il a eu le tort de parler à la juge le 18 juillet 2017 de « la trempe » que lui a infligée sa famille en 1984 – « elle s'est fait rouster la gueule » – et tort d'essayer de la

pousser « à dire la vraie vérité ». La gamine qui a dû ravaler ses mots sous les coups, voilà un tiers de siècle, n’ose plus les recracher.

ÉPILOGUE

La recherche du temps perdu

Si longtemps après l'assassinat de Grégory, la justice et la gendarmerie ont exhumé des indices de la procédure pour cerner des suspects, mais les preuves matérielles manquent toujours. Ce n'est pas si facile de lutter contre le temps qui passe… Un tiers de siècle plus tard, des fautes ou des maladresses commises sur la scène de crime, lors de l'autopsie ou de la première instruction du juge Lambert, sont irrattrapables. Dans les années 1980, la police technique et scientifique n'existait pas, et l'empreinte génétique était inconnue. Les pompiers et les témoins qui ont découvert le corps dans la Vologne ne portaient pas de gants ni de combinaison. Les pièces à conviction, lettres du corbeau, enveloppes et timbres, ont été touchées et souillées par l'ADN de plusieurs intervenants. Plutôt bien conservés, les objets placés sous scellés à l'époque ont toutefois permis dans les années 2000 d'en tirer des ADN mélangés... Mais aucune trace des membres de la famille Villemin qui avaient pourtant manipulé trois courriers anonymes du corbeau. Les vêtements et le bonnet de l'enfant ne trahissent même pas l'ADN de ses parents qui l'avaient habillé le jour du crime. La Vologne a tout lavé. La provenance des cordelettes qui l'attachaient

n’a jamais été établie. Et la poudre métallique utilisée à l’époque, pour tenter de révéler des traces digitales sur la lettre de revendication du crime par le corbeau, a endommagé ce précieux document. L’absence d’analyse de l’eau dans les poumons de la victime et d’expertise toxicologique, imputable au premier magistrat instructeur, a ôté pour toujours la possibilité de savoir si Grégory a été noyé vivant dans la rivière ou a subi une piqûre d’insuline. Mais tout n’est peut-être pas perdu. Les analyses génétiques continuent et les moyens techniques d’aujourd’hui permettent de restaurer des bandes d’enregistrement. Toutefois, les expertises vocales ou en écritures n’ont rien d’une science exacte…

Les enquêteurs de la section de recherches et la juge Claire Barbier de Dijon s’escriment à contourner l’absence d’indices matériels et à combler ce trou de quinze ans – entre 1993 et 2008 –, durant lequel le dossier était enterré. Fouillant inlassablement le passé, ils ont récupéré les écrits de plusieurs acteurs de l’histoire, comme les cahiers intimes du président Maurice Simon, les carnets de notes de la journaliste Laurence Lacour, ou des membres de la famille. Ils comptent toujours sur les témoignages de protagonistes de l’époque, car la mémoire ne s’efface pas sur des faits importants liés à un crime. Encore faudrait-il que la parole de personnes clés se libère enfin… Christine et Jean-Marie Villemin qui ont poussé la justice à rouvrir le dossier sont conscients des difficultés : des acteurs ou témoins de l’affaire sont décédés entre-temps, d’autres sont très âgés et certains sont liés par des secrets inavouables. Scellés et verrouillés.

Toutefois, les investigations récentes ont permis d’accumuler des témoignages recoupés qui permettent de dessiner un scénario. Ils désignent notamment feu Bernard Laroche comme le kidnappeur de Grégory le 16 octobre 1984, vers 17 h 15, à Lépanges-sur-Vologne

et comme celui qui conduit l'enfant dans le village de Docelles, non loin du lieu où sera découvert le corps dans la rivière vers 21 heures. À l'hypothèse d'un seul et même homme qui va jusqu'au bout, la justice privilégie désormais celle d'un acte collectif : le ravisseur livre le petit garçon à un ou des complices qui le tue(nt), l'attache(nt) et le met(tent) à l'eau. Si cette théorie s'avérait, elle induirait qu'un petit clan, jaloux des Villemin, a organisé une sorte de réunion de famille parallèle pour décider du sort du fils du « chef », Jean-Marie Villemin. La justice suppose aujourd'hui que Marcel et Jacqueline Jacob, étrange couple désormais septuagénaire, ont pu participer d'une manière ou d'une autre à cette entreprise criminelle, et tissent autour de ce grand-oncle et de cette grand-tante de Grégory un faisceau de présomptions. Le chef de mise en examen fourre-tout choisi par la justice de Dijon, « enlèvement et séquestration suivie de mort », un vestige de l'ancien Code pénal, et non pas « complicité d'assassinat », laisse entrevoir la faiblesse des éléments concrets sur la réalisation du crime. Où, quand, comment et par qui a été commis le meurtre restent encore des questions sans réponse. Néanmoins, la justice peut transformer les « indices graves et concordants » ayant motivé la mise en examen de ces personnes en autant de charges pour les renvoyer devant une cour d'assises, quitte à requalifier ces faits en « association de malfaiteurs » liée à un projet criminel.

Ce nouveau scénario de la machination familiale glace Christine et Jean-Marie Villemin, qui n'avaient jamais mesuré la jalousie et la haine focalisées sur leur couple, au point d'emporter leur fils. Quel que soit le résultat de la procédure, les parents de la victime auront la conscience tranquille d'être allés jusqu'au bout, à la mémoire de leur fils aîné et de leurs trois autres enfants, pour faire émerger la vérité. Ils espèrent encore connaître un jour les détails du crime,

l’identité de celui qui a neutralisé Grégory, qui l’a ligoté puis l’a jeté dans la Vologne.

À Paris, le 22 novembre 2017

Retrouvez les séries de Patricia Tourancheau
« Grégory » et « Le 36 »
sur www.lesjours.fr :
grâce au code promo **LESJOURSLESEUIL**,
vous pouvez bénéficier
des deux premiers mois d'abonnement à 1 euro
ou d'un an d'abonnement à 75 euros
pour découvrir *Les Jours*.